

NOUVELLES  
**ÉTRENNES**  
FRIBOURGEOISES  
ALMANACH DES VILLES ET DES CAMPAGNES

1884

publiées par  
L. GRANGIER, professeur,  
sous le patronage de la  
**SOCIÉTÉ ÉCONOMIQUE ET D'UTILITÉ PUBLIQUE**  
DE FRIBOURG.

~~~~~  
ANNÉE BISSEXTILE.  
~~~~~

Dix-huitième année  
ORNÉE DE GRAVURES ET VIGNETTES.



FRIBOURG  
IMPRIMERIE L. FRAGNIÈRE.

## AVIS.

Le rédacteur des *Etrennes fribourgeoises* a l'honneur de rappeler qu'il accepte toujours avec reconnaissance les articles que l'on veut bien lui envoyer, surtout lorsqu'ils rentrent dans le domaine de l'agriculture, de notre histoire nationale, de l'archéologie, de la géographie, de la statistique, des sciences naturelles, de l'hygiène, de notre vie littéraire et artistique, etc. Mais, en même temps, il prie instamment MM. les collaborateurs de bien vouloir lui annoncer d'avance leurs travaux et de les lui faire parvenir dès les premiers jours de septembre et plus tôt si possible, un trop grand retard le mettant dans le cas ou de refuser, bien à regret, les articles qui lui sont présentés, ou de différer outre mesure la publication de nos *Etrennes*

On est prié de signaler à l'éditeur les erreurs qui peuvent s'être glissées dans l'indication des foires et des marchés.

Quant à la liste des autorités et des fonctionnaires de l'Etat, bien que dressée avec tout le soin possible, elle ne saurait rester rigoureusement exacte, vu les nombreux changements qui ne manquent jamais de survenir entre l'époque où cet opuscule sort de presse (mi-novembre) et le commencement de l'année suivante.

L. GRANGIER.





MGR MERMILLOZ,  
Evêque de Lausanne et de Genève.

NOUVELLES  
**ÉTRENNES**  
FRIBOURGEOISES  
ALMANACH DES VILLES ET DES CAMPAGNES

**1884**

publiées par

L. GRANGIER, professeur,

sous le patronage de la

**SOCIÉTÉ ÉCONOMIQUE ET D'UTILITÉ PUBLIQUE**

DE FRIBOURG.

~~~~~  
ANNÉE BISSEXTILE.  
~~~~~

**Dix-huitième année**

ORNÉE DE GRAVURES ET VIGNETTES.



**FRIBOURG**

IMPRIMERIE L. FRAGNIÈRE.

## Observations.

### Comput ecclésiastique.

Nombre d'or . . . . . 4	Indiction romaine . . . . . 12
Epacte . . . . . III	Lettre dominicale . . . . . F E
Cycle solaire . . . . . 17	Lettre du Martyrologe . . . . . c

### Fêtes mobiles.

Septuagésime, 10 février.	Pentecôte, 1 juin.
Les Cendres, 27 février.	Trinité, 8 juin.
Pâques, 13 avril.	Fête-Dieu, 12 juin.
Les Rogations 18 mai.	Premier dimanche de l'Avent
Ascension, 22 mai.	30 novembre

Entre Noël 1883 et le dimanche de quinquagésime 1884, il y a 8 semaines et 5 jours.

Entre l'Épiphanie et le mercredi des cendres (temps du carnaval), il y a 7 semaines et 3 jours.

Entre la Pentecôte et l'Avent, il y a 26 semaines.

### Commencement des quatre saisons.

Le printemps, le 20 mars, à 5 h. 18 m. du soir.

L'été, le 21 juin, à 1 h. 32 m. du soir.

L'automne, le 22 septembre, à 3 h. 45 m. du matin.

L'hiver, le 21 décembre, à 10 h. 6 m. du matin.

### Quatre-Temps.

Mars, les 5, 7, 8.	Septembre, les 17, 19, 20.
Juin, les 4, 6, 7.	Décembre, les 17, 19, 20.

### Signes explicatifs de la lune et du zodiaque.

Bélier	Balance	Poissons
Taureau	Scorpion	Nouvelle lune
Gémeaux	Sagittaire	Premier quartier
Écrevisse	Capricorne	Pleine lune
Lion  Vierge	Verseau	Dernier quartier

### Signes du soleil et des principales planètes.

Mercure	Mars	Jupiter
Vénus	Soleil	Uranus
Terre	Saturne	Lune

### Autres signes du calendrier.

Conjonction	Cours direct <i>dir.</i>	Tête de dragon
Aspect sextil	Cours rétrogr. <i>rétr.</i>	Queue de dragon
Quadrature	Lune ascendante	Périgée <i>Per.</i>
Aspect trine	Lune descendante	Apogée <i>Ap.</i>
Opposition		

## MARCHÉS HEBDOMADAIRES.

---

*Aigle*, le samedi. — *Annecy*, le mardi grand marché, et le vendredi. — *Aarau*, le samedi. — *Aubonne*, le mardi. — *Avenches*, le vendredi. — *Bâle*, le vendredi, aussi pour le bétail. — *Berne*, le mardi. — *Bex*, le jeudi. — *Bienne*, les mardi, jeudi et samedi. — *Bulle*, le jeudi. — *Corouge*, les mardi et vendredi. — *Cerlier*, le samedi. — *Couvet*, le samedi. — *Château-d'Œx*, le jeudi. — *Chaux-de-Fonds*, le mercredi. — *Cossonay*, le jeudi. — *Delémont*, le mercredi. — *Echallens*, le jeudi. — *Estavayer*, le mercredi. — *Evian*, le lundi. — *Fleurier*, le vendredi. — *Fribourg*, le samedi. — *Genève*, le samedi grand marché, et le mercredi. — *Langenthal*, le mardi. — *Lausanne*, le samedi grand marché, et le mercredi. — *Locle*, le samedi. — *Lucens*, le mardi. — *Lucerne*, le mardi, aussi pour le bétail. — *Lutry*, le vendredi. — *Martigny-B.*, le lundi. — *Morat*, les mercredi et samedi ; marchés au bétail le 4<sup>er</sup> mercredi de chaque mois. — *Monthey*, le mercredi. — *Morges*, le mercredi. — *Moudon*, le lundi pour graines, et le vendredi légumes. — *Moutiers-Grandval*, le samedi. — *Neuchâtel*, le jeudi grand marché, le mardi et le samedi. — *Nidau*, le lundi. — *Noirmont*, le mardi. — *Nyon*, le jeudi. — *Ollon*, le vendredi. — *Oltén*, le samedi. — *Orbe*, le lundi. — *Payerne*, le jeudi. — *Porrentruy*, le jeudi. — *Rolle*, le vendredi. — *Romont*, le mardi ; marché au bétail chaque dernier mardi des mois de janvier, février, mars, avril, octobre, novembre et décembre. — *Rorschach*, marché de graines, le jeudi. — *Saignelégier*, le samedi. — *Schaffhouse*, le mardi grand marché et le samedi. — *Sion*, le samedi. — *Soleure*, le samedi. — *St-Gall*, le samedi. — *St-Imier*, les mardi et vendredi. — *St-Maurice*, le mardi. — *Thoune*, le samedi. — *Thonon*, le jeudi. — *Vevey*, le mardi grand marché, et le samedi. — *Winterthur*, le jeudi. — *Yverdon*, le mardi grand marché, et le samedi. — *Zurich*, le vendredi grand marché, et le lundi.

---

## Eclipses en 1884.

Il y aura trois éclipses de soleil, invisibles à Fribourg et deux éclipses de lune, dont une en partie visible pour nous. Elle aura lieu le 4 octobre ; le milieu de l'éclipse sera à 10 heures 30 minutes du soir.

---

# JANVIER



# 31 jours.

FÊTES ET SAINTS.		PHASES. et distances lunaires.	SOLEIL lev. couch h. m. h. m	
M	1 CIRCONCISION. s Odilon.		7.56	4.12
M	2 B. Macaire, ab., s Adélard		7.56	4.13
J	3 ste Geneviève, v., s. Florent.		7.56	4.14
V	4 s. Tite, év., s Rigobert, év.		7.56	4.15
S	5 ste Emilienne, v.	☾ 10 h. 11 m. soir.	7.56	4.16
D	6 EPIPHANIE. 3 ROIS, CARNAV		7.55	4.17
L	7 s. Lucien, pr. m.		7.5	4.18
M	8 s. Séverin, ap. de la Nor.		7.55	4.20
M	9 s. Julien, m., s. Basilisse v.		7.54	4.21
J	10 s. Guillaume, év.		7.54	4.22
V	11 s. Hygin, P. m.		7.53	4.23
S	12 s. Ernest, m., s. Satyre.	☾ 4 h 3 m. soir.	7.53	4.25
D	13 1 s. Hermyle, m., s. Léonce		7.52	4.26
L	14 s. Hilaire, év., s. Félix.		7.52	4.27
M	15 s. Paul, er., s. Maurice, a.		7.51	4.29
M	16 s. Marcel, P. m., s Bérard.		7.50	4.30
J	17 s. Sulpice, s. Antoine, c.		7.49	4.32
V	18 CHAIRE S. P. A ROME.		7.48	4.33
S	19 s. Canut, r. s. Wulstan.		7.47	4.35
D	20 2 ss. Fabien et Sébastien, m.	☾ 5 h. 59 m. mat.	7.46	4.36
L	21 ste Agnès, v., s. Meinrad, m.		7.45	4.38
M	22 ss. Vincent et Anastase.		7.44	4.39
M	23 s. Raymond, s. Emérentien		7.43	4.41
J	24 s. Timothée, év. m.		7.42	4.42
V	25 CONVER. DE St PAUL.		7.41	4.44
S	26 s Polycarpe, év. m.		7.39	4.46
D	27 3 s. Jean Chrisostôme, év.		7.38	4.47
L	28 s. Amédée, s. Charlemagne.	☾ 5 h. 37 m. mat.	7.37	4.49
M	29 s. François de Sales, év.		7.36	4.50
M	30 ste Martine, s. Hyacinthe.		7.34	4.52
J	31 s. Pierre Nolasque, c.		7.34	4.54

Les jours croissent pendant ce mois de 1 heure 4 minutes.

Premier quartier le 5, à 10 h. 11 m du soir.	Humide.
Pleine lune, le 12, à 4 h. 3 m. du soir.	Froid
Dernier quartier, le 20, à 5 h 59 m du mat.	Neige.
Nouvelle lune, le 28, à 5 h. 37 m. mat.	Pluie.

## FOIRES DE JANVIER.

Aarau	18	Ollon 11 Olten	28	Erlenbach	41	
Aarbourg	21	Pontarlier	13	Genève, les lundis pour boucherie		
Æschi	8	Porrentruy	21	Fribourg	5	
Albeuve.	14	Romont	8	Frutigen	3	
Baden (A)	22	Rougemont	17	Langnau	3	
Boltigen	8	Rue	30	Langenthal	15	
Bremgarten	14	St-Ursanne	44	Loche, marchéaux chevaux lessam.		
Brienz	3	Schwytz	28	Morat	2	
Brigue	17	Siviriez	19	Moudon	7	
Bulle	10	Soleure	14	Neuchâtel	3	
Château-d'Ex	28	Sursée	8	Nyon 3 Orbe	28	
Délémont	15	Unterséen	30	Payerne	3	
Estavayer	9	Willisau	31	Romont	29	
Frauenfeld 7,	21	Zofingen	10	Sion	26	
Fribourg	14	Zweisimmen	9	Thonon	3	
Genève	7	<i>Marchés au bétail.</i>			Thoune	29
Lenzbourg	10	Bâle, les vendredis		Vevey	29	
Martigny-B.	14	Berne	2, 15	Winterthour	3	
Mont-s.-Vaud	14	Berthoud	3			
Nidau	22					

### Travaux des champs pour chaque mois.

**Janvier.** Ce mois ne permet aucun travail, ni dans les jardins ni dans les champs. On abat les bois dans les forêts et on les façonne. Si la température le permet, on extirpe les haies et on répare les chemins ruraux. Dans tous les cas, c'est le moment de réparer les outils et de mettre en ordre les magasins. On termine les battages.

## PROVERBES \*).

Parler plus que l'on ne doit,  
On s'en mord souvent le doigt.

Cheveux blancs et barbe grise  
Ne sont plus qu'un vent de bise.

\*) Tirés, comme ceux des années 1876—1883, de différents manuscrits du commencement du XVII<sup>me</sup> siècle.

**AVIS.** Les autorités des localités respectives sont priées de nous faire connaître les changements des foires, ainsi que les erreurs que nous aurions pu commettre, faute de renseignements suffisants.

# FÉVRIER



# 29 jours.

FÊTES ET SAINTS.		PHASES et distances lunaires.	SOLEIL	
			lev. h. m.	couch. h. m.
V	1 s. Ignace, év. m. s. Ephrem.		7 33	4 55
S	2 PURIFICATION. s. Apron.		7 32	4 57
D	3 4 s. Blaise, év. m.		7 30	4 59
L	4 s. André Corsini, év.	☉ 6 h. 33 m. mat.	7 29	5. 0
M	5 ste Agathe, v., s. Avit, év.	☾ P. rig.	7 2	5. 2
M	6 ste Dorothee, v.. s. Amand.	☾ ☐ ♀	7 26	5. 4
J	7 s. Romuald. s. Richard.	☾	7 24	5. 5
V	8 s. Jean de Matha. s. Juvence	☾ ☽ ☽	7 23	5. 7
S	9 ste Apolline, v.	☾ ☽ ☽	7 21	5. 9
D	10 SEPTUAGÈS. s. Scholastique	☾ ☽ ☽	7 19	5 10
L	11 s. Séverin, ab., s. Adolphe.	☾ ☽ ☽	7 18	5 12
M	12 ste Eulalie, v., s. Mé èce.	☾ ☽ ☽	7 16	5 14
M	13 s. Maure, m., s. Lézin, év.	☾ en ☽	7 14	5 15
J	14 s. Valentin, s. Eleucade, év.	☾ ☽ ☽	7 13	5 17
V	15 s. Faustin. m., ste Georgie.	☾ ☽ ☽	7 11	5 19
S	16 ste Julienne, v. m.	☾ ☽ ☽	7. 9	5 20
D	17 SEXAGÈS. s. Silvin, s. Fintan	☾ ☽ ☽	7. 8	5 21
L	18 s. Siméon, év., Flavien.	☾ ☽ ☽	7 6	5 25
M	19 s. Boniface, év. de Laus.	☾ ☽ ☽	7. 4	5 26
M	20 s. Sadoth, év. m., s. Eucher	☾ ☽ ☽	7. 2	5 27
J	21 s. Maximien év., s. Germain	☾ ☽ ☽	7. 0	5 28
V	22 CHAIRE DE S. PIERRE à Ant	☾ ☽ ☽	6 58	5 30
S	23 s. Pierre Damien.	☾ ☽ ☽	6 56	5 33
D	24 QUINQ. Jour Bissextil. Carnav.	☾ ☽ ☽	6 55	5 54
L	25 MATTHIAS, ap., Ethelbert.	☾ ☽ ☽	6 54	5 35
M	26 MARDI-GRAS. s. Césaire. méd	☾ ☽ ☽	6 53	5 36
M	27 LES CENDRES. s Nestor, év.	☾ ☽ ☽	6 51	5 37
J	28 s. Léandre év, ste Honorine	☾ ☽ ☽	6 49	5 38
V	29 s. Ro ain, a., s. Lupicin	☾ ☽ ☽	6 47	5 40

Les jours croissent pendant ce mois de 1 heure 31 minutes.

Premier quartier le 4, à 6 h. 33 m. du mat.

Pleine lune le 11, à 5 h. 24 m. du mat.

Dernier quartier, le 19, à 3 h 48 m. mat.

Nouvelle lune le 26, à 7 h. 11 m. du soir.

Trouble.

Neige.

Variable.

Humide.

## FOIRES DE FÉVRIER.

Aarau	20	Ollon	15	<i>Marchés au bétail.</i>	
Aarberg	13	Onnens, V.	14	Bâle les vendredis	
Avenches	1	Orbe	11	Berne	5
Berthoud	7	Oron	6	Berthoud	7
Bex	14	Pontarlier	14	Erlenbach	8
Bienne	7	Porrentruy	18	Fribourg	2
Bremgarten	18	Rolle	22	Frutigen	7
Brienz	7	Romont	5	Genève, les lundis	
Bulle	7	Rue	27	pour boucherie.	
Châtel-St-Denis	25	Saignelégier	4	Langenthal	19
Cossonay	7	St-Imier	12	Langnau	1
Delémont	19	St-Triphon	15	Locle, marchés	
Echallens	21	Schwarzenb.	14	chevaux les samed.	
Estavayer	13	Sempach	4	Morat	6
Frauenfeld	4, 18	Sion	2	Moudon	4
Fribourg	18	Soleure	11	Neuchâtel	7
Genève	4	Unterséen	1	Nyon	7
Gessenay	5	Yverdon	26	Orbe	25
Landeron	4	Yvorne	6	Payerne	7
Langnau	27	Zofingen	14	Romont	26
Lenzburg	7	Zurzach	4	Sion	23
Liestal	13	Zweisimmen	14	Thonon	7
Martigny-B.	25	Wangen	1	Thoune	20
Monthey	1	Willisau	25	Vevey	26
Morges	6			Winterthour	7

**Février.** Les travaux non terminés du mois passé continuent. On sème sur couche ou dans un lieu abrité du jardin les choux pour le repiquage. On dispose les couches et on y pratique quelques semis.

Achepte le liot d'un débiteur,  
Car à dormir il porte bonheur.

A promettre ne sois trop chaud,  
Car sa promesse tenir il fault.

A médecin et confesseur  
Faire un secret n'est pas seur.

Qui a fille en sa maison  
Ne la quitte point pour raison.

Qui a son bien en froment,  
Il craint tout jusqu'à la niesle;  
Et qui l'a tout autrement,  
Ne craint pas mesme la gresle.

# MARS



# 31 jours.

FÊTES ET SAINTS.		PHASES et distances lunaires.		SOLEIL lev.   couch h. m.   h. m.	
S	1 s. Albin, s. Eudoxie, m.		☾ ☽	6.45	5.41
D	2 s. Simplicie, ste Janvière.		☾ ☐ ♂	6.43	5.43
L	3 ste Cunégonde, s. Astère.		☾ ☽ h	6.41	5.44
M	4 s. Casimir, s. Lucius.		☾ 2 h. 9 m. soir.	6.39	5.46
M	5 Q.-T. s. Théophile Gerasime		☽ en ☽	6.37	5.48
J	6 s. Fridolin, pr., ste Collette		☽ ☐ h	6.35	5.49
V	7 Q.-T. s. Thomas d'Acquin.		☾ ☽ ♀	6.33	5.51
S	8 Q. T. s. Jean de Dieu, c.		☾ ☽ ♂	6.31	5.52
D	9 ste Françoise Romaine, vv		☽ ☐ ♀	6.29	5.54
L	10 Les 40 martyrs. s. Attale		☾ ☐ h	6.27	5.55
M	11 PASSION. s. Eutime, év.		☽ 8 h. 16 m. soir.	6.25	5.57
M	12 s. Grégoire, P. doct.		☽ ☐ en ☽	6.23	5.58
J	13 B. Humbert, comte.		☾ ☐ ♀	6.20	6. 0
V	14 stes Mathilde, Euphrèse		☾ ☽ ♂	6.18	6. 2
S	15 s. Longin, soldat, m.		☾ ☽ ♀	6.16	6. 3
D	16 N. D. 7 d. s. Héribert, év.		☾ ☽ h	6.14	6. 5
L	17 s. Patrice, év., Gertrude.		☾ Apog.	6.12	6. 6
M	18 s. Narcisse, év., s. Gabriel.		☽ ☐ ♂	6.10	6. 8
M	19 s. JOSEPH, s. Landoald.		☾ 11 h. 49 m. soir.	6. 8	6. 9
J	20 s. Vulfran, év., s. Eugène		☾ en ☽	6. 6	6.11
V	21 s. Benoît, ab., s. Béril.		☾ ☽ ♂	6. 4	6.12
S	22 B. Nicolas de Flue.		☾ ☽ ♂	6. 2	6.14
D	23 s. Victorien, s. Nicon.		☾ ☐ ♀	5.55	6.15
L	24 s. Gabriel, s. Siméon.		☾ ☐ ♀	5.57	6.17
M	25 ANNONCIATION.		☾ ☐ ♀	5.55	6.18
M	26 s. Philippe, s., s. Ludger.		☾ ☽ ♀	5.53	6.20
J	27 ste Lydie m., s. Philet.		☽ 6 h. 23 m. mat.	5.51	6.21
V	28 s. Gontran, roi, s. Sixte.		☾ ☽ ♂	5.49	6.23
S	29 s. Ludophe, év.		☾ Perig.	5.47	6.24
D	30 Quirin, m. s. Régulas.		☾ ☽ ♀	5.45	6.26
L	31 ste Balbine, s. Benjamin.		☾ ☽ ♀	5.43	6.28

Les jours croissent pendant ce mois de 1 heure 47 minutes.

Premier quartier, le 4, à 2 h. 9 m. du soir.

Pleine lune, le 11, à 8 h. 16 m. du soir.

Dernier quartier, le 19, à 11 h. 49 m. du soir.

Nouvelle lune le 27, à 6 h. 23 m. du matin.

Pluie.

Froid.

Serein.

Beau.

## FOIRES DE MARS.

Aarau	19	Lenzburg	6	<i>Marchés au bétail.</i>	
Aarberg	12	Loche	25		
Aarbourg	3	Martigny-Ville	24	Aubonne	18
Aarwangen	13	Mézières V.	26	Bâle, les vendredis	
Aigle	8	Monthey	26	Berne	4
Anet	19	Morges	26	Berthoud	13
Avenches	14	Neuveville	26	Chaux-de-F.	26
Baden (A)	26	Nidau	18	Fribourg	4
Bex	27	Olten	17	Oron	5
Bienne	6	Ormont-dessous	31	Frutigen	6
Bremgarten	10	Palézieux	17	Genève, les lundis	
Brienz	6	Payerne	27	pour boucherie.	
Bulle	6	Porrentruy	17	Landeron	10
Chateau-d'Æx	20	Pully	20	Langenthal	18
Chiètres	27	Romont	4	Langnau	7
Concise	7	Rue	19	Loche, marchés aux	
Coppet	13	Saignelégier	3	chevaux les samedis	
Cortailod	11	St-Aubin, N.	26	Morat	5
Cossonay	13	St-Blaise	3	Morges	26
Cully	7	St-Imier	11	Moudon	3
Delémont	18	St-Maurice	4	Neuchâtel	6
Echallens	20	St-Ursanne	10	Nyon	6
Erlenbach	11	Schwytz	17	Orbe	31
Estavayer	12	Soleure	10	Payerne	6
Farvagny	19	Sumiswald	14	Romont	25
Frauenfeld	3, 17	Sursée	6	Schmitten, F.	3
Genève	3	Unterséen	5	Schwarzenbourg	3
Grandson	12	Zofingen	13	Sion	22
Herzogenbuchsee	26	Zurzach	10	Thonon	6
Langenthal	4	Zweisimmen	6	Thoune	29
La-Sarraz	25	Willisau	27	Vevey	25
Lausanne	12			Winterthur	6

**Mars.** La nature se réveille. Les labours commencent. On sème l'avoine, les pois, les poisettes, le froment de printemps ; quelques pommes de terre hâtives ont dû être plantées aussitôt que la terre a été suffisamment égouttée. C'est le moment de planter les arbres. On greffe à la fin du mois. On laboure et ensemece les jardins. On taille la vigne, on fait le bois aux espaliers et on les palisse.

Qui a la bonne matinée  
N'a pas toujours bonne journée.  
Quiconque oblige un amy  
Ne le doit pas faire à demy.

**AVRIL**



**30 jours.**

FÊTES ET SAINTS.		PHASES et distances lunaires.	SOLEIL	
			lev. h. m.	couch h. m.
M	1 s. Hugues, év., s. Théodora		5 40	6.24
M	2 s. François, s. Théodosie	☾ 9 h. 45 m. soir.	5.37	6.31
J	3 s. Richard. ste Agape, v.		5.35	6.32
V	4 s. Isidore, év., s. Zozine,		5.33	6.34
S	5 s. Vincent Ferr., ste Irène.		5 31	6.35
D	6 RAMEAUX. s. Célestin, P.		5.29	6.37
L	7 s. Hégésippe, Epiphane.		5.27	6.38
M	8 s. Amance, év., s. Denis.	♀ en ♀	5.25	6.40
M	9 ste Valtrude, s. Acace.		5.23	6.41
J	10 s. Fulbert, ste Mechtilde.	☉ 0 h. 12 m. soir.	5.21	6.43
V	11 s: Léon, P. d., s. Isaac m.		5.19	6.44
S	12 s. Jules, P., s. Constantin.		5.17	6.46
D	13 PAQUES. s. Herménégilde.		5.15	6.47
L	14 s. Tiburce, ste Justine.		5.13	6.49
M	15 ste Anastasie de Rome, m.		5.11	6.50
M	16 s. Lambert, s. Dreux.		5. 9	6.51
J	17 s. Rodolphe., s. Anicet, P.	♀ ☐ ♂	5. 7	6.53
V	18 s Eleuthère, ste Apollone.	☾ 4 h. 23 m soir.	5. 5	6.54
S	19 s. Socrate, m., s. Gérold.	☉ en ♀	5. 3	6.56
D	20 1 QUASIMODO. s. Théotime.		5. 1	6.58
L	21 s. Anselme, év., s. Usthasat.		4.59	7.57
M	22 ss. Soter et Caius, PP.		4.58	7. 2
M	23 s Georges, m., s. Adalber		4.56	7. 0
J	24 s. Fidèle, cap., ste Beuve.		4.54	7. 3
V	25 s. Marc, évang. s. Ermin.	☉ 3 h. 26 m. soir.	4.52	7. 5
S	26 ss. Clet et Marcellin, PP.	☾ Périg.	4.50	7. 6
D	27 2 B. Pierre Canisius, jés.		4.48	7. 8
L	28 s. Vital, m., Paul de la Croix		4.47	7. 9
M	29 s. Pierre, m., s. Robert.		4.45	7.11
M	30 ste Catherine de Sienne.		4.33	7.12

Les jours croissent pendant ce mois de 1 heure 39 minutes.

Premier quartier, le 2, à 9 h. 45 m. du soir.	Variable.
Pleine lune, le 10. à 0 h. 12 m. du soir.	Beau.
Dernier quartier, le 18, à 4 h. 23 m du soir.	Pluie.
Nouvelle lune, le 25, à 3 h. 26 m. du soir.	Serein.

### FOIRES D'AVRIL.

Aarau	16	La-Roche	28	Yverdon	1
Aarberg	23	La-Sarraz	22	Zofingen	10
Aarbourg	28	Laupen	17	Zurich (cuirs)	28
Aigle	15	Lenzbourg	3	Zweisimmen	10
Albaue	28	Lucerne	17	<i>Marchés au bétail.</i>	
Attalens	30	Martigny-V.	28	Bâle les vendredis	
Baden (A)	28	Motier-Trav.	10	Berne	2
Berne (Messe)	1	Moudon	4	Bourgedorf	3
Berthoud	3	Neuenegg	14	Chaux-de-F.	23
Bienne	24	Olten	7	Erlenbach	11
Bremgarten	14	Orbe	7	Fribourg	5
Brienz	3	Ormont-dessous	24	Frutigen	3
Brigue	17	Ormont-dessus	15	Genève les lundis	
Bulle	3	Oron	2	pour boucherie.	
Cerlier, B.	2	Planfayon	16	Landeron	7
Cernier	21	Pontarlier	24	Langenthal	15
Châtel-St-D.	21	Porrentruy	21	Langnau	4
Cossonay	17	Romont	15	Loche marchés aux	
Cudrefin, V.	28	Rougemont	29	chev. les samed.	
Délémont	15	Rue	30	Morat	2
Echallens	24	Schwarzenbourg	14	Moudon	7
Einsiedeln	28	Sempach	7	Neuchâtel	3
Estavayer	9	Soleure	14	Nyon	3
Frauenfeld 7,	21	St-Imier	8	Orbe	28
Fribourg	7	St-Ursanne	28	Payerne	3
Genève	7	Sursée	28	Romont	29
Grandson	25	Vevey	29	Sion	26
Gruyères	30	Willisau	24	Thonon	4
Langnau	30	Winterthour	3	Thoune	26

**Avril.** La plantation des pommes de terre se termine. On sème l'orge, le chanvre, les racines et les haricots en plein champ. On attend la fin du mois pour semer le maïs. Les semis dans les jardins se complètent. On a soigné plus particulièrement dans le commencement du mois les raies et les irrigations des prés.

Qui bien prend une seule obole  
 Peut aussi prendre une pistole.  
 Qui fille garde ou cochon mène,  
 Il ne se voit pas sans peine.

Qui a pris plus en main qu'il n'a de sens en teste,  
 Se fait moquer de tous comme ignorante beste.

MAI



31 jours.

FÊTES ET SAINTS.		PHASES. et distances lunaires.	SOLEIL lev. couch h. m. h. m.	
J	1 ss. Philippe et Jacques.	☾ ♂ ♀	4.52	7.14
V	2 s. Athanase, év., s. Walbert	☾ 6 h. 36 m. mat.	4.50	7.15
S	3 INV. STE CROIX, s. Théodule	☾ ♂ ♂	4.49	7.17
D	4 3 ste Monique, s. Florian.	♀ en ☾	4.47	7.18
L	5 s. Pie V. P, s. Ange, pr. m.	☾ ☐ ♀	4.45	7.20
M	6 s. Jean P. L., s Edbert	♂ ☐ ☐	4.46	7.21
M	7 s. Stanislas, év. m.	☾ ☐ ☐	4.44	7.23
J	8 APPARIT. s. MICHEL. Désiré.	☾ ☐ ☐ ♀	4.42	7.24
V	9 TRANSL. S. NICOLAS, s. Béat.	☾ ☐ ☐ ♂	4.41	7.25
S	10 s. Antonin, év., Isidore lab.	☾ 4 h. 36 m. mat.	4.39	7.26
D	11 4 s. Gauthier, s. Illuminé, c.	☾ Apog.	4.38	7.29
L	12 s. Achille, m., s. Denis.	☾ ☐ ♂	4.36	7.30
M	13 s. Marcellin, s Bolleinde, v.	☾ ☐ ♂	4.35	7.31
M	14 ste Justine, ste Couronne	☾ ☐ ♀	4.33	7.33
J	15 ste Sophie, s. Segond, év.	☾ ☐ ♀	4.32	7.34
V	16 s. Jean Népomucène.	☾ ☐ ♂	4.30	7.35
S	17 s. Paschal, c., s. Adalbert	☾ ☐ ♀	4.29	7.36
D	18 5 ROGATIONS. s. Venance, s.	☾ 5 h. 23 m. mat.	4.27	7.37
L	19 s. Yves, Célestin, p.	☾ ☐ ♂	4.26	7.38
M	20 s. Bernardin de Sienne	☾ en ☐	4.25	7.40
M	21 s. Félix, cap., s. Hospice.	☾ ☐ ♀	4.23	7.41
J	22 ASCENS. ste Julie, Emile	☾ ☐ ☐	4.22	7.43
V	23 s. Didier, év. m. s. Florian.	☾ Périg.	4.21	7.44
S	24 N.-D. AUXIL., ste Jeanne.	☾ 11 h. 5 m. soir.	4.20	7.45
D	25 6 s. Urbain, s. Grégoire.	☾ ♂ ♀	4.18	7.46
L	26 s. Philippe de Néri. c ,	☾ ☐	4.17	7.47
M	27 s. Prisque, m., s. Bède, pr.	☾ ☐	4.16	7.48
M	28 s. Germain ev. de Paris.	☾ ♂ ♀	4.15	7.49
J	29 s. Maximin, s. Conon.	☾ en ☐	4.14	7.50
V	30 s. Ferdinand, ste Emilie.	☾ ☐ ♂	4.13	7.51
S	31 JEUNE. stes Angèle, Pétronille	☾ 5 h. 25 m. soir.	4.12	7.53

Les jours croissent pendant ce mois de 1 heure 17 minutes.  
 Premier quartier, le 2, à 6 h. 36 m. du mat. Pluie.  
 Pleine lune, le 10, à 4 h. 36 m. du matin. Variable.  
 Dernier quartier, le 18, à 5 h 23 m du mat. Beau.  
 Nouvelle lune, le 24, à 11 h. 5 m. du soir. Soleil.  
 Premier quartier le 31, à 5 h. 25 m. du soir. Orageux.

**FOIRES DE MAI.**

Aarau	21	Monthey	21	Zoffingen	8
Aigle	17	Montreux	9	Wangen	2
Avenches	9	Neuveville	28	Willisau	29
Baden (A.)	20	Olten	5	Winterthour	1
Berthoud	29	Ollon	16		
Bex	1	Orbe	19	<i>Marchés au bétail.</i>	
Bière	19	Ormont-dessous	11	Aubonne	13
Bremgarten	12	Ormont-dessus	18	Bâle les vendredis	
Brienz	1	Payerne	8	Bellegarde, F.	12
Bulle	8	Pontarlier	8	Berne	6
Cerlier	14	Porrentruy	19	Berthoud	1
Charmey	6	Rolle	30	Chaux-de-F.	28
Château-d'Ex	21	Romont	13	Fribourg	3
Chiètres	29	Rorschach	29	Frutigen	1
Concise	8	Rue	28	Genève les lundis	
Corcelles	7	Saignelégier	5	pour boucherie.	
Cortailod	21	St-Aubin	25	Landeron	5
Cossonay	29	St-Blaise	12	Langenthal	20
Couvet	31	Ste-Croix	28	Langnau	2
Délémont	20	St-Imier	13	Locle les samedis	
Echallens	28	St-Maurice	25	Mézières, V.	7
Erlenbach	13	Schwarzenb.	8	Morges	7
Estavayer	14	Schwytz	5	Morat	7
Farvagny	14	Semsaies	12	Moudon	5
Frauenfeld	5, 19	Sempach	5	Neuchâtel	1
Fribourg	5	Sion	3, 31	Nyon	1
Genève	5	Soleure	12	Orbe	26
Lausanne	14	Sumiswald	9	Payerne	1
Lenzbourg	7	Unterséen	7	Sion	24
Liestal	28	Vallorbes	13	Thonon	1
Louèche-B.	1	Verrières	19	Vevey	27
Lucerne	13	Vuippens	13	Thoune	31
Martigny-B.	12	Yverdon	6		

**Mai.** Renouvelez dans ce mois tous les semis des plantes potagères ; semez choux-fleurs, choux-marcelin, pois, chicorée, etc. Si le temps est favorable, commencez les foins à la fin du mois. En tout cas, les sarclages des pommes de terre et des racines auront été soignés préalablement.

Sans querelle ou division  
N'est partage de succession.

Serviteur qui est nouveau  
Trois iours faict tout bien et beau.

# JUIN



# 30 jours.

FÊTES ET SAINTS.		PHASES et distances lunaires.	SOLEIL lev. couch h. m. h. m.
D	1 PENTECOTE. s. Siméon.	☾	4. 3 7.52
L	2 s. Erasme, s Eugène.	☾	4. 2 7.53
M	3 ste Clotilde, reine.	☾	4. 2 7.54
M	4 Q.-T. s. Attale, s. Eutiche	☾ ☽ ☾ ☽ ☽ ☽ ☽ ☽	4. 1 7.55
J	5 s. Boniface, év., ste Zénaïde	☾ ☽ ☽ ☽ ☽ ☽ ☽ ☽	4. 1 7.56
V	6 Q.-T. s. Claude, s. Amance.	☾ ☽ ☽ ☽ ☽ ☽ ☽ ☽	4. 0 6.57
S	7 Q.-T. ss. Robert, Roger.	☾ ☽ ☽ ☽ ☽ ☽ ☽ ☽	4. 0 7.58
D	8 1 TRINITÉ s. Médard, év.	☽ ☽ ☽ ☽ ☽ ☽ ☽ ☽	☽ 8 h. 18 m. soir. 3.59 7.59
L	19 s. Félicien, s Pélagie m.	☽ ☽ ☽ ☽ ☽ ☽ ☽ ☽	☾ 3.59 7.59
M	10 ste Marguerite, reine.	☽ ☽ ☽ ☽ ☽ ☽ ☽ ☽	3.59 8. 0
M	11 s. Barnabé, ap., s. Parise.	☽ ☽ ☽ ☽ ☽ ☽ ☽ ☽	☾ ☽ ☽ ☽ ☽ ☽ ☽ ☽
J	12 FÊTE-DIEU. s. Basilide, s.	☽ ☽ ☽ ☽ ☽ ☽ ☽ ☽	☾ ☽ ☽ ☽ ☽ ☽ ☽ ☽
V	13 s. Antoine de Padoue, c.	☽ ☽ ☽ ☽ ☽ ☽ ☽ ☽	3.58 8. 2
S	14 s. Basile, d. s. Rufin.	☽ ☽ ☽ ☽ ☽ ☽ ☽ ☽	☾ ☽ ☽ ☽ ☽ ☽ ☽ ☽
D	15 2 s. Bernard de Menth.	☽ ☽ ☽ ☽ ☽ ☽ ☽ ☽	☾ ☽ ☽ ☽ ☽ ☽ ☽ ☽
L	16 S.-Cœur de Jésus, s. Ferréol	☽ ☽ ☽ ☽ ☽ ☽ ☽ ☽	☾ ☽ ☽ ☽ ☽ ☽ ☽ ☽
M	17 s. Rainier, c., ste Isaure.	☽ ☽ ☽ ☽ ☽ ☽ ☽ ☽	☾ ☽ ☽ ☽ ☽ ☽ ☽ ☽
M	18 s. Léonce, m., s. Marc.	☽ ☽ ☽ ☽ ☽ ☽ ☽ ☽	☾ ☽ ☽ ☽ ☽ ☽ ☽ ☽
J	19 ss. Gervais et Protais, m.	☽ ☽ ☽ ☽ ☽ ☽ ☽ ☽	☾ ☽ ☽ ☽ ☽ ☽ ☽ ☽
V	20 ste Florentine, s. Silvère.	☽ ☽ ☽ ☽ ☽ ☽ ☽ ☽	☾ ☽ ☽ ☽ ☽ ☽ ☽ ☽
S	21 s. Louis de Gonzague, c.	☽ ☽ ☽ ☽ ☽ ☽ ☽ ☽	☾ ☽ ☽ ☽ ☽ ☽ ☽ ☽
D	22 3 s. Paulin. 10.000 Martyrs.	☽ ☽ ☽ ☽ ☽ ☽ ☽ ☽	☾ ☽ ☽ ☽ ☽ ☽ ☽ ☽
L	23 s. Zacharie, ste Elisabeth.	☽ ☽ ☽ ☽ ☽ ☽ ☽ ☽	☽ 6 h. 1 m. mat. 3.59 8. 5
M	24 NATIV. s. JEAN-BAPTISTE.	☽ ☽ ☽ ☽ ☽ ☽ ☽ ☽	☽ ☽ ☽ ☽ ☽ ☽ ☽ ☽
M	25 s. Guillaume, s. Prosper.	☽ ☽ ☽ ☽ ☽ ☽ ☽ ☽	☽ ☽ ☽ ☽ ☽ ☽ ☽ ☽
J	26 ss. Jean et Paul, mm.	☽ ☽ ☽ ☽ ☽ ☽ ☽ ☽	☽ ☽ ☽ ☽ ☽ ☽ ☽ ☽
V	27 s. Ladislas, roi.	☽ ☽ ☽ ☽ ☽ ☽ ☽ ☽	☽ ☽ ☽ ☽ ☽ ☽ ☽ ☽
S	28 s. Léon II, P., Irénée.	☽ ☽ ☽ ☽ ☽ ☽ ☽ ☽	☽ ☽ ☽ ☽ ☽ ☽ ☽ ☽
D	29 4 ss. Pierre et Paul, ap.	☽ ☽ ☽ ☽ ☽ ☽ ☽ ☽	☽ ☽ ☽ ☽ ☽ ☽ ☽ ☽
L	30 Commém. de s. Paul, ap.	☽ ☽ ☽ ☽ ☽ ☽ ☽ ☽	☽ ☽ ☽ ☽ ☽ ☽ ☽ ☽

Les jours croissent de 18 m. du 1 au 20 et décroiss. de 4 m. du 22 au 30.

Pleine lune, le 8, à 8 h. 18 m. du soir.	Variable.
Dernier quartier, le 16, à 3 h. 3 m. du soir.	Bise.
Nouvelle lune, le 23, à 6 h. 1 m. du matin.	Soleil.
Premier quartier, le 30, à 6 h. 43 m. du mat.	Beau.

## FOIRES DE JUIN.

Aarau	18	Pontarlier	19	Berne	3
Anet	25	Porrentruy	16	Berthoud	5
Bienne	5	Romont	40	Erlenbach	13
Bremgarten	9	Rue	25	Fribourg	7
Brigue	4	Sempach	2	Frutigen	5
Brienz	5	St-Aubin, N.	9	Genève, les lundis pour boucherie.	
Bulle	12	St-Imier	3	Landeron	9
Délémont	17	St-Ursanne	23	Langenthal	17
Estavayer	11	Sion	14	Langnau	6
Frauenfeld 2,	16	Siviriez	5	Locle, les samedis	
Genève	2	Soleure	9	Morat	4
Grandson	26	Sursée	30	Morges	4
Locle	24	Valangin, N.	2	Moudon	2
Louèche-B.	2	Verrières	18	Neuchâtel	5
Martigny-B.	9	Yverdon	3	Nyon	5
Mézières, V.	11	Zurich	19	Orbe	30
Monthey	4	Zurzach	2	Payerne	5
Mont-s.-Vaud	27	Willisau	26	Sion	28
Morges	25	Winterthour	5	Thonon	5
Motiers-Travers	10	<i>Marchés au bétail.</i>		Vevey	24
Olten 2 .	Oron 4	Bâle les vendredis			

**Juin.** La fenaison occupe les bras durant tout le mois. On ébourgeonne et on palisse la vigne, ainsi que les arbres fruitiers. On repique les choux-fleurs, les cardons, le céleri, les laitues, etc. On renouvelle quelques semis d'herbes fourragères.

Tel pense estre sain  
 Qui porte la mort en son sein.  
 Tout légiste n'est advocal,  
 Ny tout guerrier bon soldat.  
 Vent de bise et pauvreté  
 N'ont jamais rien apporté.  
 Vin qui saulte et pain qui chante,  
 Fromage qui pleure et chair riante.  
 Valet qui secoue la teste  
 Ne doit estre traicté qu'en beste.  
 Verre commun ou de cristal  
 A qui a soif est esgal.  
 Vieille femme et vieille maison  
 Faut refaire en toute saison.

# JUILLET



# 31 jours.

FÊTES ET SAINTS.		PHASES et distances lunaires.	SOLEIL	
			lev. h. m.	couch h. m.
M	1 s. Théobald, s. Arnold.	☾ ☽	4. 2	8 5
M	2 VISITATION. s. Othon, év.	☾ ☐ ☽	4. 3	8. 4
J	3 s. Héliodore, év.	☾ en ☽	4. 4	8. 4
V	4 ste Berthe, s. Udalric, év.	☾ Apog.	4. 4	8. 4
S	5 ste Philomène, v.		4. 5	8. 3
D	6 s. Isaïe, proph., Romule.	☾ ☐ ☽	4. 6	8. 3
L	7 s. Guillebeaud, év.	☾ ☐ ☽	4. 7	8. 2
M	8 ste Elisabeth, s. Kilian.	☾ ☐ ☽ 10 h. 39 m. mat.	4. 7	8. 2
M	9 ste Véronique, abb.	☾ ☐ ☽	4. 8	8. 1
J	10 s. Silvain, m., ste Ruffine.	☾ ☐ ☽	4. 9	8. 0
V	11 s. Ulric. c., s. Pie. P. m.	☾ ☐ ☽	4. 10	8. 0
S	12 s. Jean-Gualbert, a.	☾ ☐ ☽	4. 11	7 59
D	13 6 s. Anaclet, P. m.	☾ ☐ ☽	4. 12	7. 58
L	14 s. Bonaventure, év., doct.	☾ ☐ ☽	4. 13	7 57
M	15 s. Henri, empereur.	☾ ☐ ☽ 10 h. 7 m. soir.	4. 14	7. 57
M	16 SCAPULAIRE. s. Hilarin, m.		4. 15	7. 56
J	17 s. Alexis, ste Marcelline.		4. 16	7. 55
V	18 s. Camille, c., s. Frédéric.	☾ ☐ ☽	4. 17	7. 54
S	19 s. Vincent de Paul. s. Arsène	☾ ☐ ☽	4. 19	7. 53
D	20 7 ste Marguerite, v. m.	☾ ☐ ☽ Périg.	4. 20	7. 52
L	21 ste Praxède, v., s. Daniel.	☾ ☐ ☽	4. 21	7 51
M	22 ste Marie-Madeleine.	☾ ☐ ☽ 1 h. 22 m. soir.	4. 22	7. 50
M	23 ss. Apollinaire, év. m.	☾ ☐ ☽ en ☽	4. 23	7. 48
J	24 B. Louise, ste Christine.	☾ ☐ ☽	4. 24	7. 47
V	25 s. JACQUES, s. Christophe.	☾ ☐ ☽	4. 26	7. 46
S	26 ste ANNE, MÈRE DE M., Eraste	☾ ☐ ☽	4. 27	7. 45
D	27 8 ste Natalie, m., ste Liliose.	☾ ☐ ☽ en ☽	4. 28	7. 43
L	28 ss. Victor et Innocent, PP	☾ ☐ ☽	4. 29	7. 42
M	29 ste Marthe, s. Loup, év.	☾ ☐ ☽ 10 h. 30 m. mat	4. 31	7. 41
M	30 ss. Abdon et Sennen, mm.	☾ ☐ ☽	4. 32	7. 38
J	31 s. Ignace Loyola, Germain.	☾ ☐ ☽ en ☽	4. 33	7. 39

Les jours décroissent pendant ce mois de 58 minutes.

Pleine lune, le 8, à 10 h. 39 min. du matin. Incertain.  
 Dernier quartier, le 15, à 10 h. 7 m. du soir. Soleil.  
 Nouvelle lune, le 22, à 1 h. 22 m. du soir. Beau.  
 Premier quartier, le 29, à 10 h 30 m. du matin. Serein.

FOIRES DE JUILLET.

Aarau	16	Nidau	15	Berne	4	
Aarberg	2	Olten	7	Berthoud	3, 10	
Aarbourg	21	Orbe	14	Erlenbach	11	
Aarwangen	17	Pontarlier	17	Fribourg	5	
Avenches	4	Porrentruy	21	Frutigen	3	
Bellegarde	28	Romont	8	Genève, lundis		
Brienz	3	Rue	30	pour boucherie.		
Bulle	24	Saignelégier	14	Landeron	7	
Concise	21	Sempach	14	Langenthal	15	
Cossonay	10	Soleure	14	Langnau	4	
Délémont	15	Willisau	31	Morat	2	
Echallens	17	Winterthur	3	Morges	2	
Estavayer	9	Yverdon	1	Moudon	7	
Frauenfeld	7, 21	Zofingen	10	Neuchâtel	3	
Fribourg	14	Zurzach	14	Nyon	3	
Genève	7			Orbe	28	
Herzogenbuch.	2	<i>Marchés au bétail.</i>			Payerne	3
Langnau	16			Sion	26	
Lausanne	9	Aubonne	1	Thonon	3	
Lenzbourg	17	Bâle, les vendredis		Vevey	29	

**Juillet.** La moisson commence durant ce mois. On a débuté par la navette, dont le terrain est immédiatement labouré et semé en trèfle incarnat, en blé noir, ou en maïs, pour fourrage Aussitôt qu'un champ de grain est récolté, la charrue doit le retourner.

Almanach qui nous fait peur  
Se trouve bien souvent trompeur.

Celui qui gueuse s'il n'a rien,  
Va sans crainte de perdre son bien.

Bon maistre faiot meschant valet,  
Et mauvais comme il lui plaist.

Bonnes paroles oignent,  
Et les meschantes poignent.

Bastir salle avant cuisine,  
C'est de la maison la ruine.

Beau diseur et beau faiseur  
Ne se rencontre à la même heure.

Barbe grise et front ridé  
Des femmes est mal regardé.

# A O U T



# 31 jours.

FÊTES ET SAINTS.		PHASES et distances lunaires.	SOLEIL lev. couch h. m. h. m	
V	1 s. PIERRE AUX LIENS. Vère.	☾ Apog.	4.35	7.36
S	2 PORTIONCULE. Alphonse Lig.	☾ ☽ h	4 36	7.35
D	3 9 INVENT. Rel. ETIENNE. Lydie	☾ ☽ ☽ ☽	4.38	7.33
L	4 s. Dominique. Tertullien.	☾ ☽ ☽ ☽	4.39	7.32
M	5 N.-D. DES NEIGES. Oswald	☾ ☽ ☽ ☽	4.40	7.30
M	6 TRANSFIGURATION Sixte.	☾ ☽ ☽ ☽	4.42	7.29
J	7 s. Gaétan. c. s. Albert, c.	☾ ☽ ☽ ☽	4.43	7.27
V	8 s. Cyriaque, s. Sévère.	☾ ☽ ☽ ☽	4.45	7.25
S	9 s. Romain, m., s. Secondien.	☾ ☽ ☽ h	4.46	7.24
D	10 s. LAURENT, diac., Astérie		4.47	7.22
L	11 s. Tiburce et ste Susanne.	☾ ☽ ☽ ☽	4.49	7.20
M	12 ste Claire, v., ste Hilarie.	☾ ☽ ☽ ☽	4.50	7.18
M	13 ss. Hippolyte et Cassien.	☾ ☽ ☽ ☽	4.52	7.16
J	14 JEUNE. s. Eusèbe., c.	☾ ☽ ☽ ☽	4.53	7.15
V	15 ASSOMPTION. Napoléon, m.	☾ ☽ ☽ h	4 54	7.13
S	16 s. Théodule, év. Hyacinthe.	☾ ☽ Pér.	4 56	7.11
D	17 11 s. Joachim, s. Libérat.	☾ ☽ ☽ ☽	4.57	7.10
L	18 s. Firmin, év., ste Hélène.	☾ ☽ ☽ ☽	4 59	7. 8
M	19 s. Marien, c., s. Louis.	☾ ☽ ☽ ☽	5. 0	7. 6
M	20 s. Bernard, s. Samuel.	☾ ☽ ☽ ☽	5. 1	7. 4
J	21 ste Jeanne de Chantal, vv.	☾ ☽ ☽ ☽	5. 3	7. 2
V	22 s. Symphorien, m.	☾ ☽ ☽ ☽	5. 4	7. 0
S	23 s. Sidoine, év., s. Zachée.	☾ ☽ ☽ ☽	5. 6	6.58
D	24 12 s. BARTHÉLEMI, ste Aure	☾ ☽ ☽ ☽	5. 7	5.56
L	25 s. Louis, r., ste Patrice.	☾ ☽ ☽ ☽	5. 8	5.54
M	26 s. Zéphirin, P. m.	☾ ☽ ☽ ☽	5.10	5.52
M	27 DÉD. S. NIC., ste Eulalie	☾ ☽ ☽ ☽	5 11	5.50
J	28 s. Augustin, s. Garin	☾ ☽ ☽ ☽	5 13	5 48
V	29 DÉCOL. S. J., ste Sabine, m.	☾ ☽ ☽ ☽	5.14	5.46
S	30 ste Rose, v., s. Félix.	☾ ☽ ☽ h	5.16	5.45
D	31 13 s. Raymond, ste Isabelle.		5.17	6.42

Les jours décroissent pendant ce mois de 1 heure 36 minutes.

Plaine lune, le 6, à 11 h. 35 m. du soir. Variable.

Dernier quartier, le 14, à 3 h. 36 m du matin. Vent.

Nouvelle lune, le 20, à 10 h. 22 m. du soir. Beau.

Premier quartier, le 28, à 4 h. 10 m. du soir. Serein.

## FOIRES D'AOUT.

Aarau	20	Moudon	11	<i>Marchés au bétail.</i>	
Anet 27	Bienne 14	Neuveville	27	Bâle, les vend.	
Baden (A)	19	Olten	4	Berne	5
Bremgarten	18	Ormont-dessus	23	Berthoud	7
Brienz	7	Ormont-dessous	25	Chaux-de-F.	20
Cerlier	13	Payerne	44	Erlenbach	8
Cortébert	18	Pontarlier	14	Fribourg	2
Cossonay	28	Porrentruy	18	Frutigen	7
Délémont	19	Romont 19	Rue 27	Genève, lundis	
Echallens	21	Saignelégier	12	pour boucherie.	
Einsiedeln	25	St-fmier	12	Landeron	11
Estavayer	13	St-Ursanne	25	Langenthal	19
Frauenfeld 4,	18	Soleure	11	Morat	6
Genève	4	Sursée	25	Morges	6
Grandson	13	Unterséen	25	Moudon	4
Langnau	4	Vallangin	16	Neuchâtel	7
Laupen	14	Willisau	28	Nyon 7	Orbe 25
Lenzbourg	28	Winterthour	7	Payerne	7
Liestal	13	Zofingen	14	Sion	23
Lucerne	5	Zurich, foires aux		Thonon	7
Mézières, V.	20	cuirs	25	Thoune	27
Mont-s.-Vaud	25			Vevey	26

**Août.** On termine les moissons et les déchaumages et on commence les regains. On greffe en écusson, et vers la fin du mois, les semailles d'automne commencent à s'effectuer.

Beaucoup crier et faire bruit  
Souvent n'apporte pas grand fruit,

La femme, le fruit et la fleur  
Ne se fardent qu'à leur malheur

Est jaloux et non sans raison  
Qui a belle femme au tison.

En dettes, procès et despens  
Se consomment argent et sens.

Droit canon, digeste et code  
Ne rendent iustice qu'à leur mode.

Bonne vie, petit testament,  
L'ordinaire événement.

Adresse ou ruse beaucoup vault  
Où le courage fait défaut.

# SEPTEMBRE



# 30 jours.

FÊTES ET SAINTS.		PHASES et distances lunaires.	SOLEIL	
			lev. h. m.	conch h. m.
L	1 ste Vèrène, v., s. Gilles, a.		☾ ♂ ♀	5.18 6.41
M	2 s. Etienne, s. Maxime		☾ ♂ ♀	5.19 6.39
M	3 ste Sérapie, s. Aristée.		☾ ♂ ♀	5.20 6.37
J	4 ste Rosalie, s. Moïse, législ.		☾ en ♀	5.22 6.35
V	5 s. Laurent-Justinien, év.		☾ 11 h. 24 m. mat.	5.23 6.33
S	6 s. Pétrone, év., s. Onésiphore		☾ ☐ h	5.25 6.31
D	7 14 s. Grat, év., ste Reine v.		☾ ☽ ☾ ☽ ☽ ☽ ☽ ☽ ☽	5.26 6.29
L	8 NATIVITÉ N.-D. s. Adrien.		☾ ☽ ☽ ☽ ☽ ☽ ☽ ☽ ☽	5.28 6.27
M	9 s. Gorgon, m., s. Dorothée.		☾ ☽ ☽ ☽ ☽ ☽ ☽ ☽ ☽	5.29 6.25
M	10 s. Nicolas, ste Pulchérie.		☾ ☽ ☽ ☽ ☽ ☽ ☽ ☽ ☽	5.30 6.23
J	11 s. Félix et ste Régule, m.		☾ ☽ ☽ ☽ ☽ ☽ ☽ ☽ ☽	5.13 6.20
V	12 s. Guy, c., s. Evence, év.		☾ 8 h 45 h. mat.	5.33 6.18
S	13 s. Amé, év., s. Euloge év.		☾ ☽ ☽ ☽ ☽ ☽ ☽ ☽ ☽	5.35 6.16
D	14 15 s. Materne, év.		☽ en ♀	5.36 6.14
L	15 s. Nicomède, s., Evre, év.		☽ ☽ ☽ ☽ ☽ ☽ ☽ ☽ ☽	5.37 6.12
M	16 ss. Cyprien, Corneile.		☽ ☽ ☽ ☽ ☽ ☽ ☽ ☽ ☽	5.39 6.10
M	17 Q.-T. s. Crucis. s. François.		☽ ☽ ☽ ☽ ☽ ☽ ☽ ☽ ☽	5.40 6. 8
J	18 s. Thomas, s. Joseph		☽ ☽ ☽ ☽ ☽ ☽ ☽ ☽ ☽	5.41 6. 6
V	19 Q.-T. ste Constance, m.		☽ 10 h. 5 m. mat.	5.43 6. 3
S	20 Q.-T. s. Eustache, Candide.		☽ ☽ ☽ ☽ ☽ ☽ ☽ ☽ ☽	5.45 6 4
D	21 16 FÊTE FÉDÉRALE, MATTHIEU		☽ ☽ ☽ ☽ ☽ ☽ ☽ ☽ ☽	5.46 5.59
L	22 s. Maurice, Emmeran.		☽ en ♀	5.47 5.57
M	23 s. Lin, P. ste Thècle.		☽ ☽ ☽ ☽ ☽ ☽ ☽ ☽ ☽	5.49 5.55
M	24 N.-D. de la M. Gérard.		☽ ☽ ☽ ☽ ☽ ☽ ☽ ☽ ☽	5.50 5.53
J	25 ste Aurélie, s. Pacifique.		☽ ☽ ☽ ☽ ☽ ☽ ☽ ☽ ☽	5.52 5.51
V	26 s. Cyprien et ste Justine.		☽ ☽ ☽ ☽ ☽ ☽ ☽ ☽ ☽	5.53 5.48
S	27 ss. Côme et Damien, mm.		☽ 10 h. 49 m. mat.	5.55 5.46
D	28 17 ss. Wincelas, duc, Alphe.		☽ ☽ ☽ ☽ ☽ ☽ ☽ ☽ ☽	5.56 5.44
L	29 s. MICHEL, arch. Grimoald		☽ * h	5.58 5.42
M	30 ss. Jérôme, Ours, Victor.		☽ ☽ ☽ ☽ ☽ ☽ ☽ ☽ ☽	5.59 5.40

Les jours décroissent pendant ce mois de 1 heure 42 minutes.

Pleine lune, le 5, à 11 h. 24 min. du matin. Orageux.  
 Dernier quartier, le 12, à 8 h. 45 m. du matin. Nuageux.  
 Nouvelle lune, le 19, à 10 h. 5 m. du matin. Variable.  
 Premier quartier, le 27 à 10 h. 49 min. du mat. Pluvieux.

## FOIRES DE SEPTEMBRE.

Aarau	17	Lutry	18	<i>Marchés au bétail.</i>
Aarbourg	15	Martigny V.	22	
Aubonne	9	Monthey	10	Asile du Marchai-
Avenches	6	Motiers-Travers	5	ruz 8, 29
Bellegarde	15	Moudon	8	Bâle, les vendr.
Bienne	18	Oltén 1 Oron	3	Berne 2
Bremgarten	8	Ormont-dessus	9	Berthoud 4
Brienz	4	Ormont-dessous	8	Chaux-de-F. 17
Bulle	11	Payerne	18	Fribourg 6
Cerlier	3	Planfayon	10	Frutigen 4
Chât.-d'Ex	17	Pontarlier	4	Genève, les lundis
Châtel St-Denis	15	Porrentruy	15	pour boucherie.
Chiètres	4	Rolle	19	Landeron 1
Delémont	16	Romont	16	Langenthal 16
Echallens	18	Rue	24	Langnau 5, 17
Estavayer	10	St-Aubin, N.	16	Loclé, tous les
Erlenbach	9	St-Blaise	8	samedis pour
Fribourg	1	Ste-Croix	24	chevaux.
Frauenfeld 1, 16		St-Imier	9	Morat 3
Frutigen, gr. f.		Schwytz	22	Morges 3
moutons	3	Siviriez	8	Moudon 1
Genève	1	Soleure	8	Neuchâtel 4
Gessenay	5	Sumiswald	26	Nyon 4 Orbe 29
Gruyères	29	Travers	4	Payerne 4
Herzogenbuchsee	10	Unterséen	26	Schwartzenb. 25
Langnau	17	Vallangin	22	Sion 27
La-Sarraz	16	Verrières	16	Thonon 4
Lausanne	10	Yverdon	2	Thoune 24
Lenzbourg	25	Winterthour	4	Vevey 30
Louèche-Brg.	29	Zurzach	1	Zofingue 11
Louèche-les-Bains	27	Zurich (14 j.)	11	Zweisimmen 6
Lucerne	4	Willisau	25	

**Septembre.** Il reste encore quelques regains à terminer au commencement du mois. Les labours et les semis de froment et d'autres grains hivernés se continuent avec une grande activité. Les derniers jours du mois voient commencer la récolte des pommes de terre. Les vaches viennent manger la troisième herbe dans les prés. Les jours pluvieux sont utilisés pour les battages.

A gens de cour et de village  
Ne te fie que sous bon gage.

**OCTOBRE**



**31 jours.**

FÊTES ET SAINTS.		PHASES et distances lunaires.	SOLEIL	
			lev. h.	couch h. m.
M	1 s. Remi, s. Piat		6. 1	5.37
J	2 ss. Anges gard. s. Guérin.		6. 3	5.35
V	3 Les deux Evalde, pr.		6. 4	5.34
S	4 s. François d'Assise, c.	☉ 10 h. 28 m. soir.	6. 6	5.31
D	5 18 ROSAIRE. s. Placide, m.		6. 7	5.29
L	6 s. Bruno, c., ste Foi v. m.		6. 9	5.27
M	7 s. Marc, s. Serge.	☽ Per.	6.10	5.24
M	8 ste Brigitte, ste Laurence.		6.12	5.23
J	9 ss. Denis et Rustique, m.		6.13	5.20
V	10 s. François Borgia, c.		6.15	5.18
S	11 ste Placidie v., s. Gommer.	☾ 2 h. 58 m. soir.	6. 16	5.16
D	12 19 s. Maximilien, év.		6. 18	5.14
L	13 s. Edouard, r., s. Hugolin.		6.19	5.12
M	14 s. Calixte, P., s. Burcard.		6.21	5.10
M	15 ste Thérèse, v., s. Roger.		6.22	5. 8
J	16 s. Gall, ab., s. Florentin.		6.24	5. 6
V	17 ste Hedwige, vv.		6.25	5. 4
S	18 s. Luc, évang., Tryphonie.		6.27	5. 3
D	19 20 s. Pierre d'Alcantara, c.	☉ 1 h. 0 m. mat.	6.29	5. 1
L	20 s. Jean de Kanty, s. Aurèle.		6.30	4.59
M	21 ste Ursule, v. s. Hilarion.		6.32	4.57
M	22 ste Cordule, v. ste Alodie.		6.33	4.55
J	23 s. Pierre-Paschase, év.	☽ Apog.	6.35	4.53
V	24 s. Raphaël, arch.		6.36	4.51
S	25 s. Chrysante, m., s. Darie.		6.38	4.50
D	26 21 s. Evariste, P. m.		6.40	4.48
L	27 s. Frumence, év.	☽ 5 h. 23 m. mat.	6.41	4.46
M	28 ss. SIMON ET JUDE, Cyrille.		6.42	4.45
M	29 ste Eusébie, v. m.		6.43	4.43
J	30 s. Sérapion, év.		6.45	4.41
V	31 JEUNE. s. Wolfgang, Lucille.		6.46	4.39

Les jours décroissent pendant ce mois de 44 minutes.

Plaine lune, le 4, à 10 h. 28 min. du soir. Pluvieux.  
 Dernier quartier, le 11, à 2 h. 58 m. du soir. Beau.  
 Nouvelle lune, le 19, à 1 h. 0 m. du matin. Nuageux.  
 Premier quartier, le 27, à 5 h 23 m. du matin. Pluvieux.

**FOIRES D'OCTOBRE.**

Aarau	15	Martigny-B.	20	Vuippens	14
Aigle	25	Mézières, V.	15	Willisau	20
Albeuve	14	Monthey	8	Winterthour	2
Anet	29	Montreux	31	Yverdon	28
Baden (A)	28	Morges	4	Yverne	22
Berne	28	Môtiers-Travers	24	Zofingen	9
Bex 16 Bière	20	Moudon	20	Zurzach	6
Bremgarten	6	Neuenegg	20	Zweisimmen	23
Brienz	2	Nidau	28	<i>Marchés au bétail.</i>	
Brigue	16	Ollon	4	Allières, Frib.	8
Bulle	15, 16	Olten	20	Bâle, les vendr.	
Cernier	13	Orbe	10	Berne	2
Charmey	6	Ormont dessous	20	Berthoud	2, 22
Château-d'Œx	4	Ormont-dessus	7	Boltigen	11
Châtel-St-D.	27	Oron	4	Boltigen	11
Cossonay	9	Planfayon	15	Chaux-de-F.	15
Cudrefin, V.	27	Pontarlier	16	Fribourg	4
Délémont	24	Porrentruy	20	Fribourg	2
Echallens	16	Romont	14	Genève, les lundis	
Einsiedeln	6	Rougemont	2	pour boucherie	
Erlenbach	14	Rue	29	Liestal	15
Estavayer	8	Saignelégier	4	Landeron	4
Farvagny	8	Schwarzemb.	30	Langenthal	21
Frauenfeld	6, 20	Schwytz	13	Langnau	3
Fribourg	6	Sempach	28	Morat	4
Frutigen	21	Sion	6	Morges	1
Genève	6	Soleure	13	Moudon	6
La-Roche	20	Ste-Croix	15	Neuchâtel	2
La-Sarraz	23	St-Imier	14	Nyon 2 Orbe	27
Lausanne	8	Sursée	13	Romont	28
Lenzburg	30	Travers	9	Payerne	2
Loclé	24	Unterséen	8	Sion	25
Louèche-B.	13, 28	Vallorbes	24	Thonon	2
Lucerne	7	Wangen	17	Thoune	25
		Verrières	14	Vevey	28

**Octobre.** Terminaison des semailles et de la récolte des pommes de terre. Arrachage des racines. Redoublement d'activité des battages. On braque le chanvre et le lin ; on entreprend les seconds labours et on récolte les fruits. C'est aussi dans ce mois que s'effectue la vendange et que les pressoirs sont mis en activité.

Aymer deux œufs plus qu'une prune,  
Chose partout assez commune.

# NOVEMBRE



# 30 jours.

FÊTES ET SAINTS.		PHASES. et distances lunaires.	SOLEIL	
			lev. h. m.	couch h. m.
S	1 LA TOUSSAINT. ste Bénigne	☾ ☽	6 49	4 38
D	2 22 s. Tobie, s. Théophile.	♀ en ♄	6 51	4 36
L	3 COMM. DES TRÉP. ste Ide, vv.	☉ 9 h. 5 m. mat.	6 53	4 35
M	4 s. Charles Borr., card.	☾ Perig.	6 54	4 33
M	5 s. Zacharie, ste Elisabeth.		6 56	4 32
J	6 s. Protais, s. Léonard.	☾ ☽ h	6 57	4 30
V	7 s. Engelbert, év. s. Ernest.		6 59	4 29
S	8 s. Godefroi, év., s. Dieudon.		7 0	4 27
D	9 23 s. Théodore, m. s. Ursin	☾ 11 h. 41 m. soir.	7 2	4 26
L	10 s. André-Avellin, c.	☾ ☽ ☽	7 4	4 25
M	11 s. Martin, év., s. Mennas.	☾ ☽ ☽	7 5	4 23
M	12 s. Ruf, év., s. Imier, erm.	☾ ☽ h	7 6	4 22
J	13 Didace, Stanislas Kostka.		7 8	4 21
V	14 ste Vénérande, v. m.	☾ ☽ ☽	7 10	4 20
S	15 ste Gertrude, v., s. Léopold.	♀ * ☽	7 12	4 18
D	16 24 s. Othmar, a., s. Eucher.	☽ en ♄	7 14	4 17
L	17 s. Grégoire Thaumaturge.	☉ 6 h. 40 m. soir.	7 15	4 16
M	18 s. Odon, s. Maxime, év.	☾ ☽ ☽	7 17	4 15
M	19 ste Elisabeth, s. Pontien.	☾ ☽ ☽	7 18	4 14
J	20 s. Félix de Val., Edmond.	☾ Apog.	7 20	4 13
V	21 PRÉSENT. N.-D. s Albert.	☽ en ♄	7 21	4 12
S	22 ste Cécile, v., s. Philémon.	♀ ☽ ☽	7 23	4 10
D	23 25 s. Clément, ste Félicité.		7 24	4 9
L	24 s. Jean de la Croix, ste Flore.		7 25	4 9
M	25 ste Catherine, ste Juconde.	☽ 10 h. 44 m. soir.	7 26	4 8
M	26 s. Pierre d'Alex. Conrad.	☽ ☽ ☽	7 29	4 7
J	27 ste Virgile, ste Josaphat.	☾ ☽ ☽	7 30	4 6
V	28 s. Sostène, év. m., Hortulan.	☾ ☽ ☽	7 31	4 6
S	29 s. Saturnin, P. m.	♀ ☽ h	7 33	4 5
D	30 1 AVENT. s. ANDRÉ ap.	♀ en ♄	7 34	4 4

Les jours décroissent, pendant ce mois, de 1 heure 18 minutes.

Pleine lune le 3, à 9 h. 5 m. du matin.	Froid
Dernier quartier le 9, à 11 h. 41 m. du soir.	Couvert.
Nouvelle lune le 17, à 6 h. 40 m. du soir.	Variable.
Premier quartier le 25, à 10 h. 44 m. du soir.	Neige

FOIRES DE NOVEMBRE.

Aarau	19	Gruyères	26	Sion 1, 8, 15, 22	
Aarberg	12	Herzogenbuch.	12	Soleure	10
Aarbourg	24	Langnau	5	Sursée	3
Aarwangen	6	La-Roche	24	Unterséen	19
Æschi	4	Laupen	6	Vevey	25
Attalens	12	Lausanne	12	Willisau	27
Avenches	21	Lenzbourg	20	Winterthour	6
Baden (A)	18	Louèche-B.	3	Zofingen	13
Berne	25	Lucens	12	Zurich	11
Berthoud	31	Lucerne	20	Zurzach	3
Bex	1	Lutry	27		
Bienne	13	Martigny-V.	10	<i>Marchés au bétail.</i>	
Bremgarten	3	Mézières	19	Aubonne	6
Brienz	6	Monthey	19	Berne	4
Bulle	13	Moudon	17	Berthoud	6
Château-d'Æx	13	Neuveville	26	Berthoud	6
Châtel-St-Denis	24	Ollon	21	Frutigen	6
Coppet	13	Olten	10	Genève, les lundis	
Coire	20	Oron	5	pour boucherie.	
Corcelles	4	Ormont-dessus	4	Landeron	10
Cossonay	13	Ormont-dessous	28	Langenthal	18
Couvet	10	Palézieux	10	Langnau	7
Délémont	18	Payerne	13	Morat	5
Echallens	20	Pontarlier	13	Morges	5
Einsiedeln	3	Porrentruy	17	Moudon	3
Erlenbach	17	Rolle	21	Neuchâtel	6
Estavayer	12	Romont	11	Nyon	6
Frauenfeld	3, 17	Rorschach	6	Orbe	24
Fribourg	10	Rue	26	Payerne	6
Frutigen	21	St-Imier	18	Romont	25
Genève	3	St-Maurice	3	Schmitten	24
Gessenay	14	Schwytz	10	Thonon	6
Grandson	12	Semsaies	3	Thoune	5

**Novembre.** Les seconds labours s'achèvent. Le peu de plantes demeurées dans les jardins se retirent. On émonde les arbres et on soigne les prés dans les beaux jours que ce mois présente encore. Les battages se poursuivent.

Acquiers plutost scavoir que richesse mondaine ;  
Les biens sont incertains, et la science certaine.

A bien iouer son personnage  
Le plus lourdaud est creu sage.

# DÉCEMBRE



# 31 jours.

FÊTES ET SAINTS.		PHASES et distances lunaires.	SOLEIL lev. couch. h. m. h. m.	
L	1 s. Eloi. év Diodore.		7.35	4.4
M	2 stes Bibiane. Pauline.	☉ 7 h. 28 m. soir.	7.35	4.3
M	3 s. François-Xavier.	☾ Périg.	7.37	4.3
J	4 s. Barbé m. s. Osmond	☾ ☽ h	7.39	4.2
V	5 JEUNE. s. Sabas, a s. Nicet	☽ ☽ ☽	7.40	4.2
S	6 JEUNE. s. NICOLAS, év.	☽ en ☾	7.41	4.2
D	7 ? AVENT s. Ambroise.		7.42	4.2
L	8 IMMACUL. CONCEPTION.		7.44	4.2
M	9 ste Léocadie, v. m., s. Syr.	☾ 11 h. 59 m. mat	7.45	4.1
M	10 ste Eulalie, v. m.	☾ ☽ ☽	7.46	4.1
J	11 s. Damase. P. s Sabin, év	☾ ☽ ☽	7.47	4.1
V	12 JEUNE. s. Synèse, m.	h ☽ ☽ ☽	7.48	4.1
S	13 JEUNE. ste Lucie, s. Aubert.		7.49	4.1
D	14 3 AVENT s. Nicaise, s. Agnel	☾ ☽ ☽	7.50	4.1
L	15 s. Abraham, ste Chrétienne.		7.51	4.0
M	16 s. Ensebe, év. ste Adélaïde	☾ Apog.	7.52	4.0
M	17 Q.-T. s. Lazare, s. Florian.	☽ 1 h. 53 m. soir.	7.53	4.2
J	18 s. Auxence, év. Gatien, év.	☾ ☽ ☽	7.53	4.3
V	19 Q.-T. s. Némèse, Darius, m.	☾ ☽ ☽	7.54	4.3
S	20 Q.-T. ste Ursanne, Ammon.		7.54	4.4
D	21 4 AVENT s. THOMAS, Festus.	☽ en ☾	7.55	4.4
L	22 s. Yves, s. Chérémon.		7.55	4.5
M	23 s. Victoire s. Dagobert.	☾ ☽ ☽	7.55	4.5
M	24 JEUNE. s Delphin, év.	☽ en ☽	7.56	4.6
J	25 NOEL. ste Eugénie v. m.	☽ 1 h. 50 m. soir	7.56	4.7
V	26 s. Etienne, diac. s Marin.	☾ ☽ ☽	7.56	4.7
S	27 s. Jean, ap. évang	☾ ☽ ☽	7.56	4.8
D	28 ss. INNOCENTS s. Théophile		7.56	4.9
L	29 s. Thomas de Cantorb., év	☽ ☽ ☽	7.56	4.10
M	30 s. Sabin, év. m., s. Anyse.	☾ ☽ h	7.56	4.11
M	31 s. Sylvestre, P., ste Colombe.	☾ Pér.	7.56	4.13

Les jours décroiss. de 20 m. du 1 au 21 et croissent de 4 m. du 22 au 31.

Pleine lune, le 2, à 7 h. 28 m. soir.

Dernier quartier, le 9, à 11 h. 59 m. matin.

Nouvelle lune le 17, à 1 h. 53 m. du soir.

Premier quartier, le 25, à 1 h. 50 m. soir.

Serein.

Neige

Froid.

Neige.

## FOIRES DE DÉCEMBRE.

Aarau . . . . .	17	Lenzbourg . . . . .	11	<i>Marchés au bétail.</i>
Aarberg . . . . .	31	Martigny-B. . . . .	4	
Aigle . . . . .	20	Monthey . . . . .	31	Bâle les vendredis.
Aubonne . . . . .	2	Moudon . . . . .	27	Berne . . . . .
Avenches . . . . .	19	Neuveville . . . . .	31	Berthoud . . . . .
Baden (A) . . . . .	11	Nidau 9 Olten 8 . . . . .		Fribourg . . . . .
Berthoud . . . . .	26	Orbe 8 Oron 3 . . . . .		Frutigen . . . . .
Bienne . . . . .	25	Payerne . . . . .	18	Genève, les lundis
Brienz . . . . .	4	Pontarlier . . . . .	11	pour la boucherie.
Bremgarten . . . . .	15	Porrentruy . . . . .	15	Langenthal . . . . .
Bulle . . . . .	11	Pully . . . . .	11	Langnau . . . . .
Cerlier . . . . .	10	Romont 2 Rue 17 . . . . .		Morat . . . . .
Cully . . . . .	12	St-Maurice . . . . .	15	Morges . . . . .
Délémont . . . . .	16	Schwarzenb. . . . .	26	Moudon . . . . .
Echallens . . . . .	18	Schwytz . . . . .	1	Neuchâtel . . . . .
Estavayer . . . . .	10	Soleure . . . . .	15	Nyon . . . . .
Erlenbach . . . . .	12	Sursée . . . . .	6	Orbe . . . . .
Farvagny-le-G. 10 . . . . .		Thoune . . . . .	19	Payerne . . . . .
Fribourg . . . . .	1	Villeneuve . . . . .	6	Romont . . . . .
Frauenfeld 1, 15 . . . . .		Willisau . . . . .	22	Sion . . . . .
Genève . . . . .	1	Winterthour . . . . .	4	Thonon . . . . .
Langenthal . . . . .	2	Yverdon . . . . .	26	Thoune . . . . .
Langnau . . . . .	10	Zweismmen . . . . .	11	Unterséen . . . . .
Laupen . . . . .	25			Vevey . . . . .

**Décembre.** On termine les battages, et l'exploitation des bois commence. On se livre aux travaux d'intérieur.

A bientôt fait sa prière  
Celuy-là qui n'en scait guère.

Après la feste,  
On gratte sa teste.

Aux yeux se voit la mariée  
Quand elle est bien ou mal liée.

La femme sage est celle-là  
Qui ne va ny çà ny là.

Quand on crie dans la maison,  
Tout s'y faict hors de saison.

Qui n'a qu'une robe à porter  
Est exempt de la prester.

Qui n'est ni meunier ny tailleur  
Peut n'estre point un voleur.

## AUTORITÉS FÉDÉRALES

### Conseil fédéral.

- MM. Ruchonnet, L., de St-Saphorin (Vaud), Président.  
 Welti, Emile, de Zurzach (Argovie), Vice-Président.  
 Droz, Numa, de la Chaux-de-Fonds.  
 D<sup>r</sup> Schenk, Ch., de Signau (Berne).  
 Hammer, Bernard, d'Olten (Soleure).  
 Hertenstein, Guill.-Frédéric, de Kybourg (Zurich).  
 Deucher, Adolf, de Steckborn (Thurgovie).

### Tribunal fédéral.

- MM. Roguin, Jules, d'Yverdon (Vaud), Président.  
 Olgiati, Gaud., de Poschiavo (Grisons), Vice-Président.  
 Weber, Hans, d'Oberflachs (Argovie).  
 Morel, J.-Ch.-P., de Wyl (St-Gall).  
 Hafner, Henri, de Zurich.  
 Bläsi, Joseph, d'Aedermannsdorf (Soleure).  
 Stamm, Henri, de Thayngen (Schaffhouse).  
 Kopp, Aloyse, d'Ebikon (Lucerne).  
 Broye, Jean, de Fribourg.

### SUPLÉANTS.

- MM. Hermann, Nicolas, de Sachseln (Obwald).  
 Clausen, Félix, de Mühlebach (Valais).  
 Honegger, Henri, de Hinweil (Zurich).  
 Arnold, Joseph, d'Altdorf (Uri).  
 Olgiati, Charles, de Cadenazzo (Tessin).  
 Winkler, Jean, D<sup>r</sup>, de Lucerne.  
 Pictet, Gustave, de Genève.  
 Häberlin, Henri, de Bissegg (Thurgovie).  
 Burckhardt, Charles, D<sup>r</sup>, de Bâle.

# AUTORITÉ LÉGISLATIVE

## GRAND CONSEIL

### Cercle de la Sarine. — 22 députés.

- MM. Bochud, syndic, à Corminbœuf.  
 Chollet, Louis, syndic, à Fribourg.  
 Esseiva, Ignace, négociant, à Fribourg.  
 Weck, Charles, conseiller d'Etat, à Fribourg.  
 Reynold, Alfred, à Nonan.  
 Corpataux, François, juge cantonal, à Matran.  
 Fournier, Philippe, conseiller d'Etat, à Fribourg.  
 Bossy, Aloys, » »  
 Gendre, Frédéric, juge cantonal, »  
 Buman, Charles, ancien professeur, »  
 Cottet, Antoine, au Petit-Farvagny.  
 Morel, Jacques, juge de paix, à Lentigny.  
 Eby, Stanislas, conseiller d'Etat, à Fribourg.  
 Renevey, Jacques-Philippe, avocat, à Fribourg.  
 Chappuis, Joseph, juge de paix, à Magnedens.  
 Villet, Léon, à Vuisternens.  
 Théraulaz, Alphonse, conseiller d'Etat, à Fribourg.  
 Bongard, Joseph, à Ependes.  
 Roulin, Paul, à Treyvaux.  
 Chatton, Jacques, à La-Corbaz.  
 Buillard, Nicolas, juge de paix, à Arconciel.  
 Margueron, Jean, à Cottens.

### Cercle de la Singine. — 14 députés.

- MM. Schaller, Henri, conseiller d'Etat, à Fribourg.  
 Spicher, François, à Ueberstorf.  
 Bertschy, Meinrad, à Balliswyl.  
 Vonderweid, Joseph, à Wyler.  
 Techtermann, Arthur, colonel fédéral, à Fribourg.  
 Kæser, Jean, à Fribourg.  
 Eby, Paul, à Fribourg.  
 Jungo, Pierre, à Galmis.  
 Ebischer, Pierre, à Niedermonten.  
 Riedo, Jean-Joseph, à Planfayon.  
 Birbaum, Joseph, notaire, à Fribourg.  
 Schneuwly, Pierre, à Dietisberg.  
 Fasel, Joseph, à Zumholz.  
 Hayoz, Jean, conseiller communal, à Jetschwyl.

**Cercle de la Gruyère. — 17 députés.**

- MM. Musy, Pierre, a Bulle.  
 Grandjean, juge, à Morlon.  
 Schwartz, Jacques, à Riaz.  
 Bapst, Hercule, à La-Roche.  
 Remy, Auguste, à Bulle.  
 Jacquet, Joseph, conseiller national, à Echarlens.  
 Deschenaux, Jules, à Echarlens.  
 Frossard, François-Xavier, à Romanens.  
 Glasson, Ernest, négociant, à Bulle.  
 Burtscher, Peter, ancien greffier, à Charmey.  
 Buchs, syndic, à Bellegarde.  
 Glasson, Jules, syndic, à Bulle.  
 Musy, Alexandre, capitaine, à Grandvillard.  
 Repond, Jules, avocat, à Fribourg.  
 Dupasquier, Romain, propriétaire, à Vuadens.  
 Gillard, Christophe, avocat, à Bulle.  
 Romanens, Jean-Joseph, à Gumefens.

**Cercle du Lac. — 12 députés.**

- MM. Folly, juge, à Courtaman.  
 Petitpierre, Edouard, à Morat.  
 Stoll, Nicolas, syndic, à Salvagny.  
 Huber, juge cantonal, à Fribourg.  
 Engelhart, juge de paix, à Morat.  
 Liechty, Hermann, à Morat.  
 Hug, F.-E., à Fribourg.  
 Gaillet, Henri, à Môtier.  
 Noyer, Samuel, à Sugiez.  
 Marmier, Auguste, avocat, à Estavayer.  
 Biemann, Edouard, avocat, à Fribourg.  
 Perrottet, Jean-Joseph, à Cormérod.

**Cercle de la Glâne. — 11 députés.**

- MM. Robadey, Louis, à Romont.  
 Raboud, Alexandre, à Romont.  
 Grand, Louis, à Romont.  
 Menoud, conseiller d'Etat, à Fribourg.  
 Deschenaux, Antonin, à Ursy.  
 Wuilleret, Louis, à Fribourg.  
 Ducrest, Romain, à Promasens.  
 Brayoud, Maurice, à Massonnens.

- MM. Richoz, commissaire, à Siviriez.  
 Gillon, Florentin, à Châtonnaye.  
 Jaccoud, Alphonse, à Promasens.

**Cercle de la Broye. — 12 députés.**

- MM. Gottrau, Pierre, juge cantonal, à Fribourg.  
 Bullet, Léon, notaire, à Estavayer.  
 Dessibourg, Joseph, à St-Aubin.  
 Rossier, Jean, à Grandsivaz.  
 Dubey, Didier, à Domdidier.  
 Corminbœuf, à Ménières.  
 Andrey, François, à Coumin.  
 Rey, François, à Estavayer.  
 Python, Georges, président du tribunal, à Fribourg.  
 Burgisser, Vincent, à Murist.  
 Chassot, Alfred, avocat, à Estavayer.  
 Bullet, Charles, à Estavayer.

**Cercle de la Veveyse. — 6 députés.**

- MM. Genoud, Louis, à La-Tour.  
 Monnard, Pierre, à Attalens.  
 Chaperon, Gustave, à Fruence.  
 Bourret, Joseph, au Crêt.  
 Esseiva, Jean, à Fiaugères.  
 Genoud, Léon, à Châtel-St-Denis.

**AUTORITÉ EXÉCUTIVE**

ET ADMINISTRATIVE

**CONSEIL D'ÉTAT**

Le Pouvoir exécutif et administratif est confié à un Conseil d'Etat nommé par le Grand Conseil. Le Conseil d'Etat est composé de sept membres. La durée de ses fonctions est de cinq ans. Après chaque renouvellement du Grand Conseil, il y a un renouvellement intégral du Conseil d'Etat.

(Const., art. 49 et 50).

- MM. Théraulaz, Alphonse, Président.  
 Menoud, François-Xavier, Vice-Président.  
 Fournier, Philippe, conseiller d'Etat.  
 Schaller, Henri, »  
 Bossy, Aloys, »  
 Weck, Charles, »  
 Æby, Stanislas, »

**Chancellerie d'Etat.**

CHANCELIER.

- M. Bourgknecht, Louis, de Fribourg.

VICE-CHANCELIER.

- M. Weitzel, Alfred, de Macconnens.

REGISTRATEUR.

- M. Tercier, Isidore, de Vuadens.

BURALISTES.

- MM. Berguin, Xavier, de Fribourg.  
 Droux, Paul, à Fribourg.  
 Godel, Eugène, à Fribourg.

ARCHIVES D'ÉTAT.

- MM. Schneuwly, Joseph, archiviste.  
 Scherrer, François, sous-archiviste.

HUISSIERS D'ÉTAT.

- |                      |                     |
|----------------------|---------------------|
| MM. Jæger, François. | MM. Gougler, Simon. |
| Sulger, Louis.       | Kolly, Gaspard.     |
| Ruffieux, Claude.    | . . . . .           |

CONCIERGE: M. Meyer, Jean, de Cerniat.

## DIRECTIONS DU CONSEIL D'ÉTAT et fonctionnaires qui en dépendent.

### I. DIRECTION DE L'INSTRUCTION PUBLIQUE.

<i>Directeur :</i>	MM. Schaller, conseiller d'Etat.
<i>Suppléant :</i>	Fournier, Philippe, conseiller d'Etat.
<i>Secrétaire :</i>	Gougain, Louis, de Granges-Paccot.
<i>Aide-Secrétaire :</i>	Schaller, Pierre, de Bœsingen.

#### Commission des Etudes.

##### Section française.

- MM. Schaller, directeur de l'Instruction publique, président.  
 Savoy, Jos.-Alex., directeur au Séminaire.  
 Favre, Auguste, R<sup>me</sup> Prévôt.  
 Bourgknecht, Louis, chancelier, à Fribourg.  
 Soussens, Mamert, rédacteur, »

##### Section allemande.

- MM. Vonlanthen, Benoît, à Fribourg.  
 Tschopp, Jos., chanoine, à Fribourg.

##### Section technique.

- MM. Bise, Modeste, commissaire général.  
 Weck, Paul, D<sup>r</sup>, à Fribourg.

##### Section de Morat.

- MM. Bourqui, préfet, vice-président, à Morat.  
 Haas, directeur, à Courgevaux.  
 Hænny, Jacob, à Salvagny.  
 Landry, pasteur, à Meyriez.  
 Haller, Hans, pasteur, à Fribourg.

#### Bibliothèque cantonale et Musées.

- MM. Gremaud, professeur, bibliothécaire cantonal et conservateur des collections numismatiques.  
 Techtermann, Max, conservateur des musées historiques et artistiques.  
 Musy, prof., conserv. des musées d'histoire naturelle.

#### Commission des Musées scientifiques.

- MM. Buman, docteur, président.  
 Cuony, pharmacien, secrétaire.  
 Boccard, Raymond.

**ENSEIGNEMENT**  
**Instruction supérieure.**

**Faculté de droit.**

MM. Clerc, Cyprien, doyen de la faculté.  
Perrier, Emile, procureur général.  
Repond, Jules, avocat.  
Jaccoud, Jean, abbé.  
Python, Georges, président.  
Favre, docteur.

**Collège cantonal St-Michel.**

<i>Recteur.</i>	MM. Horner, Raphaël, abbé.
<i>Préfet du collège.</i>	Morel, Séraphin, abbé.
<i>Préfet de l'Internat.</i>	Dévaud, Jean, abbé.
<i>Surveillant.</i>	Chapaley, Jean.

**Cours académiques du Lycée.**

<i>Religion et Philosophie.</i>	MM. Jaccoud, abbé.
<i>Physique et chimie.</i>	Raemy, Joseph.
<i>Histoire naturelle.</i>	Musy, Maurice.
<i>Mathématiques.</i>	Lance et Wæber.
<i>Cosmographie.</i>	Wæber, Maurice.
<i>Histoire.</i>	Gremaud, Jean, abbé.
<i>Littérature comparée.</i>	Horner, Raphaël, abbé.
<i>Littérature allemande.</i>	Sidler, Armin, et Koller, Adolphe.
<i>Concierge.</i>	Macherel, Louis.

**Gymnase.**

Section littéraire française.

1 <sup>re</sup> classe,	MM. Genoud, J., abbé.
2 <sup>me</sup> »	de Torrenté, Vinc., abbé.
3 <sup>me</sup> »	Repond, Pierre, abbé.
4 <sup>me</sup> »	Pahud, Jean, abbé.
5 <sup>me</sup> »	Curat, L., abbé.
6 <sup>me</sup> »	Perriard, A., chanoine.
<i>Histoire.</i>	Gremaud, abbé.
<i>Mathématiques.</i>	Lance, Eugène.
<i>Comptabilité.</i>	Ducotterd, Pierre.
<i>Histoire naturelle.</i>	Musy, Maurice.

Langue allemande.

1 <sup>re</sup> division	MM. Schilter, Fr.-D., abbé.
2 <sup>me</sup> »	Sidler, Armin.
3 <sup>me</sup> »	Bruhin, Pie, abbé.
4 <sup>me</sup> »	Koller, Adolphe.
5 <sup>me</sup> »	Vieli, Philippe, abbé.

## Section littéraire allemande.

1 <sup>er</sup> et 2 <sup>me</sup> classe.	MM. Schilter, Fr.-D. abbé.
3 <sup>me</sup> et 4 <sup>me</sup> »	Bruhin, Pie, abbé.
5 <sup>me</sup> et 6 <sup>me</sup> »	Vieli, Philip.-Ant., abbé.
<i>Langue française</i>	1 <sup>re</sup> division MM. Dévaud, abbé.
<i>pour les allemands.</i>	2 <sup>me</sup> » de Torrenté, abbé.
	3 <sup>me</sup> » Blanc, Hubert.
<i>Branches spéciales.</i>	M. Koller, Adolphe.

## Section industrielle.

<i>Logique.</i>	MM. Jaccoud, abbé.
<i>Langue française.</i>	Blanc, Hubert.
<i>Langue allemande.</i>	Gschwind, Charles.
<i>Langue anglaise et</i>	Gschwind, Charles.
<i>sciences commerc.</i>	Ducotterd, P., (1 <sup>re</sup> et 2 <sup>me</sup> cl.).
<i>Mathématiques.</i>	Niquille, Casimir, (3 <sup>me</sup> classe).
	Wæber, Maurice, (4 <sup>me</sup> classe).
<i>Comptabilité.</i>	Ducotterd, Pierre.
<i>Dessin technique.</i>	Niquille, Casimir.
<i>Physique et histoire</i>	
<i>naturelle.</i>	Musy, Maurice.
<i>Chimie.</i>	Ræmy, Joseph.
<i>Géographie.</i>	Blanc, Hubert.
<i>Histoire.</i>	Morel, Séraphin, abbé, et
	Gremaud, abbé.
<i>Calligraphie.</i>	Chapaley, Jean.

## Maîtres attachés à l'établissement.

<i>Religion pour les élèves réformés.</i>	MM. Haller, H., pasteur.
<i>Langue anglaise.</i>	Gschwind, Charles.
<i>Langue italienne.</i>	Chapaley, Jean.
<i>Dessin académique et modelage.</i>	Bonnet, François.
<i>Musique vocale.</i>	Muller, Jean.
<i>Musique instrumentale.</i>	Eggis, Auguste.
<i>Gymnastique.</i>	Sterroz, Guillaume.

## Instruction secondaire.

## Ecole d'Hauterive.

MM. Michaud, Adrien, directeur et professeur.
Tanner, Pierre, aumônier et professeur.
Schrieber, Joseph, maître d'allemand et de musique.
Gremaud, Laurent, professeur.
Levet, Alexandre, surveillant et professeur.
Verdon, Joseph, secrétaire-comptable.

**Ecole secondaire des filles de Fribourg.**

- MM. Caillat, Jacques, chanoine, directeur et professeur.  
 Favre, Auguste, R<sup>me</sup> Prévôt, professeur de religion.  
 Mlles Berguin, Marie, institutrice.  
 Richoz, Joséphine, institutrice.  
 MM. Sidler, Armin, }  
 Musy, Maurice, } maîtres spéciaux.  
 Muller, Jean, }

**Ecole secondaire de Bulle.**

- MM. Barras, Joseph, directeur.  
 Villard, vicaire, professeur.  
 Fornerod, Alfred, professeur.

**Ecole secondaire de Morat.**

- MM. D<sup>r</sup> Winteler, Jost, directeur.  
 Ziegler, Conrad, maître de religion.  
 Süsstrunk, Jacob, professeur.  
 Blechschmied, Henri, »  
 Blaser, Louis, »  
 Gauthey, Louis, »  
 Ruef, Jacob, »  
 Hübscher, Martin »  
 Blasser, Christian, »

**Ecole secondaire de la Broye.**

- MM. Nuoffer, curé, directeur.  
 Jungo, François, professeur.  
 Challamel, Joseph, professeur.  
 D<sup>r</sup> Volmar, »  
 Duc, maître de chant.

**Ecole secondaire de la Glâne.**

- MM. Romanens, chanoine, directeur.  
 Genilloud, François, professeur.  
 Castella, chanoine, professeur.  
 Weinmann, Joseph, langue allemande et musique.

**Ecole secondaire de la Singine.**

- MM. Hayoz, Daniel, directeur.  
 Perroulaz, chapelain.  
 Zurkinden, Joseph, professeur.  
 Bæriswyl, Philippe, »

**Ecole secondaire de la Veveyse.**

- MM. Chillier, directeur.  
 Moret, Alphonse, professeur.  
 Villard, Hippolyte, »

**Ecole secondaire de Cormérod.**

- MM. Perriard, Alexandre, directeur.  
 Raboud, Rd curé, à Courtion.

**INSPECTEUR DES ÉCOLES.****1<sup>er</sup> Arrondissement scolaire.**

- M. Gapany, Alfred, à Montet.

**2<sup>me</sup> Arrondissement scolaire.**

- M. Merz, Richard, à Meyriez.

**3<sup>me</sup> Arrondissement scolaire.**

- M. Tschopp, Joseph, chanoine, à Fribourg.

**4<sup>me</sup> Arrondissement scolaire.**

- M. Vonlanthen, Benoît, à Fribourg.

**5<sup>me</sup> Arrondissement scolaire.**

- M. Progin, Maurice, à Bulle.

**6<sup>me</sup> Arrondissement scolaire.**

- M. Crausaz, Auguste, de Lussy.

**7<sup>me</sup> Arrondissement scolaire.**

- M. Villard, Hippolyte, à Châtel-St-Denis.

**II. DIRECTION DE LA JUSTICE ET DES CULTES.**

- |                         |                              |
|-------------------------|------------------------------|
| <i>Directeur.</i>       | MM. Weck, conseiller d'Etat. |
| <i>Suppléant.</i>       | Schaller, Henri.             |
| <i>Secrétaire.</i>      | Cardinaux, Louis.            |
| <i>Aide-Secrétaire.</i> | Zuber, Auguste.              |

A. — COMMISSIONS ET OFFICIERS PUBLICS RELEVANT DE  
LA DIRECTION DE LA JUSTICE.

**Commission de législation.**

- MM. Weck, conseiller d'Etat.  
Wuilleret, avocat.  
Clerc, juge cantonal.  
Déglise, Nicolas, juge cantonal.  
Grand, Louis, président.

**Ministère public.**

- MM. Perrier, Emile, procureur général.  
Landerset, Alphonse, substitut.

**Avocats patentés.**

- MM. Wuilleret, Louis-Antoine, à Fribourg.  
Stœcklin, Ernest, à Fribourg.  
Robadey, Clément, à Romont.  
Renevey, Jacques-Philippe, à Fribourg.  
Uldry, Nicolas, à Fribourg.  
Chapaley, Hubert, à Bulle.  
Grivet, Cyprien, à Fribourg.  
Morard, Lucien, à Bulle.  
Magnin, Alphonse, à Bulle.  
Chassot, Alfred, à Estavayer.  
Marmier, Auguste, »  
Girod, Ernest, à Fribourg.  
Broye, Jules, »  
Heimo, Joseph, »  
Bielmann, Edouard, »  
Repond, Jules, »  
Gillard, Christophe, à Bulle.  
Braillard, Christophe, à Romont.  
Sudan, Pierre, à Fribourg.

**Conseil de discipline des avocats.**

- MM. Clerc, Cyprien, juge cantonal, à Fribourg.  
Vacat.  
Wuilleret, Louis, avocat, à Fribourg.  
Magnin, Alphonse, avocat, à Bulle.

**Suppléants.**

MM. Vonderweid, Joseph, juge de paix, à Fribourg.  
 Renevey, Jacques-Philippe, avocat, »  
 Repond, Jules, avocat, à Fribourg.

**Licenciés en droit.**

MM. Cantin, Félix, à Fribourg.  
 Stajessi, Emile, à Romont.  
 Cosandey, Joseph, à Morat.  
 Gottrau, Ernest, à Fribourg.  
 Bise, Emile, à Fribourg.  
 Perrier, Charles, à Estavayer.  
 Brasey, Edmond, à Fribourg.  
 Blanc, Edouard, »  
 Hafner, Hugo, »

**Procureurs parentés.**

*Fribourg.* MM. Berguer, Fidèle. Gendre, Alexandre. Renevey, J.-P., avocat. Uldry, Nicolas, avocat. Grivet, Cyprien, avocat. Leu, Charles. Grolimont, Joseph. Heimo, Joseph. Broye, Jules. Python, Auguste. Biemann, Ed. Bellenot, Joseph. Girod, Léon. Reichlen, François. Gottrau, Philippe. Cantin, Jules.

*Bulle.* MM. Chapaley, H., avocat. Collaud, Albert. Magnin, Alphonse. Menoud, J.-Joseph. Morard, Lucien, avocat. Andrey, Alex., notaire. Barras, Calybite. Favre, Pierre. Gillard, Christophe. Sciobéret, Jules.

*Romont* MM. Favre, Jacques. Forney, Victor. Joye, Charles. Braillard, François.

*Estavayer-le-Lac.* MM. Chassot, Alfred. Lehnweiter, Fortuné. Marmier, Auguste, avocat. Mouret, Auguste.

*Châtel-St-Denis.* MM. Toffel, Xavier. Liaudat, Alfred.

*Morat.* MM. Michel, Louis. Pfefferlé, Pierre. Fasnacht, Jean-Adolphe.

*Montagny-la-Ville.* M. Joye, Joseph-Nicolas.

*Semsaies.* M. Corboz, Cyprien.

*Corpataux.* M. Barras, Jean-Pierre.  
*Murist.* M. Bourqui, Ignace.  
*Tavel.* M. Neuhaus-Wicky, Joseph.  
*La-Roche.* M. Rigolet, Victor.

### Chambre des notaires.

MM. Cuony, notaire, à Fribourg, Président.  
 Renevey, » » Vice-Président.  
 Bourqui, » »  
 Berset, » à Autigny.  
 Comte, » à Fribourg, Secrétaire.  
 Bullet, » à Estavayer.  
 Burgy, » à Fribourg.  
 Andrey, » à Bulle.  
 Schorderet, notaire, à Fribourg.

### CANTONNEMENT DES NOTAIRES.

#### District de la Sarine.

MM. Cuony, Augustin, à Fribourg.  
 Bourqui, Louis, »  
 Berset, Pierre, à Autigny.  
 Burgi, Jacques, à Fribourg.  
 Renevey, Jacques, »  
 Wuichard, Isidore, »  
 Pasquier, Léon, »  
 Michaud, Pierre, »

#### District de la Singine.

MM. Comte, Etienne, à Fribourg.  
 Schorderet, Xavier, »  
 Birbaum, Joseph, »  
 Jungo, Joseph, »  
 Cantin, Jules, »

#### District de la Gruyère.

MM. Dupré, Jules, à Bulle.  
 Chapaley, Hubert, à Bulle.  
 Menoud-Musy, Joseph, à Bulle.  
 Andrey, Alexandre. »  
 Morard, Louis, à Bulle.  
 Favre, Pierre, »

**District de la Veveyse.**

- MM. Liaudat, Alfred, à Châtel-St-Denis.  
 Toffel, Xavier, »  
 Perrin, Joseph, »

**District de la Glâne.**

- MM. Gobet, Jean, à Romont.  
 Grand, Louis, »  
 Chatton, Isidore, »  
 Conus, François, à Rue.  
 Stajessi, Emile, à Romont.

**District de la Broye.**

- MM. Vorlet, Jean, à Villeneuve.  
 Corminbœuf, Joseph, à Domdidier.  
 Bullet, Léon, à Estavayer.  
 Quillet, Paul, à St-Aubin.  
 Bersier, Joseph, à Estavayer.

**District du Lac.**

- MM. Haas, Edouard, à Morat.  
 Derron, Henri, »  
 Friolet, Frédéric, »  
 Michel, Louis, »  
 Currat, Placide, à Cournillens.

**Commission examinatrice des aspirants au notariat.**

- MM. Wuilleret, Louis, avocat, à Fribourg.  
 Renevey, Jacques-Philippe, avocat, à Fribourg.  
 Clerc, Cyprien, doyen de la Faculté.  
 Schorderet, Xavier, notaire, à Fribourg.

**B. — COMMISSIONS RELEVANT DE LA DIRECTION DES CULTES.****CULTE CATHOLIQUE.****Commission de surveillance des biens du clergé catholique.**

- MM. Weck, conseiller d'Etat, président.  
 Pellerin, vicaire-général.  
 Aeby, chanoine.  
 Renevey, avocat, à Fribourg.

**Chapitre de St-Nicolas.**

- MM. Favre, Auguste, R<sup>me</sup> Prévôt.  
 Aeby, François-Xavier, R<sup>d</sup> doyen.  
 Schneuwly, Joseph, R<sup>d</sup> chanoine, grand-chantre.  
 Perriard, Ambroise, »  
 Tschopp, Joseph, »  
 Perriard, Paul, »  
 Bornet, Jean, »  
 Esseiva, Léon, »  
 . . . . .  
 Schorderet, Joseph, R<sup>d</sup> chanoine honoraire.

**Receveur de la Commanderie de St-Jean.**

- M. Muller-Guidi, Léon, directeur, à Fribourg.

---

**CULTE PROTESTANT.****I. — Synode.**

- MM. Hug, F.-E., à Fribourg, président.  
 Huber, E., docteur, à Morat, vice-président.  
 Landry, E., pasteur, à Meyriez, secrétaire.

**II. — Commission synodale.**

- MM. Hug, F.-E., à Fribourg, président.  
 Huber, E., docteur, à Morat, vice-président.  
 Gagnebin, H., pasteur, à Motier.  
 Haller, Hans, pasteur, à Fribourg.  
 Cressier, G., receveur, à Morat.  
 Roggen, M., juge, à Morat.  
 Stoll, N., député, à Salvagny.
-

### III. DIRECTION DES FINANCES.

<i>Directeur.</i>	MM. Menoud, conseiller d'Etat.
<i>Suppléant.</i>	Aeby, Stanislas, conseil. d'Etat.
<i>Secrétaire.</i>	Piller, Joseph.
<i>Copiste-expéd.</i>	Bæriswyl, Aloys.

#### Bureau central de l'impôt.

<i>Secrétaire-chef de bureau.</i>	MM. Emmenegger, Joseph.
<i>Copiste-expéditeur.</i>	Egger, Philippe.
Id.	Hæring, Jacques.

#### Trésorerie d'Etat.

MM. Kaiser, Adolphe, trésorier.
Vonderweid, Henri, receveur-général.
Sallin, Jules, 1 <sup>er</sup> secrétaire-comptable.
Missy, Pierre, 2 <sup>d</sup> secrétaire-comptable.
Bovet, Joseph, copiste-expéditionnaire.
Meyer, Jean, timbreur.

#### Receveurs d'Etat.

<i>Sarine.</i>	MM. Monney, Charles, à Fribourg.
<i>Singine.</i>	Auderset, Jean, à Tavel.
<i>Lac.</i>	Cressier, Georges, à Morat.
<i>Glâne.</i>	Deschenaux, à Romont.
<i>Veveysse.</i>	Genoud, Xavier, à Châtel.
<i>Gruyère.</i>	Chiffelle, Charles, à Bulle.
<i>Broye.</i> 1 <sup>er</sup> arrondis.	Gardian, Jean, à Estavayer.
2 <sup>me</sup> »	Despond, Jos., à Domdidier.

#### Commissariat général et Enregistrement.

MM. Bise, Modeste, commissaire-général et directeur de l'enregistrement.
Bovard, Jean-Louis, secrétaire.
Stempfel, Joseph, aide.

#### Commissaires-géomètres.

MM. Bise, Modeste, commissaire-général.
Chollet, Joseph, à Grolley.
Richoz, Jean-Baptiste, à Sivririez.
Pernet, Jules, à Romont.
Sudan, Jean, à Fribourg.
Butty, Joseph, à Estavayer.

MM. Bise, Alexandre, à Bulle.  
 Perrottet, Auguste, à Morat.  
 Techtermann, Jules, à Montagny.  
 Bertschy, Jean-Baptiste, à Murist.  
 Buman, Eugène, à Fribourg.  
 Monney, Jean, à Châbles.  
 Crausaz, Simon, à Fribourg.  
 Mændly, Alphonse, à Cugy.  
 Dubey, Alfred, à Gletterens.  
 Bise, Narcisse, à Bulle.

CONTROLEURS DES HYPOTHÈQUES  
 ET PERCEPTEURS DE L'ENREGISTREMENT.

**District de la Sarine.**

1<sup>re</sup> section. MM. Clerc, Jacques, à Farvagny.  
 2<sup>me</sup> » Weck, Frédéric, à Fribourg.  
 Favre, Philippe, substit.  
 3<sup>me</sup> » Kolly, Jean-Bapt., député, au Mouret

**District de la Singine.**

M. Spicher, Christophe, à Tavel.

**District de la Gruyère.**

1<sup>re</sup> section. MM. Corpataux, Eugène, à Bulle.  
 Feigel, Ernest, subst. prov.  
 2<sup>me</sup> » Thorin, Hubert, à Villars-s.-Mont.  
 Ecoffey, Emile, subst. prov.

**District de la Glâne.**

1<sup>re</sup> section. MM. Badoud, François, à Romont.  
 Ayer, François, subst. prov.  
 2<sup>me</sup> » Bosson, Louis, à Rue.

**District de la Broye.**

1<sup>re</sup> section. MM. Despond, Joseph, à Domdidier.  
 2<sup>me</sup> » Butty, commissaire, à Estavayer.  
 Masset, Fortuné, feu Jean.

**District du Lac.**

MM. Tschachtli, Alfred, à Morat.  
 Derron, Henri, subst. prov.

**District de la Veveyse.**

- MM. Philipona, Etienne, à Châtel-St-Denis.  
Genoud, Alfred, subst. prov.

**Commission cantonale des péréquateurs.**

- MM. Emmenegger, Joseph, président.  
Richo, Jean-Baptiste, à Siviriez.  
Jäger, François, négociant, à Fribourg.

**Commission cantonale de Pimpôt.**

- MM. Reynold, Fridolin, à Fribourg.  
Vicarino, Frédéric, »

**Commission cantonale de la taxe militaire.**

- MM. Reynold, Fridolin, à Fribourg.  
Vicarino, Frédéric, »

**Contrôleurs des boissons.**

- MM. Marilley, Pierre, à Châtel.  
Donzallaz, Auguste, à Romont.  
Mæder-Lergier, Gottfried, à Morat.  
Rattaz, Ferdinand, à Estavayer.  
Corminbœuf, Isidore, à Domdidier.  
Jonneret, Denis, à Bulle.  
Sallin, Jules, à Fribourg.

**Inspecteurs du vignoble.**

- MM. Oulevey, Xavier, à Châbles.  
Liardet, François, à Font.  
Lambert, François, à Châtillon.  
Wuillemin, Pierre-Rodolphe, à Courgevau.  
Javet, Daniel, à Môtiers.  
Guillod, Jean-Louis, à Nant.  
Couchoud, Charles, à Praz.  
Vollichard, Jean, à Lugnères.  
Scheidegger, Jean, à Morat.  
Collaud, Louis, à St-Aubin.  
Ballif, Auguste, à Villeneuve.  
Cheyres, Chiètres, Portalban, Sugiez, par la gendarmerie.

**Commission des zones.**

- MM. Gottrau, Charles, à Granges-s.-Marly, président.  
Bertschy, Meinrad, à Balliswyl, vice-président.

**Zône intermédiaire.**

- MM. Bochud, Pierre-Joseph, à Corminbœuf.  
 Deschenaux, Antonin, à Ursy.  
 Frossard, François, à Romanens.  
 Margueron, Jean-Martin, à Cottens.  
 Chollet, Auguste, à Prez.  
 Chenaux, Thadée, à Ecuwillens.  
 Dupasquier, Romain, à Vuadens.  
 Bertschy, Meinrad, à Balliswyl.

**Zône de la Broye.**

- MM. Péclat, Joseph, à Middel.  
 Gutknecht, Jacob, à Ried.  
 Dubey, Didier, à Domdidier.  
 Losey, Valentin, à Montborget.

**Zône alpestre.**

- MM. Castella, Alexis, à Albeuve.  
 Gillet, Jean, à Montbovon.  
 Buchs, Joseph, à Bellegarde.  
 Mossu, Anselme, à Broc.  
 Tinguely, Alexandre, à La-Roche.  
 Currat, Henri, à Grandvillard.

**Zône vinicole.**

- MM. Liechty-Givel, Louis, à Morat.  
 Gaillet, Auguste, à Môtiers.  
 Brasey, Jacques, à Font.  
 Pillonnel, Victor, à Cheyres.

**Inspecteur général et international de la pêche  
 sur le lac de Morat.**

- M. Savary, Charles, à Faoug.

**ADMINISTRATEUR DES SELS ET BOISSONS.**

- M. Stœcklin, Fortuné, à Fribourg.

**FACTEURS DES SELS ET PERCEPTEURS DES DROITS  
 DE CONSOMMATION.**

*Fribourg.*

*Morat.*

*Romont.*

*Bulle*

*Estavayer.*

MM. Audergon, J.-Jos., à Fribourg.

Scheidegger, Jean, à Morat.

Badoud, Jean, à Romont.

Jordan, André, fils d'Alexandre,  
 à Bulle.

Carrard, Louis, à Estavayer.

SOUS PERCEPTEURS DES DROITS DE CONSOMMATION.

- MM.** Etter, Pierre, à Ormev.  
 Fontaine, Constantin, à Fétigny.  
 Sauteur, Jean-Charles, à Besencens.  
 Sugnaux, Jacques, à Billens.  
 Torche, Olivier, à Cheiry.  
 Bourqui, Ignace, à Murist.  
 Bondallaz, Auguste, à Nuvilly.  
 Pache, Pierre, à Promasens.  
 Demierre, Jean, à Montet (Glâne).  
 Buchs, Jean-Joseph, à Bellegarde.  
 Vollichard, Jean, à Lugnores.  
 Noël, Alphonse, à Vuissens.  
 Monney, Jean, à Chapelle (Glâne).  
 Ballif, Auguste, à Villeneuve.  
 Maillard, Auguste, à Pont (Veveysse).  
 Rey, Louis, aux Friques.  
 Andrey, Pierre, à Prévondavaux.

**IV. DIRECTION DE L'INTÉRIEUR.**

- |                                  |   |
|----------------------------------|---|
| <i>Directeur.</i>                | <b>MM.</b> Bossy, Aloys, conseiller d'Etat. |
| <i>Suppléant.</i>                | Théraulaz, Alphonse, »                      |
| <i>Secrétaire.</i>               | d'Epinay, Louis.                            |
| <i>Aide.</i>                     | Joye, Etienne.                              |
| <i>Vérificateur des comptes.</i> | Gillier, Julien.                            |
| <i>Adjoint.</i>                  | Crausaz, Edouard.                           |
| <i>Copiste.</i>                  | Kern, Charles.                              |

COMMISSIONS

ATTACHÉES A LA DIRECTION DE L'INTÉRIEUR.

**Commission de l'Hospice cantonal.**

- MM.** Bossy, Aloys, conseiller d'Etat, président.  
 Favre, R<sup>me</sup> Prévôt.  
 Esseiva, R<sup>d</sup> chanoine de St-Nicolas.  
 Schneuwly, » »  
 Esseiva, docteur en médecine.  
 Glasson, Paul.  
 Birbaum, Joseph, notaire.  
 d'Epinay, Louis, secrétaire.

**Commission administrative de l'Hospice des aliénés  
de Marsens.**

- MM. Bossy, Aloys, conseiller d'Etat, président.  
Grangier, préfet, à Estavayer.  
Guinchard, Henri, à Posieux.  
Richo, J.-Baptiste, à Siviriez.  
Castella, chanoine, à Gruyères.

**Directeur de l'Hospice d'aliénés de Marsens.**

- M. Martin, Joannes, docteur, de Veyrier (Genève).

**Médecin-adjoint de l'Hospice de Marsens.**

- M. Remy, Félix, à Bulle.

**Aumônier de l'Hospice de Marsens.**

- M. l'abbé Lauper, Pierre.

**Econome de l'Hospice d'aliénés de Marsens.**

- M. Gauthier, Henri.

**Secrétaire-comptable de l'Hospice d'aliénés de Marsens.**

- M. Baudère, Ernest.

**Commission de l'industrie et du commerce.**

- MM. Bossy, Aloys, conseiller d'Etat, président.  
Wicky, Jean-Edouard, à Fribourg.  
Buman, ancien professeur, à Fribourg.  
Esseiva, Ignace, négociant, »  
Rätzo, Joseph, »  
d'Epinay, Louis, secrétaire, »

**Suppléants.**

- MM. . . . .  
Egger, Louis, négociant, à Fribourg.  
Comte, Antoine » »

**Commission d'agriculture.**

- MM. Bossy, Aloys, conseiller d'Etat, président.  
Diesbach, Alphonse, à Rosières.  
Vonderweid, Alphonse, à Fribourg.  
Gottrau, Charles, de Granges.  
Bertschy, Meinrad, à Balliswyl.  
d'Epinay, Louis, secrétaire.

**Suppléants.**

- MM. Frossard, major, à Romanens.  
Jungo, Aloys, à Guin.

**Commission pour l'amélioration de la race chevaline.**

- MM. Bossy, Aloys, conseiller d'Etat, président.  
Schwarz, Jacques, à Riaz, vice-président.  
Menoud, Jean, à Romont.  
Techtermann, Max, à Fribourg.  
d'Epinay, Louis, secrétaire.

**Suppléants.**

- MM. Bæriswyl, Benjamin, vétérinaire.  
Boccard, Alphonse, à Fribourg.  
Bremond, Alfred, à Semsales.

**Commission pour l'amélioration des races bovine et porcine.**

- MM. Bossy, Aloys, conseiller d'Etat, président.  
Roggo, Nicolas, à Pontels, vice-président.  
Ayer, Joseph, à Romont.  
Ecoffey, Joseph, à Sales.  
d'Epinay, Louis, secrétaire.

**Suppléants.**

- MM. Stoll, Nicolas, à Salvagny.  
Perrin, Martin, à Semsales.  
Bertschy, Meinrad, à Balliswyl.  
Rossier, Jean, à Grandsivaz.

**Commissions phylloxériques.****District de la Broye.**

- MM. Pillonnel, Victor, à Cheyres.  
Monney, François, à Châbles.  
Brasey, Jacques, à Font.  
Delley, Frantz, à Delley.  
Liechty, Hermann, à Morat.

**District du Lac.**

- MM. Cressier, Georges, à Morat.  
Wegmuller, Guill., »  
Liechty, Hermann, »  
Gaillet, Auguste, à Môtiers.  
Guillod-Chervet, Louis, à Praz.  
Liechty, Georges, à Morat.

## INSPECTEUR EN CHEF DES FORÊTS.

M. Gottrau, Edmond, à Granges.

## INSPECTEURS DES FORÊTS.

- 1<sup>er</sup> Arrond. MM. Niquille, Casimir, à Fribourg.  
 2<sup>o</sup> » Weck, Joseph, à Romont.  
 3<sup>o</sup> » Genoud, Louis, à La-Tour.  
 4<sup>o</sup> » Liechty, Hermann, à Morat.

## Vérificateurs des poids et mesures.

- 1<sup>er</sup> arrond. (*Sarine, Singine, Broye et Lac*).  
 M. Berthold, Pierre, à Fribourg.  
 4<sup>er</sup> sous-arrond. (*Sarine et Singine*).  
 M. Berthold, Pierre, à Fribourg  
 2<sup>me</sup> arrond. (*Broye*).  
 M. Duc, Louis, à Estavayer.  
 3<sup>me</sup> sous-arrond. (*Lac*).  
 M. Lergier, Alfred, à Morat.  
 2<sup>me</sup> arrond. (*Gruyère, Glâne et Veveyse*).  
 M. Fessler, Joseph, à Romont.  
 4<sup>me</sup> sous-arrond. (*Gruyère*).  
 M. Pythoud, Albin, à Albeuve, prov.  
 5<sup>me</sup> sous-arrond. (*Glâne*).  
 M. Fessler, Joseph, à Romont.  
 6<sup>me</sup> sous-arrond. (*Veveyse*).  
 M. Villard, Cyprien, à Châtel.  
 7<sup>me</sup> sous-arrond. (*Verrerie de Semsales*).  
 M. Zumkeller, Benoît, dit Toni.

## V. DIRECTION DES TRAVAUX PUBLICS.

- |             |                                     |
|-------------|-------------------------------------|
| Directeur.  | MM. Théraulaz, Alph., cons. d'Etat. |
| Suppléant.  | Menoud, F.-X., »                    |
| Secrétaire. | Conus, Alexandre.                   |
| Copiste.    | Piller, Ernest, à Fribourg.         |

## I. Ponts et Chaussées.

- |                    |                      |
|--------------------|----------------------|
| Inspecteur.        | MM. Gremaud, Amédée. |
| Ingénieur-adjoint. | Blaser, Samuel.      |
| Secrétaire.        | Sutorius, Joseph.    |
| Aide-secrétaire.   | Widder, Jean.        |

**II. Intendance des Bâtiments.**

<i>Intendant.</i>	MM.	
<i>Adjoint.</i>		Sattler, Edouard.
<i>Copiste.</i>		Chassot, Ferdinand.

**Contrôleurs des routes.**

1 <sup>er</sup> arrond.	<i>Sarine.</i>	MM.	Schneuwly, Henri, à Fribourg.
2 <sup>o</sup>	» <i>Lac.</i>		Bula, Jacob, à Galmitz.
3 <sup>o</sup>	» <i>Broye.</i>		Burgisser, Vincent, à Murist.
4 <sup>o</sup>	» <i>Glâne.</i>		Richoz, commissaire, à Siviriez.
5 <sup>o</sup>	» <i>Gruyère.</i>		Maillard, Xavier, à Bulle.
6 <sup>o</sup>	» <i>Veveyse.</i>		Mossier, Jules, à Châtel.
7 <sup>o</sup>	» <i>Singine.</i>		Erath, Félix, à Fribourg.

**VI. DIRECTION DE LA POLICE.**

<i>Directeur.</i>	MM.	Fournier, conseiller d'Etat.
<i>Suppléant.</i>		Bossy, Aloys, »
<i>Secrétaire.</i>		Wuilleret, Roger.

**Bureau de Police centrale.**

<i>Directeur.</i>	MM.	Fournier, conseiller d'Etat.
<i>Suppléant.</i>		Bossy, Aloys, »
<i>Secrétaire.</i>		Corpataux, Vincent.
<i>Copiste-planton.</i>		Wæber, sergent.

**Commission de santé.**

<i>Président.</i>	MM.	Fournier, conseiller d'Etat.
<i>Vice-Président-secrét.</i>		Esseiva, Julien, D <sup>r</sup> , à Fribourg.
		Badoud, D <sup>r</sup> , à Fribourg.
		Python, Charles, D <sup>r</sup> , à Fribourg.
		Weck, Paul, D <sup>r</sup> , à Fribourg.

**Cantonnements de Vétérinaires.**

<i>Broye,</i>	1 <sup>er</sup> cant.	MM.	Bula, Frédéric, à Domdidier.
»	2 <sup>o</sup> »		Fivaz, Ulric, à Estavayer.
<i>Glâne,</i>			Butty, Félix, à Romont.
<i>Gruyère,</i>	1 <sup>er</sup> »		Strebel, Ad., fils, à la Tour-de-T.
»	2 <sup>o</sup> »		Pasquier, Pierre, à Bulle.
»	3 <sup>o</sup> »		Ruffieux, Joseph, à La-Roche.
<i>Lac,</i>			Volmer, Ed., à Morat.

<i>Sarine,</i>	1 <sup>er</sup> cant.	MM. Bæriswyl, Benj., à Fribourg.
»	2 <sup>e</sup> »	Tanner, Pierre, à Praroman.
<i>Singine,</i>	1 <sup>er</sup> »	Bertschy, J.-Jos. à Hermisberg.
»	2 <sup>e</sup> »	Strebel, M., père, à Fribourg.
<i>Veveyse,</i>		Sudan, Auguste, à Bulle.

### Commission d'assurance des bâtiments contre l'incendie.

MM. Fournier, conseiller d'Etat, président.  
 Bise, Modeste, commissaire-général.  
 Esseiva, Ignace, négociant.  
 Fraisse, Adolphe, architecte.  
 Vonderweid, Joseph, député.  
 Pachoud, Philippe, secrétaire.

#### COMMISSION DES TAXES POUR L'ASSURANCE DES BATIMENTS.

##### I. ARROND. District de la Sarine.

*Taxeur d'arrond.* MM. Sudan, commissaire, à Fribourg.  
*Suppléant.* Jæger, François, »  
*Taxeurs de district.* Meyer, entrepreneur, »  
 Winckler, Pierre, »  
*Suppléants.* Nein, Alexandre, à Cottens.  
 Sterroz, entrepr., à Fribourg.  
 Egger, Jos., charp., à Matran.

##### II. ARROND. Districts de la Singine et du Lac.

*Taxeur d'arrond.* MM. Jæger, François, à Fribourg.  
*Suppléants.* Riedo, juge de paix, à Planfayon.  
 Sudan, commissaire, à Fribourg.  
*Taxeur du district  
 de la Singine.* Vonlanthen, J.-Jac., à Alterswyl.  
*Suppléants.* Meyer, Jos., entrepr., à Fribourg.  
 Ræmy, Frs., charp., à Planfayon.  
 Fasel, Jean, syndic, de Tavel.  
 Gobet, Jacob, à Lanthen.  
*Taxeur du district  
 du Lac.* Orlandi, Sébastien, à Morat.  
*Suppléants.* Spach, à Buchillon.  
 Mory, Théodore.  
 Schorr, Gottfried, à Salvagny.

**III. ARROND. District de la Broye.**

*Taxeur d'arrond.* MM. Techtermann, J., à Montagny-la-V.  
*Suppléant.* Rochat, Antonin, à Estavayer.  
*Taxeur de district.* Broye, Célestin.  
*Suppléants.* Pillonnel, Florentin, à Seiry.  
 Rossier, Jean, à Grandsivaz.  
 Burgisser, Vincent, à Murist.  
 Jordan, à Domdidier.

**IV ARROND. Districts de la Glâne et de la Veveyse.**

*Taxeur d'arrond.* MM. Badoud, Fr., contrôleur, à Romont.  
*Suppléants.* Genoud, Léon, à Châtel.  
 Villard, Hippolyte.

*Taxeurs du district  
de la Glâne.*

Roud, P., juge, à Châtonnaye.  
 Oberson, Félicien, à Romont.  
 Deschenaux, Ant., à Ursy.  
 Deschenaux, Nicolas, à Siviriez.  
 Piller, Joseph, méc., à Romont.

*Suppléants.*

*Taxeur du district  
de la Veveyse.*  
*Suppléants.*

Cardinaux, Joseph, à Châtel.  
 Villard, Charles, à Châtel.  
 Suard, Joseph, à Progens.  
 Saudan, Xavier, à Châtel.

**V. ARROND. District de la Gruyère.**

*Taxeur d'arrond.* MM. Maillard, X., ingénieur, à Bulle.  
*Suppléants.* Richo, commissaire, à Siviriez.

*Taxeurs de district.*

Borcard, B., à Grandvillard.  
 Jonneret, D., charp., à Bulle.  
 Gillard, Albert, à Botterens.  
 Duding, Pierre, à Riaz.  
 Jerly, P.-J., à Pont-la-Ville.  
 Rime, Joseph, père, charpentier, à Charmey.  
 Pythoud, Joseph, à Albeuve.

*Suppléants.*

**Gendarmerie.**

M. Buman, Eugène, commandant.

**Maisons pénitentiaires.**

MM. Audergon, Joseph, directeur de la maison de force.  
 Corboud, Théod., directeur de la maison de correction.

- MM. Esseiva, chanoine, aumônier catholique.  
 Bernet, » »  
 Haller, pasteur, aumônier réformé.  
 Esseiva, docteur, officier de santé.

#### Gendarmes de districts.

- Gendarmerie, à Fribourg.  
 Gendarmerie, à Tavel.  
 Gendarmerie, à Bulle.  
 Gendarmerie, à Romont.  
 Gendarmerie, à Estavayer.  
 Gendarmerie, à Morat.  
 Gendarmerie, à Châtel.

---

### VII. DIRECTION DE LA GUERRE.

- Directeur.* MM. Aeby, Stanislas, conseiller d'Etat.  
*Suppléant.* Weck, Charles, »  
*1<sup>er</sup> secrétaire.* Kollep, Léon, à Fribourg.  
*2<sup>d</sup>* Villard, Louis, à Fribourg.

#### Commissaire des Guerres.

- M. Wuilleret, Henri, lieutenant-colonel.

#### Inspecteur des arsenaux.

- M. Stajessi, Charles.

---

### PRÉFECTURES.

#### Sarine.

- MM. Wuilleret, Charles, de Fribourg, préfet.  
 Cantin, Félix, lieutenant de préfet.  
 Menétrey, Nicolas, 1<sup>er</sup> secrétaire.  
 Loffing, Paul, 2<sup>d</sup> secrétaire.

#### Singine.

- MM. Delpech, Jean, major, de Fribourg, préfet.  
 Andersset, Jean, lieutenant de préfet.  
 Spæth, Jean-Georges, secrétaire.

**Gruyère.**

- MM. Duvillard, Nicolas, préfet.  
 Glasson, Auguste, fils, lieutenant de préfet.  
 Gremaud, Ignace, secrétaire.

**Veveysse.**

- MM. Andrey, Philippe, de Coumin, préfet.  
 Genoud-Chaperon, Léon, lieutenant de préfet.  
 Tache, Tobie, de Remaufens, secrétaire.

**Glâne.**

- MM. Oberson, Tobie, de Fribourg, préfet.  
 Robadey, Louis, lieutenant de préfet.  
 Wuilleret, Théodore, secrétaire.

**Broye.**

- MM. Grangier, Jules, préfet.  
 Holz, Philippe, lieutenant de préfet.  
 Rattaz, Ferdinand, secrétaire.

**Lac.**

- MM. Bourqui, Alexis, de Murist, préfet.  
 Cressier, Georges, lieutenant de préfet.  
 Zurkinden, Théodore, secrétaire.

**SYNDICS DU CANTON**

(Avec la population d'après le recensement de 1880).

**Distriet de la Sarine. (Population 26,370).**

Ville de Fribourg	MM. Chollet, Louis	11,243
Arconciel	Buillard, Louis	306
Autafond	Hayoz, Joseph	92
Autigny	Mauroux, Pierre	476
Avry-sur-Matran	Rossier, J., fils de Franç.	370
Belfaux	Quiot, Etienne	410
Bonnefontaine	Bielmann, Nicolas	297
Chénens	Ræmy, Joseph	280
Chésalles	Rossmann, Amédée	68
Chésopelloz	Cuennet, Jacques	120
Corserey	Chatagny, Louis	209

Corjolens	MM. Dorand, Pierre	77
Corminbœuf	Bochud, Pierre-Jos.	382
Corpataux	Clerc, Pierre	341
Cottens	Margueron, Jean, député	367
Cutterwyl	Bramaz, Joseph	77
Ecuwillens	Chavaillaz, Joseph	463
Ependes	Clément, Basile	321
Essert	Dousse, Pierre, feu Jos.	173
Estavayer-le-Gibloux	Macherel, Jacques	279
Farvagny-le-Grand	Rolle, Ulrich, fils de Jacq.	386
Farvagny-le-Petit	Piccand, Etienne	113
Ferpicloz	Risse, Pierre	161
Givisiez	Bérard, Laurent	129
Granges-Pacot	Reynold, Henri	276
Grenilles	Clerc, Eugène	108
Grolley	Cuennet, Louis	353
Illens	Clerc, Joseph	17
La-Corbaz et Cormagens	Chatton, Joseph	238
Lentigny	Morel, Jacques	311
Lossy et Formangueires	Kæch, François	164
Lovens	Jerly, Alfred, feu Ant.	139
Magnedens	Chappuis, Joseph	98
Marly-le-Grand	Casteller, Jean	378
Marly-le-Petit	Meyer, Isidore	107
Matran	Corpataux, François	313
Montécu	Dousse, J.-Baptiste	48
Montévraz	Wicht, Pierre	257
Neyruz	Dafflon, Pierre	497
Nierlet	Bürgi, Grégoire	116
Noréaz	Guisolan, Eugène	449
Oberried	Wicht, Baptiste	156
Onnens	Mettrau, Paul, fils d'Ant.	204
Pierrafortscha	Weck-Surbeck, François	192
Ponthaux	Mottaz, Nicolas	235
Posat	Paris, Maxime	103
Posieux	Purro, Christophe	330
Praroman	Kolly, Jean-Baptiste	379
Prez	Rothey, François	443
Rossens	Buillard, Joseph	361
Rueyres-St-Laurent	Page, Laurent	208
Sales	Mauron, Joseph	174
Senèdes	Spielmann, Pierre	68
Treyvaux	Roulin, Joseph	952

Villars-sur-Glâne	MM. Roubaty, Aimé	469
Villarlod	Michel, Claude	188
Villarsel-le-Gibloux	Mouret, François	196
Villarsel-sur-Marly	Bielmann, François	94
Vuisternens-en-Ogoz	Villet, Léon	535
Zénauva	Remy, Pierre	84

**District de la Singine** (Population 17,512).

Alterswyl	MM. Stritt, Martin	1198
Bœsingen	Bærswyl, Jacob	1371
Brunisried	Ackermann, Peter	311
Chevrilles et Neuhaus	Lauper, Wilhelm	70
Dirlaret	Boschung, Christophe	1003
Guin	Roggo, Nicolas	3161
Heitenried	Æbischer, Pierre	687
Oberschrot	Zbinden, Peter	621
Planfayon	Brugger, Joseph	1039
Plasselb	Lauper, Christophe	390
St-Antoine	Sturny, Jacques	1588
St-Sylvestre	Rotzetta, Nicolas	602
St-Urs	Fasel, Jean-Joseph	977
Tavel	Stritt, Jacques	776
Tinterin	Kolly, Philippe	441
Ueberstorf	Spicher, François	1377
Wünnewyl	Schneuwly, Peter	1001
Zumholz	Fasel, Jean-Joseph	265

**District de la Broye** (Population, 14,197).

Aumont	MM. Berchier, Benoît	479
Autavaux	Baudin, Louis	145
Bollion	Chaney, J., fils de Pierre	132
Bussy	Pamblanc, Maurice	249
Châbles	Monney, Fr., dit au juge	306
Chandon	Pauchard, Joseph	185
Chapelle	Andrey, Dominique	115
Châtillon	Carrard, François	186
Cheyres	Pillonnél, Vict., fils de Fr.	399
Cheiry	Nicolet, Baptiste, ffeu B.	297
Cugy	Grandgirard, Isidore	602
Delley	Delley, François-Xavier	297
Domdidier	Dubey, Didier	870
Dompierre	Vacat.	544
Estavayer	Chassot, Alfred	1471

Fétigny	MM. Fontaine, Alexis	315
Font	Brasey, Jacques	221
Forel	Duc, Joseph, feu Benoît	180
Franex	Thorimbert, Alphonse	129
Frasses	Vacat.	129
Les Friques	Marion, Auguste	92
Gletferens	Dubey, Georges	261
Granges-de-Vesin	Berchier, Maximilien	160
Léchelles	Michel, Théodore	291
Lully	Duc, Théodore	69
Mannens, Grandsivaz	Joye, Lucien	384
Ménières	Corminboeuf, Auguste	270
Montagny-la-Ville	Renevey, Louis	305
Montagny-les-Monts	Françey, Pierre	682
Montborget	Marguet, Jules	133
Montbrelloz	Bourdilloud, Hubert,	161
Montet	Desjardin, Antoine	271
Morens	Berchier, Florentin	180
Murist	Bise, Dominique	307
Nuvilly	Broye, Donat.	364
Portalban	Vacat.	163
Praratoud	Bondallaz, Théodore	103
Prévondavaux	Badoud, Basile	164
Rueyres-les-Prés	Dubey, Félix	178
Russy	Pauchard, François	205
St-Aubin	Dessibourg, Joseph	594
Seiry	Pillonel, Fl., fils de P.	159
Sévaz	Dubey, Nicolas	63
Surpierre	Thierrin, Alp., fils de Jn.	253
Vallon	Bæchler, Antoine	186
Vesin	Borgognon, François	219
Villeneuve	Jacob, Cyprien	308
La-Vounaise	Losey, Ferdinand	162
Vuissens	Fasel, Auguste	260

**District de la Gruyère. (Population, 20,279).**

Albeuve	MM. Castella, Alexis, cap.	487
Avry-devant-Pont	Liard, Léon	451
Bellegarde	Buchs, Jos-Christ.	867
Botterens	Gaillard, Sylvère	94
Broc	Demattraz, Gratien	457
Bulle	Glasson, Jules	2459
Cerniat	Andrey, Xavier	607

Charmey	MM. Repond, Jules	1108
Châtel-sur-Montsalvens	Barras, Jacq.-Alex.	122
Corbières	Blanc, François	237
Crésuz	Ruffieux, J.-Jacques	130
Echarlens	Pugin, François	407
Enney	Ruffieux, Laurent	297
Estavannens	Jaquet, Léon	235
Grandvillard	Currat, Henri	491
Gruyères	Rime, Thobie	1072
Gumefens	Dupré, Emile	457
Hauteville	Passaplan, Elie	462
La-Roche	Gaillard, Joseph	1088
La-Tour	Francey, Denis	750
Le-Pâquier	Valléliam, Jos., ffeu Ant.	289
Lessoc.	Both, Félicien	300
Marsens	Tornare, Jean	573
Maules	Esseiva, Louis	192
Montbovon	Grangier, Placide	430
Morlon	Grandjean, Constant	314
Neirivue	Geinoz, J.-François	287
Pont-en-Ogoz	Rey, Séverin	192
Pont-la-ville	Bapst, François	396
Riaz	Schwartz, Jacques	575
Romanens	Frossard, Louis	314
Rueyres-Treyfayes	Monney, Alex., dit Carri	216
Sales	Pasquier, Pierre-André	490
Sorens	Romanens, Cyprien, dit de Praz-Genoud	767
Vaulruz	Borcard, Maurice	715
Villarsbeney	Vacat.	80
Villars-d'Avry	Bertschy, Léon	102
Villars-sous-Mont	Thorin, Hubert	100
Villarvillard	Jaquet, Léon	347
Vuadens	Moret, Louis	1201
Vuippens	Fragnière, Auguste	221

**District de la Glâne (Population, 13,391).**

Auboranges	Crausaz, François	171
Berlens	Perroud, Alphonse	201
Blessens	Perriard, Joseph	142
Billens	Jorand, Pierre	213
Bionnens	Gavillet, Théodore	94
Chapelle	Grivel, Victor	156
Châtelard	Uldry, Alexandre	414

Châtonnaye	MM. Modoux, Jean	365
Chavannes-les-Forts	Bays, Claude, à la Pierra	331
Chavannes-s.-Orsonnens	Débieux, Joseph	266
Ecassey	Menoud, Alexandre	92
Ecublens, Eschiens, Villangeaux	Maillard, Pierre	300
Esmonts	Grivel, Florentin	178
Estévenens	Oberson, Jacques	201
Fuyens	Vauthey, Jacques	88
Gillarens	Dorthe, Joseph	228
Grangettes	Python-Bondallaz, Cl.	198
Hennens	Jorand, Jean-Joseph	160
La-Joux	Menoud, Félicien	436
La-Magne	Menoud, Jacques	75
Le-Saulgy	Conus, Pierre	77
Les Glânes	Vacat.	102
Lieffrens	Bossel, Jean	96
Lussy	Moulet, Jules	265
Macconnens	Bugnon, Jean-Joseph	83
Massonnens	Brayoud, Maurice	388
Mézières	Dénervaud, Alphonse	389
Montet	Demierre, Jean	140
Morlens	Deschenaux, Alphonse	71
Mossel	Dévaux, Jean, feu André	207
Neirigue	Oberson, Jcq., à la veuve	71
Orsonnens	Page, Théophile	302
Prez	Cosandey, Théodore	357
Promasens	Ducrest, Romain	214
Romont-Arruffens	Forney-Riche, Joseph	1849
Rue	Dupraz, Alexandre	442
Siviriez	Richoz, J.-B., comm.	447
Sommentier	Rouiller, P., fils de C.	223
Torny-le-Grand	Joye, Léandre	298
Torny-le-Petit et Middel	Rossier, Nicolas	351
Ursy	Deschenaux, Ant., dép.	188
Vauderens	Richoz, Louis	286
Villaraboud	Donzallaz, Joseph	308
Villaranon	Giroud, Joseph	102
Villargiroud	Berset, Pierre-Joseph	167
Villarimboud	Perroud, Joseph	378
Villarsiviriaux	Berset, Antoine	208
Villariaz	Gret, Jean-Joseph	198
Villaz-St-Pierre	Jaquat, Lucien	358
Vuarmarens	Conus, Jean, feu Pierre	182
Vuisternens-d.-Romont	Menoud, Claude	336

**District de la Veveysse (Population, 7,739).**

Attalens	Savoy, Cél., feu Jacques, dit Hugnon	1025
Bossonnens	Musy, Michel	309
Bouloz	Favre, Denis	238
Besencens	Vial, Alphonse	162
Châtel-St-Denis	Jonneret, Jn., au Bourg	2338
Fiaugères	Jaccoud, Alphonse	276
Granges	Gabriel, Denis	289
Grattavache	Grandjean, François	156
Le-Crêt	Pittet, François	439
La-Rougève	Sonney, François	79
Pont	Duscret, Antoine	139
Porsel	Pichonnaz, Jean	368
Progens	Gobet, Gaspard	267
Remauffens	Tache, Maur., fils de Jos.	433
Semsaies	Perrin, Jos., dit à Nina	799
St-Martin	Currat, Martin	422

**District du Lac (Population, 14,908).**

Agrimoine	Mæder, Pierre, feu Pierre	175
Barberèche	Chatton, Jean	401
Buchillon	Mæder, Jacques	195
Chandossel	Bochud, Chrysostôme	164
Champagny	Mœri, Johann	215
Charmey (Galmitz)	Bula, Jacob	422
Châtel (Burg)	Merz, Frédéric	191
Chiètres	Schwab, Jacob	1177
Cordast	Vonlanthen, Joseph	341
Gros et Petit Cormondes et Monterschu	Auderset, Jean	609
Corsalettes	Singy, Ferdinand	109
Cormérod	Berset, Josué	189
Courgevaux, Coussiberlé	Wuillemin-Droz, Rodolphe	543
Courtaman	Folly, Peter	157
Courlevon	Helfer, Fritz, fils de Danl.	190
Cournillens	Molliet, Jacques, fils	288
Courtepin	Wæber, Gaspard-Casimir	232
Courtion	Progin, Edouard	215
Cressier	Auderset, Emile	343
Freschels	Kramer, Jacob	292
Jentes	Benninger, Jacob	216
Gros et P. Guschelmuth	Egger, Peter	232

Hauteville	MM. Pfister, Jacob	157
Liebistorfet	Kilchœr, Benoît	580
Petit-Bœsingen	Mæder-Gutknecht, Fréd.	207
Lourtens	Engelhart, Oscar	291
Meyriez et Greng	Kolly, Denis	218
Misery	Vincent-Fornerod, J.-Sm.	581
Montilier	Hubert, Edouard, D <sup>r</sup>	2241
Morat	Meyer, Jacob	422
Ormey	Mæder, Jacob	594
Ried	Benninger, Jean	374
Salvagny	Michaud, Etienne	297
Villarepos	Burnier, Henri	994
Bas-Vully	Javet, Jean, feu Daniel	685
Haut-Vully	Siffert, Jacob	65
Wallenbuch	Berset, Gédéon	272
Wallenried		

Total de la population du canton : 114,994.

## Pouvoir judiciaire.

### Tribunal cantonal.

- MM. Gottrau, Pierre, de Fribourg, président.  
 Musard, Philibert, d'Estavayer.  
 Esseiva, Pierre, de Fribourg.  
 Déglise, Nicolas, de Châtel.  
 Huber, Adolphe, de Morat.  
 Clerc, Cyprien, à Fribourg.  
 Gendre, Frédéric, de Fribourg.  
 Corpataux, François, de Matran.  
 Ræmy, Louis, d'Agy.  
 Buclin, Léon, greffier.  
 Meuwly, Maurice, greffier subst.  
 Oberlin, Joseph, de Tavel.  
 Egger, Ulrich, huissier.

## SUPPLÉANTS.

- MM. Genoud, Casimir, à Châtel.  
 Robadey, Louis, à Bulle.  
 Birbaum, Joseph, à Fribourg.  
 Grand, Louis, Romont.  
 Python, Georges, à Fribourg.  
 Vonderweid, Joseph, à Fribourg.  
 Comte, Etienne, notaire, à Fribourg.  
 Morard, Louis, à Bulle.  
 Friolet, Frédéric, à Morat.

**Tribunal des faillites commerciales.**

- MM. Comte, Antoine, à Fribourg, président.  
 Berset, Alfred, à Estavayer.  
 Vicarino, Gustave, à Fribourg.  
 Gendre, Paul, greffier.  
 Gougler, Simon, huissier.

## SUPPLÉANTS.

- NM. Grandjean, à Lully.  
 Brun, Auguste, à Morat.  
 Raboud, Charles, à Romont.  
 Rochat, Antoine, à Estavayer.  
 Jungo, Joseph, à Fribourg.  
 Genoud-Chaperon, à Châtel.

**Tribunaux d'arrondissements.****I. Tribunal de l'arrondissement judiciaire de la Sarine.**

- MM. Python, Georges, à Fribourg, président.  
 Gottrau, Charles, à Granges.  
 Berset, Pierre, à Autigny.  
 Guinchard, Henri, à Posieux.  
 Buman, Charles, à Fribourg.  
 Wuilleret, Alexandre, greffier.

## SUPPLÉANTS.

- MM. Vicarino, Frédéric, à Fribourg.  
Roulin, Paul, à Treyvaux.  
Philipona, Pie, à Fribourg.

**II. Tribunal de Parrondissement judiciaire de la Singine.**

- MM. Birbaum, Joseph, à Fribourg, président.  
Chollet, Victor, à Menziswyl, vice-président.  
Jungo, Pierre, à Guin.  
Jenny, Philippe, d'Alterswyl, à Zumstein.  
Hænggely, Jacques, à Uttwyl.  
Neuhaus, Pierre, greffier.

## SUPPLÉANTS.

- MM. Spicher, Christophe, contrôleur, à Tavel.  
Nœsberger, Philippe, à St-Antoine.  
Schmutz, Joseph, à Hochstettelen.  
Jungo, Joseph, à Fribourg.

**III. Tribunal de Parrondissement judiciaire de la Gruyère.**

- MM. Morard, Louis, président.  
Reichlen, Alfred, vice-président.  
Ecoffey, Joseph, à Sâles.  
Grandjean, Constant, à Morlon.  
Castella, Alexis, à Albeuve.  
Robadey, Louis, greffier.

## SUPPLÉANTS.

- MM. Bapst, Prothais, à Pont-la-Ville.  
Moret, Louis, à Vuadens.  
Strago, Jean-Baptiste, à Bulle.  
Rime, Tobie, à Gruyères.

**IV. Tribunal de Parrondissement judiciaire du Lac.**

- MM. Friolet, Pierre, président.  
Roggen, Maurice, à Mur, vice-président.  
Cressier, Jules, à Mur.  
Folly, Pierre, à Courtaman.  
Tschachtli, Pierre, à Chiètres.  
Vattelet, Hans, greffier.

## SUPPLÉANTS.

- MM. Hænny, Jacob, à Salvagny.  
 Brun, Auguste, à Morat.  
 Progin, Edouard, à Courtion.  
 Guilloid, Louis, à Praz.

**V. Tribunal de Parrondissement judiciaire de la Glâne.**

- MM. Grand, Louis, à Romont, président.  
 Roux, Pierre, à Châtonnaye.  
 Menoud, Jacques, à La-Magne.  
 Raboud, Alexandre, à Romont.  
 Ayer, Joseph, à Romont.  
 Chatton, Isidore, greffier.

## SUPPLÉANTS.

- MM. Menetrey, Auguste, à Romont.  
 Raboud, François, à Villaz-St-Pierre.  
 Simond, Isidore, à Siviriez.  
 Denervaud, Ernest, à Mézières.

**VI. Tribunal de Parrondissement judiciaire de la Broye.**

- MM. Berset, Alfred, à Estavayer, président.  
 Butty, Joseph, à Estavayer, vice-président.  
 Rossier, Jean, à Grandsivaz.  
 Torche, Cyprien, à Cheiry.  
 Bullet, Léon, à Estavayer.  
 Marmier, Laurent, greffier.

## SUPPLÉANTS.

- MM. Brasey, Pierre, à Estavayer.  
 Catillaz, Louis, à Cugy.  
 Dubey, Félix, à Rueyres-les-Prés.  
 Dubey, Théodore, à Gletterens.

**VII Tribunal de Parrondissement judiciaire de la Veveysse.**

- MM. Genoud, Casimir, président.  
 Perrin, Martin, à Semsales, vice-président.  
 Pilloud, François, à Châtel.  
 Bochud, Joseph, à Bossonnens.  
 Suard, Pierre, à Progens.  
 Philipona, Joseph, greffier.

## SUPPLÉANTS.

MM. Genoud, Célestin, à Châtel-St-Denis.  
Jonneret, Jean, au Bourg.  
Tache, Maurice, à Remaufens.  
Genoud-Chaperon, Léon, à Châtel.

## Cours d'assises.

1<sup>er</sup> ressort.

*Président.* MM. Grand, Louis, à Romont.  
*Suppléant.* Genoud, Casimir, à Châtel.

2<sup>me</sup> ressort.

*Président.* M. Python, Georges, à Fribourg.  
*Suppléant.*

3<sup>me</sup> ressort.

*Président.* M. Friolet, Frédéric, à Morat.  
*Suppléant.*

## Justices de Paix.

## Arrondissement de la Sarine.

1<sup>er</sup> cercle. Chef-lieu : Farvagny.

*Juge de Paix.* MM. Chappuis, Joseph, à Magnedens.  
*1<sup>er</sup> assesseur.* Michel, Joseph, à Villarsel.  
*2<sup>e</sup> »* Villet, Léon, à Vuisternens-en-Ogoz.  
*Suppléants.* Reynaud, Balthasar, à Farvagny.  
Grand, Louis, à Vuisternens-en-Ogoz.  
*Greffier.* Berset, Pierre, à Autigny.  
*Huissier.* Nissille, P., à Vuisternens-en-Ogoz.

2<sup>me</sup> cercle. Chef-lieu : Prez.

*Juge de paix.* MM. Morel, Jacques, à Lentigny.  
*1<sup>er</sup> assesseur.* Margueron, Maurice, à Cottens.  
*2<sup>e</sup> assesseur.* Rothey, François, à Prez.  
*Suppléants.* Dafflon, Jacques, à Neyruz.  
Page, François, à Corserey.  
*Greffier.* Chappuis, Alphonse, à Lentigny.  
*Huissiers.* Guisolan, Eugène, à Noréaz.  
Cudré, Pierre, à Autigny.

## 3° cercle. Chef-lieu : Belfaux.

<i>Juge de paix.</i>	MM. Chatton, Jacques, à La-Corbaz.
<i>1<sup>er</sup> assesseur.</i>	Bochud, Pierre-Jos., à Corminbœuf.
<i>2<sup>e</sup> »</i>	Kæch, Franc.-Joseph, à Lossy.
<i>Suppléants.</i>	Angeloz, Jacques, à Corminbœuf.
	Cuennet, Louis, à Grolley.
<i>Greffier,</i>	Burgy, Jacques, notaire.
<i>Huissier.</i>	Jaquet, Rodolphe, à Grolley.

## 4° cercle. Chef-lieu : Fribourg.

<i>Juge de paix.</i>	MM. Vonderweid, Joseph, à Fribourg.
<i>1<sup>er</sup> assesseur.</i>	Vacat
<i>2<sup>e</sup> »</i>	Egger, Antoine, à Fribourg.
<i>Suppléants.</i>	Cardinaux, Jean, »
	Bugnon, François, »
<i>Greffier.</i>	Bourqui, notaire, »
<i>Huissiers.</i>	Fasel, Louis, à Fribourg.
	Piller, Pierre, »
	Savoy, Jean, »

## 5° cercle. Chef-lieu : Le Mouret.

<i>Juge de paix.</i>	MM. Bulliard, Nicolas, à Arconciel.
<i>1<sup>er</sup> assesseur.</i>	Kolly, J.-B., à Praroman.
<i>2<sup>e</sup> »</i>	Roulin, Joseph, à Treyvaux.
<i>Suppléants.</i>	Bongard, Joseph, à Ependes.
	Meyer, Christophe, à Marly.
<i>Greffier.</i>	Dousse, J.-Bapt., à Montécu.
<i>Huissiers.</i>	Bielmann, Nicolas, à Bonnefontaine.
	Pellet, Maurice, à Marly.

## Arrondissement de la Singine.

## 4° cercle. Chef-lieu : Dirlaret.

<i>Juge de paix.</i>	MM. Riedo, député, à Planfayon.
<i>1<sup>er</sup> assesseur.</i>	Zehren, Jean, à Plasselb.
<i>2<sup>e</sup> assesseur.</i>	Ræmy Joseph., à Planfayon.
<i>Suppléants.</i>	Fasel, Joseph, à Zumholz.
	Bächler, J.-Jos., à Dirlaret.
<i>Greffier.</i>	Jungo, Jos., à Fribourg.
<i>Huissier.</i>	Andrey, Christ., à Plasselb.

2<sup>e</sup> cercle. Chef-lieu : Tavel.

Juge de paix.	MM. Uldry, Jean, à Rohr.
1 <sup>er</sup> assesseur.	Stritt, Joseph, à St-Ours.
2 <sup>e</sup> »	Sturny, Jacob, à Lehwyl.
Suppléants.	Fasel, Jean, à Tavel.
	Ackermann, J--J., à Schwenni.
Greffier.	Wæber. Joseph, à Galtern, prov.
Huissiers.	Burry, Guillaume, à Gerewyl.
	Birbaum, Peter, à Tavel.
	Bumann, Jn.-Pierre, à Tavel.

3<sup>m</sup>e cercle. Chef-lieu : Tavel.

Juge de paix.	MM. Bertschy, Meinrad, à Balliswyl.
1 <sup>er</sup> assesseur.	Bæriswyl, Jacques, à Riederberg.
2 <sup>e</sup> »	Boschung, Ulrich, à Ueberstorf.
Suppléants.	Wæber, Ulrich, à Schmitten.
	Kæser, Jean, à Wünnenwyl.
Greffier.	Comte, Etienne, notaire.
Huissier.	Burgy, Joseph, à Schmitten.

**Arrondissement de la Gruyère.**

1<sup>er</sup> cercle. Chef-lieu : Gruyère.

Juge de paix.	MM. Murith, Nicolas, à Gruyères.
1 <sup>er</sup> assesseur.	Jaquet, Léon, à Estavannens.
2 <sup>e</sup> »	Vallélian, Sylvère, au Pâquier.
Suppléants.	Demattraz, Gratien, à Broc.
	Krenger, Philippe, à Enney.
Greffier.	Deillon, Eugène, à Epagny.
Huissier.	Bussard, Jules, à Gruyères.

2<sup>m</sup>e cercle. Chef-lieu : Charmey.

Juge de paix.	MM. Ruffieux, syndic, à Crésuz.
1 <sup>er</sup> assesseur.	Buchs, J., cap., à Bellegarde.
2 <sup>e</sup> »	Meyer, Cyprien, à Cerniat.
Suppléants.	Rime, François, à Charmey.
	Repond, Jules, »
Greffier.	Niquille, François, »
Huissier.	Tinguely, Sylvère »

3<sup>m</sup>e cercle. Chef-lieu : Bulle.

Juge de paix.	MM. Schwartz, Jacques, à Riaz.
1 <sup>er</sup> assesseur.	Grandjean, Ant., à La-Tour.
2 <sup>e</sup> »	Sciboz, Léon, à Morlon.

*Suppléants.* MM. Peyraud, Léopold.  
 Corboz, Louis, à La-Tour.  
*Greffier.* Reichlen, Alfred, à La-Tour.  
*Huissiers.* Corboud, Joseph, à La-Tour.  
 Remy, Placide, à Bulle.  
 Gauderon, Alphonse, à Bulle.

4<sup>me</sup> cercle. *Chef-lieu : Vuippens.*

*Juge de paix.* MM. Philipona, Hubert, à Vuippens.  
*1<sup>er</sup> assesseur.* Dupré, Martin, à Gumefens.  
*2<sup>e</sup> »* Bertschy, Léon, à Villars-d'Avry.  
*Suppléants.* Dévaud, Pierre-Joseph, à Sorens.  
 Gremaud, Louis, à Echarlens.  
*Greffier.* Moullet, Michel, à Pont-en-Ogoz.  
*Huissier.* Sottaz, François, à Avry-dev.-Pont.

5<sup>me</sup> cercle. *Chef-lieu : La-Roche.*

*Juge de paix.* MM. Tinguely, Alexandre, à La-Roche.  
*1<sup>er</sup> assesseur.* Yerly, Jean, à Pont-la-Ville.  
*2<sup>e</sup> »* Théraulaz, Jos., à La-Roche.  
*Suppléants.* MM. Delaténaz, Elie, à La-Roche.  
 Schouwey, Gratien, à Hauteville.  
*Greffier.* Bapst, Joseph, à La-Sallaz.  
*Huissiers.* Scherley, Joseph, à La-Roche.  
 Blanc, Louis, à Corbière.

6<sup>me</sup> cercle. *Chef-lieu : Vaulruz.*

*Juge de paix.* MM. Favre, Auguste, à Vaulruz.  
*1<sup>er</sup> assesseur.* Moret, Louis, à Vuadens.  
*2<sup>e</sup> »* Monney, Alexandre, à Rueyres.  
*Suppléants.* Chollet, Casimir, Vaulruz.  
 Gobat, Honoré, à Sâles.  
*Greffier.* Vionnet, Célestin, à Vaulruz.  
*Huissier.* Ody, Alphonse, à Vaulruz.

7<sup>me</sup> cercle. *Chef-lieu : Albeuve.*

*Juge de paix.* MM. Currat, Henri, à Grandvillard.  
*1<sup>er</sup> assesseur.* Grangier, Placide, à Montbovon.  
*2<sup>e</sup> »* Beaud, Isidore, à Albeuve.  
*Suppléants.* Castella, Jacques, à Neirivue.  
 Moura, Henri, à Grandvillard.  
*Greffier.* Duvoy, Louis, à Lessoc.  
*Huissier.* Geinoz, Hyacinthe, à Neirivue.

## Arrondissement du Lac.

1<sup>er</sup> cercle. Chef-lieu : Cournillens.

<i>Juge de paix.</i>	MM. Michaud, Etienne, à Villarepos.
1 <sup>er</sup> <i>assesseur.</i>	Berset, Josué, à Cormérod.
2 <sup>e</sup> »	Progin, Edouard, à Courtion.
<i>Suppléants.</i>	Bise, Jacques-Joseph, à Cressier. Meuwly, Jean, à Courtepin.
<i>Greffier.</i>	Mory, Théodore, à Cormérod.
<i>Huissier.</i>	Auderset, Edouard, à Courtepin.

2<sup>me</sup> cercle : Chef-lieu : Morat.

<i>Juge de paix.</i>	MM. Engelhart, Oscar, à Morat.
1 <sup>er</sup> <i>assesseur.</i>	Gaberel, Jacob, à Altavilla.
2 <sup>e</sup> »	Roggen, Alfred, à Morat.
<i>Suppléants</i>	Brun, Auguste, à Morat. Kœrber-Delaprez, Th., à Morat.
<i>Greffier.</i>	Watelet, Gustave, à Morat.
<i>Huissiers.</i>	Eggimann, Abraham, à Morat. Brülhart, Martin, » Pantillon, Edouard, »

3<sup>me</sup> cercle. Chef-lieu : Chiètres.

<i>Juge de paix.</i>	MM. Johner, Jean, à Chiètres.
1 <sup>er</sup> <i>assesseur.</i>	Mœry, Jacob, à Champagny.
2 <sup>e</sup> »	Pfister, Jean, à Chiètres.
<i>Suppléants.</i>	Kramer, Jacob, à Freschels. Hurni, Samuel, »
<i>Greffier.</i>	Bula, J.-Frédéric, à Chiètres.
<i>Huissier.</i>	Forster, Samuel, »

4<sup>me</sup> cercle. Chef-lieu : Praz.

<i>Juge de paix.</i>	MM. Burnier, Henri, à Praz.
1 <sup>er</sup> <i>assesseur.</i>	Chautemps, Jean, à Lugnores.
2 <sup>e</sup> »	Noyer, Auguste, à Nant.
<i>Suppléants.</i>	Guillod, Louis, à Praz. Gaillet, Charles, à Môtier.
<i>Greffier.</i>	Gassner, Jean, à Praz.
<i>Huissier.</i>	Clerc, Jean, à Praz.

5<sup>me</sup> cercle. Chef-lieu : Cormondes.

<i>Juge de paix.</i>	MM. Egger, Jean-Antoine, à Guschelmuth.
1 <sup>er</sup> <i>assesseur.</i>	Hayoz, Jean, au Petit-Besingen.
2 <sup>e</sup> »	Vonlanthen, Pierre, à Cordast.

*Suppléants.* MM. Haas, Nicolas, à Monterschu.  
Siffert, Jacques, à Wallenbuch.  
*Greffier.* Schorro, Rodolphe, à Liebistorf.  
*Huissier.* Bürgy, Gaspard, à Cordast.

### Arrondissement de la Broye.

#### 1<sup>er</sup> cercle. Chef-lieu : Dompierre.

*Juge de paix.* MM. Rime, Siméon, à Cousset.  
*1<sup>er</sup> assesseur.* Dessibourg, Antoine, à St-Aubin.  
*2<sup>e</sup> »* Ducry, Julien, à Dompierre.  
*Suppléants.* Chardonnens, Pierre-Joseph.  
Dubey, Louis, à Gletterens.  
*Greffier.* Francey, Alexandre.  
*Huissiers.* Dubey, Jos.-Boniface, à Gletterens.  
Progin, Eugène, à Léchelles.  
Jordan, Paul, à Domdidier.

#### 2<sup>me</sup> cercle. Chef-lieu : Estavayer.

*Juge de paix.* MM. Holz, Philippe, à Estavayer.  
*1<sup>er</sup> assesseur.* Pamblanc, Maurice, à Bussy.  
*2<sup>e</sup> »* Rapo, Eugène, à Cheyres.  
*Suppléants.* Pillonel, Félix, à Estavayer.  
Duc, Théodore, à Lully.  
*Greffier.* Rochat, Antonin, à Estavayer.  
*Huissiers.* Lenweiter, Ernest, à Estavayer.  
Tache, Joseph, »  
Leipzig, Jean, à Estavayer.

#### 3<sup>me</sup> cercle. Chef-lieu : Cugy.

*Juge de paix.* MM. Corminboeuf, Xavier, à Ménières.  
*1<sup>er</sup> assesseur.* Maître, Jean-Joseph, à Franey.  
*2<sup>e</sup> »* Broye, Célestin, à Nuvilly.  
*Suppléants.* Losey, Val., à Montborget.  
Volery, Thomas, à Aumont.  
*Greffier.* Glardon, Joseph, à Cugy.  
*Huissiers.* Baudin, J.-J., à Vesin. <sup>(2)</sup>  
Berchier, Louis, à Aumont.

#### 4<sup>me</sup> cercle. Chef-lieu : Surpierre.

*Juge de paix.* MM. Andrey, François, à Coumin.  
*1<sup>er</sup> assesseur.* Fasel, Antoine, à Vuissens.  
*2<sup>e</sup> »* Torche, Olivier, à Cheiry.

<i>Suppléants.</i>	MM. Baillif, Joseph, à Villeneuve. Jacob, Cyprien, »
<i>Greffier.</i>	Banderet, Jean-Louis, à Vuissens.
<i>Huissiers.</i>	Thierrin, Bapt., à Praratoud. Pittet, Auguste, à Cheiry.

### Arrondissement de la Glâne.

#### 1<sup>er</sup> cercle. Chef-lieu : Villaz-St-Pierre.

<i>Juge de paix.</i>	MM. Gillon, Flor., à Châtonnaye.
<i>1<sup>er</sup> assesseur</i>	Brayoud, Maurice, à Massonnens.
<i>2<sup>e</sup> »</i>	Sallin, André, à Villaz-St-Pierre.
<i>Suppléants.</i>	Moulet, Jules, à Lussy. Berset, Antoine, à Villarsiviriaux.
<i>Greffier.</i>	Nicolet, Jacques, à Villarimboud.
<i>Huissiers.</i>	Humbert, Isidore, à Châtonnaye. Sallin, Alphonse, à Villaz-St-Pierre.

#### 2<sup>me</sup> cercle. Chef-lieu : Romont.

<i>Juge de paix.</i>	MM. Forney-Riche, à Romont.
<i>1<sup>er</sup> assesseur.</i>	Richoz, J.-Bapt., à Siviriez.
<i>2<sup>e</sup> »</i>	Jorand, Pierre, à Billens.
<i>Suppléants.</i>	Comte, Jean, à Romont. Golliard, Antoine, à Mézières
<i>Greffier.</i>	Gobet, Jean, à Romont.
<i>Huissiers.</i>	Cornu, Marcel, » Chatton, Jean, » Roullier, François, à Romont.

#### 3<sup>me</sup> cercle. Chef-lieu : Rue.

<i>Juge de paix.</i>	MM. Deschenaux, Ant., député, à Ursy
<i>1<sup>er</sup> assesseur.</i>	Bosson, Louis, à Rue.
<i>2<sup>e</sup> »</i>	Perriard, Joseph, à Blessens.
<i>Suppléants.</i>	Conus, Jean, à Rue. Decotterd, Pierre, à Morlens.
<i>Greffier.</i>	Conus, François, à Rue.
<i>Huissiers.</i>	Deillon, Célestin. Dougoud, Jacq., à Torny-le-Grand.

### Arrondissement de la Veveyse.

#### 1<sup>er</sup> cercle. Chef-lieu : Semsales.

<i>Juge de paix.</i>	MM. Suchet, François, à Semsales.
<i>1<sup>er</sup> assesseur</i>	Perrin, Joseph, »
<i>2<sup>e</sup> »</i>	Currat, Nicolas, du Crêt.

<i>Suppléants.</i>	MM. Grivet, Pierre, à Semsales. Maillard, Alphonse, à Besencens.
<i>Greffier.</i>	Gaudard, Alphonse, à Semsales.
<i>Huissiers.</i>	Perrin, François, » Debulle, Alphonse, »
	2 <sup>me</sup> cercle. <i>Chef-lieu ; Châtel-St-Denis.</i>
<i>Juge de paix.</i>	MM. Waldmeyer, Denis, à Châtel.
<i>1<sup>er</sup> assesseur.</i>	Monnard, Pierre, à Attalens.
<i>2<sup>e</sup> »</i>	Pilloud, Simon, à Châtel.
<i>Suppléants.</i>	Villard, Hippolyte, à Châtel. Savoy, Denis, à Attalens.
<i>Greffier.</i>	Perrin, Joseph, à Châtel.
<i>Huissiers.</i>	Vauthey, François, à Remaufens. Cardinaux, Tobie, à Châtel. Pilloud, Jean, »

## ÉTABLISSEMENTS DE CRÉDIT PUBLIC.

### CAISSE D'AMORTISSEMENT DE LA DETTE PUBLIQUE.

#### Conseil d'administration.

- MM. Repond, commandant, à Fribourg, président.  
Renevey, avocat, à Fribourg, vice-président.  
Deschenaux, receveur, à Romont.  
Kæser, Jean, à Fribourg.  
Gottrau, Pierre, à Fribourg.  
Petitpierre, Edmond, à Morat.  
Bullet, notaire, à Estavayer.

#### Comité de Direction.

- MM. Grivel, L., directeur. MM. Sallin, Jules, secrétaire.  
Monney, Ch., receveur. Julmy, Alfred, caissier.

#### Censeurs.

- M. Comte, Ant., à Fribourg. M. Jungo, notaire, à Fribourg.

#### Agences dans le canton.

- MM. Reichlen, Alfred, à Bulle.  
Philipona, Etienne, contrôleur, à Châtel.  
Donzallaz, Auguste, à Romont.  
Despond, Joseph, contrôleur, à Domdidier.  
Derron, Henri, notaire, à Morat.

**BANQUE CANTONALE.****Conseil d'administration.**

- MM. Moosbrugger, Jules, directeur.  
 Esseiva, Ignace.  
 Dændliker, Robert.  
 Kolly, Pierre, caissier (avec voix consultat).

**Conseil de surveillance.**

- |                                      |                             |
|--------------------------------------|-----------------------------|
| MM. Menoud, cons. d'Etat, président. | MM. Wicky, Jean-Edouard.    |
| Daler, J., vice-président.           | Landerset, Louis.           |
| Vonderweid-d'Affry.                  | Vicarino, Frédéric.         |
| Chollet, commissaire.                | Piller, Joseph, secrétaire. |

**Censeurs.**

- MM. Muller, Directeur de la Caisse hypothécaire.  
 Vicarino, François, négociant.

**Agences dans le canton.**

- MM. Burgisser, Gabriel, à Bulle.  
 Marmier, avocat, à Estavayer.  
 Genoud, Auguste, à Châtel.  
 Jacob, Oscar, à Morat.  
 Dupraz, Alex., à Rue.

**CAISSE HYPOTHÉCAIRE.****Conseil d'administration.**

- |                                 |                              |
|---------------------------------|------------------------------|
| MM. Clerc, Cyp., président.     | MM. Egger, Louis, négociant. |
| Vonderveid, A., vice-président. | Sudan, commissaire.          |
| Diesbach, Alphonse.             | Berger, Fidèle.              |
| Le Direct. des Finances.        | Gottrau, P., juge cantonal.  |
| Esseiva, Ignace.                | Vicarino, Frédéric.          |
| Repond, Joseph.                 | Daler, Jules.                |
| Castella, Théodore.             | Moosbrugger, directeur.      |
| Vonderweid Joseph.              |                              |

**Direction.**

- MM. Muller, Léon, Directeur.  
 Chollet, Joseph, commissaire, administrateur,  
 Crausaz, Simon, commissaire, »  
 Hartmann, Jules, caissier.  
 Biemann, Lucien, secrétaire, 1<sup>er</sup> teneur de livres.  
 Gougain, Pierre, 2<sup>a</sup> »  
 Kern, Auguste, 1<sup>er</sup> expéditionnaire.  
 Desbiolles, Aloys, 2<sup>a</sup> »

## OFFICIERS D'ÉTAT CIVIL.

**SARINE.** Loffing, Antoine, à Fribourg. — Grandjean, Philibert, à Villars-sur-Glâne. — Leimbacher, Henri, à Matran. — Dafflon, Jacques, à Neyruz. — Favre, Louis, à Ecuwillens. — Rossier, Maurice, à Antigny. — Chappuis, Alphonse, à Lentigny. — Berger, Joseph, à Onnens. — Rothery, Amédée, à Prez. — Schrøtter, Albert, à Grolley. — Emery, Constant, à Belfaux. — Bérard, Jules, à Givisiez. — Kuenlin, Pierre, à Marly. — Kolly, Jean-Bapt., à Praroman. — Mauron, Joseph, à Ependes. — Buillard, Nicolas, à Arconciel. — Challande, Joseph, à Treyvaux. — Corminbœuf, Placide, à Rossens. — Jolion, Udalrich, à Farvagny-le-Grand. — Macherel, Jacques, à Estavayer-le-Gibloux. — Marchon, anc. syndic, à Vuisternens-en-Ogoz. — Mottas, Jacq., à Ponthaux.

**SINGINE.** Wæber, Joseph, à Tavel. — Stucky, Jean, à Guin. — Schaller, Jean, à Bœsingen. — Trœhler, Jacques, à Wunnewyl. — Spicher, François, à Uberstorf. — Wohlhauser, Pierre, régent, à Heitenried. — Holz, Stephan, à Dirlaret. — Neuhaus, Joseph, à Chevrilles. — Buntschu, Pierre, à St-Sylvestre. — Neuhaus, Jean, à Plasselb. — Brugger, Joseph, à Planfayon.

**GRUYÈRE.** Musy, Pierre, à Bulle. — Gremaud Félicien, à Riaz. — Desche-naux, Jules, à Echarlens. — Philipona, Hubert, à Vuippens. — Romanens, Luc, à Sorens. — Sottas, François, à Avry-dev-Pont. — Maradan, Jean, à Pont-la-Ville. — Brodard, secr. communal, à La-Roche. — Passaplan, Grégoire, à Hauteville. — Blanc, Louis, à Corbières. — Repond, Jacq., à Villardvolard. — Delatenaz, Elie, à Botterens. — Ruffieux, Jean-Jacq., à Crésuz. — Meyer, François, à Cerniat. — Niquille, François, à Charmey. — Schouvey, Joseph, à Bellegarde. — Mossu, Anselme, à Broc. — Rime, Tobie, à Gruyères. — Jaquet, Léon, à Estavannens. — Curat, Henri, à Grandvillard. — Thorin, Aug., à Villars-sous-Mont. — Desbieux, Etienne, à Neirivue. — Castella, Pierre, à Albeuve. — Robadey, Séverin, à Lessoc. — Gillet, Jean, à Monthovon. — Grandjean, Constant, à Morlon. — Corboz, Louis, à La-Tour-de-Trême. — Gremaud, Xavier, à Vuadens. — Rouhu, Joseph, à Vaulruz. — Pasquie, Placide, à Sales.

**LAC.** Roggen, Maurice, à Morat. — L'Eplattenier, Philippe, à Meyriez. — Gassner, Jules, à Motier. — Bula, Jean-Joseph, à Chiètres. — Mæder, Gottl., à Champagny. — Folly, Adrien, à Villarepos. — Progin, Isidore, à Courtion. — Corboud, Ambroise, à Courtepin. — Vonlanthen, ancien institut., à Cormondes. — Bise, Joseph, à Cressier.

**BROYE.** Holz, Philippe, à Estavayer. — Vésy, Constant, à Montbrelloz. — Ducotterd, Joseph, à Ruyres-les-Prés. — Pamblanc, Maurice, à Bussy. — Glardon, Joseph, à Cugy. — Rey, Jean, à Montet. — Fontaine, Pierre, à Fé-tigny. — Corminbœuf, Xavier, à Ménières. — Ding, Laurent, à Nuville. — Bur-gisser, Vincent, à Murist. — Biétry, Jean, à Cheyres. — Brasey, Jules, à Font. — Duc, Théodore, à Lully. — Corboud, Tobie, à Surpierre. — Fasel, Auguste, à Vuissens. — Renevey, Joseph, à Mannens. — Francey, Pierre, à

Montagny. — Michel, Théodore, à Léchelles. — Musy, Isidore, à Dompierre. — Corminbœuf, Cyprien, à Domdidier. — Dessibourg, Antonin, à St-Aubin. — Bächler, Louis, à Carignan. — Dubey, Louis, à Gletterens. — Delley, Jean, à Delley. — Vollery, Thomas, à Aumont.

GLANE, Clément, Denis, à Romont. — Péclat, Joseph, à Mides. — Dougoud, Jean, à Torny-le-Grand. — Page, Théodore, à Châtonnaye. — Nicolet, Jacques, à Villarimboud. — Raboud, François, à Villaz-St-Pierre. — Page, Théophile, à Orsonnens. — Raboud, Antoine, feu Jean, à Villarsviriaux. — Brayoud, Maurice, à Macconnens. — Ecuyer, Georges, à Berlens. — Roch, Bernard, au Châtelard. — Pittet, Joseph, à Grangettes. — Chassot, Félicien, à Vuisternens-d.-Romont. — Pasquier, Pierre, à Villaraboud. — Demièr, Jean-Baptiste, à Mézières. — Fisch, Pierre, à Billens. — Richoz, Jean-Bapt. à Siviriez. — Tinguely, Tobie, à Ursy. — Dupraz, Alexandre, à Rue. — Pache, Pierre, à Promasens.

VEVEYSE. Jonneret, Jean, à Châtel-St-Denis. — Savoy, Denis, à Attalens. — Tache, Maurice, à Remauffens. — Gaudard, Alphonse, à Semsales. — Sauter, Jean-Félicien, à Fiaugères. — Barbey, Jean-Basile, à Porsel. — Beaud, Placide, au Crêt.

---

## TARIF DES POSTES.

---

La taxe pour le transport par la poste des LETTRES échangées à l'INTÉRIEUR de la Suisse est fixée comme suit :

*Rayon local* : 5 centimes par lettre **AFFRANCHIE** du poids de 15 grammes ou au-dessous, et 10 centimes par lettre **AFFRANCHIE** du poids de 15 à 250 grammes.

Il est perçu le double par lettres **NON-AFFRANCHIES**.

*En dehors du rayon local* : 10 centimes par lettre **AFFRANCHIE** du poids de 15 grammes ou au-dessous, et 20 centimes par lettre **AFFRANCHIE** du poids de 15 à 250 grammes.

Comme pour le rayon local, les lettres **NON-AFFRANCHIES** coûtent le double.

*NB.* Les lettres peuvent être **RECOMMANDÉES** moyennant 20 centimes en sus de la taxe ordinaire.

*Cartes-Correspondance* : Simple, 5 cent. ; — double, 10 cent.

*Echantillons* : Jusqu'à 50 grammes, 5 cent. pour toute la Suisse ; — de 50 à 250 grammes, 10 cent. ; de 250 à 500 grammes, 15 cent.

*Imprimés* : Jusqu'à 50 grammes, 2 cent. ; — de 50 à 250 grammes, 5 cent. ; — de 250 à 500 grammes, 10 cent. ; — de 500 à 1,000 grammes, 15 cent.

*Papiers d'affaires* : Par 100 grammes, 5 cent. — Le poids maximum admis est de 1000 grammes.

*Articles de messagerie* : Jusqu'à 5 kilogrammes, pour le **RAYON LOCAL**, soit 25 kilomètres, 20 cent. jusqu'à la valeur de 100 fr. — Pour les distances au-delà de ce rayon (pour toute la Suisse), 40 cent.

*NB.* A partir de 5 jusqu'à 60 grammes, la taxe va en progressant.

*Mandats de poste* : Un mandat de poste pour l'intérieur de la Suisse :

jusqu'à 20 fr. coûte 20 cent., au-dessus de 20 à 100 fr. coûte 30 cent.,				
200 fr. coûte 40 cent., de 300 fr. coûte 50 »				
400 » 60 »	500 »	70 »		
600 » 80 »	700 »	90 »		
800 » 1»— »	900 »	1»10 »		
1000 » 1»20 »				

*NB.* Le maximum d'un mandat télégramme est de 300 fr. Le maximum d'un mandat d'encaissement est de 1000 fr., et la taxe de 50 cent.

*Envois à l'étranger* : Une lettre *AFFRANCHIE* coûte 25 cent. par 15 grammes pour tous les pays compris dans l'Union postale, et une lettre *NON-AFFRANCHIE*, le double. Pour les lettres *RECOMMANDÉES*, 25 cent. en sus du port ordinaire.

*CARTE-CORRESPONDANCE SIMPLE* pour ces mêmes pays, 10 cent. Double, 20 cent  
*IMPRIMÉS, LIVRES, JOURNAUX, etc.*, 5 cent. par 50 grammes. Poids maximum 1000 grammes.

*ECHANTILLONS*, poids, 250 grammes; 5 cent. par 50 grammes, mais 10 cent. au minimum. — Dimension 20 centimètres de longueur, 10 de largeur et 5 d'épaisseur.

*MANDATS DE POSTE, à destination de l'étranger :*

France	maximm	500 fr.	} 25 cent. par 25 fr. Taxe minimum, 50 cent.
Italie	»	500 »	
Luxembourg	»	500 »	
Autriche, Hongrie	»	500 »	
Belgique	»	500 »	
Egypte	»	500 »	
Roumanie	»	500 »	
Colonies françaises	»	500 »	
Allemagne	»	400 marc.	
Pays-Bas	»	250 fl.	
Danemark, Suède et Norwège	»	360 couronnes	
Portugal	»	91 milrics 509»60 cent.	
Grande Bretagne et Irlande	»	10 liv. ster.	
Inde britannique	»	20 »	
Amérique du Nord	»	50 dollars	
Inde néerlandaise	»	150 fl.	

Mandat télégraphique *MAXIMUM* 200 fr., pour l'Allemagne, le Luxembourg, les Pays-Bas et la Belgique.

Les bureaux sont ouverts, pendant la semaine, en été de 7 heures du matin à 8 heures du soir, et en hiver de 8 heures du matin à 8 heures du soir.

Le bureau principal est fermé le dimanche depuis 7 heures en été et depuis 8 heures du matin en hiver jusqu'à 10 heures; depuis midi jusqu'à 3 heures et définitivement depuis 5 heures du soir.

La succursale est fermée le dimanche de 9 heures du matin à 1 heure, et définitivement depuis 3 heures du soir.



BALE **Gebrüder HUG** BALE  
Rue Franche Rue Franche

**La plus forte maison en Suisse**

---

**ABONNEMENT DE MUSIQUE, PLUS DE 100,000 NUMÉROS**

Port postal réduit pour toute la Suisse

**VIOLONS** **PIANOS** Flûtes, cornets  
et tous les instruments à cordes et tous les instruments à vent

**VENTE A TERMES**

**Accessoires pour tous les instruments à cordes**

**ORGUES-HARMONIUMS**

Représentants généraux des **orgues américaines**  
d'Estey, des orgues **Trayser** et des premières **fabriques**  
**de pianos** de la **France** et d'**Allemagne**

**Maisons à Bâle, Zurich, Lucerne, St-Gall,  
Strasbourg et Constance**

 **La maison de Bâle est spécialement organisée  
pour servir la Suisse romande.**

**Conditions très avantageuses pour professeurs  
de musique, instituteurs, écoles, communes, sociétés  
et pensionnats.**

Références à Fribourg : M<sup>mes</sup> **Vve Eichhorn** et **Vve Richard**,  
Grand'-rue.

---

Prix de première classe à toutes les expositions

Le seul admis à l'exposition internationale d'hygiène, Genève 1882

# BITTER DENNLER

## INTERLAKEN

---

### BITTER DENNLER

AUX HERBES DES ALPES

Excellente liqueur stomachique et remède de famille. Boisson hygiénique et digestive (avec ou sans eau) d'une consommation générale. — Mélange agréable avec le vermouth.

Le BITTER DENNLER se recommande de lui-même aux hôtels, cafés et brasseries.

#### Pour les émigrants

le meilleur préservatif contre le **mal de mer** et des influences nuisibles du **changement de climat**. — Indispensable comme remède de famille aux personnes habitant des contrées retirées, où il ne se trouve pas de médecin.

---

### BITTER FERRUGINEUX

Remède inappréciable contre la maladie de notre siècle : l'**anémie**.

Dans les diverses phases de ce mal (l'appauvrissement du sang), ainsi que dans la **chlorose** (pâles couleurs), faiblesse générale, déperdition des forces, convalescence lente, etc.; toute personne y trouvera soulagement et guérison prompte et sûre.

Le BITTER FERRUGINEUX DENNLER est employé avec succès dans les cas si fréquents de **diphthérie**.

S'emploie par dose d'un petit verre à liqueur 2 à 3 fois par jour. (H 6248 X)

---

NB. — **Se méfier des imitations.**

---

**La plus ancienne agence générale d'émigration**  
**ANDREAS ZWILCHENBART, A BALE ET NEW-YORK**

**Bureaux succursales à :**

**ZURICH**

Place de la Gare, N° 13

**BERNE**

4. Käefichgässlein, 4

**Agence générale de la Compagnie générale transatlantique** et représentant de toutes les autres compagnies recommandables de paquebots à vapeur. **Chaque semaine conduite** jusqu'au port du Havre; bon accueil, soins et renseignements gratuits par les employés de ma **SUCCESSALE A NEW-YORK** (Greenwich Street, 143), **réexpédition directe** sur toutes les plus grandes villes de l'Amérique. — **Des versements** de n'importe quelle importance effectués au départ, **peuvent être retirés sans frais** en argent américain de suite à l'arrivée à New-York ou dans l'intérieur. **Les Suisses en Amérique**, désirant faire venir des parents de la Suisse, peuvent aussi faire les versements pour le voyage à ma maison de New-York. Adresse exacte: **Andreas Zwilchenbart, Greenwich Street, 143, New-York.** (H 2553 Q)

---

**AGENCE DE PUBLICITÉ**  
**HAASENSTEIN & VOGLER**

N° 157, Rue du Tilleul, 1<sup>er</sup> étage

←•→  
**BUREAU D'ANNONCES**

pour tous les journaux de la ville, de la Suisse et de l'étranger.

Correspondances et renseignements commerciaux.

**Avis important.** Les personnes qui ont des annonces à faire publier dans nos journaux affermés et qui désirent qu'elles ne subissent aucun retard, ainsi que celles qui sollicitent des rabais pour les annonces importantes et répétées, sont instamment priées de les apporter directement à notre bureau: N° 157, rue du Tilleul, 1<sup>er</sup> étage.

**LUCIEN DALER, représentant, à FRIBOURG.**

---



## AGRICULTURE.

---

### Conseils d'un vieux praticien.

J'ai parlé l'année dernière de la culture rationnelle des fourrages. Si j'avais prévu l'humidité persistante de cette année, j'aurais mieux fait de traiter la récolte des fourrages, et peut-être celle des moissons ; aujourd'hui, on a des procédés nouveaux pour tirer parti de ces précieux produits du sol et les préserver du mauvais effet des intempéries.

Lorsque la saison est pluvieuse et ne permet pas la dessiccation, on utilise les ensilages pour une partie des fourrages, et les moyettes pour aider à sécher les grains. Ces procédés convenablement appliqués sauvent les récoltes. Mais, comme ils ne sont pas dans les habitudes de nos cultivateurs routiniers, ils sont peu employés, et l'on gémit trop tard sur l'insuffisance des anciennes pratiques.

Je ne suis pas de ceux qui donnent, tête baissée, dans toutes les innovations ; mais, lorsque le mérite en est constaté par une expérience suffisante, pourquoi

s'acharner à suivre la routine, mal qu'il faut combattre souvent, surtout chez nos chers concitoyens, trop coutumiers du fait.

De quoi vais-je entretenir les lecteurs cette année ? L'agriculture, la principale de nos industries, laisse bien des sujets à aborder. On dira sans doute qu'il a déjà été tant écrit sur la matière, que toutes les questions sont épuisées. Il y a en cela beaucoup de vrai. Cependant il est toujours à propos de revenir sur certains points, surtout si ces points sont le côté faible qui nous fait pécher. Je dirai donc quelques mots sur la nécessité de l'instruction en agriculture, et sur certains vices que nous avons à combattre plus spécialement encore.

Jusqu'au milieu de ce siècle, les communications d'un pays à l'autre étaient assez lentes et souvent très difficiles, la concurrence se faisait peu sentir. Chaque contrée, livrée à elle-même, produisait plus ou moins ce qui était nécessaire à son alimentation. Le commerce international avait moins d'activité, puisqu'il ne trouvait pas de sujets où il pût exercer toutes les combinaisons qui sont maintenant indispensables, surtout depuis la création des voies ferrées. Alors le cultivateur pouvait, à la rigueur, se passer d'un haut degré d'instruction. S'il savait lire, écrire et un peu calculer, cela suffisait amplement à la tenue ou au service d'un domaine. L'agriculteur en savait toujours assez pour piocher sa terre et conduire sa charrue. Il n'en est plus ainsi aujourd'hui. La rapidité des communications, l'introduction des échanges ont tout transformé autour de nous. Un pays ne doit plus cultiver aujourd'hui que les articles convenables à son climat et qui lui produisent un prix rémunérateur. Ce nouvel ordre d'idées appelle des combinaisons nouvelles, qui ne trouvent leur solution que dans un niveau plus relevé de l'instruction. D'ailleurs, l'instruction, qui a fait des progrès considérables dans toutes les conditions sociales, doit aussi s'étendre à la condition agricole. Celle-ci a besoin de beaucoup de discernement pour marcher avec assurance vers son but, qui est celui d'une rémunération.

Il faut à l'agriculteur des connaissances beaucoup plus étendues que celles qu'il possédait précédemment. L'agriculture doit lutter contre la concurrence redoutable des marchés étrangers, et elle doit se mettre à la hauteur des progrès que la science agricole a réalisés partout. Or elle ne peut atteindre ce double but qu'en acquérant toujours plus de savoir, en lisant beaucoup et en s'appropriant les connaissances que la science agricole a répandues dans les autres pays.

Il n'est donc plus permis à l'agriculteur de demeurer stationnaire comme autrefois. Il doit avancer sans cesse sous peine de reculer ; car, s'il recule, il ne remplira pas sa destinée. Après cela, si l'instruction est la base de la carrière agricole, bien d'autres compléments sont en outre indispensables, et bien des défauts doivent être évités. Parcourons rapidement ces divers points.

Il faut qu'un plan de conduite régulière dirige celui qui se met à la tête d'une exploitation agricole. Or c'est ici que se fait fréquemment sentir le défaut de la cuirasse. Nos fermiers, nos propriétaires cultivateurs commencent à trop aimer leurs aises. Ils ne comprennent pas suffisamment qu'ils doivent toujours donner l'exemple de leur travail personnel et assidu à la tête de leurs subordonnés. Sous le prétexte d'affaires au dehors, ils s'absentent souvent. Viennent ensuite les jours de marché. Oh ! alors, on s'imagine qu'on a du bétail à vendre ou à acheter, du grain ou d'autres denrées à réaliser pour en retirer quelque argent qu'on ira en partie dépenser à l'auberge. On est donc parti après avoir donné les ordres pour les travaux à exécuter. Quel est maintenant le résultat de ces trop fréquentes absences ? Livrés à eux-mêmes, les ouvriers ont peu ou mal travaillé. Le maître, exténué par ses nombreuses libations, revient tard dans la nuit, le gousset plus ou moins dégarni, mécontent de lui-même et des autres. Pour peu qu'il soit querelleur, il désorganisera à son retour le service de sa ferme en renvoyant des domestiques qu'il ne trouvera pas à bien remplacer, et souvent au milieu des travaux les plus pressés du domaine. Un

chef de ferme, je l'ai dit, doit rarement s'absenter. Il faut qu'il soit presque constamment à la tête des ouvrages, qu'il les dirige et donne personnellement l'exemple du travail.

Une autre cause d'insuccès, c'est l'imprévoyance et l'indécision. Le maître doit tout prévoir et ne jamais hésiter. Les travaux du lendemain doivent toujours être décidés la veille au soir, avec l'alternative d'un changement de travail, suivant le temps qu'il fera au lever du jour. Qu'arrive-t-il si on ne s'est pas préparé à un changement de température ? On aboutit ordinairement à une perte de temps pour une partie de la matinée. Pendant que le maître hésite, les domestiques restent oisifs et le temps perdu ne tourne pas au profit de l'exploitation.

J'ai parlé de la nécessité du travail personnel et de l'opportunité d'une prompte décision de la part du chef de ferme. Nous avons encore un autre sujet essentiel à passer en revue. Il faut que le chef se montre chrétien et donne constamment le bon exemple à sa famille et à ses domestiques. Si ce bon exemple vient à faire défaut, c'est un nouveau malheur. Le père de famille doit être respecté de toute sa maison. On ne voit que trop souvent des querelles entre le mari et la femme, ou bien l'on voit des enfants devenir insubordonnés et mal élevés, parce que le père de famille est lui-même déréglé dans sa conduite, parce qu'il est dissipateur, qu'il fait des dettes, etc.

Le dérangement de la fortune, cause la plus ordinaire des querelles intestines, est amené par les dépenses inconsidérées du père de famille, dépenses entreprises pour satisfaire ses propres fantaisies ; c'est par là qu'a commencé la ruine de la maison. Les emprunts, conséquences des dépenses, achèvent cette ruine que l'on éviterait par une conduite mieux réglée.

Il faut de l'ordre et de l'économie pour réussir. Ces qualités doivent diriger tout chef d'entreprise. Qu'il introduise, autant que possible, le bien être dans la famille ; à la bonne heure ! Mais qu'il évite soigneuse-

ment toute dépense qui n'a pour but que sa propre satisfaction. Cet égoïsme doit être absolument proscrit.

L'agriculture convenablement dirigée offre un moyen assuré de succès. Tous ceux qui y ont voué leurs soins avec intelligence, ordre et persévérance, ont réussi. Qu'on imite leur bonne conduite, et l'on s'applaudira à son tour d'un même succès.

Fribourg, le 7 août 1883.

A. R.

---

### Moralité.

Quand donc cesseront dans notre pauvre petit pays les tristes et stériles querelles des partis? Quand donc les bons esprits songeront-ils à ce qu'on doit faire pour améliorer solidement et noblement notre pays?... On dirait que les intérêts spirituels de la nation n'existent pas... Si nous pouvions engager dans la bonne voie la prodigieuse énergie de ce peuple, quel nouveau ciel et quelle nouvelle terre ne s'ouvriraient-il pas devant nous?

*Channing.*

---

### Le jour de demain.

Demain est un jour qui s'enfuit,  
Même lorsqu'on croit qu'il s'avance;  
Au milieu de chaque nuit,  
Il perd son nom dans sa naissance:  
Lorsqu'on croit se saisir de lui,  
On trouve que c'est *aujourd'hui*;  
Jusqu'à présent aucun humain  
N'a pu voir arriver *demain*.

---



## S. G. M<sup>gr</sup> MERMILLOD

évêque de Lausanne et de Genève.

Samuel fit donc ce que le Seigneur lui avait ordonné. Il vint à Bethléhem et les anciens de la Ville en furent tout surpris. Ils allèrent au devant de lui et lui dirent : Nous apportez-vous la paix ? — Il répondit : Je vous apporte la paix.

I LIVRE DES ROIS CHAP. XVI, 4-5.



gr Gaspard Mermillood naquit à Carouge le 22 septembre 1824, jour où l'Eglise célèbre la fête de St-Maurice.

Doué des plus heureuses dispositions naturelles, d'un talent précoce et d'une piété sincère, il fit concevoir, dès l'enfance, les plus hautes espérances, qu'il devait réaliser bien amplement dans la suite.

Après avoir fréquenté les écoles primaires de sa ville natale, il entra à l'âge de treize ans au Collège littéraire de Genève, où il devint bientôt l'âme et le chef d'une petite société d'étudiants catholiques, qui se groupaient ensemble pour s'affermir dans leur foi et pour se mettre en garde contre les atteintes du vice.

A partir de la classe de troisième, il fut envoyé au petit séminaire de Saint-Louis-du-Mont, près Chambéry, où il fut spécialement protégé par Mgr Billet, le vénérable archevêque du diocèse, plus tard cardinal, et par le chanoine Rendu, inspecteur scolaire, qui devint en 1843 évêque d'Annecy.

Ses humanités et sa rhétorique terminées, Gaspard Mermillod vint à Fribourg en Suisse, où il fut un des plus brillants élèves de cet institut célèbre qui attirait alors dans notre ville l'élite de la jeunesse européenne. Il eut pour professeur de philosophie le bon P. Rothenflue, qui avait emprunté à Platon et à St-Augustin cette magnifique théorie, d'après laquelle le Bien, le Beau et le Vrai ne seraient que les manifestations de l'Absolu, c'est-à-dire du divin, se révélant à notre intelligence sous l'infinie variété des objets. Il suivit aussi les cours du P. Freudenfeld, ancien militaire prussien et professeur de Bonn, converti au catholicisme, qui appliquait à la philosophie de l'histoire les théories un peu trop absolutistes dont de Maistre et de Bonald s'étaient faits les zélés propagateurs.

Passant de la philosophie à l'étude des sciences sacrées, l'abbé Mermillod eut pendant quatre ans pour professeur de théologie le R. P. Roh, jésuite valaisan aussi disert que profond, qui fut regardé dans la suite comme un des premiers prédicateurs catholiques de l'Allemagne.

M. Mermillod fut ordonné sous-diacre par Mgr Rendu, à Annecy, sur le tombeau de St-François de Sales, et il reçut la consécration sacerdotale, avec une dispense d'âge, le 24 juin 1847, des mains de Mgr Marilley, à Fribourg.

Etant encore séminariste, il avait donné la mesure de son éloquence par un discours en grande partie improvisé, qu'il fut appelé à prononcer au réfectoire pendant le dîner. — Le sermon qu'il fit à l'occasion de sa première messe, le 29 juin 1847, à Genève, eut un retentissement immense, et l'on put juger déjà qu'un grand orateur allait mettre sa grande âme et sa grande voix au service de Dieu et de l'Eglise.

Nommé Vicaire de St-Germain, l'unique paroisse catholique de Genève à cette époque, l'abbé Mermillod fut durant nombre d'années le collaborateur zélé de M. le curé Dunoyer. Il fonda un journal politique, l'*Observateur catholique*, auquel succéda une revue savante et très sérieuse, intitulée *les Annales catholiques*. Ecri-

vain autant qu'orateur, il était constamment sur la brèche; il fut l'inspirateur de tous les nobles dévouements, le soutien de toutes les bonnes œuvres.

Le 2 novembre 1850, le Grand Conseil genevois accorda aux catholiques, sur la rive droite du Rhône et sur l'emplacement d'un ancien bastion démoli, une parcelle de terrain pour y construire une nouvelle église. Mais, pour utiliser cette concession et pour y ériger un monument qui fût digne tout à la fois de la religion catholique et de la ville de Genève, il fallait de l'argent, beaucoup d'argent. M. Mermillod se fit frère quêteur : il fut envoyé dans toutes les directions pour recueillir les sommes nécessaires.

Dans les premières semaines de l'année 1851, il se trouvait à l'Archevêché de Paris en présence de Mgr Sibour, lorsque survint M. Desgenettes, le vénérable curé de Notre-Dame des Victoires, qui venait exposer à l'archevêque l'embarras où il se trouvait. Son prédicateur de Carême était subitement empêché et il ne savait par qui le remplacer. Mgr Sibour se recueillit un moment et, illuminé comme par une inspiration soudaine, il désigna l'abbé Mermillod au pasteur désolé : « Voilà, » répondit-il avec assurance, celui qui peut vous sauver « dans votre détresse. » — C'est ainsi que le Vicaire de Genève dut accepter à brûle pourpoint, — mais non sans avoir sollicité et obtenu auparavant l'autorisation de Mgr Marilley — l'honorable mission de prêcher les exercices du Carême dans une des plus importantes paroisses de Paris.

Cette première station fut le point de départ d'une série de prédications — une véritable odyssee de l'éloquence chrétienne — à travers les principales villes de l'Europe : Turin, Rome, Nice, Lyon, Vienne en Autriche, etc., qui toutes se réclament de son zèle et sont jalouses de l'entendre.

Le 4 octobre 1857 eut lieu la consécration solennelle de la nouvelle église de Notre-Dame de Genève. En cette circonstance M. Mermillod se surpassa lui-même et le discours qu'il prononça fut son chef-d'œuvre. S'inspi-

rant du texte que nous avons rappelé comme épigraphe de cet article, il expliqua à son auditoire ce qu'est une église catholique en général : un acte de foi, d'espérance et de charité ; — ce qu'était en particulier l'église nouvellement construite à Genève : un acte de liberté et de nationalité. — Il y eut parmi les auditeurs, à certains passages de ce discours, des frémissements d'enthousiasme, tout à fait comparables à ceux qu'avait provoqués le P. Lacordaire, lorsque, au lendemain de la révolution de février 1848, il reparaisait sur la chaire de Notre-Dame et faisait acte public d'adhésion au régime républicain nouvellement inauguré en France. — On peut dire de M. Mermillod que, lui aussi, avait foi en la démocratie genevoise, qui fut personnifiée durant nombre d'années dans un brillant homme d'Etat, James Fazy.....

Au mois de décembre 1859, il vint à Fribourg, où, à la demande de M. le chanoine Gottrau, alors Curé de Ville, il prêcha les exercices du Jubilé dans la Collégiale de St-Nicolas. Du 20 au 25 août de l'année suivante, il prêcha la retraite ecclésiastique au séminaire de Fribourg.

M. l'abbé Mermillod semble avoir adopté la maxime de St-Vincent de Paul : « Un prêtre de Jésus-Christ ne doit se reposer jamais. » Toujours en haleine, il manie sans cesse la plume ou la parole. Il aborde les sujets les plus divers ; il a su intéresser ses auditeurs à toutes les nobles causes et à tous les genres d'infortune.

Le 25 septembre 1864, M. l'abbé Mermillod reçut à Rome de Pie IX lui-même la consécration épiscopale, avec le titre d'Evêque d'Hébron, auxiliaire de Genève. Ce changement de titulature ne donna lieu dans les premiers temps à aucune réclamation sérieuse de la part du gouvernement. Le nouveau prélat put résider et fonctionner librement jusqu'à l'époque où le poste d'auxiliaire fit place au Vicariat apostolique en 1872.

Nous ne rappellerons pas les douloureuses circonstances qui ont éloigné Mgr Mermillod de Genève.

Pendant les dix années que dura son exil, il continua ses pérégrinations apostoliques à travers toute l'Europe.

Il se trouvait à Rome lorsque S. S. Léon XIII fit choix de sa personne pour réunir à nouveau les tronçons momentanément disjoints du diocèse de Lausanne et Genève. Par cet acte de haute et de bonne politique, le Saint Père a fait preuve de l'esprit de conciliation dont il est animé vis-à-vis des gouvernements en général et de la Suisse en particulier. Ses intentions ont été appréciées comme elles devaient l'être par la grande majorité de la presse suisse et par la plupart des gouvernements cantonaux.

La réception solennelle de Mgr Mermillod a eu lieu à Fribourg dans l'église de St-Nicolas, le dimanche 29 avril, en présence d'un nombreux clergé et de toutes les autorités cantonales et municipales.

Mgr Mermillod a commencé sa carrière épiscopale à Fribourg par la visite des hôpitaux, des pénitenciers, des orphelinats, des écoles, des pensionnats et de tous nos établissements de bienfaisance en général, apportant partout les consolations et la lumière, laissant chez tous les malheureux la trace de ses bienfaits. Il a visité pareillement le Conseil fédéral, ainsi que les gouvernements cantonaux de Fribourg, de Neuchâtel et de Vaud.

Comme don de joyeux avènement, il a apporté de Rome à son vénéré prédécesseur, Mgr Marilley, le titre honorifique d'Archevêque de Myre en Lycie, en compensation des travaux et des combats que ce noble vieillard a soutenus pour le service de Dieu et de l'Eglise.

Afin de mettre son épiscopat et le diocèse sous la protection de la Ste-Vierge, Mgr Mermillod a fait, le 29 juillet 1883, au milieu d'un immense concours de fidèles, un pèlerinage à Bourguillon. Il a ajouté ainsi une nouvelle page à l'histoire déjà si intéressante de cet antique sanctuaire, auquel il a entrepris de rendre son lustre primitif.

Pour tout dire en un mot, Mgr Mermillod a ouvert dans notre pays une ère d'apaisement et de régénération morale ; nous ne doutons pas que son épiscopat ne soit fécond en fruits de bénédiction.

C. R.

---

## ARCHÉOLOGIE.

### I. — Les Protohelvètes.



**D**ans les dernières notices que nous avons publiées sur les palafittes ou stations lacustres des lacs de Neuchâtel, de Bienne et de Morat, nous faisons pressentir que les trouvailles que l'on y recueillait encore étaient bien près de dire leur dernier mot ; aujourd'hui, ce pressentiment est presque un fait accompli. Pour ne parler que des eaux fribourgeoises, nous ne pouvons plus espérer ces heureuses chances, favorisées chez nous par l'abaissement des eaux de nos lacs, dû, on le sait, aux travaux d'assèchement des marais du Seeland. Nous rappellerons que, par ce fait, nos stations de l'âge de la pierre, qui naguère, même dans les temps de sécheresse, avaient toujours été couvertes de plus d'un mètre d'eau, se trouvèrent mises complètement à sec, et que celles de l'âge du bronze, dont la profondeur variait de deux à six mètres, le furent bientôt en majeure partie. On comprend combien les recherches devaient en être simplifiées, et avec quel ordre, quelle régularité on pouvait y procéder, les ouvriers travaillant dès lors directement sur la terre ferme, sans autres instruments qu'une pioche et une pelle. Aussi est-ce par milliers que les débris de l'industrie humaine sont venus tout à coup s'entasser dans les musées et dans les collections particulières, et la connaissance de la civilisation des premiers habitants de l'Helvétie a fait par là des progrès aussi rapides qu'intéressants.

Mais, après un travail sans relâche, poursuivi dans de telles conditions pendant une série d'années, nous

L'avons dit, nos stations sont épuisées; c'est à peine si aujourd'hui de rares explorateurs y retrouvent de loin en loin quelques objets, et désormais c'est aux propriétaires de ces grèves, récemment vendues par l'Etat, qu'il appartiendra de glaner le reste. Disons, toutefois, que pour le lac de Morat, où les stations, et notamment celles de l'âge du bronze, étaient beaucoup plus profondes, les conditions ne sont pas tout à fait les mêmes, et que de ce côté il y a encore quelque espérance à concevoir.

Si maintenant nous jetons un coup-d'œil sur les explorations faites dans les lacs de la Suisse en général, nous pouvons aussi nous convaincre que les emplacements des cités lacustres deviennent de plus en plus avares des antiquités qu'ils prodiguaient dans le principe. Peu de temps encore, et la sonde de l'explorateur n'y rencontrera plus rien. « L'ardeur d'une seule génération aura suffi à l'intégrale récolte des épaves que toute une série de siècles y avait accumulées. Son œuvre paraît si définitive, que nous n'osons plus espérer l'adjonction de quelque trait nouveau à la physionomie de cette civilisation spéciale dont aucun document historique, aucune tradition ne nous avaient jamais rien dit. (*Virchow*). »

On a pu suivre jusqu'ici les progrès réalisés dans la connaissance des palafittes de nos lacs, en parcourant successivement les monographies et rapports que nous en ont donnés les Troyon, les Keller, les Morlot, les Desor et maints savants étrangers; les travaux publiés sur cette intéressante matière forment aujourd'hui toute une bibliothèque. Mais toutes les études qui ont été faites et toutes les communications auxquelles elles ont donné lieu depuis un quart de siècle, se trouvent on ne peut mieux résumées dans la monographie que vient de publier, avec grand luxe de planches et d'impression, un de nos compatriotes bien connu de quiconque s'est occupé de nos palafittes: M. le D<sup>r</sup> Victor Gross, de Neuveville.

Depuis longtemps, en effet, le nom du D<sup>r</sup> Gross fait

autorité en pareille matière, et son incomparable collection comme ses nombreux écrits, ont porté sa réputation bien au-delà de nos frontières.

Le nouveau volume que nous signalons à nos lecteurs porte ce titre : *Les Protohelvètes ou les premiers colons sur les bords des lacs de Biemme et de Neuchâtel*. C'est surtout des fouilles particulières faites dans les stations de ces deux lacs, que l'auteur a créé sa collection, et cette collection peut être appelée sans égale par sa richesse, par le nombre considérable d'échantillons rares et souvent uniques qui la composent. Eh bien, M. Gross a voulu que tout le monde scientifique puisse jouir de ces trésors, et, répondant aux sollicitations qui lui étaient adressées de toutes parts, il nous offre un beau volume in-4°, dans lequel il décrit en style clair et précis les résultats de ses recherches.

L'ouvrage du Dr Gross, précédé d'une préface du savant professeur Virchow, comprend 112 pages de texte et 33 magnifiques planches, sur lesquelles il a groupé 950 des pièces les plus remarquables découvertes jusqu'à ce jour et dont presque toutes sont de sa propre collection. Ces planches, photographiées par l'auteur lui-même, ont été parfaitement reproduites par la phototypie de M. Bäckmann, à Carlsruhe. Nous disons donc, sans crainte d'être contredit, que grâce surtout à ces planches, qui nous représentent les diverses pièces avec tant de netteté et de vérité, la publication du Dr Gross est la plus belle qui ait paru jusqu'à ce jour.

Il ne saurait entrer dans un cadre aussi restreint que celui de nos *Etrennes* de donner un résumé, même très succinct, des nombreuses et importantes questions que soulève ou résout ce livre, et moins encore de les discuter. Contentons-nous de toucher deux points importants.

La division admise par M. Gross ne diffère pas essentiellement de celle à laquelle nous ont habitués les savants archéologues qui ont traité la même matière. Cependant il distingue, dans l'âge de la pierre, trois périodes successives : Une première période, primitive,

pauvre, avec poteries grossières, pierres mal travaillées et absence de néphrite et autres pierres d'origine étrangère. Une 2<sup>me</sup> période montre la civilisation de l'âge de la pierre dans tout son éclat; les instruments de pierre sont richement et soigneusement taillés, les pierres exotiques sont abondantes, l'art du potier est déjà fort perfectionné. — Une 3<sup>me</sup> période montre l'introduction des métaux. Le caractère général de la civilisation est resté le même que précédemment: mêmes poteries, même abondance des instruments de pierre. Mais les premiers outils de métal sont importés; le cuivre, d'abord l'unique métal, est travaillé d'une manière encore fort primitive, et le bronze apparaît enfin sous forme de hachettes d'une grande simplicité. Après cela est venu le bel âge du bronze, avec son magnifique développement de la civilisation lacustre; puis, plus tard, a apparu le fer.

Un autre point important est celui-ci. Pour M. Desor, l'auteur de tant de travaux remarquables dans le domaine de la géologie et de l'archéologie, les palafittes n'étaient pas des habitations permanentes, mais plutôt des sortes de magasins où l'on conservait et abritait des produits de toute nature. « Cette opinion, dit M. Gross, ne pourrait plus se soutenir. Quelque actives et persévérantes qu'aient été les investigations en terre ferme, les premiers vestiges d'habitations y sont encore à découvrir. En devenant plus productifs, les limons fouillés au milieu des pilotis ont livré une foule d'objets ayant communément servi. »

Ajoutons encore, à la louange et de l'auteur et du livre, que le D<sup>r</sup> Gross a soin de laisser de côté le domaine des hypothèses souvent très hasardées émises jusqu'à ce jour et de s'en tenir strictement aux faits, élucidant plusieurs questions controversées et réfutant pièces en mains des erreurs depuis longtemps accumulées.

Enfin, les *Protohelvètes* comblent une véritable lacune dans notre littérature préhistorique et complètent d'une manière aussi agréable que savante les écrits déjà si précieux des illustres compatriotes dont nous avons rappelé ci-dessus la mémoire.

L. G.

## II. — L'art ancien à l'Exposition nationale. — Le Musée cantonal. — Récentes découvertes.

Ceux de nos concitoyens fribourgeois qui ont visité l'Exposition nationale suisse, à Zurich, ont dû être, comme nous, singulièrement impressionnés en parcourant le Palais de l'industrie et en voyant combien peu notre canton s'y trouvait représenté. Mais telles n'auront pas été leurs impressions en visitant la *Kunsthalle*, aux richesses de laquelle le canton de Fribourg a dignement contribué.

Sans parler de l'art moderne, de la sculpture entre autres, rehaussée par quelques chefs-d'œuvre de notre illustre Marcello, l'art ancien (groupe 38) comprenait plusieurs objets que le canton de Fribourg doit être fier de posséder. Il ne peut être qu'agréable à nos lecteurs que nous en rappelions quelques-uns des plus remarquables.

Nous citerons en première ligne les précieux objets que le Conseil de paroisse, sur le préavis favorable du V. Chapitre de St-Nicolas, a bien voulu distraire, pour la circonstance, soit du trésor de la Collégiale, soit du Musée cantonal où ils se trouvaient déposés. Et d'abord, la *crosse des anciens prévôts*, en argent doré, garnie de pierreries. Cette crosse<sup>1)</sup>, d'un beau travail gothique, porte la date de 1517 et paraît avoir été confectionnée à Strasbourg ou à Augsbourg. Dans la courbure, on voit la Vierge sur un croissant, entourée d'une auréole. Au-dessous, entre la partie recourbée et la tige, est une saillie architectonique : sur six consoles gothiques est un balcon circulaire avec contre-forts libres ; au milieu, une tour gothique à deux étages, avec des contre-forts auxquels s'appuyaient jadis des statuette d'argent. Le motif de cette tour est emprunté à la tour de St-Nicolas. — Deux *couvertures de missel*<sup>2)</sup> du XIV<sup>e</sup> siècle, en argent, en partie dorées, avec figures en relief.

1) Voir le catalogue de l'Exposition, page 222, n<sup>o</sup> 40.

2) Selon le P. Nic. Rædle, ce seraient deux plaques de reliquaie. Voir Catalogue du Musée cantonal, page 100, n<sup>o</sup> 236.

L'une représente Dieu le Père tenant dans ses bras Jésus en croix. Dans les coins sont les symboles des quatre évangélistes. Sur les bords est répétée l'inscription « Guillaume de Gransson de Weil, » avec les armes des seigneurs de Grandson. L'autre représente St-Jean-Baptiste et Ste-Marguerite — et non Ste-Vérene, comme l'indique le catalogue de Zurich; — les bords portent la même inscription et le même écusson que la plaque supérieure. — Un *Pax*, ou *baiser de paix*, sculpture en ivoire du XIV<sup>e</sup> siècle. Il représente la Ste-Vierge avec l'enfant Jésus, ayant auprès d'elle deux anges portant des cierges sous un baldaquin gothique. La sculpture est entourée d'un encadrement architectonique en argent en partie doré avec pied. Le tout est du XIV<sup>e</sup> siècle. Sur le revers on lit ces mots : « *Vereert Dem L. H. Patronen S. Niclaussen Durch H. P. Perret, Saltzmeistern Anno 1608. — Renovatum a Petro Perret, Canonico Anno 1657.* » — Deux *statuettes en argent* du XVI<sup>e</sup>-XVII<sup>e</sup> siècle, l'une de St-Nicolas, l'autre de la Madone. Toutes deux portent, sur un écusson fixé au piédestal, les armes Cléry et Erhardt.

*Antiphonaires de l'église de St-Vincent.* — Ce sont deux très grands volumes manuscrits sur vélin, dans leurs reliures originales en peau avec garnitures de laiton. Ces deux précieux volumes, propriété du Vénérable clergé de l'église paroissiale d'Estavayer, qui en possède deux autres pareils, datent de la fin du XV<sup>e</sup> ou du commencement du XVI<sup>e</sup> siècle. Les deux exemplaires exposés sont surtout remarquables par leurs grandes initiales miniatures représentant divers sujets bibliques, tels que le Roi David à genoux, la Naissance du Sauveur, l'Adoration des Mages, St-André, Joachim embrassant Anne son épouse, St-Vincent debout dans une église, l'écusson bernois à ses côtés, la Présentation de Jésus au temple, l'Annonciation, la Fontaine de la vie éternelle au Paradis, etc. Toutes ces miniatures, encore dans le style gothique, sont exécutées avec le plus grand soin. Elles appartiennent du reste au plus

beau temps de la peinture en miniature et elles sont en général parfaitement conservées. L'artiste est inconnu.

Voici maintenant l'historique de ces antiphonaires, tel que nous le trouvons consigné dans les annales de Dom Grangier :

« Ces antiphonaires en vélin, selon l'usage de l'église de Lausanne, servaient avant la Réformation aux chanoines de St-Vincent de Berne. Ils furent vendus par Antoine Noll, sénateur, et Nicolas Selsach, bourgeois de Berne, tous deux procureurs et députés de l'église de St-Vincent, à Jean Ducreé, d'Abondance en Savoie, par acte passé à Berne le 22 novembre 1530.

« Trois jours après, c'est-à-dire le 25 novembre, Jean Ducreé revendit ces mêmes antiphonaires — on ignore à quel prix — aux vénérables Etienne Catelan, Louis Demoret, Jean Glanna et Georges de Castro, prêtres du Clergé d'Estavayer, qui les achetèrent au nom de leur corps. On s'en servit dès lors dans le chœur de l'église paroissiale jusqu'au temps de Mgr J. B. de Strambin, évêque de Lausanne, qui, voyant les bréviaires et les livres de chœur selon le rite lausannois devenir très rares, mit tout son diocèse au rite romain. »

Les quatre antiphonaires de l'église de St-Vincent de Berne appartiennent en propre au Clergé d'Estavayer. L'Exposition comprenait, en outre, les quatre objets suivants, propriété de la fabrique de l'église paroissiale de St-Laurent :

Un *calice gothique* en argent doré. La tige est entourée de niches ogivales renfermant huit statuette. Au pied se trouvent les armes d'Estavayer, entourées de la chaîne de l'Annonciade; puis Jésus en croix, St-Jean et la Vierge. Ce précieux objet (sans marque de fabrique) a appartenu, ainsi que le suivant, à Claude d'Estavayer, évêque de Belley (XVI<sup>e</sup> siècle). — Une *statue de St-Georges*, en argent et en partie dorée. Le saint porte, en guise de diadème, une couronne ornée d'un camée. La statue est sans contredit du XV<sup>e</sup> siècle; mais le pied, servant de reliquaire, porte la date de 1687. — Enfin, une *étole brochée d'argent*, provenant, comme le calice,

de Claude d'Estavayer, et une *chasuble en cuir*, avec étole et manipule, dont la provenance ni la date ne sauraient être déterminées.

Citons encore deux grandes et magnifiques *tentures*, genre Gobelin, à larges bords à fleurs, brodées au XVII<sup>e</sup> siècle par des dames Ursulines de Fribourg. L'une représente Jésus enseignant au Temple et la Ste Cène; l'autre, la Circoncision et l'Adoration des mages; et une très ancienne *chasuble* brodée, laine et soie, avec accessoires, le tout appliqué sur une étoffe de soie moderne. Ces différents objets sont la propriété du couvent. — Une autre *chasuble*, en damas d'or et d'argent, porte, avec la date de 1729, les armes de Gottrau et appartient à cette famille. — Un *voile* en toile peinte, destiné à être tendu pendant les sermons devant le St-Sacrement exposé. La peinture représente deux anges tenant un ostensor; aux quatres coins sont les armes des Falk et des Praroman. Le fond d'azur est parsemé d'étoiles et porte la date de 1553. Ce voile appartient à la paroisse de Barberèche.

Enfin nous mentionnerons encore, pour compléter au moins la liste des exposants<sup>2</sup> du groupe 38 de l'Exposition nationale, la famille Techtermann de Bionnens, M. le comte A. de Lenzbourg, M. Max de Techtermann, le couvent de la Maigrange et l'auteur de ces lignes, qui ont fourni des objets que l'espace dont nous pouvons disposer ici ne nous permet malheureusement pas de détailler comme ils le méritent. Les exposants fribourgeois de ce groupe étaient au nombre de 14, et les objets exposés, au nombre de 44.

---

Il ne nous reste plus que quelques mots à dire sur notre Musée cantonal et sur ses nouvelles acquisitions: c'est un complément nécessaire de notre communication de l'année passée (*Etrennes* de 1883, p. 32-40).

Nous ajouterons peu de choses à ce que nous avons dit ci-dessus concernant nos antiquités lacustres. On a vu que, d'un côté, l'épuisement des stations, de l'autre,

la vente des grèves sur lesquelles elles se trouvent aujourd'hui, ne promettaient pas un accroissement bien sensible à notre collection, restée en effet stationnaire depuis un an. Nous espérons toutefois que les travaux qui vont être exécutés en commun, sous les auspices des gouvernements de Berne, de Vaud, de Neuchâtel et de Fribourg, en vue de dresser une carte des trois lacs qui nous avoisinent, fourniront encore un certain contingent aux musées des cantons intéressés. Ces travaux devant comprendre l'étude des anciens niveaux de nos lacs et de la nature du sol, les fouilles qu'ils nécessiteront amèneront inmanquablement de nouvelles découvertes, telles qu'il s'en fait encore de temps à autre sur notre littoral, depuis que l'exploitation des palafittes n'est plus monopole de l'Etat.

Qu'il me soit permis, avant de quitter ce sujet, de signaler dans notre collection lacustre une lacune qu'il serait très facile de combler, même avec les faibles ressources dont nous disposons. Bien des objets rares y font encore défaut, bien des types manquent parmi ceux que nous possédons. Eh bien! que ne les remplace-t-on par des fac-simile de même matière ou simplement en plâtre? les plus grands musées ne font pas autrement, et représentent ainsi dans leurs collections même les objets uniques (*unica*). Il va sans dire que toutes ces reproductions forment une classe à part, soit dans les vitrines, soit dans les catalogues. Que l'on se garde bien, par contre, d'acheter comme authentiques certaines contrefaçons telles qu'on en fabrique énormément aujourd'hui. C'est ainsi que nous avons vu récemment figurer dans plusieurs collections, comme précieux original, un splendide bracelet évidé sorti du même moule tout moderne, et vendu, selon le degré de crédulité de l'acheteur, 10, 20, 30 et même 50 francs.

Pendant les découvertes dans le domaine archéologique ne se rapportent pas toutes à l'époque lacustre. Nous avons parlé dans les *Etrennes* de 1883 des magnifiques trouvailles faites à Fétigny, en formant des vœux pour que l'Etat de Fribourg en devienne possesseur.

Ces vœux, hélas ! ne se sont pas réalisés, et nous aurons probablement le déplaisir de voir passer ce précieux butin à l'étranger. Il en sera de même, sans doute, vu le prix qu'on en réclame, d'une trouvaille fort intéressante faite il y a quelque temps dans un tumulus des environs de Lentigny. On y a découvert un bracelet de l'or le plus pur du poids de 12 grammes, d'un diamètre de 55 millimètres. C'est un tube de forme octogonale, dont chaque face est ornée de dessins géométriques consistant en bâtons rompus avec de petits points dans chaque intervalle. Ce dessin alterne avec un autre qui se compose d'une série de petits cercles probablement faits au poinçon et que l'on pourrait comparer aux besants qui ornent certain membre d'architecture.

Ce genre de travail, ainsi que la pureté de la matière, donne la certitude à peu près complète que cet objet est d'origine étrusque. Il a, en effet, de grandes analogies avec la couronne en or fin qui se trouve à notre musée et qui provient des fouilles de Châtonnaye. Ce dernier objet a été décrit dans les *Etrennes fribourgeoises* de 1881.

Parmi les acquisitions nouvelles du musée cantonal — toujours pour la partie historique — nous signalerons : la pierre tombale d'un chevalier de Felga (1325), provenant du couvent des Augustins. On trouvera, sur ce monument et sur l'ancienne famille de Felga (ou Velga), éteinte au XVI<sup>m</sup>e siècle, une notice historique du R. Père Rædlé dans les *Etrennes fribourgeoises* de 1881, p. 32. — En outre, une quarantaine de débris romains, figurines, marbres, mosaïques, etc., provenant de la collection Pernoletti ; différents fragments, romains et autres, trouvés à Cugy ; des armes et projectiles du moyen âge, don de M. Max de Techtermann. Mais l'acquisition la plus importante est, sans contredit, celle de cinq magnifiques vitraux du XV<sup>m</sup>e siècle, ci-devant à l'église de St-Loup. Il y en a aux armes des Filistorf, des Faussigny, etc. Ce renfort porte à 56 le nombre des vitraux figurant aujourd'hui au musée.

---

Disons, en terminant, que la collection artistique du musée s'est enrichie cette année de cinq tableaux, dont quatre sur bois, d'une certaine valeur; entre autres du remarquable tableau de Friess, naguère à l'église de Cugy, dont nous avons donné la description exacte dans les *Etrennes* de 1883, p. 38. Id.

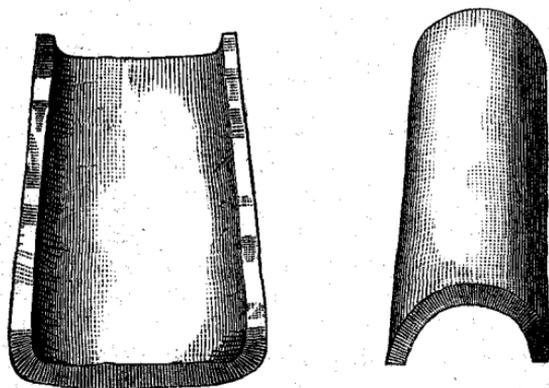
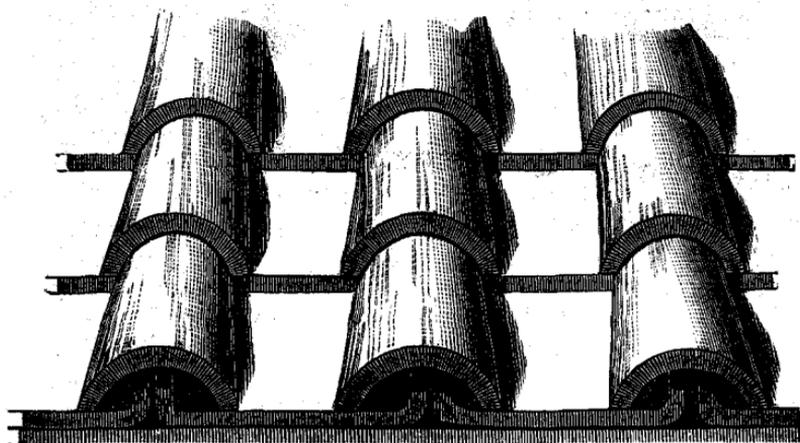
### III. — Des tuiles romaines.

L'art de cuire la terre remonte à la plus haute antiquité et ses productions se sont plus ou moins perpétuées d'âge en âge. Chez les Romains, cet art comprenait deux sortes d'ouvrages, ceux qui étaient fabriqués à la roue ou au tour, et ceux qui se faisaient dans des moules. Ces derniers étaient de trois espèces différentes : le *carreau* pour paver (*tessera*), qui affecte diverses formes et qui est tantôt un carré, tantôt un hexagone; les *briques* employées dans la maçonnerie, tantôt en carré oblong, tantôt triangulaires, avec lesquelles on formait le revêtement extérieur des murailles; et enfin les *tuiles* pour couvrir les toits des maisons. Si la tuile est plate, elle s'appelle *tegula*. — chez les Grecs elle s'appelait *κέραμοι*, de là le mot *céramique*. — Si elle est courbe, elle s'appelle *imbrex*; chez les Grecs *άρραι*, et en français *faitière*. On combinait ces deux systèmes de tuiles pour former les toits des maisons. Les plates étaient munies de rebords sur deux côtés, et s'adaptaient les unes au bout des autres par leur extrémité non bordée. Les tuiles courbes servaient à couvrir les joints des précédentes, deux à deux, pour prévenir l'infiltration des eaux.

Pour comparer ce système de toiture <sup>1)</sup> avec celui qui est en usage de nos jours, le comité du groupe *Céramique*, installé à l'Exposition nationale dans un

1) Nous puisons ce qui suit dans le *Journal officiel illustré de l'Exposition suisse* de 1883, N° 24, page 232.

pavillon spécial; qui en était, par sa construction même, un des plus beaux ornements, avait eu l'heureuse idée de placer sur la terrasse de ce pavillon toute une série d'anciennes tuiles romaines que la Société des anti-  
quaires de Zurich avait mises à sa disposition. Ces



Toiture romaine.

tuiles, les plus anciennes à emboîtement, aïront été fabriquées par les mercenaires des légions romaines qui occupaient notre pays du temps des anciens Helvé-

tiens ; car elles ont été trouvées à Windisch (*Vindonissa*) et à Klotten (*Claudia*), et elles portent les marques de la onzième et de la vingt-unième légion (XI et XXI). Il est probable que, pendant l'été, les soldats mercenaires devaient, à défaut d'autre occupation, préparer la brique, comme les Juifs en Egypte pendant leur captivité.

Les tuiles romaines exposées se rapportent parfaitement à la description que nous avons donnée plus haut. Leur forme ressemble assez à celle des tuiles de marbre à emboîtement qui recouvraient le temple de Nemesis de Ramnus en Attique (Grèce)<sup>1</sup>).

Il résulte de là que l'invention des tuiles à emboîtement, dont une maison d'Alsace semble revendiquer le mérite, remonterait à l'antiquité la plus reculée.

A côté de ces tuiles, on avait encore exposé des conduites d'eau, avec manchons, et des tuyaux carrés à chaleur datant de la même époque et trouvés à Lunnern sur la Reuss. En outre, des tuiles du XVI<sup>e</sup> siècle trouvées à Wettschweil, à Kappel et à Honng, avec des inscriptions grossièrement gravées par les fabricants.

Id.

---

### Le père et le fils.

Un papa, comme nous en possédons malheureusement trop peu, passait habituellement ses soirées assis à côté de son mioche, lui faisant répéter ses devoirs d'école pour le lendemain. Vint un jour le tour du catéchisme, et comme il lui expliquait le sixième article du symbole, l'enfant se prit à lui demander, entre deux bâillements indécents : — Ainsi, papa, Jésus-Christ est assis pour toute l'éternité à la droite de son Père ? — Mais, sans doute. — Oh ! alors il doit bien s'ennuyer !

---

1) Voyez : *Baukonstruktionslehre* de Breymann, Stuttgart 1870. — Chez les Grecs, le toit se composait de tuiles en terre cuite, en marbre ou même en bronze. Celles de marbre destinées à couvrir les grands édifices, furent inventées, vers l'an 560 avant J.-C., par Byzès de Naxos, auquel on érigea une statue.



## LE CONTRAT DE MARIAGE <sup>1)</sup>.

Deux jeunes gens se présentèrent un jour chez un vieux jurisconsulte célèbre par ses lumières, par sa probité sévère et par ses qualités aimables. Le garçon pouvait avoir vingt-cinq ans; la jeune fille, dix-huit. Tous deux venaient consulter l'homme de loi.

Celui-ci les fait asseoir, et demande au jeune homme ce qui l'amène.

— Je suis Bercel, le fils d'un de vos anciens amis...

— Oh! c'est vous, mon cher enfant!... Mon amitié pour votre père date de loin. Il y a trente ans environ que j'ai dressé son contrat de mariage. Comment se porte-t-il?

— Assez bien, reprit le jeune homme; cependant il est retenu à Dijon par un accès de goutte. En son absence, aurez-vous la bonté de remplir sa place, et de donner des conseils paternels à son fils? Il s'agit de me

<sup>1)</sup> La nouvelle que nous offrons aujourd'hui à nos lecteurs... et à nos lectrices, n'en est plus une, puisqu'elle est due à la plume spirituelle d'Andrieux (1759-1833) de l'Académie française. Mais, comme elle est trop peu connue, et qu'il y aura toujours, hélas! des mariages mal assortis, la morale qu'elle renferme ne saurait être inopportune.

rendre à peu près le même service que vous lui rendites il y a trente ans ; vous voyez ma future.

La jeune personne avait les yeux baissés, et ses joues devinrent toutes rouges.

— Eh bien ! dit le bon avocat, eh bien ! mes enfants, je suis à vos ordres ; entrons en matière ; discutons vos intérêts, ceux de vos familles.

— Comment ? nos intérêts ! s'écria Bercel d'un air de surprise, il s'agit de nous unir, ce n'est pas un marché que nous voulons faire : c'est un mariage.

— Pourquoi donc, reprit le jurisconsulte, si vous ne voulez pas faire de stipulation d'intérêt, venir consulter un homme de loi ? Pourquoi dresser un contrat de mariage ?

— Vraiment, nous aurions pu nous en passer peut-être. Permettez-moi, monsieur, de vous parler franchement : je viens chez vous pour obéir à mon père, qui m'a écrit de faire ce contrat de mariage et de vous prier d'en dresser les articles. Pour moi, je ne croyais pas cela fort nécessaire. Personne ne peut mieux savoir que nous-mêmes à quelles conditions nous voulons nous épouser ; aussi vous dirai-je que notre projet de contrat est tout prêt, et que nous venons seulement vous le communiquer et vous demander votre avis.

— Est-ce que vous avez fait ce projet vous-même ?

— Oui, monsieur.

— Vous connaissez apparemment les lois ? vous entendez les affaires ?

— Moi, en aucune façon, je suis imprimeur.

— Mais, comment ?...

— Je vais vous surprendre davantage ; dans le projet que vous allez lire, il y a plusieurs articles qui sont d'elle, de ma future ; il était bien juste qu'elle y mît du sien. En un mot, il est peu question d'intérêt dans nos articles ; ils sont faits pour régler l'amour de bons cœurs qui s'aiment, d'amants qui s'épousent. Nous les avons déjà lus à la digne mère de Sophie, qui les a approuvés. Je vous connais assez de réputation, monsieur, pour être persuadé d'avance qu'ils obtiendront

votre suffrage ; j'ose même compter sur votre médiation pour faire agréer à mon père que je ne fasse point d'autre contrat de mariage que celui-ci.

Le consultant avait été d'abord étonné, ensuite il avait applaudi intérieurement aux idées de l'aimable jeune homme, et, pour avoir le plaisir de les lui entendre développer davantage, il prit le rôle de contradicteur.

— Voyons donc ces beaux articles ! dit-il. Serait-il possible que vous eussiez oublié *l'exclusion des dettes l'un de l'autre contractées avant le mariage, l'apport de chacun des futurs, la mise en communauté, le préciput, le douaire, la stipulation des propres, la clause de remploi ?...*

— Ah ! de grâce, interrompit Bercel, épargnez-nous ces mots barbares où nous n'entendons rien ; toutes ces clauses, toutes ces précautions ennemies par lesquelles deux familles, au moment même où elles s'unissent, semblent s'avertir qu'elles se craignent et se méprisent, tout cela prévient-il les fraudes, les discussions, les procès ? J'ai entendu dire qu'au contraire c'en est la source éternelle :

Les si, les car, les contrats sont la porte

Par où la misère entre dans l'univers.

Nous tâcherons au moins, Sophie et moi, qu'elle n'entre pas chez nous. Voyez si nous nous y sommes bien pris pour l'en écarter. Voici notre contrat de mariage.

Il donna alors à lire à l'avocat les articles suivants :

Article premier.

Nous aimant bien et depuis longtemps, et nous connaissant assez pour être certains que l'un de nous deux ne peut être heureux que par l'autre, nous nous unissons pour vivre toujours ensemble en bons époux et en bons citoyens. Elle sera moi, je serai elle ; il sera moi, je serai lui.

Art. 2.

Je promets à Sophie de consacrer toutes mes pensées, tous mes travaux, tout mon être à la faire subsister avec probité et décence, elle et les enfants qu'elle me donnera.

Art. 3.

Je promets à Auguste de contribuer avec lui à préserver notre ménage de la gêne et du besoin ; pour cela, je me ferai de l'ordre une habitude et de l'économie un devoir.

Art. 4.

Je me dépêche d'avouer que je suis quelquefois emporté et violent ; dans mes mouvements de colère ; je demande grâce pour le premier moment.

(De la main de la jeune personne) : *Il sera peut-être quelquefois dur à passer.... mais.... accordé.*

Art. 5.

Il faudra bien aussi qu'on me pardonne quelque chose. Je puis avoir des inégalités dans l'humeur, et je me sens très disposée à être jalouse.

(De l'écriture du jeune homme) : *Passé pour des caprices, à condition qu'ils ne soient pas trop fréquents. A l'égard de l'autre défaut, je suis tenté de m'en réjouir : celle qui sera un peu jalouse ne donnera sans doute pas matière à jalousie*

Art. 6.

Nous sommes persuadés qu'entre gens qui s'aiment les disputes et les refroidissements viennent presque toujours de petites causes ; c'est pour cela que nous nous engageons, dans toutes les choses de peu de conséquence, à ne pas suivre notre propre goût, mais à être toujours empressés à le sacrifier l'un à l'autre.

(De la main de la future) : *Dans les occasions d'importance, il sera juste que ce soit lui qui décide ; car il a plus de jugement et de connaissances que moi.*

Art. 7.

Par suite de l'article précédent, chacun sera toujours habillé ou paré au gré de l'autre.

— Fort bien, interrompt le lecteur ; en suivant cette règle, le mari ne risquera pas de déplaire à sa femme par trop de négligence ; et la femme, par une élégance excessive, ne cherchera pas à plaire à d'autres qu'à son mari.

Art. 8.

Les mots *je veux, j'entends, j'exige*, et autres semblables, sont absolument rayés de notre dictionnaire.

Art. 9.

Sophie ne laissera jamais échapper en compagnie la moindre marque d'un défaut de considération pour son époux ; le plus grand encouragement qu'une femme puisse donner aux galants, c'est de laisser apercevoir qu'elle a de son mari une médiocre opinion.

— Ma mère, dit ici la jeune personne, pouvait se dispenser de nous faire insérer cet article.

— De même que le suivant, qui est aussi de sa façon, dit le jeune homme.

Art. 10.

Auguste honorera sa femme, afin qu'elle soit honorée d'autrui ; il lui témoignera estime et confiance, et se gardera bien surtout de donner en sa présence l'avantage sur elle à aucune autre femme, en quelque point que ce soit.

Art. 11.

Nous nous souviendrons sans cesse que le défaut de propreté et de soin de sa personne peut amener la répugnance et le dégoût. La propreté est au corps ce que l'amabilité est à l'âme : c'est ce qui sert à plaire.

Art. 12.

Presque toutes les femmes nourrissent aujourd'hui leurs enfants, et les soignent elles-mêmes.

J'espère qu'Auguste approuvera que je m'acquitte de mes devoirs de mère.

(De la main du jeune homme) : *J'allais le demander.*

Art. 13.

Sophie prendra bien garde qu'on ne gâte la raison de nos enfants dans leurs premières années. Elle ne leur dira et ne souffrira qu'on leur dise aucune de ces niaiseries qui peuvent laisser, pour toute la vie, de fausses idées ou des impressions dangereuses.

(En marge) : *J'y ferai la plus sérieuse attention.*

Art. 14.

Pour me mettre en état de suivre les vrais principes

d'une bonne éducation, il faudra qu'Auguste me les indique. J'ai déjà beaucoup profité dans ses entretiens. J'espère qu'il continuera à former mon jugement. Les soins qu'il me donnera tourneront au profit de tout ce qui lui sera cher.

(En marge) : *Sophie a un excellent guide dans son heureux naturel.*

Art. 15.

Quoique notre tendresse réciproque nous assure que nous ne manquerons jamais à tout ce que nous venons de nous prescrire, cependant nous convenons de garder, chacun par devers nous, les présents articles signés de tous deux. Si l'un de nous paraissait en oublier un seul point, il sera permis à l'autre de les lui remettre sous les yeux.

— Mais me voici presque à la fin, dit alors l'avocat aux deux futurs, et il n'y a pas un mot relatif à l'intérêt!... Il faut pourtant bien...

— Si fait, interrompit Auguste; je n'ai pas oublié ce qui vous paraît si essentiel. Lisez notre dernier article; il roule tout entier sur l'argent, et je crois que le sujet y est traité comme il doit l'être.

— Voyons donc, reprit l'avocat.

Art. 16 et dernier.

L'un n'aura rien qui n'appartienne à l'autre. Ce n'est pas la peine de compter ce que chacun apporte, lorsqu'on met tout en commun.

*Signé*: De tout mon cœur,

Auguste BERCEL.

Pour la vie,

Sophie LÉTANG,

future femme Bercel,

Le jurisconsulte était touché jusqu'aux larmes à la fin de cette lecture; cependant il continua ses objections apparentes.

— Vous n'avez pas pensé à tout, leur dit-il; et arrivant la dissolution du futur mariage par séparation en justice ou par la mort de l'un des conjoints, voyons

quelles sont vos conventions ? Que stipulez-vous pour ces deux cas ?

— Il est vrai que ces idées ne nous sont pas venues.

— Mais, moi, je dois prévoir les événements !... Si vous aviez lu, comme moi, des milliers de contrats de mariages !... Si vous aviez vu ces mots dix fois répétés : *Le survivant d'eux !...*

— Le survivant d'eux... ! O ciel ! Comment peut-on ?... Il n'y aura pas de survivants entre nous...

— Oh ! non, j'en réponds pour moi, dit la jeune fille en couvrant d'une main ses yeux qui laissèrent échapper quelques larmes.

— Non, reprit le jeune homme, je ne conçois pas comment sont faits ceux qui, au moment même où ils s'unissent, peuvent entendre parler de choses semblables. Car, enfin, leur mariage ne peut être dissous que de deux manières ; eh bien ! comment souffrent-ils que l'acte qui commence et doit assurer leur bonheur soit attristé d'une pensée funeste, ou souillé d'une prévoyance immorale ? Eh ! à quoi cela sert-il ? N'y a-t-il pas des lois que nous devons croire plus sages que nous ? Les lois sont la providence de l'ordre social ; c'est-à-dire qu'il faut s'en rapporter....

— Vous êtes un brave garçon ! s'écria l'avocat en l'embrassant, et je suis entièrement de votre avis. Je n'ai feint de vous contredire que pour vous donner l'occasion de mieux développer des sentiments que j'honore. Mes enfants, je vous demande la faveur d'être un des témoins d'une union qui sans doute sera heureuse ; je m'engage, mon cher Auguste, à faire approuver cet acte par votre père ; bien plus, je veux qu'à mes frais un notaire le reçoive en forme authentique, afin que le souvenir et l'exemple en demeurent. Ce notaire pourra se vanter d'avoir, une fois en sa vie, passé un véritable contrat de mariage.

## BOURGUILLON.

### Léproserie et sanctuaire.



Ce fut pour nos ancêtres un beau spectacle et un mémorable événement, que celui qui se produisit aux portes mêmes de Fribourg, dans le second semestre de l'année 1466. Un éminent prélat, Mgr d'Arcis, suffragant de Guillaume de Varax, évêque de Lausanne, était venu tout exprès dans notre ville. Escorté et suivi d'un nombreux clergé, des principaux magistrats et d'une foule de fidèles, il avait gravi l'abrupte rampe du Bisenberg (actuellement Montorge) et avait procédé à la consécration solennelle de l'église nouvellement construite en l'honneur de la Ste-Vierge, sur le plateau qui domine la vallée du Gotteron. Tout près de cette maison de prière existait depuis longtemps déjà un de ces nombreux asiles que la charité chrétienne avait érigés en faveur des victimes d'une de ces affreuses maladies si communes au moyen-âge.

Logiquement et historiquement parlant, la léproserie de Bourguillon a précédé d'au moins un siècle et demi le sanctuaire de Notre-Dame, que la dévotion des fidèles, l'affluence des pèlerins et d'innombrables miracles devaient rendre si célèbre dans la suite. Ces deux établissements juxtaposés ont confondu, pour ainsi dire, leurs destinées pendant quatre siècles, jusqu'à ce qu'enfin la léproserie ait disparu pour faire place au moderne hôtel des Trois-Tours, tandis que le sanctuaire de Marie, toujours ouvert à la piété des fidèles, est une source permanente de grâces célestes pour quiconque vient, avec un cœur droit et un esprit humilié, y implorer la Mère de Dieu.

L'histoire de Bourguillon est très intéressante. Elle

fait l'objet d'un travail particulier que nous avons publié récemment. Nous nous bornons à en donner ici un court résumé.

### I. LÉPROSERIE.

La lèpre est une maladie d'importation asiatique qui fit beaucoup de ravages en Europe, surtout depuis les croisades. La pathologie peu avancée de cette époque avait essayé toute espèce de remèdes, jusqu'au bouillon de vipère, contre ce terrible fléau qui n'épargnait aucune classe de la société. Aussi prenait-on, dans tous les pays, les précautions les plus rigoureuses pour se préserver. Ces précautions pesaient cruellement sur les pauvres lépreux, qui, marqués d'un stigmate analogue à celui de Caïn, étaient traités comme de véritables parias. La séquestration se faisait publiquement et avec un grand appareil, comme pour une cérémonie funèbre. Le lépreux était conduit processionnellement à l'église, où on chantait sur lui les prières des morts, avec les aspersions et les encensements ordinaires. On le conduisait ensuite hors de ville dans la cellule ou dans l'hospice qu'il devait habiter désormais et d'où il ne devait plus avoir de contact avec le reste des humains. Ainsi il était défendu au lépreux de sortir sans son habit de ladre et sans chaussure ; il ne pouvait quitter sa paroisse sans congé. L'accès des églises, foires ou marchés lui était interdit ; il ne pouvait ni boire, ni laver ses mains ou son linge dans les fontaines ou rivières ; il ne devait rien toucher qu'avec les mains gantées ; il lui était finalement défendu d'habiter avec d'autre femme que la sienne et de se marier, s'il ne l'était pas ; le tout sous peine d'être traité comme parjure, d'être enseveli vif « et tellement prendre fin. » (Voir BERCHTOLD. *Histoire du canton de Fribourg, II<sup>me</sup> Partie, Chap. II, p. 68.*)

Mais tout en prenant les mesures les plus rigoureuses pour l'internement et la séquestration des lépreux, la société chrétienne du moyen âge était loin de se montrer indifférente à leur égard. Elle les protégeait de mille manières, et surtout par la création des *maladeires* ou

léproseries, dont il existait environ 20,000 en Europe au 13<sup>me</sup> siècle; ce nombre s'accrut encore dans la suite.

On comptait trois léproseries aux environs de Fribourg: celle des Marches dans la paroisse de Matran, celle de St-Barthélemy ou de Villars-les-Joncs au Schoenberg et la plus importante de toutes à Bourguillon. Celle-ci, plus spécialement désignée sous le nom de *Bonne-Maison*, était intimément liée à la grande aumônerie, la plus ancienne de nos institutions de bienfaisance, et elle fut constamment l'objet de la sollicitude de Leurs Excellences du Grand et du Petit Conseil. Elle s'enrichit successivement par de nombreuses donations, dont quelques-unes sont fort anciennes. C'est ainsi qu'au mois de mai 1327, on mentionne divers legs en faveur des léproseries des Marches, de Bourguillon, de Marsens, de Romont, de Moudon, d'Yverdon, de Mussillens, de Grandson, de Neuchâtel, de Juantes, de Loye (Laupen) et de Berne (*Archives de l'Hôpital II, n° 204*).

Pour stimuler encore plus le zèle des donateurs, l'Eglise leur ouvrait largement le trésor des indulgences: elle promettait le pardon des péchés et la rémission des peines qui leur sont dues à tous ceux qui par un motif de piété ou de charité se souviendront des membres de Jésus-Christ affligés de la plus triste des infirmités. Par bulle datée de Janue le 15 des Calendes d'Août 1405, le Pape Benoît XIII (Pierre de Lune), considérant que la léproserie sise près de Fribourg avait beaucoup souffert de la guerre et de la peste qui avaient régné dans ces contrées, et ne voulant pas que les pauvres lépreux souffrent de cet état de choses, accorde une indulgence de cent jours à ceux qui, confessés et contrits de leurs fautes, viendront au secours de cette maison (*Missivenbuch, n° 51*). — Ce fut dans des circonstances analogues et à peu près dans les mêmes termes que Hugues de Lusignan, Evêque de Penestre, Cardinal de la sainte Eglise romaine, un des pères du Concile général de Bâle, passant par Fribourg, accorda, sous date du 18 juin 1434, cent jours d'indulgence à tous ceux qui, pénitents et confessés, favoriseront de leurs dons la léproserie de Bourguillon.

Deux ans plus tard, le 10 mai 1436, Jean de Prangins, Evêque de Lausanne, à son retour du Concile de Bâle, accorda encore quarante jours d'indulgence à ceux qui contribueront aux réparations de la léproserie de Bourguillon. Cette maison, disait le Prélat, avait été mise sur un bon pied et dotée de revenus suffisants pour l'entretien des lépreux. Mais par suite des guerres, de la mortalité et des pestes et des autres calamités (*propter guerras, mortalitates, pestes et alia inconvenientia multa*), qui ont régné en ces contrées, la prédite maison est presque tombée en ruines, les terres et possessions qui en dépendent sont demeurées incultes, en sorte que les lépreux ne pouvant plus vivre de leurs rentes, sont réduits à mendier leur subsistance.

Tel était le misérable état de la Bonne-Maison, lorsque, au mois de décembre 1437, une délégation du Conseil, composée de Jean Bugniet, bourgmestre, Willi de Praroman, banderet du Bourg, Jacques Arsent, banderet des Hôpitaux, Petermann de Balterswyl, Berhard Chausse, secrétaire de ville, se rendit à Bourguillon et là, en présence de Peter Moiry, recteur de la maladeire, et de Dom Pierre Renevey, curé de Tavel, on interrogea séparément l'un après l'autre tous les malades pour leur proposer le nouvel arrangement décrété par Messieurs. En vertu de cette ordonnance, tout lépreux qui voulait jouir des bénéfices de l'établissement devait en mourant lui abandonner, non seulement ses vêtements comme cela s'était pratiqué jusqu'alors, mais tous ses biens meubles et immeubles. Ceux qui ne souscriraient pas à cette condition devraient aller s'établir ailleurs dans un lieu isolé à la campagne.

La léproserie comptait alors 25 pensionnaires, dont trois ecclésiastiques. Dix-neuf d'entre eux acceptèrent sans difficulté l'arrangement proposé par Leurs Excellences, ce qui semblerait prouver qu'ils n'étaient en somme pas trop mal logés à Bourguillon. Cinq autres demandèrent un terme pour faire leurs réflexions et « conseiller, » c'est-à-dire pour *consulter* ou demander conseil.

Après avoir traversé de rudes épreuves, la *Bonne-Maison* se releva peu à peu de ses ruines, au point qu'elle put bientôt recevoir tous les lépreux de la seigneurie. Aussi le couvent de la Maigrauge fut-il condamné en 1461 à lui faire parvenir tout le grain qui avait été légué à la léproserie des Marches. La léproserie qui avait existé jusqu'alors aux Muéses fut pareillement transférée, par acte du 4 mars 1461, à Bourguillon.

Parmi les legs importants qui accrurent encore la prospérité de Bourguillon à la fin du 15<sup>me</sup> siècle, nous citerons celui de Hænsli Stucki d'Ersclenberg et de sa femme, qui, le 16 avril 1466, cédèrent tous leurs biens à l'hôpital et à la confrérie du St-Esprit de Fribourg, à la condition qu'ils feraient dire tous les vendredis une messe pour les lépreux et que toutes les nuits ils entretiendraient une lampe allumée dans le chœur. Un autre généreux bienfaiteur, Jean Gambach, légua, par acte testamentaire du 26 mai 1474, signé Bernard Taulion, notaire, 40 florins d'or du Rhin, soit 20 florins de revenu à la léproserie de Bourguillon, réservant toutefois que cette somme ne serait payable qu'après la mort de Jeanne Gambach, son épouse.

Il existait, paraît-il, très anciennement une auberge à Bourguillon, dans la maison dite de *Morjolan*, et l'on y vendait du vin. Mais l'aubergiste ayant enfreint les règlements de police en laissant jouer toute la nuit, on lui fit payer, en 1560, une amende de 20 livres, et comme l'année suivante il avait, dans une rixe, pris la bourse à un paysan, il fut privé de sa patente et l'on défendit de vendre du vin à la maison de *Morjolan*. L'aubergiste des Bouchers fut, par contre, autorisé, en 1576, à débiter du vin à Bourguillon le jour de la Dédicace, mais il ne devait pas laisser danser.

Bien que la lèpre eût cessé depuis longtemps d'exercer ses ravages, la léproserie de Bourguillon n'en continua pas moins à subsister. Comme elle était en mauvais état, le gouvernement alloua, en 1543, vingt livres pour la faire reconstruire, et elle fut restaurée de nouveau en 1738. Elle servait d'asile à quelques pauvres vieillards,

à des malades incurables, à des prébendaires dont l'Etat prenait soin. Avant 1798, le valet de la léproserie allait tous les dimanches, en vertu d'une autorisation qui datait de 1589, faire la quête de maison en maison, en agitant une sonnette, dans toute la ville. Le jour du nouvel an, les soi-disant lépreux, couvertes presque entièrement d'un voile blanc, faisaient aussi leur tournée en chantant d'une voix criarde et bizarre. Selon un ancien usage mentionné dans un acte de 1752, l'Hôpital devait leur fournir à chacune une miche de pain blanc et un pot de vin.

Après 1798, de grands changements survinrent dans la Ville et République de Fribourg. Plusieurs fondations qui relevaient autrefois immédiatement de l'Etat devinrent désormais exclusivement bourgeoises ou communales. Tel fut le cas de la Confrérie du St-Esprit, de la Grande Aumônerie, de la Bonne-Maison de Bourguillon, etc., englobées aujourd'hui — depuis le 1<sup>er</sup> février 1853 — sous la rubrique générale des *Fonds pies*. Il fut donc décidé, sous date du 5 février 1808, que le Receveur de l'Hôpital remplirait les mêmes fonctions que le ci-devant Administrateur de la *Bonne-Maison* et qu'il percevrait le 5 % des recettes en argent et le 3 % des recettes en nature. Par un règlement postérieur sous date du 2 janvier 1831, on statua que le Receveur ferait parvenir au curé de Bourguillon le montant intégral de ses revenus, sans déduction quelconque, attendu que pour cette nouvelle peine, il serait indemnisé par la caisse de la Bonne-Maison au taux prescrit par le règlement général. Le Receveur de l'Hôpital fut donc chargé, comme il l'est encore, de gérer les finances et de pourvoir à tous les besoins de la cure, de l'église et de la léproserie de Bourguillon. Aujourd'hui encore, quand il y a des réparations à faire à l'un ou l'autre des bâtiments susdits, c'est à l'administrateur des Fonds pies qu'il faut s'adresser; c'est lui qui autorise et ordonnance toutes les dépenses, celles-ci devant être ratifiées, en outre, par la Commission générale des secours.

La Commission générale des secours fut instituée le 8 mars 1806, en vertu d'un arrêté du Conseil communal.

La léproserie de Bourguillon était, à cette époque, le principal objectif de nos édiles et de nos philanthropes. Cet édifice, qu'on nommait aussi Bonne-Maison, consistait en un vaste corps de bâtiment en forme de long parallélogramme à un seul étage, occupant la place et ayant à peu près les mêmes dimensions que le moderne Hôtel des Trois-Tours. Elle était profondément enfoncée dans le sol et se trouvait ainsi en dessous du niveau de la route cantonale qui va de Fribourg à Chevrières, Dirlaret et Planfayon. Depuis longtemps déjà la Bonne-Maison était délabrée, caduque. On se bornait à y faire de temps en temps les réparations les plus indispensables aux fondements ou à la toiture, pour l'empêcher de tomber tout à fait en ruines. On avait même décidé, déjà au mois de décembre 1807, de n'y plus admettre de prébendaires nouveaux. Cette mesure décrépète faisait décidément tache au milieu des riches habitations et des nobles châteaux qui embellissent le village de Bourguillon. Ce nom même de *léproserie* ou de *maladeire* était une anomalie, un non-sens, du moment que la terrible maladie pour laquelle la *Bonne-Maison* avait été créée avait disparu depuis longtemps de l'Europe. Il fallait supprimer cette institution de fond en comble, ou la rajeunir en l'appropriant à une destination nouvelle, plus conforme aux idées et aux besoins du dix-neuvième siècle.

Différents projets furent mis en avant pour transformer la léproserie. M. Ph. de Diesbach proposa, en 1812, d'y installer à ses frais un orphelinat agricole, à l'instar du célèbre établissement fondé par M. de Fellenberg à Hoffwyl, — projet qu'il réalisa plus tard à la ferme des Rittes. En 1814, il fut aussi question de créer à Bourguillon un asile de vieillards, et l'on vota 12 à 16,000 francs suisses pour transformer les bâtiments de la léproserie.

En 1825, M. de Gottrau, préfet de Fribourg, mit à l'étude le projet d'utiliser la Bonne-Maison comme école primaire de quartier et d'employer le sacristain de Bourguillon comme instituteur.

Tous ces projets ayant été enterrés l'un après l'autre, il fallut bien se résoudre à démolir complètement la léproserie. Ce bâtiment fut donc vendu avec un peu de terrain adjacent en mises publiques le 5 juillet 1838 et adjugé, pour le prix de 4,070 L. s., à M. Hiller, allié Buchs, qui y construisit l'année suivante l'Hôtel des Trois-Tours, dont M. le notaire Jean Hartmann est actuellement propriétaire.

## II. SANCTUAIRE.

Après nous être étendu un peu longuement sur la léproserie de Bourguillon et sur ses transformations modernes, parlons maintenant du sanctuaire de Notre-Dame, que des miracles avaient rendu célèbre et qui servait autrefois, comme nous l'apprend la CHRONIQUE FRIBOURGEOISE, d'église paroissiale aux lépreux: *Ecclesia B V. miraculis celebris, inseruit pro parochiâ leprosororum* (CHRONIQUE d'HÉLIODORE RÆMY, p. 283).

Cette église fut bâtie dans les années 1464 à 1465, par Pierre Rono. Leurs Excellences Nos Seigneurs du Conseil payèrent, en 1464, pour la bâtisse du chœur 475 livres et ils livrèrent de plus la même année 15,466 tuiles (*Comptes des Trésoriers de Fribourg*, n° 124). Ils avancèrent, en outre, l'année suivante, pour achever la bâtisse: 400 livres, 15 sols, 4 deniers. L'église fut solennellement consacrée par Mgr d'Arcis, suffragant de Lausanne, dans le 2<sup>me</sup> semestre de l'an 1466 (*Comptes des Trésoriers*, nos 126, 128), et l'on en célèbre encore aujourd'hui la dédicace au second dimanche de juillet. En 1471, Nos Seigneurs allouèrent 20 livres, et, en 1472, 47 livres 10 sols pour la flèche du clocher, qui subsiste encore dans son état primitif, offrant tous les caractères du système ogival flamboyant de la fin du 15<sup>me</sup> siècle.

L'église de Bourguillon fut construite, avons-nous dit, en 1465. Mais longtemps avant cette époque, il y avait déjà au même village un sanctuaire quelconque, un lieu de dévotion où l'on se rendait en pèlerinage. Nous voyons, en effet, par les Comptes des Trésoriers, que les Fribourgeois se rendirent à Bourguillon, dans

le 2<sup>me</sup> semestre de l'année 1438, et qu'ils y firent des prières publiques pour le duc d'Autriche, et qu'à cette occasion on accorda au clergé une gratification extraordinaire. « Item quant lon portast la procession à Bur-  
« guillon por Monseigneur d'Autriche que lon donnast  
« es chappelan por la rate (part) de la Ville XXV sols  
« VI deniers. »

Outre l'église quasi-paroissiale de Bourguillon, érigée sous le vocable de N.-Dame de la Visitation (*Ecclesia parochialis B.M. Virginis Visitatae in Monticulo*, comme nous lisons dans les constitutions synodales de l'évêque Strambino, publiées en 1665), — il existait aux environs trois autres chapelles, fort peu distantes l'une de l'autre. D'abord celle de Ste-Madelaine, qui se trouvait dans l'enceinte même de la léproserie, en face du presbytère : *Ante domum parochialem fundata est capella S. Mariae Magdalena* (CHRONIQUE précitée, p. 285). Cette chapelle, fondée à nouveau par Pierre de Corbeaux ou de Corbières, marchand et bourgeois de Fribourg, fut consacrée le 7 septembre 1453 par Mgr François de Fuste, qui visitait en ce temps-là le diocèse, au nom et par ordre de Georges de Saluce, évêque de Lausanne. La dédicace en fut fixée au *Létare*, quatrième dimanche de carême. (Voir BERCHTOLD, *Histoire du canton de Fribourg*. Tome I, p. 351). — Une seconde chapelle, construite en 1478 en l'honneur de St-Daniel, était située entre la tour de Durrenbühl et Bourguillon, sur un sentier qui, depuis le pont du Milieu, longeait le roc abrupt et aboutissait à la maison dite du Beau-chemin, propriété de M. de Diesbach. On invoquait St-Daniel contre les maladies de la race chevaline, et son sanctuaire était orné d'une quantité de fers à cheval, qu'on y suspendait en guise d'*ex-voto*. — Il y avait enfin une troisième chapelle dédiée à Ste-Anne, construite en 1441, tout près du crucifix non loin de la tour de Bourguillon.

Ces trois chapelles, — qu'il ne faut pas confondre avec celle de Lorette, dont la construction ne remonte qu'à 1649, — dataient toutes du XV<sup>me</sup> siècle et elles étaient commémoratives des nombreux combats livrés

aux portes de notre ville contre les Bernois et autres voisins avec lesquels nos ancêtres avaient été si longtemps en guerre. Ces trois chapelles ont disparu de nos jours : celle de Ste-Anne en 1818, lorsqu'on corrigea la route d'accès et qu'on supprima le petit pont qui conduisait à la porte de Bourguillon : celle de St-Daniel, en 1840, lorsqu'on construisit la route du pont du Gotteron ; celle enfin de Ste-Magdelaine fut supprimée en même temps que la léproserie.

L'église de Bourguillon compte aujourd'hui, comme on vient de le voir, plus de quatre siècles d'existence. Elle a subi, durant ce long espace de temps, bien des modifications. On y a fait des adjonctions et des réparations successives, équivalant presque à une reconstruction. Le clocher et le chœur de l'église paraissent remonter à l'époque de la fondation primitive. Sur la clé de voûte du sanctuaire sont gravées deux armoiries, dont l'une est des Felga qui ont fourni, au XIV<sup>e</sup> et XV<sup>e</sup> siècles, plusieurs avoyers à notre République.

La sacristie a été construite ou du moins restaurée en 1659. C'est ce qui semble résulter d'une date inscrite au plafond, autour de trois armoiries entrelacées, parmi lesquelles nous distinguons celles du canton et celles de la léproserie. Les lépreux avaient, en effet, à l'instar des autres gentilhommes, leur propre blason : ils avaient adopté, en guise d'armes parlantes, les claquettes dont ils se servaient pour avertir les passants.

Leurs Excellences du Grand et Petit Conseil de Fribourg donnèrent à plus d'une reprise des preuves de leur sollicitude pour le sanctuaire de Bourguillon. Ils firent, aussi généreusement que possible, tous les sacrifices nécessaires pour l'entretenir en bon état. Une ordonnance fut rendue dans ce but le 2 avril 1490. En 1666, l'édile ayant fait un rapport sur les réparations, tant intérieures qu'extérieures, qui étaient devenues indispensables à l'église de Bourguillon, le Conseil, sur la proposition du directeur de la Bonne-Maison, autorisa cette reconstruction et alloua à cet effet tous les bois nécessaires. (Séance du 29 octobre 1666.)

Environ un siècle plus tard, le besoin d'une nouvelle restauration se faisant encore sentir, M. le curé Bourgnecht fut autorisé, par décision du 16 mars 1759, à quêter dans ce but.

Le maître-autel fut fait à neuf en 1768 (Kuenlin).

Quant aux cloches, elles avaient été réparées ou refondues, déjà en 1738, comme nous le voyons par les protocoles du Conseil. (Séances des 27 janvier et 30 novembre de la prédite année.)

D'autres réparations plus ou moins importantes eurent lieu dans le courant du XIX<sup>e</sup> siècle, et notamment en 1883.

Le presbytère de Bourguillon, qui datait de 1587, a été complètement remis à neuf l'année dernière, ainsi que l'église, en vue de la visite solennelle que Mgr Mermillod y a faite le 29 juillet 1883.

C. R.

---

### Malentendu.

Un inconnu, ayant l'air assez soufureux, demande à parler à M. le D<sup>r</sup> X. On l'introduit: — C'est bien à M. le D<sup>r</sup> X. que j'ai l'honneur de parler? — A lui-même. — Monsieur, je viens vous consulter... — Permettez alors...

M. X. a saisi le visiteur par le milieu du corps, colle son oreille sur sa poitrine, dans son dos, et va commencer à l'ausculter, quand celui-ci, se dégageant: — Ah! ça, monsieur, que me voulez-vous avec... — Ce que je veux? Eh! parbleu, ne venez-vous pas me consulter? Je... — Pardon, je venais pour vous consulter relativement à une cuisinière que vous avez eue à votre service.

---

## MAXIMES ET PENSÉES CHOISIES

du comte de Nugent <sup>1)</sup>.

Les meilleures maximes sont celles dont l'expression nous appartient, mais dont le fond est à tout le monde.

Ne souhaitez à la femme le plumage du cygne et le chant du rossignol, que si elle doit y joindre l'industrie de l'abeille et la prévoyance de la fourmi.

La pruderie n'est qu'une contrefaçon de la vertu, comme la pédanterie est une contrefaçon de la science.

On voit des hommes qui ont une belle âme et un vilain caractère, comme on en voit qui ont de bonnes jambes et ne savent pas marcher.

L'argent ne donne de l'esprit à personne, mais l'esprit donne de l'argent à quelques-uns.

La polémique pour les intelligences, comme la guerre pour les nations, détourne des travaux féconds et amène la stérilité ; plus l'épée brille, plus la charrue se rouille.

Les arrêts du tribunal sont toujours des sentences ; mais ce serait parfois leur faire beaucoup d'honneur que de les nommer des jugements.

De peur de se mouiller les pieds à la source de la vérité, on court se jeter la tête la première dans un océan de mensonges.

Les sots devraient apporter à ne pas parler autant de soin que les lâches à ne pas tirer l'épée.

En politique, on voit des girouettes qui s'imaginent diriger le vent, parce qu'elles tournent avec lui, et des barques qui croient diriger le torrent, parce qu'elles le suivent.

1) 1 volume in-8. Paris F. Wattelier et C<sup>ie</sup>, 1882.

L'histoire nous enseigne que les assemblées constituantes destituent beaucoup, instituent peu et ne restituent pas du tout.

On a vu des hommes politiques faire des chûtes, on en voit qui ne font que des culbutes.

On arrive à être quelque chose en renonçant à être quelqu'un, et les dignités s'obtiennent au prix du sacrifice de sa dignité.

Le patriotisme ressemble à un excellent livre, dont l'édition originale est rare, mais dont les contrefaçons se multiplient à l'infini.

Dans la ruche parlementaire, ce ne sont pas les abeilles qui en interdisent l'entrée aux frelons; ce sont les frelons qui en expulsent les abeilles.

Sur un millier d'individus, il en est peut-être une vingtaine tout au plus qui sauront se montrer éclairés et sages, justes et généreux; et cependant on fait dépendre l'établissement des lois et l'existence des Etats de la décision des majorités.

Il en est de la popularité comme de la fortune; ceux qui la courtisent le plus, sont les moins dignes de l'obtenir.

Il n'est pas rare de voir la liberté bannie d'un gouvernement par les hommes qu'elle y a fait entrer.

Les canards sauvages abandonnent la pâtée pour la liberté; que d'écrivains et d'orateurs ont fait le contraire!

Une loi électorale est mauvaise quand elle donne des représentants aux passions, au lieu d'en donner aux intérêts.

Ce qu'on nomme la presse est une forêt qui produit beaucoup de feuilles, peu de fleurs et encore moins de fruits.

La plupart des moralistes ressemblent aux poteaux indicateurs placés dans les carrefours, avec de grands bras pour montrer le bon chemin et sans jambes pour le suivre.

Aujourd'hui, comme il y a plus de dix-huit cents ans, Pilate réclame une cuvette; elle lui sert à salir l'eau, mais il ne parvient pas à se laver les mains.

La servilité est l'odieuse caricature du dévouement.

---

### **Le riche indolent et le travailleur économe.**

Un gentilhomme possédait une belle terre qu'il cultivait lui-même. Le rapport était de 5,000 francs par an. Malgré cela, il s'endetta, et pour payer ce qu'il devait, il fut obligé de vendre la moitié de sa propriété. Il fit un bail de vingt et un ans pour le reste. Avant l'expiration de ce terme, son fermier, apportant un jour l'argent de la location, lui demanda s'il voudrait vendre son bien.

— Est-ce que vous auriez envie de l'acheter? dit le gentilhomme.

— Oui, si telle est votre volonté, répondit le fermier.

— Comment se fait-il donc que je n'aie pas pu vivre sur la propriété entière, sur laquelle cependant je ne payais pas de loyer, tandis que vous avez trouvé moyen sur la moitié de cette même terre, non-seulement de me payer une rente, mais encore de gagner assez pour songer à en devenir acquéreur?

— Eh! répliqua le paysan en souriant, deux mots expliquent cette différence. Vous disiez: « *Allez,* » et moi je dis: « *Venez.* »

— Je ne comprends pas bien.

— Vous restiez au lit, reprit le fermier, ou vous pensiez à vos plaisirs et vous envoyiez les autres s'occuper de vos affaires. Je me lève de bonne heure et je fais faire l'ouvrage devant moi.

---

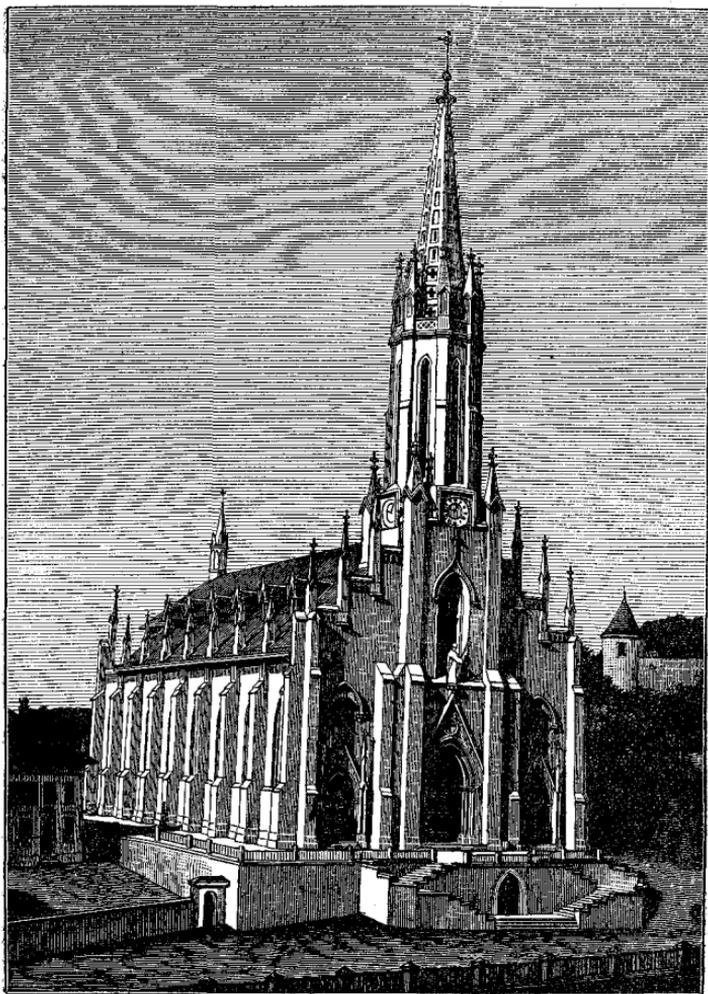
## LA NOUVELLE ÉGLISE DE CHÂTEL <sup>1)</sup>.



Depuis longtemps, l'ancienne église paroissiale de Châtel-St-Denis était reconnue insuffisante, et il avait été plus d'une fois question de l'agrandir; mais, après plusieurs expertises faites à cet effet, — la dernière en 1866, — la commune avait dû se convaincre que ce projet était inexécutable, ou tout au moins que sa réalisation entraînerait à des frais aussi considérables que la construction d'un nouvel édifice. On finit donc par s'arrêter à ce dernier parti, malgré les difficultés qui semblaient rendre cette entreprise téméraire, pour ne pas dire impossible.

En 1871, après plusieurs projets rejetés, la commune de Châtel agréa celui de l'église actuelle, présenté par M. Fraisse, architecte; les travaux d'exécution furent aussitôt mis au concours et adjugés à M. Vuadens, de Blonay (Vaud), qui mit immédiatement la main à l'œuvre; et, grâce à une excellente direction et à la surveillance active de l'architecte lui-même, Châtel vit, au bout de cinq ans, s'élever, vis-à-vis de son ancien temple du XVII<sup>e</sup> siècle, le splendide édifice que représente notre gravure. C'est un monument qui rappelle les siècles de foi, ce moyen-âge où les peuples ne croyaient pas pouvoir mieux faire que d'ériger de leurs mains, que de payer de leurs sueurs un palais au Roi des rois. Rien ne leur coûtait: ils le voulaient grand, orné, commode et proportionné à l'élan de leur générosité.

1) D'après des détails publiés à l'époque de la consécration de l'église et corroborés par les renseignements parvenus à l'auteur de cet article. *Réd.*



Nouvelle église de Châtel-St-Denis.

Telle est l'église de Châtel. Pour l'asseoir, il a fallu raser un rocher. Il a disparu et les assises de l'édifice sont sur la pierre ferme. Il fallait que la nouvelle église pût contenir une grande population, et elle a été construite dans les plus vastes proportions. En effet, l'église de Châtel, dans le style gothique du XIV<sup>e</sup> siècle, a trois nefs et peut contenir plus de 2,000 personnes, dont 1,200 ont commodément place dans les bancs. Les matériaux ordinaires employés pour la construction des murs ont été tirés de la Veveyse; la pierre de taille, les socles, les contre-forts, etc., sont d'un marbre découvert par hasard à Châtel même; la mollasse employée pour les revêtements intérieurs et la flèche provient de la carrière de Fribourg.

Mais ce n'est pas seulement l'espace qui a été ménagé. Les formes les plus gracieuses du style gothique ont été parfaitement observées: ce n'est pas flamboyant, mais tout est grave et habilement étudié, depuis la base jusqu'à la clef de voûte. La partie artistique, confiée à MM. Klein, est de bon goût. Les statues et les chapiteaux sont de M. Jeunet, artiste staviacois.

Quant au coût d'un si beau travail, nous ne saurions le préciser; mais nous croyons savoir que, grâce aux dons volontaires, qui se sont montés à environ 150,000 fr.; à la munificence de la commune, qui a fourni tous les bois nécessaires, et au pieux zèle avec lequel les paroissiens, stimulés par M. Comte, leur R<sup>d</sup> curé, se sont prêtés aux charrois et autres corvées, les frais à couvrir ne dépasseraient guère 500,000 francs.

Les travaux achevés, il s'agissait de consacrer à Dieu l'édifice mené à bonne fin. C'était à Mgr Marilley, digne enfant de Châtel, qui avait contribué pour une large part à l'ornementation de cette belle église, à lui imprimer son caractère religieux. Il s'en acquitta vaillamment au milieu d'un nombreux clergé, composé en grande partie de prêtres originaires de Châtel ou y ayant exercé leur ministère. La cérémonie eut lieu le 9 octobre 1876, de 7 heures à midi et demi. La petite ville était en fête, à toutes les fenêtres flottaient des drapeaux et des ori-

flammes, partout des guirlandes de mousse et de gracieux arcs de triomphe. Un temps splendide relevait l'éclat de cette belle fête, tout à la fois religieuse, civile et populaire, dont notre génération gardera un pieux et agréable souvenir.

---

### **La benichon.**

Teché la benichon!... La charmanta et dzoïâja benichon que vint no redzoï on bocon pè sti tin dé politique, dé chin-dzeri et dé discouârda!... Y la chaluo quemin on dzoua dé bi, tin apri ouna traina dé pliodze! Y no z'ameiné tré dzoua de bounheu, dé pliéji, dé dzouïo, dé gormandi et dé cortija.

Rédzoï-vo, dzouné fillé!... Rédzoï-vo, dzouné dzin!... la benichon lié voushra fisha, la fisha dé la jeunesse, la fisha dou velâdzo, la fisha dé la famille. A vo dé déboubenâ tot sti mondo, dzouno et villo, piti et grand, rétzo et pouro.

Tyin galé tin!... Quand, dza la véllie, lé dzouné fillé vo metton tot chin déchu déjo pè l'otho po préparâ stou tétzé dé bigné, dé brechi, dé cuchôlé, la dona décroutzé de la bouârna sta tzambetta et sti linju tié dza du Tzalandé; on guigné dé benèje in pachin.

Et hou dzouné dzin, que dréshon in tzantin sti pont dé dansé iô vo z' alladé veri et réveri stou mié tant galéjé et tant grahiâjé; le chénia chin va avô le præ po ramenâ sti muton grachet, destinâ à fère sti bon papet à la faïa, in moujin ou bochaton dé vin villo que liattin du lia dza tré chenanné ou câro d'avô.

Y ne manqué rin mé tié lé ménétrei et sti fameu dinâ dé benichon po mettre tota sta populachon, tant bin dispojaïe, in plieina rédjoëçance.

Eh bin! amujâdé-vo ti bin; danhîdé, tzantâdé, cortijâdé, beidé et dinâdé bin; profitâdé, bravé dzin dé campagne; por vo, la benichon ne douré tié tré dzoua dé l'an.

*On anhian que lia jou lévâ lé dansé.*

---

## A LA FONTAINE.

Combien vous donne-t-on par mois ? — Quinze francs. — C'est peu. Ma maîtresse me donne, à moi, vingt francs.... Il est bien vrai qu'elle ne me les paye jamais.

Si madame ne retire pas les propos qu'elle a tenus ce matin, il ne me reste plus qu'à quitter cette maison. — Que vous a-t-elle donc dit ? — Elle m'a dit de faire mon paquet et de décamper sur-le-champ.

Ma maîtresse, voyez-vous, Jeanne, dit Gotton, c'est un vrai démon ; elle ne fait que gronder, crier, tempêter toute la sainte journée ; bien sûr, celle-là n'ira pas au Ciel. — Au contraire, répond Jeanne, elle aidera à faire le tonnerre.

Hé ! Fanchette, vous avez de nouveau eu le médecin. Qui est-ce qui est malade chez vous ? — Qui serait-ce, si ce n'est madame ? celle-là n'est jamais bien que quand elle est malade.

Vous avez donc enterré votre maître, Julie ? Madame doit être bien chagrinée... — D'abord, oui, mais elle est en train de se consoler. Elle me disait encore hier soir : « Eh bien, vois-tu, Julie, il me reste une consolation, je sais du moins maintenant où il passe ses nuits. »

Comment va, Gertrude ? — Ah ! mon Dieu, ça irait encore assez bien ; mais mon garçon me fait tant de chagrins, que je vous dis ! Le gueux ne bat pas le coup. Voyez-vous, Lisette, il mènerait une vie de prince s'il voulait seulement hâcher tous les jours un moule de bois.

Quand je vous dis ! ces maîtres ne sont jamais contents. Tantôt madame crie que j'emploie trop de beurre ; tantôt monsieur dit que je sale trop la soupe. Ne me disait-il pas hier : « Bien sûr, Philomène, tu es amoureuse. » Et pourtant il sait bien que je suis mariée.

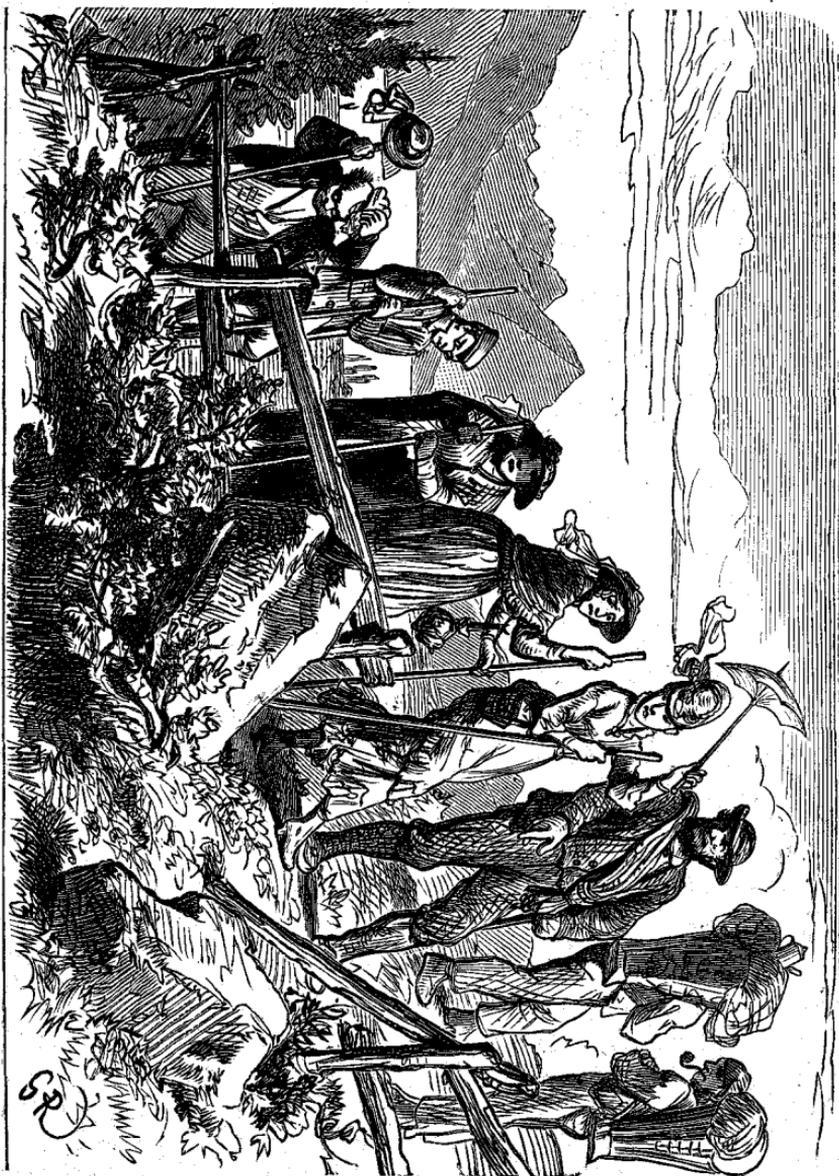
## LES TOURISTES <sup>1)</sup>.



énéralement, les véritables touristes ont des allures et des costumes fort simples. La plupart des personnages que l'on voit circuler sur les routes alpestres, l'alpenstock au poing, le sac au dos et la fleur d'edelweiss au chapeau, équipés selon les règles prescrites par les journaux de mode sont des farceurs qui posent. Les bons et paisibles bourgeois ont l'innocente manie de s'empêtrer d'un attirail qui les rend effrayants à voir, comme un chef huron dans son costume de guerre. Ils ont, pour tailler des pas dans la glace, des haches qui ressemblent à des haches d'abordage plus qu'à de modestes piolets ; des couteaux qui sont des poignards ; des cordes qui sont des câbles et des souliers ferrés comme des sabots de cheval. Ils ne parlent que d'avalier 25 lieues et de faire les ascensions les plus terribles. Malheureusement, la fatalité les poursuit et les empêche toujours de mettre leurs projets à exécution ; constamment, l'une ou l'autre circonstance vient, au bon moment, les mettre dans l'impossibilité d'accomplir les grandes choses qu'ils ont projetées.

Quand ils quittent l'hôtel, on croirait qu'ils vont faire des prodiges et s'exposer aux plus affreux dangers. Les femmes et les enfants pleurent et vont passer la journée dans des transes horribles. Les héros eux-mêmes sont émus. Ils partent, mais ils n'ont pas marché durant une heure que M. X a perdu un talon de ses fameux souliers ferrés ; que M. Y a la colique pour avoir mangé des pommes qu'il a volées en traversant un verger et que M. Z a laissé tomber son alpenstock dans un précipice où le diable n'eût pu aller le reprendre. Alors, semblables à ces chasseurs qui, ne pouvant rapporter, le soir, un sanglier, veulent au moins se faire honneur d'un demi-quart

1) En Suisse. — Davos-Montreux, par Louis Navez. Bruxelles. 1883.



de perdrix, ils escaladent quelque taupinière au sommet de laquelle se trouve naturellement un cabaret ou auberge à l'usage des particuliers de cette espèce. Là, ils contemplent — de loin — le glacier et la montagne, boivent et reboivent des meilleurs et reviennent enfin pas du tout sains, mais absolument saufs. Ce n'est pas leur faute s'ils n'ont pu escalader la Jungfrau ou le Cervin, car on ne fait évidemment pas de telles ascensions avec un talon, sans bâton et ayant la colique. Les touristes de ce type sont extrêmement portés à l'exagération pour tout ce qui se rapporte à leurs exploits. L'un d'entre eux a-t-il gravi les premières pentes d'une montagne, bientôt il s'avise — après s'être livré à de fantastiques calculs d'altitudes — qu'il a été au moins à mi-chemin du sommet. Huit jours plus tard, il se dit qu'ayant dépassé la mi-chemin, il ne devait pas être bien loin du sommet même, et une semaine encore s'étant écoulée, il pense que lorsqu'on s'est approché du point culminant comme il l'a fait, autant dire qu'on l'a atteint et il apprend par cœur, dans son guide, le nom et la disposition des points remarquables qu'il a dû découvrir de là-haut et qu'il finit, de bonne foi, par s'imaginer avoir réellement vus.

Un type — presque exclusivement anglais — qui s'est considérablement développé depuis l'institution des sociétés de gravisseurs et surtout des clubs alpins, c'est celui du touriste qui met son amour propre à franchir une distance ou à escalader une montagne dans le moins de temps possible. Ce type est fendu jusqu'au menton, nerveux et sec comme un pur sang et court toujours. J'en ai rencontré un spécimen remarquable près de la dent de Jaman. Je vis un homme qui dévalait des rochers de Naye, courant de toutes ses forces. Arrivant près de moi, il voulut s'arrêter, mais, en vertu de la loi d'inertie, il s'étala rudement sur le ventre. Je me précipitai à son aide, croyant qu'il avait plusieurs membres cassés, mais il s'était relevé d'un bond tout en tirant un cigare de son étui. Il voulait me demander du feu. En allumant son puros, il m'apprit qu'il était Anglais, membre d'un

club alpin et qu'il tenait à honneur de faire l'excursion de Jaman et de Naye en moins de temps qu'un autre monsieur. Vous la ferez promptement, lui dis-je, puisque vous courez ventre à terre. Mais mon homme était déjà loin. Un peu plus tard, comme il trouvait, sans doute, qu'il n'allait pas encore assez vite, je le vis se coucher sur le dos et se laisser glisser ainsi jusqu'au bas de la pente, en ce moment recouverte par la neige, mais non suffisamment pour qu'il n'en émergeât force pierres très pointues. Je suppose que, rentré au logis, cet alpiniste aura eu à suivre le conseil donné par Mascarille à Lélie qui vient d'être roué de coups :

Allez quitter l'habit et graisser votre dos.

---

### Une monomanie.

Un étranger visitait, avec le directeur de l'établissement, l'hospice d'aliénés d'une grande ville d'Italie : — Pauvre fille ! C'est donc à l'avarice et à la cupidité des siens qu'elle doit sa folie !... Et ce bonhomme qui s'en va gesticulant dans cette allée ? — Oh ! pour celui-là, il est incurable. — Vraiment ? et quel est son genre de folie ? — Que vous dirai-je ?... une monomanie, une idée fixe... Figurez-vous qu'il prétend mettre d'accord deux journaux diamétralement opposés, la *Libertà* et *il Bene-Publico* !

---

### Un nez cuivré.

Quiconque a pris la peine d'étudier et de comparer les nez rouges, aura pu se convaincre qu'il y en a de toute nuance : rose, ponceau, cramoisi, pourpre, écarlate et même violet ; et il n'est pas rare de voir doués d'un nez de l'une ou de l'autre de ces teintes des gens d'une sobriété exemplaire. Tel n'était pas le cas du père Kellermann ; il caressait si souvent la dive bouteille, que son pif en était devenu cuivré, et si fortement cuivré, que quand le bonhomme faisait une figure aigre, le dit pif prenait le vert de gris.

---

## NOTICE

**sur les monnaies successivement usitées dans  
le canton de Fribourg, et la manière de  
convertir les anciennes sommes en  
argent fédéral actuel.**



Depuis sa fondation, c'est-à-dire dès la fin du XII<sup>e</sup> siècle, la ville de Fribourg a tenu très longtemps ses comptes selon la monnaie des évêques de Lausanne. Puis, quand ses relations commerciales eurent pris quelques développements, elle vit aussi circuler sur son territoire les monnaies des différents pays environnants.

Lorsque le siège de Lausanne et la Maison de Savoie, dont les terres touchaient aux nôtres, eurent émis, au commencement du XV<sup>e</sup> siècle, une monnaie nouvelle, plus forte que la précédente, Fribourg, qui voyait ses intérêts lésés par ce changement, voulut s'en tenir à l'ancienne, et ordonna, par une loi du 12 avril 1420, à ses ressortissants de ne recevoir les nouvelles monnaies de Lausanne et de Savoie que dans la proportion de 17 à 30 : autrement, 17 sols nouveaux de Lausanne et de Savoie devaient valoir 30 sols anciens de Lausanne et de Savoie alors en cours à Fribourg.

Mais, lorsque notre ville commença, d'abord en 1435, puis en 1446, à frapper monnaie elle-même, elle décida, par une loi du 26 juin de cette dernière année, que la monnaie fribourgeoise serait au taux de 28 sols fribourgeois pour un florin du Rhin et que les monnaies de Lausanne et de Savoie seraient reçues en échange de la sienne dans la proportion de 7 à 12, c'est-à-dire que 7 sols (nouveaux) de Lausanne et de Savoie seraient comptés pour 12 sols de Fribourg.

Néanmoins, lorsque, six ans plus tard, en 1452, notre ville se plaça sous la domination de la Maison de Savoie, elle ne tarda pas à adopter une monnaie conforme à celle de ses nouveaux maîtres. A cet effet, Fribourg compta sa *livre* à la valeur exacte du *florin* de Savoie. Dès lors les sols de Savoie et de Lausanne furent avec ceux de Fribourg dans la proportion de 3 à 5, c'est-à-dire que 3 sols de Lausanne et de Savoie étaient comptés à 5 sols fribourgeois.

La monnaie des évêques de Lausanne, celle des ducs de Savoie et celle de la ville de Fribourg étaient, chacune, divisées et comptées d'une manière particulière.

La monnaie de Lausanne se comptait par *livres* de 20 sols à 12 deniers; celle de Savoie, par *florins* de 12 gros à 12 deniers; celle de Fribourg, par *livres* de 20 sols à 12 deniers.

Le florin de Savoie était communément appelé *florin-petit-poids*. Cette dénomination servait à le distinguer des florins d'Allemagne et de Florence, dont la valeur était supérieure.

Le florin de Savoie ayant la même valeur que la livre de Fribourg, il résulta que plus tard notre livre fribourgeoise fut aussi appelée *florin*.

Le gros de Savoie et le sol de Lausanne étant pareillement de même valeur, ces deux dénominations furent souvent prises l'une pour l'autre. Ainsi, quand on disait un gros ou un sol lausannois, on exprimait une même valeur.

La livre de Lausanne était au florin de Savoie, ainsi qu'à la livre de Fribourg, dans la proportion de 3 à 5; c'est-à-dire que 3 livres de Lausanne valaient 5 florins de Savoie ou 5 livres de Fribourg.

Pour distinguer ces deux livres de Lausanne et de Fribourg, le peuple appelait celle des évêques: *Livre bonne ou forte monnaie de Lausanne*, et la nôtre: *Livre petite ou faible monnaie de Lausanne en cours à Fribourg*.

Nos anciens notaires fribourgeois désignaient les trois monnaies de Lausanne, de Savoie et de Fribourg de différentes manières:

Celle de Lausanne : *Libra bonorum lausannensium monetæ cursibilis in Patria Vaudi.* — *Libra lausannensium bonæ monetæ cursibilis in Patria Vaudi.* — *Libra bonæ monetæ Sabaudicæ.* — Livre des bons (deniers) lausannois monnaie en cours au Pays de Vaud. — Livre de (deniers) lausannois bonne monnaie en cours au Pays de Vaud. — Livre bonne monnaie de Savoie. — Pfund gut lößner Münz;

Celle de Savoie : *Florenus Sabaudicæ valens 12 grossos monetæ Sabaudicæ.* — *Florenus Sabaudicæ valens 12 solidos bonæ monetæ Sabaudicæ.* — *Florenus Sabaudicæ valens 12 grossos bonæ monetæ cursibilis in Patria Vaudi.* — *Florenus parvi ponderis valens 12 solidos bonæ monetæ in Patria Vaudi.* — Florin de Savoie valant 12 gros monnaie de Savoie. — Florin de Savoie valant 12 sols bonne monnaie de Savoie. — Florin de Savoie valant 12 gros bonne monnaie en cours au Pays de Vaud. — Florin petit poids valant 12 sols bonne monnaie au Pays de Vaud;

Celle de Fribourg : *Libra bonorum lausannensium monetæ cursibilis in Friburgo.* — *Libra bonorum lausannensium parvæ monetæ cursibilis Friburgi.* — *Libra lausannensium monetæ cursibilis in Friburgo.* Livre de deniers monnaie de Fribourg. — Livre des bons (deniers) lausannois, petite monnaie en cours à Fribourg. — Pfund, Pfeningen, Frybürger Münz.

L'expression : *Libra bonorum lausannensium*, livre des bons (deniers) lausannois, n'indique pas une livre de bonne ou forte monnaie de Lausanne, mais seulement une livre de bons deniers lausannois, c'est-à-dire qui ont bon poids et sont de bon aloi. La preuve en est qu'on disait très souvent : *Libra bonorum lausannensium parvæ monetæ*, livre de bons deniers lausannois petite monnaie.

Nous avons vu ci-dessus que la proportion de la nouvelle monnaie de Lausanne et de Savoie était avec celle usitée à Fribourg en 1420 de 17 à 30; en 1446 de 7 à 12, et depuis 1452 de 3 à 5. Si nous examinons bien ces trois proportions, nous verrons aisément qu'elles ne

sont pas aussi différentes qu'elles peuvent le paraître au premier abord, mais qu'elles sont, à peu de chose près, de même valeur. Ajoutons, pour l'année 1420, 1 à 17 et la proportion sera de 18 à 30, soit de 3 à 5. Pour 1446, multiplions 7 et 12 par 3, nous aurons 21 et 36. Otons 1 de 36 et la proportion sera 21 et 35, soit de nouveau de 3 à 5.

Par là nous voyons que, depuis 1420, la proportion entre la monnaie nouvelle soit forte de Lausanne et de Savoie et la monnaie faible usitée à Fribourg est restée sensiblement la même et que cette proportion a été en général de 3 à 5. Nous devons ajouter qu'elle s'est conservée la même dans les paiements des anciennes redevances jusqu'au commencement du XIX<sup>e</sup> siècle.

En 1536, le Pays de Vaud fut conquis par les armées de Berne et de Fribourg, et le florin de Savoie fut avec le temps réduit à 12 sols de France, soit à 4 batz. Dans la partie du Pays de Vaud soumise aux Bernois, le florin valait 4 batz de Berne; mais dans celle qui l'était aux Fribourgeois, le florin était compté à 4 batz de Fribourg.

Comme la livre de Fribourg s'appelait aussi florin, il arriva que nous eûmes alors deux espèces de florins, savoir, des florins de Fribourg à 5 batz, et des florins des baillages romands à 4 batz. Pour les distinguer, on appela le florin de 5 batz : *Florin-bon*, et celui de 4 batz : *Florin-petit*.

Les paiements se faisaient en ces temps là aussi en *écus*. L'écu était toujours compté à 5 florins, quelle que fût la valeur de ceux-ci; et comme nous avions deux sortes de florins, nous eûmes aussi deux sortes d'écus, savoir l'écu de 5 florins-bons, et l'écu de 5 florins-petits.

L'écu de 5 florins-bons, soit de 25 batz, fut appelé *écu-bon*, et l'écu de 5 florins-petits, soit de 20 batz, fut désigné sous le nom d'*écu-petit*.

La Ville de Berne émit des écus à la valeur de 4 livres bernoises, soit de 30 batz de Berne. Le peuple de Fribourg adopta aussi cet écu dans ses transactions, mais il le compta à 30 batz fribourgeois et l'appela *écu-blanc*.

La proportion entre les monnaies de Lausanne, de Savoie et de Fribourg a toujours été la même de 1452 à 1800. Voici quel a été leur taux pendant ce temps.

La livre de Lausanne valait 8  $\frac{1}{8}$  batz de Fribourg.

Le florin de Savoie » 5 » »

La livre de Fribourg » 5 » »

Le florin-petit » 4 » »

L'écu-bon » 25 » »

L'écu-petit » 20 » »

L'écu-blanc » 30 » »

Le batz » 4 kreuzers »

La monnaie de Fribourg s'estimait en général par batz, et la valeur intrinsèque de ces batz a diminué de siècle en siècle, car on les fabriquait constamment de moindre aloi.

Notre monnaie fribourgeoise a été abolie par une loi de notre gouvernement en date du 10 août 1800 et remplacée par la monnaie suisse.

La monnaie suisse avait pour unité de compte la *livre suisse*, appelée aussi *franc*, et elle était subdivisée en 40 batz, chacun de 10 rappes.

La conversion de la monnaie fribourgeoise en monnaie suisse a eu lieu dans la proportion de 21 à 20, c'est-à-dire que 21 batz fribourgeois furent comptés à 20 batz suisses.

Malgré l'adoption officielle de la monnaie suisse, le peuple de notre canton ne continua pas moins à compter selon l'ancienne manière, c'est-à-dire par écus-bons, et par écus-petits. Seulement ces écus étaient comptés au taux des batz suisses.

Par ce changement de monnaie, il fallait donner 21 écus-bons anciens pour 20 écus-bons nouveaux, et de même 21 écus-petits anciens pour 20 écus-petits nouveaux, comme on peut le voir dans les tableaux de réduction qui furent alors en usage.

La monnaie suisse a été en vigueur pendant 50 ans. Introduite en 1800 elle fut abolie en 1850.

L'Assemblée fédérale de la Suisse décréta, le 7 mai 1850, que 5 grammes d'argent, au titre de  $\frac{9}{10}$  de fin,

constitueraient l'unité de la monnaie fédérale, sous le nom de *franc*, et que le franc se diviserait en 400 *centimes*.

Puis le Grand Conseil du canton de Fribourg ordonna, le 14 novembre 1850, qu'à dater du 1<sup>er</sup> janvier 1851, tous les contrats et conventions devaient être stipulés en monnaie fédérale, et que pour les relations commerciales, le rapport de l'ancienne monnaie suisse avec la nouvelle monnaie fédérale devait être dans la proportion de 69 à 100, c'est-à-dire que 69 livres ou francs suisses devaient être comptés pour 100 francs fédéraux.

Maintenant, comment faut-il convertir une somme d'ancienne monnaie en une somme de monnaie fédérale actuelle? C'est une question qui nous a été posée déjà plusieurs fois, sa solution pourra donc intéresser bien des lecteurs.

Une somme d'ancienne monnaie ne doit pas être convertie selon la valeur intrinsèque, métallique de ses espèces, mais selon la valeur que ces espèces ont eue successivement depuis leur émission; c'est-à-dire qu'il faut convertir une ancienne somme en cherchant la valeur qu'elle a eue d'un pied monétaire à l'autre jusqu'à nos jours. Ainsi une somme de livres de Lausanne ou de florins de Savoie sera réduite d'abord en monnaie de Fribourg, celle-ci à son tour en monnaie de Suisse, et cette dernière enfin en monnaie fédérale.

Qu'une ancienne somme doive être réduite ainsi, d'un pied monétaire à l'autre, nous en avons une preuve dans le grand tableau que le Département des Finances du canton de Fribourg a publié le 11 avril 1804, pour servir de base et de règle au rachat des dimes et des cens féodaux, que notre Grand Conseil avait décrété le 22 décembre 1803 et le 8 janvier 1804. Dans ce tableau nous voyons que 12 sols lausannois sont estimés à 5 batz de Fribourg, et que 25 batz de Fribourg font 2 livres, 3 batz, 8  $\frac{2}{11}$  rappes de Suisse.

En un mot, pour convertir une ancienne somme en monnaie fédérale actuelle, il faut considérer que la livre de Lausanne était de 20 sols lausannois; que 12 sols lausannois ou 12 gros de Savoie valaient 1 livre, soit

5 batz de Fribourg; que 24 batz de Fribourg valaient 20 batz soit 2 livres de Suisse, et que 69 livres de Suisse valaient 100 francs fédéraux.

Si nous calculons la réduction de nos anciennes monnaies de Lausanne, de Savoie, de Fribourg et de Suisse, nous arrivons à fixer leur valeur comme suit :

**Monnaie des évêques de Lausanne.**

	Argent fédéral.
Livre à 20 sols . . . . .	1 f. 1502
Sol à 12 deniers . . . . .	0 0575
Denier à 2 oboles . . . . .	0 0048
Obole à 2 mailles . . . . .	0 0024
Maille . . . . .	0 0012

**Monnaie des ducs de Savoie.**

Florin petit-poids à 12 gros . . . . .	0 f. 6901
Gros à 12 deniers . . . . .	0 0575
Denier . . . . .	0 0048

**Monnaie de Fribourg de 1446 à 1800.**

Ecu-blanc à 30 batz . . . . .	4 f. 1408
Ecu-bon à 25 batz soit 5 livres. . . . .	3 4507
Ecu-petit à 20 batz soit 5 florins-petits . . . . .	2 7605
Livre à 20 sols soit 5 batz . . . . .	0 6901
Florin-petit à 4 batz . . . . .	0 5521
Batz à 4 sols ou kreuzers . . . . .	0 1380
Sol ou kreuzer à 12 deniers . . . . .	0 0345
Denier à 2 oboles . . . . .	0 0029
Obole . . . . .	0 0014

**Monnaie de Suisse de 1800 à 1850.**

Ecu-bon nouveau à 25 batz . . . . .	3 f. 6232
Ecu-petit nouveau à 20 batz . . . . .	2 8966
Livre ou franc de Suisse à 10 batz . . . . .	1 4493
Batz à 4 kreuzers ou 10 rappes . . . . .	0 1449
Kreuzer à 2 1/2 rappes . . . . .	0 0362
Rappe . . . . .	0 0145

L'emploi de ce tableau pour la conversion des anciennes sommes en monnaie fédérale est très facile à faire. On n'a qu'à multiplier le nombre de la monnaie ancienne par la valeur fédérale de celle-ci, et le produit en donne la valeur actuelle. Par exemple, on désire connaître la valeur fédérale de 50 écus-petits de Fribourg de 1446 à 1800; on voit sur le tableau que cet écu-petit vaut 2 f. 76<sup>05</sup>; en multipliant ce nombre par 50, on trouve que ces 50 écus-petits valent fr. 138<sup>02</sup>.

P. N. R.

---

### **Le père Antoine.**

La mère Jeanne, revenant du marché, trouva le père Antoine étendu ivre-mort au bord du fossé: — Hé ben! Hé ben! Antoine, lui dit-elle en le secouant, vous velà de nouveau dans un bel état! C'est tout de même un grand péché de se souler comme ça. N'avez-vous pas peur que le diable vous emporte? — Ah! là, s'il pouvait tant seulement m'emporter jusque chez moi!

---

### **Un professeur.**

Certain professeur arrivait assez fréquemment trop tard à ses leçons, et avait la bonhomie de s'en excuser auprès de ses élèves. Une après dinée, entre autres, il arriva tout essoufflé et leur dit: « Je viens de prendre la tasse chez mon ami X., ce qui fait que je suis un peu en retard. » A la leçon suivante, il interpella un élève en ces termes: « Répétez-moi succinctement ce que je vous ai dit à la dernière leçon. — Vous nous avez dit, monsieur le professeur, que vous aviez pris la tasse chez votre ami X.... — C'est bon, c'est bon, et après?... »

---

## DEVANT LE JUGE.

Accusé, quel mobile vous a poussé au crime ! — C'est pas un Mobile, c'est ma femme.

Je lis votre dossier, et j'y vois que vous ne savez ni lire ni écrire. — Je vous demande pardon, monsieur le président ; M. le procureur général m'a même encore dit, il y a quelques jours, que mon instruction était à présent complète.

Comment une femme vigoureuse comme vous l'êtes a-t-elle le front de mendier ? — Ah ! monsieur, si vous saviez ! je suis une pauvre veuve et j'ai trois ou quatre enfants.

Accusé, vos noms et prénoms ? — On voit bien que vous êtes un nouveau, vous ! Depuis le temps que je viens ici, tous les autres me connaissent.

Vous êtes pour la seconde fois accusé de mendicité, de vol et de vagabondage. — Pardon, monsieur le président, je n'ai jamais ni mendié ni vagabondé ; volé, je ne dis pas.

Etes-vous mariée ? — Non. — Fiancée ? — Je ne sais pas. — Exprimez-vous clairement. — C'est que, voyez-vous, monsieur le président, la chose est ainsi : si je ne suis pas condamnée à plus de six mois, il me prendra ; si c'est davantage, qu'il m'a dit, ça lui sera trop long d'attendre. Comme ça, je ne sais pas encore si je dois vous répondre *oui* ou *non*.

Le tribunal renvoie le prévenu, un bon petit vieux, faussement accusé de mendicité : — Alors, messieurs, je vous remercie ; au plaisir de vous revoir. — Tâchez, au contraire, de n'y plus revenir. — Ah ! c'est juste, je disais une bêtise.

Enfin, décidez-vous, choisissez : vingt francs ou la prison. — Alors, monsieur le président, j'aime autant que vous me donniez les vingt francs.

Ce n'est pas tout. Un <sup>\*</sup> autre <sup>\*</sup> témoin, que nous avons entendu hier, M. X, rentier, prétend aussi être volé par vous. — Je ne demande pas mieux. Dans ce cas, auriez-vous la bonté, M. le président, de me dire où demeure ce M. X ?

Parlez donc plus haut, <sup>\*</sup> que là <sup>\*</sup> Cour vous entende. — C'est que, M. le président, quand je parle plus haut, je parle allemand.

Le prévenu attend sa <sup>\*</sup> condamnation <sup>\*</sup>.

— Attendu que le fait est constant, qu'il est prévu et puni par l'article... — Cent quatre-vingt-dix-neuf, monsieur le président.

---

### **Celle que j'aime.**

Bien des poètes ont chanté  
De la femme l'aimable empire,  
Moi je veux chanter la bonté  
De celle pour qui je soupire.

On lui trouve peu de beauté,  
Mais je m'en moque, et je puis dire  
Que plein d'amour, de volupté,  
Je la contemple avec délire.

Lui donnant baiser sur baiser,  
Soudain je la vois s'embraser...  
De l'amour brûlant c'est le type.

C'est mon tout, mon trésor, mon bien...  
Voulez-vous la connaître ? Eh bien !  
Celle que j'aime... c'est ma pipe.

---

## LES INSECTIVORES ET L'AGRICULTURE.



Les nombreux êtres de la nature, animés ou inanimés, ont de tout temps trouvé des observateurs zélés qui les ont étudiés et fait connaître peu à peu. Le Créateur semble avoir voulu diminuer l'esprit de rivalité entre les hommes, en leur donnant des goûts différents; il a voulu aussi, sans doute, leur faciliter la division du travail qu'il avait établie lui-même dans l'économie animale et végétale, division qui semble avoir exercé une influence notable sur les progrès de l'industrie et des sciences humaines.

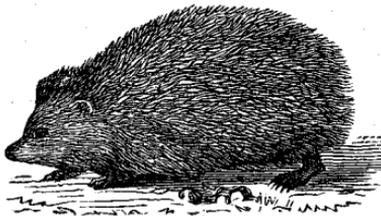
En effet, pendant que quelques-uns étudient avec amour la nature morte, les roches, les minéraux, d'autres se tournent vers les végétaux, attirés par la beauté de leurs couleurs, par leurs parfums, par leur vie. D'autres encore préfèrent la vie dans toute son intensité, ils naissent *zoologues*.

Que de choses à étudier dans un être vivant et spécialement dans les animaux ! Tous leurs actes intéressent la conservation de l'individu et celle de l'espèce, et c'est pour l'accomplissement des fonctions qui tendent à ces deux buts que l'instinct de l'animal va se développer. La vie de l'animal se concentrant dans un seul but, se conserver et se multiplier, c'est aussi ce point de vue qui intéressera l'homme en premier lieu.

Tous les êtres de la création ont vu le jour pour l'homme, mais il ne nous est pas toujours facile de distinguer immédiatement leur utilité, de sorte que nous divisons volontiers les animaux en deux catégories, les bons et les mauvais, nos *alliés* et nos *ennemis*.

Nous ne nous proposons pas de parcourir tout le champ que nous offre cette vaste division : nous voulons nous attacher surtout aux espèces utiles à l'agriculture, à quelques insectivores ; et, pour en faire voir l'utilité, nous serons obligé de signaler au moins quelques insectes des plus nuisibles contre lesquels nous devons prémunir nos récoltes.

Commençons par les quadrupèdes. Tout le monde connaît le *hérisson*,



quoique ce soit un animal nocturne et peu abondant. Chacun sait que le hérisson est très habile à prendre les souris et qu'il peut rendre ainsi de grands services ; mais il ne se contente pas de détruire les petits rongeurs, il s'attaque aux insectes ; il peut même manger plusieurs *cantharides* sans en être incommodé. Il fait la chasse aux vipères et il est insensible à leur venin.

Cet auxiliaire de l'homme est-il traité comme il le mérite ? Nous n'en croyons rien. Que voyons-nous en effet à la campagne chaque fois qu'un hérisson est fait prisonnier ? Ce sont les enfants qui s'amuse avec, ils veulent le voir déroulé et pour cela ils s'empresse de le mettre dans l'eau. Jusque là, rien de bien répréhensible, si après un moment d'étude cet intéressant animal était rendu à la liberté ; mais le plus souvent on ne se contente pas de lui faire prendre un bain, on le noie.

Il nous sera peut-être moins facile de plaider la cause de la *taupe* (en patois *derbon*).



Entendons-nous d'abord sur les noms. A la campagne, on appelle taupe (en patois *taupa*) le mulot, et on nomme la véritable taupe *derbon*.

Ces deux espèces, dont la destruction occupe toute l'intéressante classe des taupiers, ne devraient cependant pas être confondues dans une haine commune.

Le *mulot* est d'un gris-brun plus ou moins roussâtre en dessus, blond en dessous. Sa mâchoire est caractérisée par quatre dents incisives (deux à chaque mâchoire) qui se retrouvent chez tous les rongeurs dont la nourriture est exclusivement végétale. Ce sont les dents du lièvre, du lapin, de l'écureuil, etc.

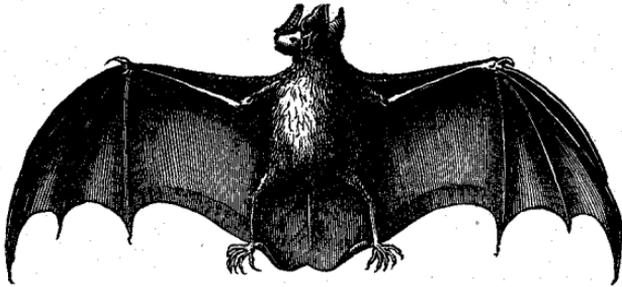
La *taupe (derbon)*, d'un noir-brunâtre ou ardoisé foncé sur les deux faces, a tout un autre système dentaire; il se rapproche de celui du hérisson. Ses molaires sont hérissées de petites pointes coniques éminemment propres à broyer la carapace des insectes et même des plus durs; elle consomme aussi une quantité de vers, mais jamais de végétaux. Tous ceux qui ont ouvert des estomacs de taupes sont d'accord là-dessus; chacun, du reste, peut facilement se convaincre par sa propre expérience.

On nous dira sans doute que si les dents et l'estomac de la taupe plaident en sa faveur, il n'en est pas de même de ses pattes de devant, de ses puissantes mains au moyen desquelles elle gratte et travaille avec une vitesse prodigieuse. Elle amène les déblais en arrière avec les membres postérieurs, et rejette à la surface du sol, avec le dos, la terre amoncelée dans ses galeries. C'est d'ordinaire dans ces monticules ou taupinières qu'elle établit d'un côté son gîte et de l'autre son nid.

Il est certain que cet animal est nuisible dans les jardins où il rencontre une quantité de racines, qu'il doit couper pour avancer ; mais il est certain aussi qu'il ne fait aucun mal dans les prairies, si l'on veut bien se donner la peine d'étendre ses poussées. Sans nul doute, on ferait respecter la taupe par les taupiers, si l'on pouvait se rendre exactement compte des nombreux insectes qu'elle détruit, si l'on pouvait voir combien de *vers blancs* (larves du hanneton) sont arrêtés par elle dans leur travail de destruction.

Nous ne nous arrêtons pas aux différentes espèces de *musaraignes* (genres *crossope* et *musaraignes*), insectivores aussi, mais contre lesquels la chasse n'est pas organisée.

Enfin l'ordre des *cheiroptères* ou chauves-souris



compte des espèces frugivores et des espèces insectivores. La Suisse en possède 18 espèces et toutes sont insectivores. Les chauves-souris font surtout la chasse aux papillons crépusculaires et nocturnes.

Nous n'en dirons pas davantage sur les mammifères insectivores ; nous passerons tout de suite aux oiseaux que nous aimons tous, non seulement à cause des services qu'ils nous rendent, mais aussi à cause de la vie, de la gaieté qu'ils répandent autour d'eux.

Nous possédons dans le canton plus de 200 espèces d'oiseaux, dont les uns vivent constamment chez nous, les autres un temps plus ou moins long.

Les plus nombreux sont les *insectivores*, tels que : les

fauvettes, les alouettes, les geais, les pies-grièches, les mésanges, les hirondelles, etc.

Tout le monde aime les oiseaux, mais beaucoup les aiment mal. Ils les veulent ou rôtis sur leur table, ou, ce qui ne vaut guère mieux, prisonniers dans une étroite cage ; aussi voyons-nous leur nombre diminuer d'années en années. Recherchons d'abord les causes de cette diminution.

Une des premières causes, celle que nous reprocherons le moins à son auteur, est la culture progressive des terres, qui n'est jamais favorable aux animaux vivant en liberté. « Elle a chassé de nos forêts les daims, les bisons, les élans, les linx, les loups et les ours ; les boucs sauvages de nos montagnes, les castors de nos fleuves. Mais c'est surtout aux grands et aux petits oiseaux qu'elle s'est montrée hostile ; les bocages hospitaliers diminuent d'années en années ; l'homme recule toujours les bornes de sa puissance, il soumet le sol inculte à ses travaux afin de lui ravir de riches moissons. De grandes étendues de forêts sont éclaircies et déboisées, pour satisfaire aux besoins d'une population toujours croissante et d'une colossale industrie. Les grands arbres des forêts, qu'on laissait jadis s'élever isolés dans les champs et dans les prairies et qui servaient d'asile à d'innombrables petits oiseaux, et d'embuscades aux utiles *busards* dans la chasse acharnée qu'ils font aux souris, tombent l'un après l'autre et sont remplacés tout au plus par quelques chétifs arbres fruitiers ; les landes couvertes de buissons sont cultivées ; les arbrisseaux des rives sont abattus, de grandes étendues de marais sont desséchées, et l'on arrache peu à peu une quantité de haies vives, dans lesquelles tout un peuple de petits oiseaux fourmille, et qui, en même temps, attirent une grande quantité de chenilles qui trouvent dans leur feuillage une nourriture qu'elles iraient sans cela chercher sur les arbres fruitiers au détriment de leurs récoltes. Toutes ces cachettes, si diversement peuplées, si propres, tout à la fois, à la couvée et à la chasse que les oiseaux font aux insectes, disparaissent peu à peu. Dans

les forêts mêmes, on a commis de grandes fautes dont on reconnaît seulement aujourd'hui toutes les fâcheuses conséquences, à mesure que, soi-disant d'après les règlements d'un aménagement rationnel des forêts, on a, au grand détriment de ces dernières, coupé à droite et à gauche tous les vieux arbres garnis de trous, et ainsi enlevé à un nombre considérable des meilleurs insectivores la faculté d'y nicher et de se propager..... » <sup>1)</sup>

Réunies, ces causes que nous venons de signaler expliqueraient déjà à elles seules une diminution forte et sensible des petits oiseaux ; mais il en est encore d'autres dont les conséquences sont plus considérables ; c'est surtout la chasse fréquente au filet et au fusil, et la destruction des couvées par les chats et par les enfants, contre lesquels, dans beaucoup de contrées, aucun nid n'est en sûreté.

Sans doute, nous avons en Suisse une loi bienfaitrice qui a pris les petits insectivores sous sa protection ; mais cette loi sert-elle à quelque chose ? Ses services seront bien minimes tant que tout le monde, citadins et campagnards, ne comprendra pas le rôle de l'oiseau dans la nature. Que ne voyons-nous pas en effet ? de prétendus amis des oiseaux indiquer soigneusement dans leurs ouvrages la manière de faire la chasse en grand, la manière de se servir de grands filets ou de prendre les alouettes au miroir.

D'un autre côté, l'application de la loi ne peut pas être obtenue tant que tous ceux qui sont chargés de la faire exécuter ne seront pas ornithologistes. Comment donc arriver à un résultat qui cependant ne doit pas être impossible ?

Il faut, en tout premier lieu, convertir les enfants, leur faire voir l'utilité des oiseaux et leur apprendre à les connaître. Il n'est pas nécessaire pour cela d'avoir des instituteurs naturalistes, ni de consacrer à l'ornithologie un temps précieux et nécessaire à d'autres études. Quelques bons dessins représentant les principaux insectivores seront une charmante décoration d'une salle

1) Tschudy.

d'école, et la vie journalière de ces alliés de l'agriculture suffira pour apprendre aux enfants à les connaître. La besogne du maître sera bien simple : il se bornera à en parcourir les différentes espèces en faisant connaître leurs mœurs.

Sans vouloir faire ici de la réclame, nous croyons devoir encourager toutes les écoles du canton à se procurer les tableaux de Paul Robert, édités chez Lebet, à Lausanne : « *les Oiseaux dans la nature.* » Grâce au subside accordé par la Confédération et par le canton, chaque école peut se procurer cette précieuse collection pour le prix minime de 8 francs, et l'on peut affirmer que ces tableaux ne sont pas seulement exacts au point de vue scientifique, mais qu'ils méritent même l'attention de l'artiste.

Il est vrai de dire que même les amis des oiseaux sont découragés dans leur œuvre protectrice, en apprenant la chasse effrénée que l'on fait, à leur passage, aux espèces que l'approche de l'hiver fait émigrer de nos contrées. Ce sont surtout les Italiens qui, sans aucune pitié, s'emparent, par tous les systèmes et par toutes les ruses possibles, de tous les oiseaux sans distinction, et, ô scandale ! les hirondelles, ces oiseaux du bon Dieu, qui, partout ailleurs, en Allemagne, en Suisse, trouvent chez l'homme abri et protection, sont prises impitoyablement par les moyens les plus barbares, que nous nous garderons bien d'indiquer, pour ne pas donner encore à un mauvais cœur l'idée de les imiter.

On ne s'étonnera donc pas de voir diminuer le nombre des petits oiseaux ; le contraire plutôt nous surprendrait, surtout en apprenant que dans un seul district, au bord du lac Majeur, le nombre des oiseaux chanteurs et des petits oiseaux égorgés chaque année s'élève de 60 à 70,000, et que dans la Lombardie, en un seul jour, dans un seul *Roccolo*, l'on en prend jusqu'à 4,500 !

C'est nous, en deçà des Alpes, qui avons le plus à souffrir de ces meurtres dont nous ne sommes pas coupables ; ce sont nos champs, nos récoltes qui perdent leurs protecteurs naturels. Mais jamais on ne fera com-

prendre aux Italiens le tort qu'ils nous font en se le faisant à eux-mêmes.

Les amis des oiseaux ne doivent cependant pas perdre courage, et si les Italiens reçoivent mal ces petites créatures du bon Dieu, que ce soit une raison pour nous de mieux traiter ceux qui ont chez nous une demeure fixe et de rendre le séjour moins difficile à ceux qui passent chez nous la bonne saison. Ce ne sont pas des étrangers pour nous, ils sont chez eux, c'est le pays qu'ils choisissent pour être témoin de leurs amours et voir éclore leur couvée.

Ne détruisons pas tous les taillis, conservons même quelques haies vives, réglons-les, empêchons-les d'envahir un espace trop considérable ; elles n'en serviront pas moins à abriter ces puissants alliés de l'agriculture, les insectivores.

Si les agriculteurs voulaient comprendre leurs intérêts, on arriverait, par ces moyens naturels, à une solution de la question : les insectivores ne tarderaient pas à abonder un peu partout, et eux n'auraient pas besoin de chercher des moyens artificiels pour détruire la vermine qui leur dispute chaque année une partie de leurs récoltes, ou qui menace de destruction nos forêts dans lesquelles le vide ne se fait déjà que trop tôt.

Nous ne nous étendrons pas sur les insectes nuisibles, ni sur leurs chenilles ; ce n'est point une description de nos ennemis que nous voulons faire ici, tous les agriculteurs les connaissent et il n'est pas nécessaire qu'ils sachent les nommer selon toutes les règles de la nomenclature pour apprendre à les combattre.

Nous l'avons dit, et nous ne craignons pas de le répéter pour la seconde ou pour la troisième fois : il faut protéger les *insectivores*, il faut leur fournir les conditions les plus favorables à leur développement.

Nous ne ferons, en cela, qu'imiter la nature, qui a donné à tous les dévastateurs de nos champs et de nos récoltes leurs ennemis naturels : « Les ichneumons piquent les chenilles et les tuent ; les punaises les sucent ; les scarabées les mangent, principalement les dange-

reuses chenilles processionnaires ; une grande quantité de vers parasites se forment dans les corps des chenilles et les tuent. Les musaraignes, les hérissons, les taupes, les lézards, les grenouilles, les *crapauds*, les chauves-souris sont d'excellents chasseurs d'insectes. Mais où la prévoyante sollicitude de la nature se déploie avec le plus de force pour nous, c'est dans le genre de nourriture de la plupart des petits oiseaux, qui absorbent des myriades d'œufs de chenilles, de larves, de chenilles, de papillons, de mouches, de cousins, de scarabées, de fourmis, d'escargots, de pucerons et de vers. » <sup>1)</sup>

Les oiseaux ne travaillent pas au hasard, s'acharnant tous à la poursuite de la même proie. Chaque espèce a sa place assignée dans la grande économie de la nature : pendant que les uns chassent dans les forêts, les autres parcourent les champs, les prés, les jardins, les vignes. Les uns s'emparent des insectes sur les feuilles, d'autres les gobent dans l'air, les sortent du sol ou vont même les rechercher jusque dans l'écorce des arbres. Enfin chaque insectivore a besoin pour son entretien journalier d'une quantité de nourriture au moins égale au poids de son corps.

Afin de juger de ce travail de géants exécuté par les petits oiseaux — la destruction des insectes — citons-en quelques espèces, étudions leurs mœurs, et comparons certaines observations d'où découlent des conclusions importantes en faveur de nos animaux favoris.

Un insectivore très connu par son babillage est l'*étourneau*, qui arrive chez nous de bonne heure et a sa première couvée vers la fin d'avril. Il pond 5 ou 6 œufs, qui éclosent au bout de quinze jours. L'avant-midi, les parents apportent la becquée toutes les trois minutes ; l'après-midi, toutes les cinq minutes ; ils doivent ainsi apporter en 7 heures au moins 140 escargots ou chenilles. Si nous en ajoutons



1) Tschudy.

autant pour leur propre nourriture, vous voyez à quel chiffre nous arrivons. Vient ensuite la seconde couvée et les douze petits absorbent journallement au moins 840 escargots, limaces ou chenilles.

Ces chiffres peuvent paraître un peu élevés, mais celui qui a observé ce charmant oiseau n'aura pas de difficulté à les admettre.

Voici une intéressante petite scène de famille dont l'auteur de ces lignes a été lui-même témoin. Debout devant sa fenêtre, il voit arriver deux étourneaux, un jeune et l'un de ses parents. Le jeune est plus ou moins grandi et l'on pourrait croire qu'il cherche déjà sa nourriture à lui tout seul. Il n'en est rien, il fait son apprentissage. Il attend dans les allées sablées du jardin, l'aïeul entre dans les pelouses et ne met pas plus de deux à trois minutes pour revenir avec une proie, vers ou scarabées.

Lorsque c'est un gros scarabée qu'il rapporte, il prend la précaution de le tuer en le frappant à plusieurs reprises sur le sol durci de l'allée avant d'oser l'offrir à son nourrisson.

Favorisons-le donc, n'oublions pas qu'il niche dans les arbres creux et que ceux-ci diminuent; offrons-lui un abri sûr dans ces boîtes que tout le monde connaît; il nous en sera reconnaissant en détruisant nombre de nos ennemis et en nous égayant par son bavardage.

Parmi les insectivores les plus intrépides, nous citerons les différentes espèces d'*hirondelles*. Heureusement les hirondelles sont respectées chez nous, et tel croirait commettre une faute



grave en en détruisant une seule.

Le *coucou*, connu surtout par le cri du mâle en quête d'une femelle, détruit aussi un grand nombre d'insectes et surtout de chenilles; il détruit même les plus nuisibles, celles qui sont armées de poils hérissés et qu'aucun

autre oiseau ne pourrait manger sans perdre la vie. Il est d'une voracité effrayante, ce qui est dû à l'énorme capacité de son estomac.

Les *mésanges*, ainsi que la plupart des petits oiseaux, s'attaquent surtout aux œufs, car elles ne pourraient pas avaler les chenilles velues ; mais elles avalent plusieurs milliers d'œufs en un jour. Été et hiver, elles rôdent constamment autour des feuilles, les retournent, les déroulent et enlèvent avec soin tous les œufs qu'elles rencontrent. Elles travaillent tantôt en petites troupes, tantôt en compagnie de quelques grimpeaux ou de quelques roitelets. Le comte Casimir Wozzicki raconte un charmant exemple des services signalés que les *mésanges* rendent aux jardins :

« Dans l'année 1848, une énorme quantité de chenilles du Bombyx dispar (l'ennemi si connu des jardins, qui fait souvent aussi de très grands dégâts dans les forêts), avait dévoré tout le feuillage de mes arbres, en sorte qu'ils étaient complètement nus. En automne, je découvris sur tous les troncs et les branches des milliers d'œufs, entourés d'une enveloppe soyeuse. Je les fis enlever à grands frais, mais je m'aperçus bientôt que la main de l'homme était impuissante à prévenir ce fléau, et je me résignai à voir périr mes plus beaux arbres. Mais voilà qu'à l'approche de l'hiver, de nombreuses troupes de *mésanges*, de roitelets vinrent chaque jour faire visite à mes arbres, et bientôt les nids de chenilles diminuèrent. Au printemps, une vingtaine de couples de *mésanges* vinrent nicher dans mon jardin. L'été suivant, les dégâts des chenilles furent incomparablement moindres ; et en 1850, les petits jardiniers ailés avaient si bien nettoyé mes arbres que, grâce à leur travail, j'eus la satisfaction de les voir tout l'été parés de la plus belle verdure. »

La famille des *pics* comprend aussi de vigoureux travailleurs qui détruisent principalement des insectes très nuisibles, tels que : les noctuelles, les lasiocampes, les sphinx du pin, les bostryches, les charançons, etc. Les *pics* verts détruisent les frelons et les guêpes et ne sont

pas incommodés par leur venin. Les pics bigarrés viennent même jusque dans nos jardins pour y chercher les insectes et les larves. Ajoutons que les pics sont des charpentiers nés des oiseaux de la forêt. Chaque pic fait, dans le courant de l'été, au moins une douzaine de trous, soit pour y nicher, soit pour y trouver un abri temporaire. Ces trous sont des habitations toutes prêtes pour les petits insectivores qui viennent y nicher. Ce travail des pics ne fait aucun tort aux forêts, car ils ne s'attaquent jamais qu'à des arbres malades ou envahis par les insectes xylophages. La présence de copeaux au pied d'un arbre pourra même indiquer aux forestiers l'état maladif de la plante.

Toutes les espèces de *fauvettes*, de *bruants*, de *bergeronnettes*, de *roitelets*, d'*alouettes*, etc., sont d'excellents chasseurs d'insectes.

Dans les vignobles, les *grives* compensent à peine à



certaines époques le dommage qu'elles font à la récolte, mais elles méritent d'être épargnées dans tous les autres districts, où elles détruisent des millions de chenilles.

Enfin protégeons la *cigogne*, qui détruit beaucoup d'escargots et de limaces, et faisons même une distinction parmi les oiseaux de proie.

Parmi les diurnes la *buse bondrée* mérite protection ; les nocturnes, c'est-à-dire les différents *hiboux*, nous rendent tous de grands services : exceptons le *grand-duc*, qui, du reste, n'est pas commun.

Jusqu'à quand cependant verrons-nous ces pauvres hiboux cloués comme des criminels aux portes des granges ? L'agriculteur n'arrivera-t-il pas à abandonner les idées stupides et superstitieuses qu'il a sur ces oiseaux, pour reconnaître en eux des amis et des alliés.

La famille des *corbeaux* est aussi utile à l'homme, sans oublier les *corneilles* qui font la chasse aux escargots, aux hannetons, aux vers blancs. Sans doute le corbeau ordinaire et le grand corbeau des alpes (*crotzeran*) s'attaquent, le premier aux jeunes poulets, le second aux jeunes levreaux et à d'autres animaux aimés des chasseurs. Mais ne pouvons-nous pas leur pardonner quelques moments d'oubli en considération de leur utilité, que l'on ne saurait méconnaître, puisqu'ils font disparaître les corps morts qui souvent pourraient devenir des sources d'épidémies.



En terminant, nous intercéderons même pour les oiseaux *granivores* ; car, s'ils s'attaquent quelquefois à nos semailles, combien ne détruisent-ils pas de graines de plantes nuisibles. Protection donc aux *becs croisés*, aux *chardonnerets*, aux *linottes*, aux *verdiers*, aux *pinsons de montagne* et à tant d'autres.

Le Créateur a établi dans la nature un sage équilibre, mais il ne faut pas que l'homme le trouble. Si nous détruisons les insectivores, la vermine l'emportera, l'équilibre sera rompu. C'est à nous au contraire à prêter la main à cette admirable organisation, à utiliser les forces auxiliaires, à les multiplier et à les faire servir à la prospérité de l'agriculture.

Mais comment y arriver ?

*Simplement en nous abstenant de faire la chasse aux oiseaux utiles, en cherchant au contraire à les rendre bien familiers chez nous, et en favorisant de toutes nos forces leur multiplication.*

La société ornithologique qui vient de se fonder à Fribourg, a noblement inscrit en tête de son programme la protection des oiseaux utiles ; espérons que ce ne sera pas une lettre morte, mais que tous les membres de la société feront leurs efforts pour faire respecter les nids et favoriser la nidification. Ils auront ainsi fait acte de patriotisme, ils auront bien mérité de l'agriculture.

M. M.

---

### **Un compliment.**

Un moine fut accosté par une vieille dame qui trouvait à réclamer contre une phrase d'un de ses sermons : — Vous n'êtes guère galant, mon révérend Père, lui dit-elle. Comment ! comparer une jeune et jolie femme à... un fumier couvert de neige ! Que direz-vous donc de moi qui ne suis plus ni jeune, ni jolie ? — Eh bien, ma chère dame, répond le moine, je dirais que la neige est fondue.

---

### **A travers les examens.**

Dites-nous, mademoiselle, quelque chose sur l'oreille. — Nous n'avons pas appris la minéralogie. — Et vous, mademoiselle, que savez-vous sur l'œil ? — Nous n'avons encore étudié l'homme qu'en gros.

Ainsi, chaque produit de la nature appartient à l'un de ces trois règnes. Dans quoi mettez-vous le sucre, mademoiselle ? — Mais... d'abord dans le café... puis dans...

---

## CHARLEMAGNE ET LE MOINE DE SAINT-GALL.

### Chronique.



Charlemagne avait pour familier et ami l'abbé du monastère de Saint-Gall, et ce brave abbé n'avait pas à se plaindre des largesses du monarque. Mitré comme un évêque, mariant les rentes aux bénéfices, très choyé, très fêté, très soigné, il coulait des jours d'or et de soie. Tout son travail consistait, de temps en temps, à écrire quelques pages sur Charlemagne, et à relater pour la postérité tels faits et tels gestes de l'empereur ou de Roland et des pairs de la Cour.

Quoi qu'il en soit, le moine de Saint-Gall connut un jour la colère de son auguste maître. Il s'était rendu coupable de je ne sais combien d'oublis, d'étourderies et de négligences, et Charlemagne s'irritait à bon droit.

Il manda le moine, qui arriva tout pâle et tout tremblant.

— Vous reconnaissez vos fautes et manquements ? dit l'empereur fronçant un sourcil sévère, un sourcil pareil à celui du père des dieux quand il ébranle les fondements de l'Olympe.

— Je reconnais tout, répondit en balbutiant avec embarras le pauvre abbé de Saint-Gall.

— Mais toute faute, reprit l'empereur, doit être expiée, et, malgré ma clémence ordinaire, je vous condamne au châtement.

— Ah ! sire !... s'écria le moine.

— Allons, dit Charles, je vous laisse encore une espérance, la possibilité du rachat et du pardon. Mais, écoutez-moi bien, vous ne reparaitrez devant moi que

le jour où vous pourrez répondre à ces trois questions : Combien, à une minute près, mettrai-je de temps à faire le tour du monde, s'il me vient la fantaisie de faire ce tour-là ?... Avez-vous entendu ?

— Hélas ! sire !

— Puis vous me direz quel est l'homme qui, l'ayant moins mérité devant Dieu, ou tout au moins devant les hommes, ait obtenu plus de gloire que moi et un plus beau royaume.

Charles, qui était un saint, avait le sentiment, on le voit, d'une humilité profonde. Le moine de Saint-Gall écoutait en silence, ahuri et anéanti.

— Ce n'est pas tout, dit Charlemagne, il faudra qu'au moment même où vous me parlerez, vous me disiez à quoi je pense, et que ma pensée soit une sottise... N'ayez pas peur d'avance ! je serai franc. Or, si vous ne répondez pas d'une manière satisfaisante, si vous bronchez sur un point quelconque, je vous retire vos rentes, vos bénéfices et votre mitre, et je vous défends, en outre, d'écrire mon histoire. C'est aujourd'hui lundi ; je vous accorde pour réfléchir tout le temps nécessaire : vous comparâtes devant moi et ma cour suprême lundi prochain. J'ai dit.

Le moine de Saint-Gall poussa un soupir. — Je suis perdu, dit-il.

Puis il releva la tête : il était seul. L'empereur était rentré dans ses appartements.

Le moine quitta avec douleur ce palais qui, certainement, se disait-il, allait lui être à jamais interdit, et lui qui enfourchait, ce matin encore, d'une jambe leste et gaillarde, sa blanche et fringante haquenée, il eut toutes les peines du monde à se mettre en selle. Jamais on ne l'avait vu si blême, si hagard et si pensif.

Il regagna ainsi son couvent.

— Notre abbé est bien triste et bien changé, se chuchotèrent les moines. Quelques-uns s'en affligèrent, plusieurs s'en réjouirent.

Le moine de Saint-Gall passa une mauvaise nuit, puis une mauvaise journée, puis une mauvaise nuit encore.

Il perdit coup sur coup la gaité, le sommeil et l'appétit. Autant valait perdre ses meilleures rentes.

— Que dirai-je à l'empereur, se demandait-il à toute heure. Puis-je savoir exactement combien de mois et d'années il emploierait à faire le tour du monde ? Son pied est grand... comme son génie, mais le monde est grand, lui aussi !... Et quel est l'homme qui, de moindre mérite, a été un plus heureux et plus glorieux prince ? J'ai lu des histoires, et j'en sais beaucoup par cœur, mais je suis bien perplexe en n'y voyant personne qui soit même comparable à notre prince. Et puis comment lui dire au juste à quoi il pense ?... Dieu seul le sait, et Dieu garde ses secrets et ses mystères. Charles pensera-t-il une sottise ? C'est impossible. Mais si, par hasard, il en pensait une... l'avouerait-il ? Ah ! c'est impossible aussi à notre infirmité humaine. Pour mon compte, je n'ai jamais rien avoué de ce genre.

Et le moine de Saint-Gall cherchait, pleurait, ne mangeait pas, se désespérait, perdait la tête, appelait à son aide tous les saints du paradis, consultait ses moines, qui restaient la bouche close..., et la semaine allait finir.

— J'étouffe ici, dit-il un matin. Et il sortit pour prendre l'air. Il rencontra le berger du monastère, frais, joyeux, joufflu, au milieu de ses moutons, et il murmura à voix basse :

— Voilà comme j'étais moi-même naguère encore, aussi frais, aussi rose, aussi joufflu !

Le berger, son chapeau de paille à la main, vint au-devant de son maître.

— Qu'a donc votre révérence ? interrogea-t-il humblement. Ah ! monseigneur, vous semblez être sorti d'une tombe.

— Tu ne me comprendrais pas, Thibault, dit le moine. Mais je souffre bien, va, mon garçon.

— Dites toujours pourquoi, reprit le pâtre, qui était malin et curieux.

Les malheureux sont confiants et l'infortune abrège les distances : elle nivelle les conditions. Le moine de Saint-Gall ouvrit son cœur et son esprit à son berger.

Celui-ci se mit à rire. Puis il s'écria : — Vous êtes sauvé, monseigneur !... Mais, pour ça, il faut vous fier à moi comme je me ferais à vous-même.

— Ah ! que dis-tu là, mon pauvre ami ? fit le moine d'une voix défiante.

— Ecoutez-moi, dit l'autre. Vous enfarinerez mes cheveux noirs pour me donner l'air vénérable. Vous me laisserez revêtir pendant quelques heures votre belle robe blanche de moine, et, la mitre au front et la crosse à la main, j'irai trouver le roi. Si Dieu m'aide (et il m'aidera), vous garderez vos bénéfices.

— David était un berger, pensa le moine, et l'*esprit souffle où il veut*.

Le lundi suivant, Charlemagne, entouré de sa Cour, de ses hauts barons, de ses magistrats, de ses généraux, attendait le moine de Saint-Gall dans la plus riche et la plus imposante salle du palais.

— Comment va-t-il se tirer de là ? disait l'empereur, et il souriait dans sa barbe.

Les barons, les magistrats et les chefs souriaient comme lui.

On annonça le moine de Saint-Gall.

— Quelle mine de prospérité, monseigneur ! s'exclama le monarque. Ah ! le travail vous est sain, et la contention d'esprit salutaire.

Le moine s'inclina et ne répondit point.

— Parlez, Révérend, et faites justice de mes trois questions, reprit Charlemagne.

— Sire, dit le moine, si Votre Majesté, quand elle fera le tour du monde, va du même pas que le soleil, elle y mettra vingt-quatre heures, ni plus ni moins.

— C'est très bien dit, crièrent Charles et sa cour.

Copernic n'avait point encore, faut-il le remarquer ? changé et rectifié l'astronomie.

— Sire, dit ensuite le moine, le larron qui fut crucifié à la droite du Seigneur ne valait certes pas Votre Majesté, et pourtant il lui fut dit : « Tu seras aujourd'hui avec moi dans mon royaume et dans ma gloire. » Voilà pour la seconde question.

— Je conviens, dit Charles, qu'il n'y a là que justesse. Passons à la troisième. C'est ici que je vous attends, monseigneur. Voyons un peu la sottise à quoi je pense.

— Eh bien ! Sire, vous pensez parler à l'abbé de Saint-Gall et vous n'avez vraiment affaire qu'à son berger,... un pauvre paysan, Sire, qui vous demande grâce pour son maître et pour lui.

Charlemagne admira à la fois l'esprit du moine et du pâtre, les félicita l'un et l'autre, conserva à celui-ci ses bénéfices, ses rentes et sa mitre, et accorda sa faveur personnelle à celui-là, qui fut placé aussitôt dans sa maison.

La moralité de cette vieille et jolie chronique, c'est... qu'on ne saurait trop s'appliquer à deviner des rébus et des énigmes ? Peut-être ! Mais j'estime qu'on pourrait aussi la terminer par ces vers de La Fontaine, le moraliste si humain et si vrai, qui a tout deviné et tout compris, les moines même et les bergers :

Il faut autant qu'on peut obliger tout le monde,  
On a souvent besoin d'un plus petit que soi.

---

### Un Murillo.

M<sup>me</sup> \*\*\* possède une précieuse étude de femme par Murillo. Trouvant dernièrement qu'elle pourrait bien mieux utiliser le riche cadre qui entourait cette toile, elle la fit enlever et remplacer par... une glace. Comme on lui reprochait le peu de cas qu'elle faisait d'un pareil chef-d'œuvre, elle répondit bêtement : « Mon Dieu ! quand on ne connaît pas la personne...! »

---

### La fortune.

Les hommes guettent la fortune au passage, la poursuivent et emploient tous les moyens pour la saisir et l'enchaîner ; puis, quand ils croient avoir la main sur elle, il se trouve que c'est elle qui a la main sur eux et en fait ses esclaves.

---

## DIALOGUES SAISIS AU VOL.

A propos, j'ai appris avec plaisir que votre fille est fiancée. — Bah ! plus question de ça. — Comment ! que dites-vous ? qu'est-il donc arrivé ? — Parbleu, il est arrivé que les jeunes gens se sont mariés.

Vous avez un frère, monsieur ? — Oui, madame, j'en ai un. — Un seul ? — Mais, oui, madame. — C'est étonnant ! Je fis dernièrement la même question à Mlle votre sœur, qui me répondit qu'elle en avait deux.

Ah ! madame, quel plaisir j'ai eu à entendre M. votre neveu au concert de dimanche ! quel coup d'archet ! — Je crois bien, il a été deux ans à l'*Observatoire* de Genève. — Eh bien, je m'en doutais.

N'est-ce pas, papa, le monde tout entier appartient au bon Dieu ? — Sans doute, mon enfant, sans doute ; mais le diable a là-dessus une fameuse hypothèque.

Tout ce que je puis vous dire, c'est que M. X. est un chenapan, avec lequel aucun honnête homme ne saurait frayer. — Ce que vous dites là me surprend fort ; cet homme a été pendant bien des années votre meilleur ami. — Eh bien ! vous pouvez juger par là...

Il a dû bien rire quand vous lui avez rappelé cette circonstance. — Oui, il a ri comme une baleine qui se cache à l'eau en criant : *c'est assez !*

Ah ! viens donc, cher ami, te baigner, sacristi !  
Ne crains rien, la Sarine est claire comme un lac. —  
Tiens ! tu fais des vers ! moins la rime pourtant. —  
Comment ! si je fais rimer cristi et lac, c'est que lac rime à cristi.

Tiens, entre, assieds-toi. Madame, un litre de vieux. — Mais quand je te dis que je n'ai pas soif. — Ben oui, mais pour ne jamais avoir soif, vois-tu, il faut toujours boire avant que ça vienne.

Que faites-vous maintenant ? — Je travaille à la journée. — Et votre fils. — Lui, il gagne aussi son pain... à la sueur de mon front.

Madame la baronne est-elle à la maison ? — Oui, monsieur, vous la trouverez au salon ; veuillez y entrer. — Mais il me semble que vous devriez m'annoncer. — Je le veux bien, monsieur ; mais alors je ne réponds pas que madame la baronne soit à la maison.

Dis donc, maman, demandait Anastasie, quel âge peut bien avoir la vieille Guerite ? — Mais... peut-être deux ans de moins que moi. — Eh mon Dieu ! elle ne pourra donc jamais mourir !

Justine, je vous défends, une fois pour toutes, ces visites à la cuisine. C'est tous les jours un autre : tantôt un frère, tantôt un cousin, tantôt un pays, etc., qui viennent vous faire la cour. — Mais, madame, ce n'est pas seulement pour me faire la cour, ils comptent bel et bien m'épouser.

Ainsi, tu as été nommé ? — Oui, mon cher, nommé à l'unanimité des voix... moins celles de nos adversaires, qui se sont abstenus de prendre part à la votation.

Une charmante petite fête, tout à fait un bal du grand monde... — Et encore plus ennuyeux.

Dis papa. — Quoi ? — Pourquoi donc qu'à la cuisine ils parlent toujours de tes cornes ? Où que tu les mets, qu'on ne les voit pas ?

Vous avez déjà enseigné ? — Oui, monsieur, à X. — Vous avez été, comme on dit, *dégommé* ? — Hélas ! oui, monsieur. — *Tu quoque* !.. C'est bien, vous êtes tout recommandé.

### Commandements de table.

Dans un manuscrit du quinzième siècle, conservé à la Bibliothèque nationale de France, on a relevé les *dix Commandements* qu'on va lire. Ils sont toujours bons à observer ; de plus, ils empruntent au vieux langage dans lequel ils sont formulés, cette franche saveur gauloise dont on ne se lasse point :

Regarde à la table et escoute  
Et ne te tiens pas sur ton coulte.

Ton morcel ne touche à salière,  
Car ce n'est pas belle maniere.

Boy sobrement à toute feste  
A ce que n'affosle ta teste.

S'on oste le plat devant toy  
N'en faiz compte et t'en tiens coy.

Et ne remplitz pas si ta pance  
Qu'en toy n'ait belle contenance.

Ne touche ton nez à main nue  
Dont ta viande est tenue.

Ne offre à nul, si tu es saige,  
Le demourant de ton potaige.

Ne mouche haut ton nez à table,  
Car c'est un faict peu agréable.

Oltre la table, ne crache point ;  
Je te diz que c'est un lait point.

S'entour toy a de gens grans roucte  
Garde que ton ventre ne roupte.

Le mot *roucte* (grande assemblée) contenu dans ce dernier distique prouve que notre expression *raout* a été reprise et non empruntée à la langue anglaise.

## STATISTIQUE.

### L'armée suisse.

D'après le rapport du département militaire, l'effectif de l'armée suisse était, au 1<sup>er</sup> janvier 1883, de 205,176 hommes, dont 114,917 forment l'élite et 90,259 la landwehr, de manière que l'élite compte 9,529 surnuméraires, tandis que la landwehr se trouve avoir 6,753 hommes en moins que l'effectif réglementaire. En outre, l'effectif général est de 3,070 hommes moindre qu'au 1<sup>er</sup> janvier 1882. Les divisions I, VII, V et VI sont les plus fortes et varient de 16,527 à 14,600 hommes; pour les quatre autres, les différences sont de 13,507 à 14,476.

### Instruction publique.

D'après une statistique récente, la durée maximum des vacances dans les écoles publiques des différents cantons est la suivante: Appenzell (Rh.-Ext.), 4 semaines; Glaris et Bâle-Campagne, 6 semaines; Zurich, Vaud, Neuchâtel, Genève, 8 semaines; Schwytz, Obwalden, Nidwalden, Zoug, Bâle-Ville, Schaffhouse, Appenzell (Rh.-Int.), St-Gall et Argovie, 10 semaines; Lucerne, Fribourg, Soleure, Thurgovie et Tessin, 12 semaines; Berne, 20 semaines; Uri, 22 semaines; Valais, 26 semaines, et Grisons, 30 semaines.

### Agriculture.

L'exportation des fromages suisses, en France, en Allemagne, en Autriche et en Italie, s'élevait, en 1878, à 195,799 quintaux; en 1879, à 210,174; en 1880, à 217,189; en 1881, à 240,397, et en 1882, à 260,257. La valeur des fromages exportés dans les Etats-Unis d'Amérique s'est élevée, en 1878, à 1,533,598 fr.; en 1879, à 1,381,269 fr.; en 1880, à 1,969,418 fr.; en 1881, à 2,372,219 fr., et en 1882, à 2,849,343 fr.

### Pisciculture.

Il résulte d'une statistique fédérale, due au département de l'agriculture, que les 30 établissements qui

existent en Suisse ont produit dans le courant de cette année :

Cantons.	Etablissements.	Oeufs.	Poissons.
Zurich	5	4,575,500	1,247,000
Berne	4	4,560,000	880,000
Lucerne	3	433,000	440,400
Fribourg	4	400,000	90,000
Bâle-Ville	2	92,000	74,400
Bâle-Campagne	2	445,400	95,000
Schaffhouse	4	440,560	357,814
Grisons	4	47,000	43,550
Argovie	5	263,000	218,500
Thurgovie	3	459,000	404,779
Vaud	6	551,650	500,450

### Statistique du schnaps.

Il est malheureusement prouvé que la consommation, en Suisse, de l'eau de vie, vulgairement schnaps, est loin d'entrer dans sa période décroissante. Ainsi, pour ne parler que du canton de Berne, on a constaté qu'en 1882 il en a été consommé dans ce canton 4,737,092 litres, soit 8,93 litres par habitant. L'augmentation est de 0,55 litres par habitant sur l'année précédente. Si l'on ne fait pas entrer les enfants en ligne de compte dans ce calcul, la consommation est de 13,35 litres par habitant. Il existe actuellement dans le canton de Berne 670 distilleries, sur lesquelles 360 sont mues par la vapeur, soit 83 de plus qu'en 1881. On sait que le canton de Berne compte 530,000 habitants.

### Impôts.

D'après la *Feuille de statistique suisse*, les cantons suisses ont perçu en 1884 francs 17,319,880 d'impôts directs et 23,845,582 fr d'impôts indirects, soit ensemble la somme de 41 millions 135,462 francs, ce qui, ajouté aux 24,054,934 francs de la Confédération, forme une somme de 62,187,396 fr. Cinq cantons, Obwalden, Soleure, Bâle-Campagne, Argovie et Tessin ne perçoivent aucun impôt direct. Il y a également d'énormes diffé-

rences entre les cantons qui possèdent les deux systèmes d'impôts ; tandis que Zurich perçoit 3,404,479 fr. d'impôts directs et seulement 1,463,552 francs d'impôts indirects, Berne perçoit plus du double d'impôts indirects que d'impôts directs ; dans d'autres, les sommes perçues d'après les deux systèmes sont presque égales.

Comparativement à la population, les deux cantons les plus chargés sont Bâle-Ville et Genève avec 47 fr. 30 et 43 fr. 80 par tête. Les contribuables paient ainsi à l'Etat environ dix fois plus à Genève qu'en Argovie. Viennent ensuite : Vaud avec 49 francs 80 ; Fribourg 48 fr. 50 ; Neuchâtel 47 francs 10 ; Berne 46 fr. 58 ; Zurich 45 fr. 45 ; Glaris 42 fr. 70 ; Grisons 41 fr. 90 ; Soleure 40 fr. 70 ; Schaffhouse 9 fr. 30 ; Valais 9 fr. 09 ; Zoug 9 fr. 48 ; Appenzell (Rh.-Int.) 8 fr. 87 ; Uri 8 fr. 91 ; Lucerne 8 fr. 47 ; Bâle-Campagne 8 fr. 34 ; Nidwald 8 fr. 36 ; Thurgovie 8 fr. 01 ; Tessin 6 fr. 51 ; Schwytz 6 fr. 20 ; St-Gall 6 fr. 62 ; Appenzell (Rh.-Ext.) 5 fr. 47 ; Argovie 4 fr. 51 et Obwald 3 fr. 99.

Il est à remarquer que les impôts communaux, qui se chiffrent par millions et atteignent une somme considérable, ne figurent pas dans ce tableau, de sorte que la Suisse, même sans être dotée d'une armée permanente, n'aura bientôt, en matière d'impôts, plus rien à envier aux autres pays, si ce n'est déjà le cas actuellement, au moins pour un certain nombre d'entre eux.

### **Presse.**

Il paraît en ce moment en Suisse 576 journaux (en 1872, 411), Ils se répartissent comme suit : 255 journaux politiques, 37 officiels, 48 religieux, 4 de droit, 45 d'instruction, 58 d'industrie et commerce, 44 de sciences naturelles, 50 de littérature et de science, 29 d'agriculture, 9 militaires, 16 illustrés, 1 de modes, et 43 feuilles d'annonces et de listes d'étrangers.

### **Emigration.**

Il ressort d'une statistique publiée récemment que

l'émigration va toujours en augmentant. Le nombre des Suisses qui ont émigré en 1882 est de 10,879 personnes, dont la répartition par cantons est la suivante :

Zurich 1,148, Berne 3,334, Lucerne 253, Uri 90, Schwytz 169, Obwalden 40, Nidwalden 55, Glaris 350, Zoug 68, Fribourg 142 <sup>1)</sup>, Soleure 345, Bâle-Ville 220, Bâle-Campagne 360, Schaffhouse 362, Appenzell Rh.-Ext. 178, Rh. Int. 23, St-Gall 753, Grisons 449, Argovie 1,158, Thurgovie 282, Tessin 461, Vaud 76, Valais 395, Neuchâtel 134, Genève 49.

La principale destination était l'Amérique du Nord, où arrivèrent 10,047 émigrants, tandis que l'Amérique centrale n'en compte que 90, l'Amérique du Sud 744, l'Australie 41 et l'Afrique 4.

---

### Une conclusion finale.

Deux amis qui ne s'étaient pas vus depuis longtemps, se rencontrèrent par hasard. — Comment te portes-tu ? dit l'un. — Pas trop bien, répond l'autre ; depuis que je ne t'ai vu, je me suis marié. — Ah ! tant mieux ! — Non, pas tant mieux, vraiment, car j'ai épousé une méchante femme. — Ah ! tant pis ! — Non, pas tant pis, mon cher, car elle m'a apporté une cinquantaine de mille francs avec lesquels j'ai acheté un troupeau de vaches. — Alors donc, tant mieux ! — Non, pas tant mieux, car mes vaches sont toutes mortes de l'épidémie. — Mais alors tant pis ! — Non, pas tant pis tout à fait, car la vente de leurs peaux m'a rapporté à peu près le prix coûtant. — Donc, alors tant mieux ! — Non, pas tant mieux, en vérité, car la maison où j'avais déposé mon argent a brûlé du grenier à la cave. — Donc, enfin, tant pis ! — Tant pis ! non, mon cher ; car la femme a brûlé avec la maison. — Je commence à croire que tu me montes une scie pour embêter les lecteurs des *Etrennes*.

---

1) Chiffre indiqué par la seule agence Girod.



## LE HANNETON <sup>1)</sup>.

« Bête comme un hanneton, » dit-on communément en proverbe, et il semble bien que ce pauvre animal, qui est en même temps l'amusement et le souffre-

(1) Extrait de *La Famille*, 1883, N° 12. — G. Bridel, ed.

douleur de nos enfants, ne s'est jamais distingué par son intelligence. Du moins ce n'est pas un insecte insignifiant, et les ravages qu'il cause à notre agriculture et qui se chiffrent par des millions, ont bien obligé les naturalistes à l'étudier avec soin et à observer les phases par lesquelles il passe dans son développement de plusieurs années, phases durant lesquelles il est plus ou moins inoffensif ou dangereux.

Chacun connaît les formes lourdes et trapues de ces insectes, leur tête courte, leurs yeux globuleux et fortement saillants, leurs antennes en feuillets, surtout chez les mâles. Les hannetons paraissent généralement chez nous dans la seconde quinzaine d'avril, puis vient l'accouplement et enfin la ponte, après quoi mâles et femelles périssent en moins d'un mois.

Avant de mourir, la femelle, à l'aide de ses pattes antérieures, armées de pointes robustes, creuse en terre un trou de cinq ou six pouces de profondeur et y dépose ses œufs les uns à côté des autres. Vers la fin de l'été, ces œufs éclosent ; il en sort de petites larves, connues sous le nom vulgaire de *vers blancs* ; elles passent deux ou trois ans sous cet état et peuvent devenir de la grosseur du petit doigt. A chaque phase d'accroissement, la larve change de peau et remonte à la surface du sol pour butiner ; mais à l'approche des froids, elle s'enfonce de nouveau en terre, et chaque fois plus profondément. Elle se nourrit des racines et parties souterraines des végétaux.

En réalité, le temps pendant lequel la larve du hanneton croît et se nourrit ne dépasse pas dix-huit mois ; mais, comme il faut y ajouter douze mois d'hiver et six mois d'existence à l'état de nymphe, on arrive à un total de trois ans et quelquefois davantage, suivant la température. Finalement la nymphe se transforme en un hanneton blanc jaunâtre, d'abord mou, mais qui prend sa dureté et sa couleur naturelles au bout de dix à douze jours ; toutefois il reste encore trois mois en terre dans cet état et ne prend son essor que vers le 15 avril.

Les hannetons ne sont ordinairement très nombreux que tous les trois ou quatre ans. Alors il arrive parfois qu'après avoir dévoré toutes les jeunes feuilles des arbres dans certains cantons, ils se réunissent en nombreuses légions comme les sauterelles et se transportent à des distances plus ou moins considérables pour trouver une nouvelle pâture. En 1688, dans le comté de Galway, en Irlande, ils formèrent un nuage si épais que le ciel en était obscurci l'espace d'une lieue et que les habitants de la campagne avaient peine à se frayer un chemin dans l'endroit où ils s'abattaient. Enfin, on se rappelle que le 18 mai 1832, à neuf heures du soir, une légion de hannetons assaillit la diligence sur la route de Gournay à Gisors, à la sortie du village de Talmoutiers, avec une telle violence que les chevaux effrayés obligèrent le conducteur à rétrograder jusqu'à ce village, pour y attendre la fin de cette grêle d'une nouvelle espèce. Aussi, ne nous étonnerons-nous pas que des insectes aussi désagréables aient été plus d'une fois au moyen âge l'objet des foudres de l'Eglise et frappés de l'excommunication. En 1479, ils furent cités devant le tribunal de Lausanne et défendus par un avocat de Fribourg. Après délibération, ils furent condamnés à quitter le territoire, mais on ne dit pas comment on s'y prit pour faire exécuter la sentence.

Innombrables sont les moyens indiqués pour se délivrer du fléau des vers blancs et des hannetons. Le plus efficace est celui qu'emploient la plupart des gouvernements et qui consiste à obliger les campagnards à en recueillir une certaine quantité de litres par personne et à payer une petite somme aux enfants pour leur destruction. On a proposé d'utiliser les insectes ainsi recueillis pour en tirer de l'huile ou de l'engrais ; mais les divers procédés indiqués pour obtenir de pareils résultats ne paraissent pas s'être généralisés.

Nous ne saurions terminer cet article sans revenir sur le bonheur avec lequel les enfants saluent l'apparition de nos insectes dans ce qu'on appelle les *années à hannetons*. Mais au lieu de raconter les tours sans

nombre que certains méchants petits espiègles font souffrir à leurs pauvres souffre-douleurs, nous allons rappeler ici cette charmante page des *Nouvelles genevoises* où Töpffer décrit avec tant de charme les merveilles étonnantes accomplies par un hanneton :

« C'était le temps des hannetons. Ils m'avaient bien diverti autrefois ; mais je commençais à n'y prendre plus de plaisir. Comme on vieillit ! Toutefois, pendant que, seul dans ma chambre, je faisais mes devoirs avec un mortel ennui, je ne dédaignais pas la compagnie de quelqu'un de ces animaux. A la vérité, il ne s'agissait plus de l'attacher à un fil pour le faire voler, ni de l'atteler à un petit chariot : j'étais déjà trop avancé en âge pour m'abandonner à ces puérides récréations ; mais penseriez-vous que ce soit là tout ce qu'on peut faire d'un *hanneton* ? Erreur grande ; entre les jeux enfantins et les études sérieuses du naturaliste, il y a une multitude de degrés à parcourir.

J'en tenais un sous un verre renversé. L'animal grimpe péniblement les parois pour retomber bientôt et recommencer sans cesse et sans fin. Quelquefois il retombait sur le dos : c'est, vous le savez, pour le hanneton, un très grand malheur. Avant de lui porter secours, je contemplais sa longanimité à promener ses six bras par l'espace, dans l'espoir toujours déçu de s'accrocher à un corps qui n'y est pas. C'est vrai que les hannetons sont bêtes, me disais-je.

Le plus souvent je le tirais d'affaire en lui présentant le bout de ma plume, et c'est ce qui me conduisit à la plus grande, à la plus heureuse découverte ; de telle sorte qu'on pourrait dire, avec Berquin, qu'une bonne action ne reste jamais sans récompense. Mon hanneton s'était accroché aux barbes de la plume, et je l'y laissais reprendre ses sens pendant que j'écrivais une ligne, plus attentif à ses faits et gestes qu'à ceux de Jules-César, qu'en ce moment je traduisais. S'envolerait-il, ou descendrait-il le long de la plume ? A quoi tiennent pourtant les choses ! S'il avait pris le premier parti, c'était fait de ma découverte, je ne l'entrevois même pas. Bien-

heureusement il se mit à descendre. Quand je le vis qui approchait de l'encre, j'eus des avant-coureurs, j'eus des pressentiments qu'il allait se passer de grandes choses. Ainsi Colomb, sans voir la côte, pressentait son Amérique. Voici, en effet, le *hanneton* qui, parvenu à l'extrémité du bec, trempe sa tarière dans l'encre. Vite un feuillet blanc.... C'est l'instant de la plus grande attente !

La tarière arrive sur le papier, dépose l'encre sur sa trace, et voici d'admirables dessins. Quelquefois le *hanneton*, soit génie, soit que le vitriol inquiète ses organes, relève sa tarière et l'abaisse tout en cheminant ; il en résulte une série de points, un travail d'une délicatesse merveilleuse. D'autres fois, changeant d'idée, il se détourne ; puis changeant d'idée encore il revient : « C'est un S !... » à cette vue un trait de lumière m'éblouit.

Je dépose l'étonnant animal sur la première page de mon cahier, la tarière bien pourvue d'encre ; puis, armé d'un brin de paille pour diriger les travaux et barrer les passages, je le force à se promener de telle façon qu'il écrive lui-même mon nom. Il fallut deux heures ; mais quel chef-d'œuvre !

La plus noble conquête que l'homme ait jamais faite, dit Buffon, c'est... c'est bien certainement le *hanneton*.

Pour diriger cette opération, je m'étais approché du jour. Nous achevions la dernière lettre lorsqu'une voix appela doucement :

— Mon ami ?...

— Après cet entretien, je retournai à *mon hanneton*.

— Je suis certain que je dus pâlir. Le mal était grand, irréparable. Je commençai par saisir celui qui en était l'auteur, et je le jetai par la fenêtre. Après quoi, j'examinai avec terreur l'état désespéré des choses.

On voyait une longue trace noire qui, partie du chapitre IV de *Bello gallico*, allait droit vers la marge gauche ; là, l'animal trouvant la tranche trop raide pour descendre, avait rebroussé vers la marge de droite ; puis, étant remonté vers le nord, il s'était décidé à passer

du livre sur le rebord de l'encrier, d'où par une pente douce et polie, il avait glissé dans l'abîme, dans la géhenne, dans l'encre, pour son malheur et pour le mien.

Là, le *hanneton*, ayant malheureusement compris qu'il se fourvoyait, avait résolu de rebrousser chemin : et en deuil de la tête aux pieds, il était sorti de l'encre pour retourner au chapitre IV de *Bello gallico*, où je le retrouvai qui n'y comprenait rien.

C'étaient des pâtes monstrueux, des lacs, des rivières, et toute une suite de catastrophes sans délicatesse, sans génie, ... un spectacle noir et affreux !

Or, ce livre, c'était l'*Elzévir* de mon maître. *Elzévir* in-4°, *Elzévir* rare, coûteux, introuvable, et commis à ma responsabilité avec les plus graves recommandations. Il est évident que j'étais perdu. »

Et maintenant, y aura-t-il encore des gens assez naïfs pour croire que l'animal qui inspire de pareilles pages n'est qu'un vulgaire insecte destructeur ?

---

### sages conseils.

Ne renvoyez jamais à demain ce que vous pouvez faire aujourd'hui.

N'employez pas autrui pour ce que vous pouvez faire vous-même.

Ne dépensez pas votre argent avant de l'avoir gagné.

N'achetez jamais ce qui vous est inutile sous prétexte que c'est bon marché.

La vanité et l'orgueil nous coûtent plus que la faim, la soif et le froid.

Nous ne nous repentons jamais d'avoir mangé trop peu.

Rien de fatigant, si c'est fait de bon cœur.

Que de chagrins nous ont donnés des malheurs qui ne sont jamais arrivés.

Prenez toujours les choses par le bon bout.

Si vous êtes irrité, comptez jusqu'à dix avant de parler, et jusqu'à cent, si vous êtes fort en colère.

---

## PETITE FLORE SUISSE.

### Énumération de 252 plantes disposées d'après l'époque de leur floraison (1).

*Février et Mars.* Aulne visqueux, anémone hépatique, anémone gentille, pâquerette, cornouiller, noisetier, safran printanier, bois-gentil, perce-neige, nivéole printanière, tussilage officinal, peuplier blanc, peuplier noir, peuplier d'Italie, tremble, primevère, abricotier, séneçon commun, pas-d'âne (taconnet), ormeau champêtre.

*Avril.* Anémone pulsatille, bugle rampant, alliaire officinal, pêcher, flouve odorante, bouleau blanc, buis toujours vert, populage des marais, condamine des prés (cressonnette), capselle bourse à pasteur, corydale creux, hêtre commun, ficaire, frêne élevé, gaillet croisettes, gentiane croisettes, gentiane printanière, lierre terrestre, genévrier commun, laurier blanc, lenticule exigüe, matricaire (camomille), trèfle d'eau, narcisse des poètes, oxalide oseille (pain de coucou), merisier, cerisier, prunier, prunier sauvage, prunellier, potentille printanière, potentille fraisier, pulmonaire officinale, poirier, pommier, chêne à fruits pédonculés, chêne à fruits sessiles, groseiller, groseiller noir (cassis), groseiller rouge, saule blanc, saule pleureur, saule Marceau, saule fragile, saule des vanniers, stellaire intermédiaire, lilas, lilas de Perse, if commun, véronique des champs, violette.

*Mai.* Erable commun, érable platane, érable faux platane, adonide d'été, alchémille commune, anthémide des champs, anthesisque sauvage, aspérule odorante, barbarée commune (herbe de Ste-Barbe), chou navet, chou potager, campanule à fleurs rondes, charme commun,

(1) Trad. de l'allemand.

centaurée jacée, grande chélidoine, baguenaudier, muguet, vinettier commun, cornouiller sanguin, aubépine commune, cognassier commun, cyripède (sabot de Vénus), fraxinelle blanche, vipérine commune, linai-grette à pédoncules rudes, euphorbe petit cyprès, fusain d'Europe, fraisier, bourdaine aulne noir, fumeterre, caille-lait, geranium des prés et ses congénères, benoite des ruisseaux, berce branc-ursine, vesce commune, jusquiame, houx commun, iris germanique, troène commun, linaira cymbalaire (ruines de Rome), lotier corniculé, lichnis des jardiniers, néflie d'Allemagne, myosotis, cresson officinal, néotie nid d'oiseau, espar-cette, orchis, parisette, grassette commune, pin et ses congénères, herbe au lait, sceau de Salomon, bouton d'or, rhinante, framboisier, petite oseille, sauge des prés, sanicle d'Europe, senevé des champs, sorbier des oise-leurs, consoude officinale, colombine panachée ou pigmon à feuilles d'ancolie, salsifis des prés, myrtille, véronique bécabonge, viorne obier.

*Juin.* Achillée mille feuille, petite ciguë ou faux per-sil, nielle des blés, mouron des champs, anthyllide vulnérable, mufle de veau, ancolie commune, plantain d'eau, ail cultivé, vulpin des prés, belladone, avoine cultivée, bourrache officinale, brize intermédiaire, brunelle commune, clématide des haies, comaret des marais, ciguë tachée, grand liseron des haies, cuscute, cynosure (crételle), cytise faux ébénier, carotte commune, dau-phinelle consoude, eupatoire à feuilles de chanvre, fétuque élevée, gaillet gratteron, benoite commune, houlque laineuse, laitue cultivée, gesse des prés, lis martagon, lin, chèvre-feuille des jardins, lysimaque des bois, mauve des forêts, luzerne cultivée, mélampyre des champs, nénuphar jaune, nénuphar blanc, bugrane épi-neux, pavot coquelicot, phléole des prés, raiponce en épi, plantin lancéolé, paturin des prés, potentille ansérine, pyrole à feuilles rondes, rose des Alpes ou rhododen-dron, rose des chiens, ronce polymorphe, sureau noir, sanguisorbe officinale, scirpe des étangs, seigle, vermi-

culaire brûlante, silène gonflée, silène penchée, morelle douce-amère, morelle noire, spéculaire miroir de Vénus, stellaire graminée, thym commun, serpolet, froment commun, massette à larges feuilles, ortie dioïque, utriculaire commune, valériane officinale, vesce des haies, violette des chiens, violette des forêts, violette des champs, violette tricolore, pensée des jardins.

*Juillet* Aconit napel, buphtalme à feuilles de saules, campanule gantelée, ciguë vénéneuse, datura stramoine, rossolis à feuilles rondes, épilobe à feuilles de romarin, bruyère, érythrée, petite centaurée, euphrase officinale, gentiane croisette, orge commune, mille pertuis perforé, impatiente n'y touchez pas, liondent en fer de lance (pissenlit ou dent de lion), pied de lion des Alpes (cotonnière ou Edelweiss), ivraie vivace, lysimaque commune, salicaire commune, mélilot blanc, onagre bisannuelle, orobanche couleur de sang, parnassière des marais, renouée des petits oiseaux, saxifrage faux aizoon, sedum blanc, jubarbe des toits, spirée barbe de chèvre, silaus des prés, tofieldie à collerette, tilleul des bois, molène noire.

*Août.* Chanvre cultivé, chicorée sauvage, cardère sauvage, gentiane asclépiade, houblon grim pant, liondent d'automne, menthe des champs, marjolaine, roseau commun, plantain à grandes feuilles, renouée persicaire, sarrasin, solidage verge d'or.

*Septembre.* Colchique d'automne, gentiane des champs, lierre grim pant.

*Octobre et Novembre.* Le nombre des plantes qui fleurissent en automne est déjà devenu fort restreint et, au commencement d'octobre, l'éclat des fleurs pâlit de plus en plus. Bientôt la verdure des prés devient un jaune pâle et le plus grand nombre des plantes se flétrissent.

Plusieurs fleurissent de nouveau ; elles ouvrent leurs boutons sous l'influence de la chaleur et de l'humidité.

C'est ainsi que s'épanouissent pour la 2<sup>me</sup> fois la violette, le myosotis, l'ortie, les mousses stellaires, les campanules, les dents de lion, la capselle (bourse à pasteur), les pâquerettes, plusieurs espèces de céréales et de graminées.

Mais les rayons du soleil deviennent plus faibles et la force végétale s'éteint graduellement. Après la fructification vient le moment du repos réparateur.

A. B.

---

### Un mot nouveau.

Ceci se passait à F., devant un magasin du quartier de l'avenir. Une bonne fille des champs plaçait sur son char un panier contenant les emplettes qu'elle venait de faire en ville : — Prends garde, Rosette, de ne rien casser de ce qui est dans ce panier, lui dit la marchande. — Oh ! pas de risque, madame, il n'y a que de l'*infirmité*.

Eh bien ! voilà un mot utile et aussi bien fait qu'*instabilité*, *immobilité*, etc., et pourtant il ne fit qu'exciter le rire des personnes présentes : peut-être le lecteur aurait-il fait chorus avec elles. Maintenant, que cette expression eût échappé à la plume féconde et hardie de quelqu'un de nos romanciers en renom, le public lettré s'en serait emparé, comme nous nous emparons avec une sotte avidité de tant de néologismes, véritable argot parisien, qui viennent infester notre belle langue.

---

### Contre l'insomnie.

Le député X était malade : — Comment va ce pauvre X ? demandait-on au D<sup>r</sup> S. — Mais je le trouve beaucoup mieux ; l'appétit reprend, les forces reviennent ; il n'y a plus que ces malencontreuses insomnies que je ne parviens pas à vaincre... Si au moins nous étions à l'époque de la session... — Eh bien ? — Hé ! je le ferais porter en séance, parbleu.

---

## HYGIÈNE.

### I.

#### Hygiène des enfants malades.



a grande mortalité de l'enfance tenant pour beaucoup aux soins mal entendus des maladies de cet âge, quelques conseils à ce sujet seront sans doute utiles aux jeunes mères de famille.

Les mères ne sauraient être trop en garde contre la mauvaise coutume, si générale, d'administrer, à tort et à travers, des médecines aux enfants. On déränge ainsi leur santé bien plus souvent qu'on ne l'affermite, et c'est un des plus grands dangers auxquels leur vie soit exposée.

Même lorsqu'il est confié aux soins d'un médecin, un enfant n'est pas toujours à l'abri du péril dont nous parlons. Chacune des personnes qui vient voir le petit malade connaît un remède infailible et éprouvé au mal dont il est atteint, et la pauvre mère, après avoir lutté contre son bon sens qui lui conseillait de n'écouter que le médecin, finit par se laisser aller à donner, à l'insu de celui-ci, des remèdes dont l'effet est souvent funeste. Il suffirait aux parents d'un peu de réflexion pour comprendre l'immense danger qu'ils font ainsi courir aux pauvres enfants, et combien ils se rendent coupables envers le médecin en violant ses ordonnances et en lui laissant la responsabilité d'un malade qui est clandestinement soigné par d'autres.

Règles générales : quand un enfant tombe malade, on doit le transporter immédiatement dans une chambre

tranquille et bien aérée, loin du bruit que font d'ordinaire les autres enfants. On atteindra ainsi un double but, en plaçant le malade dans les conditions les plus favorables à sa guérison, et en préservant ses frères et sœurs du danger que son voisinage pourrait leur faire courir.

En raison de l'excitabilité des enfants, on doit éviter avec un soin extrême de permettre que leur chambre soit le rendez-vous des voisins ou des amis, on n'y doit rien souffrir qui puisse troubler le repos, ou altérer la pureté de l'air. Rien ne contribue à faire durer la fièvre ou à produire de l'agitation comme les conversations à demi-voix qui ont lieu dans la chambre des malades et dont le murmure vient continuellement frapper leurs oreilles: il y a donc prudence à ne pas les permettre. Dans certains cas, il peut en résulter une insomnie complète et même du délire. La consigne de la chambre d'un malade doit être sévère, rigoureuse, inviolable pour tout le monde sans exceptions. Le moindre inconvénient d'une visite inutile c'est de vicier l'air de la chambre et de gêner le patient.

L'air pur, toujours si important, l'est particulièrement pendant les maladies; on doit donc interdire de tenir rigoureusement close la chambre d'un malade, car alors, si son atmosphère est plus échauffée qu'il ne conviendrait, il se trouve placé dans les plus mauvaises conditions.

La même remarque est applicable aux alcôves fermées par des rideaux épais, et aux couvertures ou vêtements trop chauds dont on les accable.

Le régime des enfants malades est souvent ce qui offre le plus de difficultés en raison de leur peu de docilité. Les maladies des enfants s'accompagnant facilement de fièvre, ce régime doit presque toujours être doux et modéré, même quand il y a beaucoup de faiblesse. Autrement, les aliments accroissent la débilité en augmentant la fièvre. L'oubli de cette règle paralyse souvent les traitements les mieux conçus et les plus propres à guérir,

Bien souvent, la mort des enfants n'a lieu que par suite du retard qu'on apporte à réclamer l'assistance du

médecin dans l'espoir de guérir le malade par quelque remède populaire. Beaucoup de maladies de l'enfance commencent d'une manière insidieuse et ne peuvent être combattues avec avantage qu'à leur début.

On ne saurait trop recommander aux parents de ne pas faire du médecin un objet de terreur pour leurs enfants, afin d'en obtenir la docilité nécessaire à l'exécution du traitement. Pour qu'un médecin soit utile auprès des enfants, il faut qu'il soit avec eux dans les meilleurs termes et qu'ils le considèrent comme leur ami. Lorsqu'il en est ainsi, sa présence les calme et les tranquillise, et ils se soumettent aisément au traitement qu'il juge nécessaire à leur guérison. Si on fait peur aux enfants en leur parlant du médecin, il en résulte que son approche les plonge dans une agitation qui ne lui permet plus de distinguer les symptômes qui doivent être attribués à la frayeur de ceux qui sont dus à la maladie, et que l'enfant est jeté, par sa présence, dans une disposition morale qui est nuisible à sa guérison.

D<sup>r</sup> P.....

## II.

### De l'asphyxie <sup>1)</sup>.

On sait que, pour que les phénomènes de la vie puissent avoir lieu, il faut non-seulement que l'air arrive dans les poumons, mais encore que cet air contienne une proportion suffisante d'oxygène.

Si l'une ou l'autre de ces conditions vient à manquer, il y a *asphyxie*, c'est-à-dire mort apparente provenant de ce que le sang ne peut plus être vivifié par l'air atmosphérique. Si cet état dure au delà d'un certain temps, la mort réelle ne tarde pas à survenir.

On peut donc ranger les asphyxies en *deux grandes classes* suivant leurs causes :

Dans la *première* seront comprises les asphyxies produites parce que l'air a cessé de pénétrer dans les poumons.

<sup>1)</sup> Extrait de l'opuscule : *En attendant le médecin*, par le D<sup>r</sup> Piachaud de Genève.

Dans la *seconde*, toutes celles qui sont déterminées par la pénétration dans les vésicules pulmonaires d'un gaz impropre à la respiration.

Dans la première classe se placent les cas dans lesquels le corps est plongé dans un milieu autre que l'air atmosphérique, ainsi que cela arrive pour la *submersion* dans un liquide quelconque, ou lorsque le corps est entièrement recouvert par un éboulement de terre, par exemple, ou par une avalanche de neige.

D'autres fois, bien que le corps reste plongé dans l'atmosphère, l'air ne peut pas arriver dans les poumons, tel est le cas lorsque *la poitrine se trouve fortement comprimée* soit dans une foule, soit par la pression d'un corps lourd. Il en est de même si la pression s'exerce sur le cou, comme cela arrive dans la *pendaison*, ou lorsque le larynx est obstrué soit par la présence d'un corps étranger venu du dehors, soit par les membranes qui s'y développent, comme dans le croup, par exemple.

Dans la seconde classe, l'asphyxie est produite parce que l'air atmosphérique a été plus ou moins vicié, ou remplacé par des gaz impropres aux fonctions respiratoires, et contenant en même temps des éléments qui produisent un véritable empoisonnement. Tel est le cas du *gaz acide carbonique*, ou vapeur de charbon, qui est la cause des accidents de ce genre qu'on est le plus souvent appelé à observer.

Passons en revue les principales espèces d'asphyxies, car elles réclament toutes un traitement immédiat qui, appliqué de suite et convenablement, a pu et pourra dans de nombreux cas rappeler à la vie des personnes qui auraient certainement succombé, si on eût perdu un temps précieux.

**A.** Lorsqu'il y a un obstacle mécanique à l'entrée de l'air dans les poumons, comme c'est le cas chez les individus qui ont la *poitrine comprimée*, il faut s'empresse de les débarrasser de la cause qui produit la compression quand la chose est possible, et chercher de suite à rétablir la respiration en exécutant des mouvements alternatifs de pression sur les côtés de la poitrine; enfin, sti-

muler l'acte respiratoire en excitant l'intérieur des narines avec les barbes d'une plume, et en plaçant sous le nez des substances irritantes.

**B.** Quand il s'agit d'un cas de *strangulation* ou de *pendaison*, on doit, dès qu'on en a connaissance, et surtout avant de s'occuper de prévenir l'autorité, enlever le lien qui produit la constriction du cou, et agir de même que dans le cas précédent. Il est très essentiel de ne négliger aucun secours, et de ne pas croire, en particulier, que, parce que la personne ne donne aucun signe de vie apparent, il faille la regarder comme perdue, car on cite des cas dans lesquels des individus pendus depuis plusieurs heures ont pu être rappelés à la vie.

**C.** L'asphyxie par *submersion* ne se voit que trop souvent dans notre pays, et chacun peut être appelé à porter secours à des personnes qu'on retire de l'eau.

En général, un séjour dans l'eau de quatre à cinq minutes suffit pour amener la mort ; cependant on a vu des noyés rappelés à la vie après avoir séjourné dans l'eau jusqu'à une demi-heure, une heure et même plus.

Lorsque le noyé est retiré de l'eau, il faut le déshabiller promptement ; le mieux, dans ce cas, est de couper ses vêtements ; on l'étend sur un lit, ou même sur le rivage, en ayant soin de tenir sa tête un peu élevée et inclinée sur un des côtés, afin de favoriser la sortie du liquide qu'il peut avoir avalé. On a soin de débarrasser les narines et la bouche de l'écume qui les obstrue souvent. Des frictions doivent être immédiatement pratiquées, il faut les faire largement et avec vigueur, à la fois sur le tronc et sur les membres ; on peut employer à cet effet une brosse ou des flanelles un peu grossières et chaudes, sèches ou imbibées d'un liquide spiritueux, tel que l'eau-de-vie, l'eau de Cologne, le vinaigre. En outre, comme le corps a perdu une partie de sa chaleur, il convient de la rappeler en l'entourant de linges chauds et en plaçant aux pieds des bouteilles d'eau chaude. On fera aussi exécuter des mouvements alternatifs sur les côtés de la poitrine, afin de provoquer la respiration, et, dans le même but, on excitera l'intérieur du nez avec les barbes

d'une plume, et on fera respirer des substances irritantes.

Avant de laisser ce sujet, je tiens à faire deux remarques importantes : d'abord c'est qu'il ne faut pas se lasser trop tôt d'administrer les secours que je viens d'indiquer, car on a vu des cas dans lesquels des noyés n'ont donné signe de vie qu'après avoir été plusieurs heures insensibles aux divers excitants ; ensuite, ainsi que je l'ai dit plus haut, il ne faut pas désespérer de sauver un submergé parce qu'il a passé trop de temps sous l'eau, car des individus ont été rappelés à la vie après une demi-heure et même plusieurs heures de submersion.

**D.** Il nous reste à examiner une dernière espèce d'asphyxie, celle produite par le *gaz acide carbonique* ; il est fort important de s'y arrêter quelques instants, car l'occasion est fréquente de l'observer, soit que cette asphyxie résulte de la volonté de la victime, soit aussi et souvent qu'elle provienne d'un accident tout à fait involontaire.

Le *gaz acide carbonique*, vulgairement nommé *vapeur de charbon*, se dégage pendant la combustion du charbon de bois ; il n'en faut pas une bien grande quantité mélangée à l'air pour produire des accidents.

Mais la combustion du charbon n'est pas la seule source qui donne naissance à la formation de ce gaz : il est un résultat de la respiration normale de l'homme et des animaux, et sa présence explique les accidents observés lorsque des individus en trop grand nombre sont entassés dans un espace étroit et fermé ; c'est une des raisons pour lesquelles les médecins conseillent de ne pas faire coucher trop de personnes dans une même chambre.

L'acide carbonique se développe aussi en proportion notable par la fermentation, ainsi tout le monde sait qu'il y a du danger à rester dans les caves après la vendange.

Ce gaz se produit même naturellement dans certaines localités : c'est le cas pour la *Grotte du chien*, en Italie,

qui présente ceci de curieux, qu'un homme peut y respirer sans danger, tandis qu'un chien ou un animal de petite taille ne tarde pas à y périr ; ce phénomène tient tout simplement à ce que le gaz carbonique, étant plus lourd que l'air, reste dans les couches voisines du sol.

Quant aux *symptômes* produits par la respiration de ce gaz, si on entre brusquement dans une atmosphère chargée de vapeur de charbon et qu'on y reste, on ne tarde pas à succomber ; mais si on se trouve placé dans une chambre dans laquelle du charbon est en combustion, et que l'air se charge peu à peu de gaz carbonique, les accidents surviennent lentement.

On commence par ressentir à la tête de la pesanteur, puis des douleurs assez vives avec sentiment de compression vers les tempes, puis surviennent des vertiges, des bourdonnements d'oreille et une grande propension au sommeil. Lorsqu'on s'aperçoit de ces phénomènes, il est encore temps de se tirer d'affaire en quittant la chambre. Mais il ne faut pas attendre davantage, car la vue ne tarde pas à se troubler, des vomissements surviennent, la respiration devient pénible, on perd entièrement connaissance, puis la circulation et la respiration se suspendent et l'asphyxie est complète.

Les accidents produits par la vapeur du charbon ne sont pas toujours aussi graves sans doute, et la différence tient à la plus ou moins grande quantité d'acide carbonique mêlée à l'air. Ainsi c'est ce qu'on observe dans les cas où on a placé de la *braise* dans une chambre ; les personnes qui l'habitent ne sont pas toujours asphyxiées : elles sont, comme on le dit, *entêtées*, expression fort juste, car elle indique le genre de malaise qu'on éprouve ; c'est le premier degré de l'asphyxie, pesanteur et douleur de tête avec sentiment de compression vers les tempes. Cet état n'est pas très grave, il est vrai, mais il peut entraîner à sa suite des accidents quelquefois assez sérieux, et je crois qu'il est prudent de bannir totalement ce moyen de chauffage, surtout pour les chambres à coucher.

TRAITEMENT.

Dès qu'on s'aperçoit d'un cas d'*asphyxie*, il faut immédiatement secourir la personne en danger, ouvrir toutes les fenêtres, s'emparer de la personne asphyxiée, et, si cela se peut, la sortir de la chambre, l'étendre sur un lit près d'une fenêtre ouverte, au milieu d'un courant d'air si possible, la tête et la poitrine élevées.

On a soin d'enlever les vêtements qui recouvrent le cou et la poitrine, on projette avec force et à diverses reprises de l'eau froide sur la figure, on pratique sur le corps et les membres des frictions vigoureuses avec des flanelles sèches ou imbibées d'eau-de-vie ou d'eau de Cologne.

On cherche enfin à ranimer la respiration en excitant les narines avec une plume, en plaçant sous le nez des substances irritantes, telles que alcali volatil, vinaigre radical, et même une allumette soufrée qu'on fait brûler.

En général, une saignée du bras est avantageuse.

Je dirai, comme pour les noyés, qu'il faut agir promptement et avec persévérance et énergie, car il est arrivé quelquefois que plusieurs heures de soins assidus ont ramené à la vie des personnes dont le cas paraissait désespéré.

Il est quelques autres gaz qui, mélangés à l'air, peuvent aussi amener l'asphyxie, mais il me semble inutile de les mentionner, car le traitement qui est applicable à ces cas est exactement le même que celui que je viens d'indiquer à propos du gaz acide carbonique.

---

**Précocité.**

M. Toto, dix ans, s'approche de Mlle Lilie, huit ans, qui saute à la corde : — Prête-moi ta corde, dit Toto. — Oui, je veux bien, mais tu me donneras de tes noisettes. — Après. — Non, avant... Oh! je connais les hommes!

---

## DÉFINITIONS.

Nous puisons au hasard dans un dictionnaire inédit les quelques définitions suivantes, qui pourront amuser un moment nos lecteurs.

*Accueil*, thermomètre qui indique les degrés de la fortune : il descend à zéro devant l'homme sans le sou.

*Ame*, cheminée où s'attache la suie de nos fautes ; elle est nettoyée par la raclette du repentir.

*Amitié*, l'amour sans son bandeau. Entre homme et femme c'est l'amour avec un faux nez.

*Bachelier ès-sciences*, un âne chargé de sciences.

*Bigot*, un homme qui est resté les yeux fixés sur la lumière de la religion, jusqu'à ce qu'il soit devenu aveugle.

*Cabaret*, lieu où l'on vend la folie par bouteilles.

*Calembour*, dans l'ordre littéraire, ce que le mirliton est dans l'ordre social.

*Charité*, l'art de perdre son porte-monnaie dans la poche d'un indigent.

*Coutume*, une raison pour des choses déraisonnables, et une excuse pour des choses inexcusables.

*Dégommage*, un moyen propre à écouler ses ennemis.

*Devoir*, un mot qu'on met partout et qu'on oublie toujours : c'est le parapluie de la morale.

*Echo*, l'ombre d'un son.

*Espérance*, pierre infernale qui cautérise les plaies du cœur.

*Existence*, un gâteau qu'on dévore à vingt ans et qu'on émiette à soixante.

*Fils*, un filou donné par la nature.

*Guerre*, forme hideuse du délire, qui ne peut être guérie que par de copieuses saignées.

*Ignorance*, contrée stérile habitée par des idiots ou des sauvages.

*Jalousie*, mur mitoyen qui sépare l'amour de la haine. Selon quelques philosophes, un binocle à travers lequel nous voyons tout en jaune.

*Pédants*, les jansénistes de la littérature : ils la dépouillent de son charme, comme les sectaires dépouillent la religion de sa douceur.

*Peur*, microscope qui grossit le danger.

*Réflexion*, le garde-fou de l'esprit.

*Vélocipède*, un imbécile à deux roues.

*Vie*, voyage qu'on ne fait pas toujours en train de plaisir. Bataille, où celui qui meurt est sûr d'avoir la croix.

*Votation*, le saut que font les moutons de Panurge.

---

### **La bonne ménagère.**

Douce est son humeur, simple et naïf est son esprit, modeste est son maintien, tendre est son cœur, égal est son caractère, indulgente est sa pensée, bienveillantes sont ses paroles, tranquille et gaie est sa physionomie, naïve est sa religion, saintes sont ses actions, simples sont ses manières, un peu hâtive est sa démarche, et toujours pure est son âme.

Contente de ce qu'elle possède et ne voyant pas au delà, la véritable femme de ménage vit sans désirs comme sans envie, sans regrets comme sans remords.

Exempte de tout amour-propre et n'ayant pour mobile que le devoir, elle fait le bien par attraction ou par entraînement, sans en tirer vanité; elle aime d'autant mieux ceux qui l'entourent, que, vivant dans son intérieur, qui est *son monde*, son cœur n'a jamais de distractions.

Bonne fille, épouse fidèle, mère tendre et éclairée, amie sûre, elle n'a pas le temps de penser à mal, car l'éducation de sa famille et le soin de son ménage occupent toutes ses pensées et remplissent tous ses instants.

---

### **Pensée féminine.**

Il y a quelque chose qui console un peu de vieillir : c'est de voir vieillir ses amies.

---

## VOYAGE DE CHARLES III, DUC DE SAVOIE

au Pays de Vaud (1)

1532.

Quand on fut certain que Charles III, duc de Savoie, visiterait son Pays de Vaud, les Etats s'assemblèrent à Moudon et toutes les villes se préparèrent à le recevoir avec les honneurs dus à son rang. Il partit d'Evian le 4 juin 1532 et alla coucher au château de Chillon, qu'il voyait pour la première fois. Le 5, il se rendit à Vevey, où il fut reçu par 450 soldats, la plupart en uniformes blancs confectionnés pour la circonstance, et par 200 jeunes garçons, également vêtus de blanc, portant en mains des croix blanches et criant : Vive Savoie ! La ville de Vevey emprunta du château de Glérolles, qui appartenait à l'évêque de Lausanne, dix canons pour saluer le prince à son entrée et à son départ. La bourgeoisie, conjointement avec celle de La Tour, lui fit présent de 400 écus d'or au soleil, d'un beau manteau de damas bleu, de 12 1/2 aunes de franges d'argent ; à ses laquais, de 10 écus d'or et de 6 à ses écuyers : cela s'appelait la *joyeuse entrée*.

De là, Charles alla au Pays de Vaud ; car, dans ce temps-là, Vevey et tout ce qui est à l'orient de la Veveyse était censé du Chablais : la Veveyse était donc la ligne de démarcation entre les deux pays. On croyait que de Vevey le duc irait à Moudon, qui était alors la capitale des terres qu'il possédait dans le Pays de Vaud et le siège ordinaire des Etats ; mais il trouva à propos de convoquer ceux-ci à Morges, où il se rendit le jeudi 6 juin.

Le prince vint présider cette assemblée accompagné de l'archevêque de Tarentaise, de l'évêque de Lausanne, de Claude d'Estavayer, évêque de Belley, de François de Martigues, vicomte de Luxembourg, du comte de

(1) Extrait des Annales de Dom Grangier, T. III.

Gruyères et d'un grand cortège formé de la noblesse de Savoie, du Chablais et du Pays de Vaud. On y parla des idées religieuses qui commençaient à gagner le voisinage (1), des moyens de fortifier le pays, des plaintes que l'on formait contre l'abus de pouvoir de l'évêque de Lausanne, qui autorisait les ecclésiastiques séculiers de la baronnie à refuser de comparaître devant les tribunaux dont ils étaient ressortissants, et qui continuait d'autoriser l'official à connaître des causes civiles. En somme, on ne termina rien dans cette assemblée, que l'alliance de François I<sup>er</sup> avec les Bernois avait paralysée et que l'approche de l'orage remplissait de crainte.

De Morges, le duc retourna à Vevey et y coucha encore le dimanche suivant, après avoir dîné chez le baron de Châtelard. Le jeudi 13 juin, il dina au château d'Oron, qui appartenait au comte de Gruyères, prit de là le chemin de Romont et s'y arrêta jusqu'au dimanche 16, où il se rendit à Payerne. Le mardi 18, il alla visiter Cudrefin, et le mercredi 19, il arriva à Estavayer. Il fut reçu dans toutes ces villes avec de grands honneurs et de grandes démonstrations de joie.

A Estavayer, on fit débarrasser et nettoyer les rues, on y planta des deux côtés des *maïs* du plus beau vert, on tira le canon sur toutes les tours; l'élite de la jeunesse de la ville et du ressort, au nombre de 363, se mit sous les armes et alla à la rencontre du duc avec tambours, fifres et drapeaux déployés; le Conseil s'y rendit aussi pour le complimenter, précédé de douze jeunes garçons vêtus de blanc et portant chacun un petit drapeau aux armes de Savoie. On fit la garde toute la nuit devant la maison où logeait le duc, et la ville lui fit présent d'un char de vin de Lavaux, de six moutons gras, de deux grandes truites, de deux anguilles et de deux boîtes de dragées. Il était accompagné de l'archevêque de Tarentaise, du procureur de Savoie, du seigneur de La Sarraz, du président de Savoie et d'un grand nombre d'autres seigneurs, à qui on envoya 276

(1) La Réformation fit peu de progrès cette année dans le Pays de Vaud; il n'y eut que Payerne et les bailliages d'Orbe et de Grandson où elle gagna du terrain: encore ne fut-ce pas sans troubles.

bouteilles de vin d'honneur. La peste régnait alors à Yverdon, ce qui empêcha le duc d'y aller. Le jeudi 20, il prit la route de Lucens, où l'évêque le reçut dans son château au bruit du canon. Le soir, il se rendit enfin à Moudon, où il coucha. Cette ville lui fit présent de dix flambeaux de cire et de huit pots d'hypocras. Georges Demierre, qui en était syndic, emprunta 30 florins pour fournir à cette dépense.

Le vendredi 21, le duc alla à Lausanne et y coucha. Les esprits étaient alors en pleine fermentation dans cette ville. Le mercredi auparavant, le Conseil des Soixante avait arrêté qu'il ne lui serait fait aucune réception distinguée; tandis que l'évêque, alarmé des progrès de la Réformation, insistait pour qu'on lui rendit les plus grands honneurs.

Le bourgmestre Seigneux concilia adroitement tous les esprits et sut se tirer de ce pas difficile avec une véritable dignité. Il porta au duc les clefs de la ville et lui dit : « Je vous offre les clefs de notre ville, non pour que vous y demeuriez, mais pour que vous puissiez y dormir tranquille. »

Le duc parut satisfait, il rendit les clefs et on lui fit alors les plus grands honneurs. A son départ, le lendemain de son arrivée, plus de 2,000 hommes, tant de Lausanne que des quatre paroisses de Lavaux, l'accompagnèrent jusqu'à Vidy avec une innombrable noblesse et l'évêque de Lausanne lui-même.

---

### Dans un banquet.

Un citoyen se lève et porte le toast suivant : « Messieurs, je bois à l'avenir, qui ne peut manquer d'arriver ! » (*Bravos prolongés.*) L'éminent orateur continue : « Et à l'abolition du passé, qui, espérons-le, ne reviendra jamais ! » (*Trépignements d'enthousiasme.*) — Et, par le temps qui court, que de discours qui, en résumé, ne disent guère autre chose !

---

## LA CULTURE DE L'OSIER.



our se rendre, avant tout, un compte exact de l'importance de la culture de l'osier, il n'y a qu'à jeter un coup-d'œil autour de soi, partout on trouve l'osier utilisé de mille manières et sous mille formes différentes ; sur les chemins de fer, les fruits et légumes sont transportés dans des paniers et corbeilles d'osier ; la malle en osier, légère et résistante, remplace de plus en plus la malle en bois ; les eaux minérales, produits chimiques, etc., sont expédiés dans des bonbonnes recouvertes en osier ; la petite voiture d'enfant, aussi bien que ces légers tilburys, dont le modèle nous vient d'Angleterre, sont également en osier tressé ; partout, dans le salon le plus élégant jusque dans la hutte la plus pauvre, dans le magasin de confiserie fine jusque dans la boutique du chiffonnier, on retrouve l'osier travaillé ; ici ce sont ces mignons paniers dorés par un procédé spécial que l'on remplit de bonbons pour les étrennes, là ces énormes et grossières corbeilles dans lesquelles on peut transporter facilement les marchandises les plus incommodes. Ce genre d'emballage se vulgarise de jour en jour davantage, car on a reconnu qu'il est très léger et par conséquent épargne des frais de port, et qu'ensuite sa souplesse et son élasticité ménagent et protègent les fruits délicats qui doivent être expédiés au loin.

On comprend, dès lors, que la culture de l'osier prenne place parmi les cultures les plus importantes et les plus lucratives, et pour preuve, voici quelques chiffres tirés des statistiques officielles d'Allemagne et de France : en 1880, l'Allemagne a exporté pour six millions de francs de vannerie fine et grossière, pour 550,000 francs d'osiers bruts ; par contre, elle a importé pour 700,000 francs d'osiers bruts. En France, où la culture de l'osier et l'industrie de la vannerie ont atteint un degré de développement plus grand encore, on

compte 47,499 hectares cultivés en osiers; les six départements de la Gironde, de l'Aisne, des Bouches-du-Rhône, des Basses-Alpes, des Landes et de l'Ardèche comptent à eux seuls 26,415 hectares d'oseraies.

En disant que jusqu'à ces dernières années, la culture de l'osier a été inconnue en Suisse, on taxera cette prétention d'exagérée, et cependant il en est ainsi. Sans doute, le long des cours d'eau, dans quelques bas-fonds, dans les deltas de nos rivières, croissent des saules et des osiers, mais ils croissent à l'état sauvage, sans soins et sans culture et ne sont d'aucune utilité pour la vannerie, n'ayant pas les qualités que doit posséder l'osier dit de vannerie ou commercial.

En 1878, M. Coaz, inspecteur fédéral des forêts, dans un rapport présenté à la réunion de la Société suisse des forestiers, attira l'attention des hommes compétents sur cette nouvelle source de revenus pour notre pays; sur la demande du Département fédéral de l'agriculture et du commerce, M. Coaz publia son rapport en brochure dans le courant de l'année suivante. Cette brochure fit sensation dans le monde forestier et dans la presse, et aboutit bientôt à des résultats pratiques; les écoles d'agriculture, les gouvernements de divers cantons et plusieurs propriétaires fonciers s'intéressèrent bien vite à cette nouvelle branche de l'agriculture; de tous côtés, on mit la main à l'œuvre et bientôt on arriva à des résultats pratiques, pour la plupart couronnés de succès. Les cantons de Vaud, de Zurich, de St-Gall, de Bâle et du Valais donnèrent des subsides pour l'établissement de plantations d'osiers; la grande ferme modèle ou école d'agriculture de la Rütli, qui relève directement de l'Etat de Berne, s'en occupa également; notre canton de Fribourg ne resta pas non plus en arrière; grâce aux soins de M. le forestier Liechty de Morat, les rives exondées du lac de Morat servirent de premier champ d'essai et enfin, l'année dernière, il se forma à Fribourg une société composée de quelques particuliers qui achetèrent une trentaine d'hectares au bord du lac de Neuchâtel, à Cheyres, village du district de la Broye, et

après s'être entourés de tous les renseignements nécessaires et avoir fait venir de France et d'Allemagne les plantons des meilleures espèces d'osiers, établirent une oseraie, la plus considérable en Suisse et qui sera bientôt en pleine exploitation.

L'espace restreint réservé à cet article ne permet pas d'entrer dans tous les détails concernant la culture de l'osier ; un simple aperçu suffira ; nous renvoyons ceux de nos lecteurs désireux de connaître complètement tout ce qui touche à la culture de l'osier aux ouvrages suivants qui nous ont paru les meilleurs :

*La culture des osiers par S. Coaz, inspecteur fédéral. Berne. Imprimerie Jent et Reinert, 1879. — Traité spécial sur les osiers par Louis Gosslin. Paris. C. Blériot, libraire-éditeur, 1866. — Die Korbweiden Kultur, von Bürgermeister Krahe in Prummern Aachen, 1879.*

Pour l'établissement d'une oseraie, il faut tenir compte, avant tout, de trois choses essentielles : 1° des espèces d'osiers à choisir pour la plantation ; 2° de la nature du sol ; 3° des soins à donner à l'oseraie lors du premier établissement.

**A. Des espèces d'osiers.** Le vannier emploie de gros et de petits osiers, et comme une seule espèce n'est pas dans le cas de les fournir, il est indispensable d'en cultiver plusieurs variétés ; mais encore faut-il rester dans de justes limites et suivre l'exemple de la France qui ne cultive guère plus de cinq espèces, mais choisies parmi les meilleures qui existent. Nous citerons parmi les espèces préférables et les plus répandues :

- 1° *Salix purpurea*, osier rouge et sa variété, *salix uralensis*, osier de l'Oural ; il fournit un très beau produit et croît dans les terrains les plus maigres et les plus sablonneux ;
- 2° *Salix amygdalina*, osier rustique, très tenace, flexible et facile à peler ;
- 3° *Salix viminalis*, osier blanc ; il est très recherché et très estimé, mais ne croît que dans les terrains fertiles et riches en alluvion ;
- 4° *Salix acutifolia*, osier de la mer Caspienne ; il est employé surtout pour la grosse vannerie. Cette

espèce n'est dépassée en croissance par aucune autre ; la première année, il atteint déjà une longueur de deux à trois mètres.

**B. De la nature du sol.** En principe, on peut admettre que tous les terrains sont bons pour la culture de l'osier, en exceptant toutefois les terrains tourbeux et trop marécageux. De la nature du sol dépend le choix de l'espèce : c'est ainsi que l'*oural* et l'*acutifolia* seront choisis de préférence pour les sols maigres, tandis que les sols riches seront réservés à l'*amygdalina* et au *viminalis*. Dans notre canton de Fribourg, toutes ces prairies maigres et arides, rapportant peu ou rien à leurs propriétaires, seraient tout à fait propices à l'osier, pour autant qu'on n'épargne pas le travail et un sérieux défonçage ; car l'osier, pour prospérer, doit pouvoir étendre ses racines en profondeur et en largeur et pour cela il faut un défonçage de 40 à 50  $\text{cm}$ , soit de deux longueurs de bêche ; un défonçage à la charrue ne suffit pas. Ce travail paraît un peu coûteux au premier abord, mais il faut tenir compte qu'il est fait au moins pour vingt ans, soit la durée moyenne d'une oseraie ; nous avons vu à Bussières-les-Belmont (Haute-Marne) des souches vigoureuses encore qui comptaient quarante et quelques années.

**C. Du premier établissement.** L'automne est reconnue comme la saison la plus favorable à la plantation ; l'établissement des oseraies a lieu exclusivement par boutures et l'osier pour boutures peut être coupé à la chute des feuilles ; d'après l'expérience de tous les saliciculteurs, les sujets de l'année sont toujours les meilleurs ; une longueur de 25 à 30  $\text{cm}$  est suffisante pour les boutures. On fait la plantation d'une manière régulière au moyen d'un cordeau et afin d'obtenir des jets minces et élancés, on donne aux boutures une distance variant de 45 à 60  $\text{cm}$  entre les lignes et de 15 à 25  $\text{cm}$  d'un planton à l'autre dans une même ligne ; un hectare peut recevoir ainsi de 130 à 200 mille plantons. Le sol dûment défoncé doit être assez tendre pour que le planton s'enfonce entièrement au moyen de la main seulement ; on enfonce

le planton par le gros bout, soit les yeux tournés en haut et sous un angle de 45 degrés. Pendant les deux premières années de la plantation, un nettoyage minutieux de l'oseraie, répété jusqu'à trois fois dans une même année, est nécessaire ; les premiers jets de l'osier sont délicats et la mauvaise herbe les étoufferait si ce sarclage était négligé ; les saliculteurs reconnaissent que l'osier demande autant de soins que la vigne. Une oseraie bien soignée présente en été et en automne un coup-d'œil agréable : c'est une végétation luxuriante de gaules vertes qui se balancent au vent,

La récolte peut commencer une fois que les feuilles sont tombées, soit dès la fin d'octobre ; elle peut durer jusqu'à la reprise de la sève, soit jusqu'à la fin d'avril. On a reconnu qu'il est préférable, que le produit soit utilisable ou non, de couper l'osier déjà la première année qui suit la plantation ; cette première coupe fortifie la souche et les racines.

Dans un pays où, comme le nôtre, la culture de l'osier a été jusqu'ici inconnue, on verra toujours ceux qui en élèvent quelques souches, laisser le tronc grandir et s'élever hors de terre, tandis qu'au contraire, la culture rationnelle exige que l'osier soit toujours coupé à ras de terre ; la souche ne doit jamais dépasser le niveau du sol, ou si elle le dépasse avec le temps, ce ne doit être que de un ou deux centimètres ; s'élève-t-elle plus haut, il faut recharger l'oseraie avec de la terre. A la suite de chaque rechargement, le jeune bois jette, au milieu de la terre-meuble dont il est entouré, quantité de racines qui rajeunissent le pied et permettent à la sève d'affluer directement dans les nouveaux jets.

L'osier une fois coupé et bien séparé par espèces est aussitôt trié ; tous les osiers tarés sont mis au rebut et vendus, comme osiers verts ou bruts, pour la grosse vannerie ; les belles gaules sont liées en gerbes ou bottes destinées à être pelées. Pendant l'hiver, on réduit ces bottes dans un endroit frais et abrité. Pour le pelage ou écorçage, on attend que la sève soit en mouvement ; déjà quelque temps avant, on sort les bottes de leur abri

d'hiver et on les place dans de petits étangs n'ayant pas plus de 10 centimètres d'eau ; la sève est ainsi activée et on reconnaît que le moment du pelage est arrivé lorsque les cimes des gaules se recouvrent de petites feuilles vertes.

Pour obtenir un osier très blanc, l'opération du pelage, qui peut s'étendre de la mi-avril à fin juin, doit être faite par le soleil ; il faut, comme disent les vanniers français, que l'osier, au moment où il perd son écorce, reçoive un coup de soleil. L'écorçage se fait au moyen d'une pince en fer, instrument d'une simplicité remarquable ; on recourbe un fer rond de 12 millimètres de diamètre sur 4 mètres de longueur, en le forgeant jusqu'à ce que les deux extrémités soient complètement rapprochées, puis on passe son osier dans cette sorte de pince : le frottement détache l'écorce sans endommager le bois.

On laisse l'osier ainsi pelé sécher complètement, puis on en forme des bottes prêtes à être livrées au commerce. En cas de baisse des prix, l'osier pelé ou *blanchi*, selon l'expression française, possède le mérite de se garder très longtemps sans détérioration, à la condition d'être amoncelé bien sec sous un bon toit.

Et maintenant, avant de terminer, quelques chiffres encore qui auront bien leur éloquence. L'an dernier, nous avons été témoin en France de ventes en gros d'osiers pelés ; les prix variaient, selon la finesse de la marchandise, de 40 à 65 fr. les cent kilos ; l'osier se vendait donc au kilo à un prix plus élevé que le blé.

Soit en France, soit en Allemagne, le revenu annuel moyen d'un hectare planté en osier, déduction faite de tous les frais, varie de 200 à 500 fr. Un hectare, en pleine exploitation, produit en moyenne 50 quintaux métriques d'osiers pelés. A celui qui aurait des craintes pour l'écoulement de ce produit, nous lui dirons que, pendant chacune des trois années 1876 à 1878, la Suisse a importé de l'Allemagne, de l'Autriche et de la France pour plus de 400,000 fr. d'osiers. Les vanniers suisses sont obligés de faire venir de ces pays les osiers à des prix exorbitants. M. Krahe, que nous avons cité plus

haut, dit dans son ouvrage sur les osiers : En Suisse, la culture des osiers est presque inconnue et on y importe depuis ici (Aix-la-Chapelle) jusqu'à des paniers d'emballage, bien que cette marchandise à bon marché augmente considérablement de valeur par ce lointain transport.

Comme on le voit par ce qui précède, la culture de l'osier peut être considérée comme une branche importante de l'agriculture et de l'industrie ; elle rend productifs des terrains de peu de valeur, occupe de nombreux ouvriers et augmente ainsi les ressources du particulier et du pays.

C. P.

---

### **Langage agricole.**

Il faut toujours parler aux cultivateurs un langage simple et facile à comprendre. C'est pourquoi certaine société d'agriculture a jugé à propos de répandre cet avis dans les campagnes :

« Une maladie grave sévit en ce moment sur la pomme de terre. Ce précieux tubercule est dans plusieurs contrées atteint de la Sint-antoniüs vuer qui produit une mucédinée. Heureusement que des pluies abondantes ont lavé la feuille et entraîné la poussière, origine du mal. Ainsi, il n'y a plus à craindre que les sporules soient lancées par le mouvement contractile, et que la tige qui se bifurque près de la base, ne supporte aucune mucédinée du genre des botrytidées. »

Paysans, que vous êtes heureux de comprendre !

---

### **Maxime.**

Au mari les grandes affaires, les soucis du dehors ; à la femme le gouvernement de l'intérieur. — Point d'ordres de la part de la femme, des propositions. — Confiance et respect des deux parts.

*La Beaume.*

---

## LANGAGE FRANCO-ALLEMAND.

Nos voisins ont raison d'être fiers de la richesse de leur langue, mais ils ont bien tort de nous accuser d'avoir enrichi la nôtre aux dépens de leur vocabulaire. Un simple coup-d'œil jeté sur les articles, et surtout sur les annonces du premier journal allemand venu, nous fait voir quel immense bagage de termes ils ont emprunté à la langue de Boileau. Deux spécimens vont le prouver: nous avons composé le premier d'expressions prises au hasard — mais accumulées ici à dessein — dans le *Journal illustré* et les catalogues officiels de l'Exposition nationale; le second est extrait textuellement d'un journal militaire de la grande nation.

### **Industrie Ausstellung.**

In dem officiellen Organ der Ausstellung, dessen Abonnementspreis 15 fr. beträgt, gibt das Central-Comité das generale Programm und einen kleinen Aperçu über das allgemeine Arrangement des Lokals und die Installation der diversen Specialitäten in den vielen Compartiments und Vitrinen, die alle mit Etiquetten versehen sind. Das Etalage der schweizerischen Fayence in modernen und antiken Genres findet man in einem eleganten Extra-Pavillon. Die Hoteliers Korporation hat seine kollektive Ausstellung, unter dem Namen Hotelwesen, in einer Annexe, wo man alles findet, was zu dem confortabelsten Etablissement gehört: Speisesaal mit Table d'hôte, Küche sammt Chef, Salon, Bureau. elegante Appartements, Buffet-Schränke in Renaissance Styl, superbe Parqueterie Arbeiten in verschiedenen Dessins, etc. — Die Meubleurs sind auch für die Disposition ihrer Artikel im Hauptlokal famos inspirirt worden. Da sieht man pompöse Appartements, die alles enthalten, was die raffinirteste Civilisation erfinden kann. Dies alles bietet einen imposanten Anblick, und sichert den Konkurrenten, als Kompensation für ihre

enorme Mühe, ein grosses Renommée. Preiscourants, En gros und Détail, sind auch da zu bekommen.

In demselben Lokal sieht man für alle Branchen der Industrie complete Assortirungen aus den solidesten und renommirtesten Häusern der Schweiz: Confectionen, Costumes, Broderien, Zeuge in allen Genres, Façons und Modellen; Damen-Kleider, Jupons, Corsets, Châles und Cravaten; Herren-Uniformen, Paletos und Jaquets; Filet- und Guipure-Arbeiten; gestickte Rideaux, Rosettén und Lambrequins; ferner Ammeublements, Fournirung, Divans, Tabourets, Vasen, Bureaufournituren, Bouquets, Coiffeurartikel, Delicatessen und sogar Devotionalien.

Alle Etablissements ausser dem Hauptlokale können, ohne Extra-Entrée zu bezahlen besucht werden. Auf der brillant dekorirten Promenade, vis-à-vis und neben der Façade, findet man ein elegantes Café-Restaurant, Biersalons, Liqueurpavillons und andere Restaurations-Lokalitäten, wo man die delicatesten Speisen geniessen und die famossten Getränke degustiren kann.

#### **Relation über das Gefecht vom 14 Juni.**

Im Begriff aus dem Défilé zu debouchiren, trafen wir die Avantgarde des Feindes und seine Tirailleurs à cheval der Strasse. Unser Gros befand sich noch im Défilé, gefolgt von der Arrieregarde bestehend aus zwei Eskadrons Dragoner. Ein heftiges Pelotonfeuer entstand und endigte erst mit der definitiven Einnahme der feindlichen Position. Der Chef des nächsten Departements wurde sofort genügend instruiert.

---

#### **Un ami.**

J'ai longtemps cherché à comprendre ce que voulait dire dans le monde le mot *ami*, et j'ai fait cette découverte: Un ami est un homme qui croit qu'il a le droit, dans toutes les occasions, de vous dire une vérité qui vous blesse, de vous donner des conseils inutiles, et de vous emprunter de l'argent sans être forcé de vous le rendre.

---



## LA CLIOTSE

**Dialogue en patois du Pays de Vaud <sup>1)</sup>.**

*Lo Magnin Pierro, Djonin, Margoton.*

*Djonin.*

Ai ! Dieu vos aidai, Maitré Pierro,  
Ne vos é vu du ne sé guéro.

*Lo Magnin.*

Ah ! serviteu, l'ami Djonin ;  
Tot tsi vos se poarté bin ?

*Djonin.*

Ma fai, adé comin vos sédé,  
Voliai vos rin no vini verré ?  
Ma ne faudrai pas bin tarda :  
Noutré pois pressont dé ferra ;  
Et nin coquié tracasseri  
Que voedré fairé resservi.

*Lo Magnin.*

L'ai aodri fairé na tornaye.

*Djonin.*

Ma, dités, mé vint na pinsaye...  
Yé na villie cliotse imbertscha,  
Se vos la volia atseta ;  
Yen su on pou imbarassi,  
Pardai vos l'arrai bon martsì.

1) Extrait textuellement du *Journal de Lausanne* du 16 juin 1787.

*Lo Magnin.*

Faudré la vairré.

*Djonin.*

Lo vu bin,

Et dau prix vos serrai contint ;  
Vini tsi nos cutsi sta né,  
Ne farins pardai les brecé ;  
Vos bairrai dao vin dé mon cru,  
Que n'est pas dai plie mau venu.

*Lo Magnin.*

Ma fai, ne lo refuso pas ;  
Teni, vo zé adé ama ;  
Et se pu vos rindré servisso,  
Voaique ma man.

*Djonin.*

Ye vos remacho.

*Lo Magnin.*

Ye vé prindré ma martchandi.

*Djonin.*

Alla gailla et vos coaiti.

*Lo Magnin.*

Mé voaitsé, yé prai mon satset ;  
Partins, n'aoblia pas lo bidet.

*Djonin.*

Ah ! sin l'aobliaye que lo vus,  
M'a cota trinta bios écus,  
L'est ma fai dé na boena race,  
Aomeillo comm'on tsin de tsasse ;  
Vodré in avai encoa doux  
Dé mon cousin Dsaquie Pellioux.  
Me faut avai on boenapliai,  
Porri fairé coquié tserrai ;  
Yarri de l'ardzin sanc et net  
Por payi coquies interets :  
Diabé sai fé dé staos devalles,  
Le mé font veri les cervicalles.

*Lo Magnin.*

Lien a zu adé dé tot tin.

*Djonin.*

Vai, ma ye m'in passeré bin.

*Lo Magnin.*

Nos voaitsé astou ao velladzo,

*Djonin.*

On m'a de que Monsieu le Dzedzo

Vendai enna poussa per pia,

Vaudré l'avai contré mon pra ;

La fari vaillai commin fau,

Et yarri dao blia bon et biau,

Me faudré astou rebâti

Noutro tai contré lo dzordi.

La ! faut adé prendré pachence,

Lo mo n'est pas tot dé na rentse.

*Lo Magnin.*

Nos voaitsé enfin arveva.

*Djonin.*

Allins gailla nos reposa.

Féna, féna !

*Margoton.*

Traiso ma vatse.

*Djonin.*

Vins vito cé, et té dépatse.

*Margoton.*

Mé fio que te nés pas voaisu,

Crouyo tsin, té bin attendu,

Te revins a dai ballés haurés :

Tandur que te ne fas qué bairé,

Mé faut ice méscormantsi

Du n'auga l'autra sin botsi.

*Djonin.*

Vins cé, té dio.

*Margoton.*

Qu'est te tot çoce ?

*Djonin.*

Teni, Pierro, voaique ma cliotse.



## ANECDOTES NUITHONIENNES.

On passa l'année dernière dans nos campagnes une liste où chaque cultivateur était invité à inscrire les pièces de bétail qui devaient être portées sur le Herd-Book. Simon X. écrivit de sa plus belle écriture : « Simon X., le même bœuf que l'an dernier. »

M<sup>me</sup> de \*\*\* attendait<sup>\*</sup> impatiemment son mari. — Pierre, dit-elle à son domestique, avez-vous été à la Grande-Société dire à monsieur que je l'attends et qu'il doit rentrer immédiatement ? — Oui, madame, j'y suis allé, mais je n'ai pas pu faire la commission de madame, parce que M. le colonel n'était pas du tout au Cercle. Oh ! je l'avais bien pensé en le voyant se promener sur le Bliez.

Une bonne femme<sup>\*</sup> entre dans<sup>\*</sup> une pharmacie et demande quelque chose pour une affection du larynx. — Ma foi, dit le pharmacien, si j'ai un conseil à vous donner, c'est de prendre un *spécialiste*. — Faudra-t-il le faire bouillir ? dit la malade, qui, n'ayant jamais entendu ce mot, se figura que ce devait être quelque tisane ou quelque gargarisme.

Un cordonnier du nom de Crépin, désespérant de pouvoir jamais lutter contre la redoutable concurrence du chef-lieu en matière de chaussures, prit le parti d'aller continuer sa carrière à Romont. Mais il en revint peu de temps après, plus découragé que jamais, disant à ceux qui lui en exprimaient leur étonnement : « *Qué vollien vo ! l'ey avé pâ moïen dé travailli à chi Remont, l'ey ai ran trovà dé pedzé.* » Le croira qui voudra !

Le même industriel eut<sup>\*</sup> plus<sup>\*</sup> tard un procès avec un de ses voisins. Ce dernier prit pour défenseur l'avocat

X., tandis que notre homme trouva plus économique de plaider lui-même sa cause. Mais X se récria, disant, d'un ton fort bourru, qu'il ne plaiderait pas contre un homme de cet acabit : — Ho ! ho ! cet homme vous vaut bien, monsieur l'avocat, exclama le lésé ; au moins, lui, il a des *formes*.

\*

Un honnête père de famille\*, que j'appellerai simplement X., dépouillé par des *dégommages* successifs de tous ses emplois, et partant de tous les titres qui pouvaient le distinguer d'un vieux célibataire, son parent, porteur du même nom et du même prénom que lui, a pris le parti de signer : X., père de famille.

\*

Les paysans ne sont \* pourtant \* jamais contents : — Vous avez là de belles pommes de terre, disait-on à Pierre. — Oui, elles sont grosses et surtout très farineuses. Mais malheureusement il y en a bien peu, dans le nombre, qu'on puisse cuire pour les cochons.

\*

M<sup>mo</sup> de \*\*\* n'aime \* pas à jeûner, et lorsqu'elle est absolument amenée à le faire, voici comment elle s'y prend : après avoir copieusement soupé la veille, elle reste au lit jusqu'à dix heures et fait avancer d'une heure le dîner de la famille. Du reste, elle fait jeûner rigoureusement tout le monde. Ce n'est pas tout, elle se montre jusqu'à la nuit d'une humeur massacrate, entretenue encore par la légère collation du soir.

\*

Un campagnard, après avoir longtemps soiffé dans un cabaret de la rue de Romont, avait fini par s'y endormir. Comme il avait devant lui une fiole de médicament, qu'il était sans doute venu chercher tout exprès à la ville, le cabaretier jugea à propos de l'éveiller : — Hé ! l'ami, sarè tin dé vos indallà. Qué ey vo dans ha botoillie? — E por la fenna. — Tant que lié inque, l'ei fà ran dé bin, à vouthra fenna. — Bin vrai, l'ei fà ne bin né mò.

\* \* \*

Vous connaissez tous le député X., et vous savez comme il fait son homme d'importance : — C'est étonnant, disait quelqu'un, il suffit de parler avec lui un quart d'heure pour qu'il vous persuade. — Oui, répliqua un autre, mais le malheur, c'est qu'il a fait partager ses convictions à tant de gens, qu'il ne lui en est plus resté pour lui.

\*

Une petite drôlesse tendait en pleurnichant la main à un passant : — La charité, s'il vous plaît, monsieur ! Maman est veuve, nous sommes cinq enfants, et nous n'avons pas d'argent pour acheter du lait. — Et qu'est-ce qu'il fait ton père ? — Il travaille au chemin de fer.

\*

Le cousin François revenait de Paris, et, à l'entendre, il y avait tout vu. Mettons un peu sa véracité à l'épreuve : — Vous avez vu la colonne de Juillet ? — Oui, certes. — La colonne Vendôme ? — Parbleu, j'y ai monté. — La colonne vertébrale ? — Voyons... ah ! mais oui, c'est là tout au bout de Paris, n'est-ce pas ?

\*

Une petite bonne entre chez l'opticien : — Bonjour, madame, je viens chercher le pince-nez de monsieur le docteur. — Ma foi, ma chère, en voilà plusieurs de raccommodés, mais je ne sais plus lequel appartient au nez de monsieur. Comment est-il ? — Rouge. — Le nez, je le sais bien, mais le pince-nez ? — Alors, je ne le sais pas non plus.

\*

Un paysan, veuf de sa première femme, de sa Thérèse qu'il avait tant aimée, fut obligé d'en prendre une seconde. Au milieu du festin de noce, dont il partageait sincèrement la joie, il se prit à dire : « *Ah ! ne manqué ché qué la pourra Thérèse !* »

\*

Un homme, las de vivre, s'était pendu dans son jardin. — Comment ! il s'est pendu ? pendu lui-même ! s'écria une bonne femme. Pareilles choses n'auraient pourtant pas lieu si nous avions un bourreau.

M<sup>me</sup> H. idolâtre les chats ; son mari ne peut les souffrir. Il lui dit un jour : — Les femmes qui aiment trop les chats n'aiment généralement pas leurs maris. — Au contraire, ne prouvent-elles pas assez par là qu'elles aiment les bêtes ?

\* \* \*

Deux gamins se disputaient sur une de nos promenades : — Si tu ne me rends pas ma balle, dit l'un, je te la flanque à la figure.

Cette menace me rappelle cette autre de M. W., réputé pour ses naïvetés : — Médor s'est enfui ; s'il ne revient pas, il peut s'attendre à une fameuse étrillée.

\* \* \*

Un homme de Bollion était près de mourir ; le médecin lui avait signé son passeport et le curé venait de le quitter, après lui avoir administré les derniers sacrements. Se trouvant seul avec sa femme : — *Ora, Cathri, lui dit-il, quand saré lou moment, te m'otéri mon bounet, por que ne l'ossou pas mé chu la tita quand mé fudré paraître devant le bon Dieu.*

\* \* \*

Un jour certain usurier disait dans une société où l'on parlait politique : — Pour moi, je m'en tiens aux principes de 48. — Oui, ajouta quelqu'un, de 48 pour cent.

\* \* \*

Un huissier et un autre agent se présentent chez M. X. — Monsieur, dit la bonne, il y a là deux musiciens qui vous demandent. — Deux musiciens ? que veulent-ils ? — Ma foi, ils disent qu'ils viennent pour instrumenter.

\* \* \*

Un jour de Pâques, un paysan sortait de l'église de sa paroisse, lorsqu'il rencontra un jeune gars qui lui dit quelques paroles offensantes : *Ah ! crapaud que ti, dit notre homme en colère, se n'avé pas djouustaman fé mé Pâtié, tienta râclaïe té bailléri ! mà, attends pire, té rétrovéri !*

---

## CORAULES ET CHANTS POPULAIRES.

### **Lou Prinçou dé Savouyé <sup>1)</sup>.**

Noutron prinçou dé Savouyé  
Lé morgué bin boun' infant !  
Il a lèvà oun' armée  
Dé quatrou-van païsans.  
Oh ! verditschou ! oh ! gar gar gar, } Refrain  
Oh ! rataplan garda dévant.

Il a lèvà oun' armée  
Dé quatrou-van païsans,  
Et por général d'armée  
Christoffiou dé Carignan.  
Oh ! verditschou, etc.

Et por général d'armée  
Christoffiou dé Carignan,  
Por tota cavalerie  
Quatrou piti caïons blians.  
Oh ! verditschou, etc.

Por tota cavalerie  
Quatrou piti caïons blians,  
Et por tota artillerie  
Quatrou canons dé fer blian.  
Oh ! verditschou, etc.

Et por tota artillerie  
Quatrou canons dé fer blian,  
On ànou tzerdzi dé ràvés  
Por nuri lou régiment.  
Oh ! verditschou, etc.

1) Souvenir de la conquête du Pays de Vaud, où les Savoyards n'osaient opposer la moindre résistance aux Bernois et aux Fribourgeois. Ce chant populaire s'est conservé à Estavayer et dans quelques localités vaudoises.

On ânou tzerdzi dé râvés  
Por nuri lou régiment.  
Quand i fu schu la montagne :  
Grand Dieu ! que lou monde est grand !  
Oh ! verditschou, etc.

Quand i fu schu la montagne :  
Grand Dieu ! que lou monde est grand !  
Fasin vitou ouna détzerdza,  
Et pu fotein mé lou camp.  
Oh ! verditschou, etc.

Fasin vitou ouna détzerdza,  
Et pu fotein mé lou camp ;  
Allein contâ à noutré fenné  
Les exploits dei guerroyants.  
Oh ! verditschou ! oh ! gar gar gar,  
Oh ! rataplan garda dévant.

*Estavayer.*

---

**Ma chère maitresse.**

Y a bien des filles au monde, } *bis.*  
Y en a-t-une à mon gré,  
Y en a-t-une à mon gré,  
Qui l'est si joliette ;  
Je voudrais bien l'avoir lon la,  
Pour ma chère maitresse.

J'en ai fait la demande } *bis.*  
Z'à ses proches parents,  
Z'à ses proches parents,  
Son père z'et sa mère,  
Son père z'et sa mère lon la,  
Son père z'et sa mère.

Son père me fit réponse : } *bis.*  
Galant, retirez-vous,  
Galant, retirez-vous,  
Bien loin de vers ma fille,  
Car elle n'est pas pour vous lon la,  
Ma fille est trop jolie.

S'il faut que je me retire, } *bis.*  
Je me retirerai,  
Je me retirerai  
Là-haut dans ma chambrette,  
Pour pleurer les amours lon la  
De ma chère maîtresse.

Adieu donc, Claudinette, } *bis.*  
Puisqu'il faut te quitter;  
Puisqu'il faut te quitter,  
Je m'en vas à la guerre;  
Je te reviendrai voir lon la  
Le jour de la Saint-Pierre.

*Fribourg.*

---

**A Moléson! à Moléson!**

Din la Suisse l'ia ouna montagne  
Dei pliè iôté, dei pliè ballé;  
Schè vo jei la curiojitâ,  
Prindé la peina dé montâ  
A Moléson, à Moléson.

Du lé to hô l'univé sché vei,  
L'ive la pliè frètze lé sché bei:  
Schè vo jei l'himau mélancolica,  
Lé schenallié fan mujica  
A Moléson, à Moléson.

Li cré peccauji dé vani,  
Dei freyé, dei tzerdon béni,  
Dei tzinquillé et dei branletté,  
Tot amon schu stau rotzetté,  
A Moléson, à Moléson.

Vini, schigniau, damé et bordzei !  
Qué dé pliéji to régardzei !  
Vinidé ti, vinidé totté !  
No bérim dei bouné gotté  
A Moléson, à Moléson.

Vini, no jan diora trintzi,  
Midji dou bon chéré ruschi,  
O dé la chliau frétze in adondansche,  
Vini vo jimplià la pansche  
A Moléson, à Moléson.

Schau dé Bullo lé schon jelà,  
In Piané sché schon réposà,  
Dé café sché schon tan borà,  
Qu'à la fin n'an pa pu montà  
A Moléson, à Moléson.

Dé café sché schon tan borà,  
Mà lau ja fallu le robà,  
E lian praù cudii le névua,  
Lé fille lé jan accujà,  
A Moléson, à Moléson.

Necui l'ia faite la tzanson ?  
L'ié l'ermailli dé Moléson,  
E l'ié lé fillé dé Bullo  
Que l'an faite in allan amon  
Schu Moléson, Schu Moléson.

*Gruyère.*

---

### Enigme.

Je suis du genre féminin,  
Et vis au lieu de ma naissance.  
Jamais dans le monde enfantin  
Je n'établis ma résidence.  
Garnissant l'abord d'un palais,  
Je me montre toujours en face ;  
C'est en vain que le fer me chasse,  
Car je reviens un jour après.

---

### Charade.

Lorsque après vos heures d'étude  
Vous allez courir et jouer  
Dans les jardins de mon *entier*,  
Fanny, conservez l'habitude  
De bien préserver mon *premier*  
Des atteintes de mon *dernier*.  
Croyez en ma sollicitude.

---

### Logogriphe.

Nous sommes quatre enfants d'une même famille,  
Et nous nous passons de nos sœurs ;  
A notre tête est la troisième fille,  
Et notre ainée a les seconds honneurs.

Celle qui de nous tous à la taille plus grande,  
A la troisième place a soumis sa fierté ;  
Et par distinction, la dernière demande  
Un petit ornement sur sa tête ajouté.

Nous composons un tout ; mettez-vo us à sa quête ;  
Si vous le trouvez bon, demandez-le d'abord  
Pour vous guérir du mal de tête  
Que vous aura causé peut-être cet effort.

---

## La lettre absente.

### Devinette.

Aux 16 mots suivants, ajoutez la même lettre absente pour former 16 mots nouveaux :

Cave, E cru, Cale, Etre, Antre, Cire, Nice, Carme,  
Echo, Rue, Cube, Coter, Posa, Gance, Cane, Rape.

---

## Simple question.

Pourquoi le lion ne sera-t-il jamais le roi des animaux ?

---

## Solutions.

Le mot de l'énigme de l'année dernière est le *Temps*; celui de la charade, *Collaboration*, et celui du logogriph, *Fromage*, dans lequel on trouve *Rome*, *Mare*, *Orage*, *Rage*, *Mage*, *Arme*, *Forge*, *Rame*, *Amer*, *Are*, *Orge* et *Gare*.

Le rébus signifie : *Que de misère sur cette terre !*



# TABLE DES PRINCIPALES MATIÈRES.

## Première partie.

	PAGES.
Autorités fédérales.....	XXVIII
Autorité législative.....	XXIX-XXXI
Autorité exécutive et administrative, Conseil d'Etat.....	XXXII
I. Direction de l'Instruction publique.....	XXXIII-XXXVII
II.   » de la Justice et des Cultes.....	XXXVII-XXXII
III.   » des Finances.....	XXXIII-XXXVII
IV.   » de l'Intérieur.....	XXXVII-L
V.   » des Travaux publics....	L-LI
VI.   » de la Police.....	LI-LIV
VI.   » de la Guerre.....	LIV
Préfectures.....	LIV-LV
Syndics.....	LV-LXII
Pouvoir judiciaire, Tribunaux, Justice de paix.....	LXII-LXXIII
Etablissements de Crédit public.....	LXXIII-LXXV
Officiers d'état civil.....	LXXVI-LXXVII
Administration des Postes.....	LXXVII-LXXVIII

## Seconde partie.

Agriculture: Conseils d'un vieux praticien (M. ANT. RÆMY).....	1-3
Mgr Mermillod, évêque de Lausanne et de Ge- nève (M. l'abbé RÆMY).....	6-10
Archéologie: I. Les Protohelvètes (M. le prof. GRANGIER).....	11-14
» II. L'Art ancien à l'Exposition nationale. — Le Musée can- tonal. — Récentes décou- vertes (id.).....	15-21
» III. Des Tuiles romaines (id.) ...	21-25
Le Contrat de mariage (ANDRIEUX).....	24-30
Bourguillon: Léproserie et sanctuaire (M. l'abbé RÆMY).....	31-41

	PAGES.
Maximes et pensées choisies du Comte de Nugent	42—44
La nouvelle Eglise de Châtel-St-Denis .....	45—48
A la fontaine .....	49
Les Touristes.....	50—53
Notice sur les anciennes monnaies usitées dans le canton de Fribourg (Rd P. NICOLAS RÆDLÉ)	54—61
Devant le Juge .....	62—63
Les Insectivores et l'agriculture (M. le profes. Musy) .....	64—77
Charlemagne et le moine de St-Gall . . . . .	78—82
Dialogues saisis au vol.....	83—85
Statistique.....	86—89
Le Hanneton .....	90—95
Petite flore suisse (M. AL. BOURQUI) .....	96—99
Hygiène I. Hygiène des enfants malades (M. le D <sup>r</sup> P.....) .....	100—102
» II. De l'Asphyxie (M. le D <sup>r</sup> PIACHAUD).	102—104
Définitions .....	108 - 109
Voyage de Charles III. duc de Savoie au Pays de Vaud en 1532 .....	110—112
La culture de l'osier (M. CH. PERRIER) .....	113—119
Langage franco-allemand .....	120—121
La Clitose, dialogue en patois du Pays de Vaud	122 - 124
Anecdotes nuithoniennes .....	125—128
Corales et chants populaires.....	129—132
Enigme, charade, logogriphe, etc. ....	133—134



# MÉDAILLE D'OR A L'EXPOSITION UNIVERSELLE

PARIS 1878.

ENTREPOTS GÉNÉRAUX:

PARIS

LONDRES

41 Rue des Francs Bourgeois.

36/37 Mincing - Lane.



Le Chocolat est un des aliments dont la supériorité de qualité s'obtient par un bon choix des matières premières employées et une fabrication exempte de toute falsification.

La réputation bien acquise au CHOCOLAT SUCHARD provient : 1° d'une expérience de cinquante années dans le travail de ce produit ; 2° de machines puissantes mues par une force hydraulique considérable, sur un des nombreux cours d'eaux de la Suisse, ce qui permet d'obtenir une finesse de travail parfaite ; 3° de l'importance de sa production résultant de ses nombreux débouchés dans tous les pays du globe, ce qui, en réduisant les frais de fabrication, permet de livrer des qualités supérieures à des prix relativement modiques.

Le consommateur lui accorde la préférence en raison de sa *supériorité et de son prix modéré.*

Grand assortiment de chocolat bonbons et en pastilles.

GRANDE VARIÉTÉ DE BOITES FANTAISIE ET CHOCOLAT  
DE VOYAGE EN BOITES.

Le Chocolat Suchard se trouve partout.

